

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mentouri de Constantine
Faculté des Sciences Humaines et des Sciences Sociales
Département de Psychologie et des Sciences de l'Education

N° d'ordre:.....

N° de série:.....

Le Viol et Ses Conséquences Traumatiques Sur La Femme Algérienne

Etude de trois cas clinique au centre d'accueil des femmes victimes
de violence et qui sont en détresse
BOUISMAIL - TIPAZA

*Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en
Psychologie clinique*

Option:
Psychologie Traumatique

Réalisé par:

Houda BOUZIDI

Dirigé par:

M^{ed} Nadjib NINI

Membres de jury:

Pr. M^{ed} CHELBI
Pr. M^{ed} Nadjib NINI
Dr. A. H KERBOUCHE
Dr. N. OUKACI

Soutenu le:.....

Président - Université de Constantine
Rapporteur - Université de Constantine
Examineur - Université de Constantine
Examineur - Université de Constantine

Année Universitaire: 2007-2008

Remerciement

La recherche exposée aujourd'hui n'aurait pu l'être, sans l'aide précieuse de nombreuses personnes que je voudrais remercier.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à Mr. Mohamed Nadjib Nini, docteur en psychologie et maître de conférence à l'université de Constantine, qui a dirigé cette recherche, qui en a contrôlé la progression méthodologique, dont ses critiques et ses encouragements m'ont toujours été d'un rapport précieux,

A Mr. Mohamed Chelbi, professeur en psychologie à l'université de Constantine, d'avoir accepté d'être le président de jury dans cette soutenance ;

A Mr. A, Hamid Kerbouche, docteur en psychologie et maître de conférence à l'université de Constantine, et Mr. Oukaci Nacer Docteur en pédagogie et maître de conférence à l'université de Constantine, d'avoir accepté de juger cette recherche.

Mes remerciements s'adressent aussi à Mme Abla Rouag, professeur à l'université de Constantine, pour son aide et ses encouragements durant toute la période de post graduation ;

Je remercie également Mr. Mohamed Ajrad, docteur en psychologie et maître de conférence à l'université d'Alger, pour son aide et son soutien considérable.

Mes sincères remerciements,

*A Melle Hanifa Ben ghanem, directrice du centre national d'accueil des femmes victimes de violence et qui sont en détresse à Bouismail, wilaya de TIPAZA,
pour ses encouragements, et sa compréhension ;*

*A toute l'équipe du centre, surtout Samira ;
Trouvez ici l'expression de mes remerciements les plus chaleureux.*

A mes cas victimes de viol :

Arbia, Kheïra et Nacéra ;

Vous avez accepté de nous faire part de votre douleur, d'être l'échantillon de notre recherche. Sachez vous que nous vous serons reconnaissante.

Je remercie enfin ceux et celles qui ont encouragé la réalisation de cette recherche.

Plan du travail :

Introduction.....
Problématique et hypothèses de la recherche.....

Première partie : Approche théorique

I- Le Premier chapitre : Le viol

Introduction.....

1/ Le viol d'un point de vue historique.....
2/ Les différentes définitions du viol
3/ Les types de viol
4/ Les femmes à risque
5/ Le viol comme arme de guerre.....
6/ Le viol dans la guerre d'Algérie.....
7/ Le viol comme arme de terrorisme en Algérie.....
8/ Le viol d'un point de vue juridique :
 A – Le viol dans le monde.....
 B – Le viol dans la loi algérienne.....

9/ Le point de vue de l'Islam sur le viol.....
10/ Le viol dans la psychanalyse
11/ La violence du viol.....
12/ La négation de la relation sexuelle lors du viol.....
13/ La psychopathologie du violeur.....
14/ La victime de viol.....
Conclusion.....

II- Le deuxième chapitre : Les conséquences du traumatisme de viol :

Introduction.....

1/ Le traumatisme psychique.....

 1/1- La notion de trauma.....

 1/2- Spécificité du traumatisme provoqué par un viol.....

 1/3- Le viol et la mort.....

2/ Les conséquences du viol

 2/1- L'évolution des réactions des femmes victimes de viol

2/2.1- Les conséquences physiques du viol.....

2/2.2- Les conséquences traumatiques du viol.....

2/2.3- Les conséquences psychologiques du viol.....

2/2.4- Les conséquences relationnelles et sociales.....

3/ La prise en charge

Conclusion

Deuxième partie : Approche méthodologique et pratique :

III- Le troisième chapitre : La méthodologie :

**1/ Les hypothèses de la
recherche.....**

2/ La méthode de la recherche.....

3/ Les outils d'investigation.....

 - L'observation.....

- Les entretiens.....
 - Les tests projectifs.....
 - Le Traumaq
- 4/ La pré enquête**

IV – Le quatrième chapitre : Présentation des cas et analyse des résultats :

1- Présentation des cas :

A- Présentation du premier cas :

- a- L’histoire du cas.....
- b- L’histoire du viol.....
- c- L’analyse de contenu
- d- L’interprétation du Rorschach
- e- Interprétation du TAT.....
- f- L’évaluation du traumaq.....
- g- L’analyse globale du premier cas.....

B- Présentation du deuxième cas :

- a- L’histoire du cas.....
- b- L’histoire du viol
- c- L’analyse de contenu
- d- L’interprétation du Rorschach
- e- Interprétation du TAT.....
- f- L’évaluation du traumaq.....

g- L'analyse globale du deuxième cas.....

C- Présentation du troisième cas:

a- L'histoire du cas.....

b- L'histoire du viol

c- L'analyse de contenu

d- L'interprétation du Rorschach.....

e- Interprétation du TAT.....

f- L'évaluation du traumaq.....

g- L'analyse globale du troisième cas.....

2- Les résultats de la recherche.....

3- Discussion des résultats des hypothèses de la recherche.....

Conclusion générale.....

La Bibliographie.....

La web_graphie.....

Annexes :

- **Annexe 1 :** Les entretiens.
- **Annexe 2 :** Les protocoles du Rorschach.
- **Annexe 3 :** Les protocoles du TAT.
- **Annexe 4 :** l'échelle de Traumaq. (Revoir)

Résumé en Arabe -mots clés

Résumé en Anglais- mots clés

Résumé en Français- mots clés

Introduction :

Dieu a créé l'homme, et il a tout créé pour lui. Il créa donc la femme pour l'homme. Il créa ainsi pour chacun de nous son autre moitié avec laquelle il partagera sa vie. Par ailleurs et pour maintenir la continuité de l'espèce humaine, il y a la religion qui nous oriente vers le mariage en tant qu'alliance sociale et religieuse pour authentifier cette relation par la description et la codification des droits et des devoirs de chacun dans le but d'empêcher toute transgression qui pourrait menacer la sécurité de la femme perçue en effet, comme faible.

Cette perception négative de la femme incite souvent l'homme à exercer des rapports de domination sur celle-ci. Dans beaucoup de cas et dans nombre de sociétés, certains hommes peuvent se sentir menacés dans leur autorité par la possibilité que la femme puisse un jour devenir leur égale et réclamer le droit à mieux vivre, à une existence humaine décente.

Dans l'Islam le statut de la femme a été bien défini, que ce soit à l'intérieur de la famille, ou dans la vie sociale d'une manière générale. Le Coran

énonce clairement que les hommes et les femmes sont de même nature spirituelle et humaine. Les deux ont reçu le “souffle divin” qui leur a donné de la dignité et a fait d’eux les gérants de Dieu sur la terre.

L’homme et la femme ont des devoirs et des responsabilités comparables et les deux font face aux mêmes conséquences pour leurs décisions et leurs actions. Le Coran indique clairement que la seule base de supériorité est la piété et la droiture, non le genre, la race, la couleur ou la richesse.

La loi islamique sauvegarde les droits des femmes avant et après le mariage. En fait, la femme reçoit une plus grande sécurité financière que l’homme. Elle a droit au plein montant de son cadeau de mariage. Elle a le droit de garder toutes les propriétés présentes ou futures et un revenu pour sa propre sécurité. De plus, le Coran blâme l’attitude de certains parents qui tendent à favoriser leurs fils. Il prescrit le devoir d’aider et de montrer de la gentillesse et de la justice envers les filles.

Dans l’Islam, l’éducation des filles n’est pas seulement un droit mais un devoir pour tous les musulmans, hommes et femmes.

Une fille a le droit d’accepter ou de rejeter des propositions de mariage. Le mariage forcé sans le consentement mutuel est invalide selon les enseignements du Prophète Mohammad (QSSL).

L’opinion de l’Islam sur le mariage est exprimée dans le verset suivant du Coran: “Et parmi ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l’affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent” (Sourate 30, verset 21)

La responsabilité du mari sur l'entretien, la protection et la direction de la famille, en général, dans l'esprit de la consultation et de la gentillesse, est la signification du terme coranique "Qawwamoune" (Sourate 4 v.34). Ce terme est souvent mal traduit par "qui a de l'autorité sur les femmes". De la même façon Dieu a doté les hommes et les femmes de qualités physiologiques et autres, différentes et complémentaires mais également importantes. Ceci mène à certains rôles et devoirs différents mais complémentaires à l'intérieur de la cellule familiale. C'est ce à quoi le Coran réfère par le terme "(fad') darâdja" (Sourate 2 v.228), souvent mal traduit comme "parce que Dieu l'a fait supérieur à l'autre". Cette différenciation se retrouve strictement dans les rôles, non dans le statut ou l'honneur.

Dans le cas d'une dispute familiale, le Coran exhorte le mari à traiter sa femme gentiment et à ne pas négliger ses côtés positifs. Cependant, il y a des cas où la femme persiste à maltraiter de façon délibérée son mari et néglige ses obligations conjugales. Au lieu du divorce, le mari peut avoir recours à une autre mesure qui peut sauver son mariage, du moins dans certains cas. Cette mesure est décrite plus précisément comme étant une petite tape sur le corps, mais jamais sur le visage, ce qui est plus une mesure symbolique que punitive. Dans plusieurs paroles, le Prophète a découragé son utilisation, aussi légère soit-elle. "Ne frappez jamais les servantes de Dieu (les femmes)" a dit le Prophète, qui a démontré cette noblesse dans sa propre vie conjugale.

En répétant l'exhortation coranique sur le bon traitement envers les femmes, le Prophète Mohammad (Paix et Bénédiction sur lui) a clairement énoncé que "les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs (dans leur conduite) envers leur famille et je suis le meilleur d'entre vous (dans ma conduite) envers ma famille". C'est l'exemple à suivre pour le croyant sincère qui veut dépasser

les paroles, et le simple habit extérieur de piété, pour puiser directement ses vertus dans le Coran et la Sunna (habitudes du prophète).

En Algérie, pays musulman, et malgré tout ce que notre religion nous a enseigné, il y a des hommes qui n'ont aucun respect pour les femmes, pour les mères, il y a des hommes qui volent, qui mentent, qui tuent, et qui violent. Ce sont là en définitive les mêmes conduites perverses et détournées que commettent tous les êtres humains quand ils sont mal instruits des obligations morales et religieuses de la vie en société. En fait, cela ne concerne pas que les sociétés musulmanes, ce n'est donc pas le fait de la religion, mais plutôt les actes d'hommes pervers, et violent, qui sont en totale contradiction avec les préceptes de l'Islam mais également de toutes les autres religions.

Ainsi, cet homme déséquilibré, pervers, peut transgresser les lois, violer partout, et à n'importe quel moment de sa vie, dans le travail, dans la rue, dans son domicile. Parfois même, il recourt au mariage, pour attacher la femme qui devient son épouse, et la mère de ses enfants. Il va ainsi la plonger dans un état d'impuissance et de dépendance, la forçant à travailler quand il a besoin de ses bras, l'isolant (physiquement et psychologiquement) pour affirmer son pouvoir, et parfois même la faisant régresser au statut de simple possession, d'un objet, d'un morceau de viande, en contradiction totale donc avec tout ce que nous a enseigné le coran et le prophète (QSSL).

Ceci dit, en Algérie et bien que la femme représente plus que la moitié dans la maison conjugale, bien qu'elle représente presque le tout dans le domicile familial, en commençant par les tâches ménagères jusqu'aux préoccupations concernant l'éducation des enfants, travaillant parfois, en plus de ses taches ménagères, hors de la maison, et ce même dans les milieux ruraux. Malgré toutes ces responsabilités, et si par malheur elle réclame plus d'égalité et

plus de considération, elle va sûrement être l'objet de répudiation ou de divorce, tant il est vrai que le statut de la femme reste encore sous la domination des archaïsmes les plus vils et les plus dégradants. Cette dévalorisation de la femme est la conséquence de l'interaction de quelques facteurs sociaux et culturels qui font d'elle un être sous-estimée. Cette attitude de défiance à l'égard des femmes a été observée dans toutes les cultures. Cependant, si dans l'ensemble du monde moderne, le statut de la femme a évolué, ses droits ont évolué, il reste que dans les pays arabo-musulmans et plus particulièrement en Algérie, ce statut reste bien en deçà des normes universelles et des droits de l'homme. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se référer au code de la famille, ou encore code de l'infamie comme il a été qualifié par certains défenseurs des droits de la femme en Algérie qui réduit la femme algérienne en personne de seconde zone. Ce code de la famille a bien sur été révisé tout récemment, mais cette révision n'est pas à la hauteur des attentes et des espérances qui auraient enfin permis à la femme algérienne de s'inscrire de plein pied dans la modernité. Cette révision du code de la famille, malgré quelques progrès, n'est en définitive qu'un replâtrage de ce même code infamant. La femme reste donc toujours l'objet de la domination de l'homme et de son pouvoir. Elle est l'objet de toutes les négligences, de toutes les discriminations et de toutes les violences. Parmi ces violences et non des moindres, le viol reste la violence ultime. Le viol qui est devenu malheureusement de nos jours un acte courant.

Ce qu'il faut savoir à ce propos, c'est que ce phénomène a toujours existé, il existe même depuis l'antiquité. Au fil du temps, il est devenu de plus en plus banal, et il est malheureux de constater que cette réalité perdure encore, et plus spécialement dans un pays musulman, où le violeur est malheureusement souvent considéré par son entourage comme un bon musulman. Le viol est un acte infamant, il touche la femme dans son honneur et dans sa dignité, et au-delà

de la flétrissure physique qu'il lui inflige, c'est aussi et surtout une atteinte psychique.

Par ailleurs, le violeur par son acte, met toute la vie de la victime en danger, et au-delà de l'atteinte de l'espace qui symbolise sa sexualité, il la confronte avec la mort. Le viol n'est donc pas seulement un acte sexuel, c'est un crime, un acte meurtrier. (Damiani, 2001, P. 143).

Dans le viol, le désir y est donc moins sexuel que la volonté de possession et d'humiliation qu'il véhicule. Et au-delà de l'atteinte à l'ordre de la sexualité, c'est toute la symbolique qui recouvre cet acte qui repose en Algérie notamment sur la défense par les hommes de la virginité et/ou de la pureté des femmes, c'est-à-dire de la filiation, qui est ainsi remise en question.

En effet, dans la culture arabo-musulmane, le viol touche toute la famille de la victime. En visant la femme garante de la culture, de l'éducation, c'est l'honneur, la virilité et la dignité du père, du mari, du frère, et même du cousin qui sont atteints lors de la perpétration de cet acte ignoble. Particulièrement dans les familles traditionnelles où la sexualité féminine n'a droit de reconnaissance que dans le cadre légal du mariage, lui aussi conditionné par l'assurance préalable de la virginité de la future épouse.

Le viol, remettant en cause cette pureté symbolique de la femme peut être suivi d'une défense massive de l'environnement familial et social ; la victime est alors sévèrement jugée, voire rejetée, le viol constituant rétroactivement alors un véritable leurre de la virginité offerte initialement. Toutes ces raisons rendent difficile d'aborder ce sujet dans notre société.

Malgré le fait que le viol est souvent rattaché aux sociétés occidentales considérées par nous comme décadentes, il est cependant bien présent en Algérie, et son impact sur la santé psychologique et mentale des victimes n'est plus à démontrer.

Cet impact peut aller du simple trouble de l'image de soi à de sérieux troubles psycho traumatiques. (Crocq, 2000).

En effet, le viol constitue à lui seul un poly traumatisme comme l'écrit Bouatta (2000), dans le fait qu'il touche la femme et sa famille, et qu'il entraîne des conséquences graves sur le plan psychologique et social. Les victimes de viol se décrivent elles mêmes comme étant mortes pour leur famille, c'est la honte et l'humiliation la plus totale pour elles.

Ainsi, dans notre culture, le viol est source de honte. Aussi, les femmes victimes de viol cachent t-elles ce fait au plus profond d'elles-mêmes pour que l'homme ne l'apprenne jamais. Cependant, dans certains cas, la femme peut tomber enceinte après le viol. A ce moment, elle doit non seulement faire face au traumatisme causé par le viol, mais aussi à la difficulté de porter et d'élever un enfant qui est le fruit de la violence. Chez nous, où le viol est tabou, est où il est considéré comme une honte pour la victime, un enfant né d'un viol sera presque toujours perçu comme l'enfant de l'ennemi. Par ailleurs, les victimes et leurs enfants ont toutes les chances d'être rejetés par leur entourage et certaines femmes se sentent même forcées d'abandonner leur enfant, ce qui les exposera à un autre traumatisme.

Parmi les conséquences du viol, il y a surtout le risque de ne jamais pouvoir se marier. En effet, parce qu'elles ont été violées, elles sont par conséquent déshonorées et leur entourage fini par les considérer comme

« abîmées », si bien que ces victimes deviennent de ce fait plus vulnérables sur le plan social.

Généralement, les femmes qui ont été agressées et violées présentent souvent des blessures physiques, ses violences, qu'elles soient sexuelles ou non, peuvent avoir de graves répercussions sur le système reproductif féminin, et peuvent souvent s'aggraver notamment en cas d'atteintes par le virus du sida. (Lopez, 2006).

Mais au-delà du fait que le viol peut souvent amener une mort physique au sens propre du terme, c'est surtout au plan psychologique que ses répercussions et ses conséquences sont les plus grandes. En effet, il est souvent vécu comme une mort d'une partie de soi, mort de la vie émotionnelle, mort de la croyance en la bonté humaine. Cette expérience douloureuse rend menaçante toute relation quelle qu'elle soit, et il frappe de plein fouet l'intimité et le désir dans la relation amoureuse. Selon Cormon (2002), une des plus grandes difficultés consiste à accepter l'idée que l'équilibre trouvé jusque là est perdu à tout jamais. Selon cet auteur (Cormon, *ibid.*), la personne victime d'un viol ne sera jamais plus « comme avant », car l'image traumatique a tranché le seuil des refoulements et réveillé des angoisses primaires d'anéantissement. Les valeurs de la personne, ses bons objets intériorisés ont volé en éclats. La conséquence en est souvent l'aggravation de l'angoisse intérieure qui ne peut plus se calmer.

Le viol est donc une atteinte à l'image de la femme, à sa dignité et son honneur, car la femme dans toutes les cultures et surtout dans la notre ne possède pas la même légitimité que celle de l'homme, légitimité à vivre, à exister, à agir et à dire. Aussi, chaque femme peut, par le fait de cette blessure narcissique, être confrontée à son identité féminine et à sa légitimité en tant que personne.

En règle générale, et comme le précise Lopez (ibid.), la personne agressée ne peut se reconstruire d'elle-même sans aide extérieure. De tels traumatismes affectent profondément l'estime de soi, la résilience, (capacité à vivre, à réussir, à se développer en dépit de l'adversité) ne suffit pas à permettre à la victime de rebondir.

Les conséquences du viol sont donc nombreuses et peuvent toucher la vie sexuelle, relationnelle et même professionnelle de la femme. De ce fait, les questions que l'on se pose est auxquelles nous essayerons de répondre par le biais de cette recherche sont : Comment la victime peut survivre à un tel traumatisme ? Comment va t-elle réagir ? Quelles sont les différentes conséquences qui vont en découler ? Quel aspect de la personnalité ou des relations le viol affecte-il le plus ? Et enfin, quels changements peuvent atteindre la victime dans toutes les dimensions de sa vie ?

Pour nous résumer, nous dirons que la question essentielle à laquelle nous allons essayer de répondre à travers cette étude est :

Quelles sont les différentes conséquences traumatiques du viol et quel est son impact sur la femme algérienne ?

Les hypothèses de travail :

Hypothèse générale :

Le viol entraîne des conséquences psychologiques, relationnelles et sociales.

Hypothèses partielles :

- 1/ Le viol entraîne divers troubles psychologiques.
- 2/ Le viol entraîne des conflits relationnels et familiaux.
- 3/ Le viol engendre des difficultés sexuelles.
- 4/ La personne violée devient plus vulnérable sur le plan social.

Le problème du viol, de par la complexité des ses conséquences mérite donc d'être étudié de près, afin de bien souligner la gravité de ce crime et de mieux le définir. Nous nous efforcerons donc d'étudier son impact et ses conséquences sur les femmes, nous essayerons aussi d'approcher leur vécu psychique autant que possible et d'étudier les changements de leur personnalité. C'est l'objectif général de cette recherche, qui comporte deux grandes parties, une partie théorique et une partie pratique.

La première partie, la partie théorique sera consacrée à la question du viol d'un point de vue conceptuel et théorique. Elle comporte deux chapitres.

Dans le premier chapitre de cette approche théorique, nous donnerons un aperçu global de la problématique du viol, nous aborderons de ce fait l'histoire du viol, ses différentes définitions, et ses différents types. Nous y aborderons également la question du viol de guerre, notamment la guerre d'Algérie, et le viol comme arme de terrorisme dans notre pays. De plus, nous essayerons de définir ce crime d'un point de vue juridique et religieux, en donnant le point de vue de l'Islam et de la loi algérienne. Enfin, nous ne manquerons pas d'exposer le point de vue de la psychanalyse sur le viol ainsi que les interprétations psychanalytiques du viol, du violeur et de la victime de viol.

Le deuxième chapitre sera consacré au traumatisme de viol et à ses conséquences. Nous commencerons tout d'abord par une définition de la notion

de trauma et ses particularités, ainsi que la différence entre le trauma et la réaction au stress. Nous présenterons ensuite la spécificité du traumatisme consécutif au viol. Nous y aborderons notamment la question de la rencontre avec le réel de la mort dans le trauma de viol en nous appuyant, bien sur, sur les points de vue de différents auteurs. Nous présenterons ensuite les conséquences du traumatisme de viol sur les différents aspects : physiques, traumatiques, psychologiques, sociaux et relationnels. Enfin, nous finirons cette partie théorique par un aperçu global qui comporte les différentes modalités de prise en charge.

Dans la deuxième partie de cette recherche, elle-même subdivisée en deux chapitres, outre la présentation de notre travail clinique avec trois femmes victimes de viol, nous exposerons aussi les outils méthodologiques que nous avons utilisé.

C'est ainsi que le premier chapitre de cette partie qui sera beaucoup plus pratique, nous le consacrerons entièrement à la présentation de la méthodologie adoptée dans cette recherche, les outils d'investigation (entretiens, tests, échelle d'évaluation), ainsi qu'une petite étude statistique faite dans le lieu de notre travail (Centre de Bouismail), et qui rentre dans le cadre de la pré-enquête.

Dans le deuxième chapitre de cette partie pratique, nous présenterons, comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, les trois cas de viol avec lesquels nous avons travaillé, avec l'analyse de chaque cas et la présentation des résultats auxquels nous avons abouti. Nous présenterons enfin la synthèse des résultats, la conclusion de ce travail et la bibliographie sur laquelle nous nous sommes basés dans l'élaboration de cette recherche.

La première partie

"L'approche théorique"

Chapitre I

"Le viol"

Introduction :

Le problème de santé posé par les violences sexuelles est connu dans tout les pays du monde depuis des siècles déjà, et même depuis l'antiquité. Ceci étant, sur quelle base pouvons nous qualifier un acte sexuel d'agression ?

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.

Cette définition s'applique quels que soient : l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel. Le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait ; la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel.

Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Les autres agressions sexuelles sauf le viol peuvent être définis comme :
"Acte, attouchements illicites ou impudiques exercés avec ou sans violence sur une personne non consentante ou ne pouvant y consentir en public ou non et susceptibles d'offenser la pudeur de cette personne"

(http://www.med.univ-rennes1.fr/etud/medecine_legale/violences_sexuelles.htm)

Elles impliquent un acte matériel sur la personne de la victime, qu'il y ait ou non violence : l'absence de consentement :

- refus (souvent avec violence).
- contrainte (sous la menace d'une arme, chantage par personne ayant autorité, etc.)
- vulnérabilité psychique.
- minorité.

En fait, l'agression sexuelle est un peu floue à définir. Cependant, elle peut être caractérisée par une tentative de viol qui n'aboutit pas.
(<http://www.cfcu.asso.fr>)

Généralement, on parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise les termes légaux suivants : viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels (attouchement, masturbation, inceste, prostitution juvénile, pornographie juvénile (visionnage de films porno), exhibitionnisme.
(www.agressionsexuelle.com - définition, statistiques, viol, inceste, contacts sexuels.htm).

Le code pénal français de mars 1994 pour sa part, et dans son article 222.22 précise qu'est considérée comme agression sexuelle, toute atteinte

sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. (Ciavaldini, 2001, p. 17).

Cette définition englobe le viol, les attentats à la pudeur (art. 222.27), l'exhibition sexuelle (art.222.32), le harcèlement sexuel (art.22.33). L'acte d'agression sexuelle peut aussi être aggravé dans des circonstances similaires à celles du viol (art.222.28 à 222.30)

Pour ce qui est du crime de viol plus spécifiquement, est défini par la loi française comme « tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise.» (Art. 222.22).

Ca inclus la pénétration vaginale, la sodomie, la fellation ou une pénétration par les doigts ou par des objets, et non seulement par le pénis. On peut d'ailleurs tout aussi bien être violée par son compagnon si on n'est pas consentant ou si on a formellement refusé un rapport sexuel.

Ceci dit et comme nous nous intéressons plus particulièrement au viol, nous allons essayer de définir ce que l'on entend par « viol » ?

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit le viol comme : « un acte de pénétration, même légère, de la vulve ou de l'anus imposé, notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet. Il y a tentative de viol si l'on essaie de commettre un tel acte. La violence sexuelle peut comprendre d'autres formes d'agression dans lesquelles intervient un organe sexuel, notamment le contact imposé entre la bouche et le pénis, la vulve ou l'anus. Lorsqu'il y a viol d'une personne par deux ou plusieurs agresseurs, on parle de viol collectif (OMS, 2002).

L'OMS considère comme viol tout acte de pénétration sexuelle, et cela quel que soit le moyen de pénétration.

Le viol est aujourd'hui désapprouvé dans la plupart des sociétés. Cependant, ça n'a pas été toujours le cas et il existe malheureusement toujours des sociétés où il est toléré, voire non juridiquement défini.

Le viol est donc un crime universel, il existe partout et partout coule son poison, il réside dans les ventres des femmes, il tue leur désir et il annule leur identité.

Cela et comme l'affirment Daligand et Gonin (2000, p. 169), le viol est toujours annulation de l'autre, du désir de l'Autre. Chaque viol par un agresseur sur une femme est la mise en scène de cette annulation.

De ce fait, on ne peut pas considérer le viol comme un acte sexuel si on considère que la sexualité est un échange, et que l'acte sexuel normal est « l'union des parties génitales dans l'acte appelé accouplement qui aboutit à la résolution de la tension sexuelle et à l'extinction temporaire de la pulsion sexuelle ». (Freud, 1987, p. 57), et que cet acte normal doit se réaliser par le consentement des deux partenaires, ce qui n'est pas le cas dans un acte de viol. En effet, dans cette situation la femme est agressée dans ce qu'elle a de plus intime, et tous les auteurs qui ont travaillé sur la question du viol, affirment qu'il est un acte destructeur pour la sexualité de la femme, et pour son équilibre psychique. Ceci dit, et malgré le fait que le viol est sévèrement jugé dans toutes les juridictions mondiales, ce crime est malheureusement toujours présent. Il l'a été par le passé et il dure encore à nos jours, on peut même dire qu'il s'amplifie favorisé notamment par toutes les conflits des guerres qui agitent la planète.

1/Le viol d'un point de vue historique :

Le mot viol désigne un acte sexuel non consenti généralement imposé par une contrainte physique ou psychique. Dans certaines législations, la tromperie ou le dol constituent, comme la violence, un élément appréciateur du viol. Juridiquement, le viol est généralement considéré comme une [agression sexuelle](#) aggravée.

Cette définition très générale ne laisse pas présumer de la complexité du sujet ni des souffrances des victimes. Tout d'abord, l'acte lui-même n'a pas toujours été désapprouvé et n'est toujours pas désapprouvé par les différentes sociétés établies au cours de l'histoire de l'humanité jusqu'à aujourd'hui. Par ailleurs, le viol est une réalité qui n'existe que dans certaines situations données, si bien que la création d'un consensus ou d'une définition juridique du viol selon les époques semble difficile.

1/1- Le viol dans la nature et dans l'histoire :

Pour introduire notre propos, précisons qu'en considérant les [mammifères](#) dans leur ensemble avant de considérer le cas de l'être humain, et avec les précautions à prendre dans ce genre d'observations à cause des problèmes posés par l'anthropomorphisme, l'éthologie montre que le viol est une réalité naturelle qui concernerait par exemple la moitié des accouplements chez les lions. (<http://www.jidv.com>.)

1/2- Approche socio-historique du viol :

a- Le viol dans l'antiquité :

La première mention écrite du viol est dans le [Code d'Hammourabi](#) qui assimile le viol à l'adultère. La victime et l'assaillant sont ainsi punis de la même manière à la discrétion du mari, dont la femme est considérée comme la propriété.

Chez les Hébreux, la femme est toujours la propriété de l'homme. Le viol est interdit dans le dernier des [10 commandements](#): *Tu n'auras pas de visée sur la maison de ton prochain, sa femme, son serviteur, sa servante, son âne....* La punition est la lapidation pour le violeur mais également pour la femme. Si celle-ci s'est défendue, elle est au contraire vengée par les hommes qui ont vu leurs honneurs bafoués.

Dans la Mythologie de la [Grèce antique](#), les dieux femmes comme hommes recourent très souvent au viol notamment contre les humains mais en utilisant rarement la violence. Le rôle de la femme grecque est limité aux tâches ménagères. L'adultère de la femme était puni mais l'homme pouvait légalement entretenir des concubines.

Dans la [société romaine primitive](#), le [pater familias](#) dispose du droit de vie et de mort sur ce qui lui appartient et notamment les femmes placées sous son autorité. Le développement du [droit romain](#) leur donnera un statut et une liberté exceptionnelle tout en restant sous l'autorité du père.

b- Le viol au moyen âge :

Le début du christianisme est marqué par la promotion de la chasteté et le respect des vierges. Dans le même temps, et surtout au début du [Moyen Âge](#), les moeurs sexuelles étaient très libres que ce soit chez les femmes ou chez les prêtres.

Durant la [féodalité](#), le [suzerain](#) dispose de nombreux droits à l'égard de son [vassal](#), comme épouser ou marier la fille de son vassal. Le viol des femmes de modestes conditions par les seigneurs ou par les soldats en temps de guerre était toléré. Par contre celui des femmes de haute noblesse était puni par la mort. Les vierges pouvaient absoudre leur violeur en l'épousant, moyens utilisés par certains hommes pour faire fléchir la volonté des pères et femmes récalcitrants au mariage.

c- Le viol dans les sociétés traditionnelles :

Dans les sociétés traditionnelles, cela tient au statut des femmes, qui est souvent celui d'un bien, et, en cas de guerre, d'un butin. Les [Amérindiens Illinois](#) punissaient sévèrement l'[adultère](#) féminin : la victime avait le nez coupé, les cheveux arrachés ou subissait un viol collectif.

d- Les viols de guerre :

Le viol a longtemps été au centre des guerres comme moyen d'humilier le vaincu mais également comme déclencheur. On peut citer l'[enlèvement des Sabines](#) ou la [guerre de Troie](#) pour venger Ménélas.

Dans l'histoire de l'Antiquité, [Augustin](#) (cf. [La Cité de Dieu](#)) note que le viol est une pratique habituelle lors des pillages de villes, au même titre que le massacre des hommes. Selon lui, on ne trouve guère plus d'un ou deux contre-exemples, et encore seraient-ils douteux. On peut citer le cas d'[Alexandre le Grand](#) dont le comportement semble avoir parfois témoigné d'une volonté de protéger certaines femmes de la violence masculine.

Plus récemment lors de la [Seconde Guerre mondiale](#), Allemands, Alliés et Japonais se livrèrent au viol. Ainsi, lors du débarquement des soldats alliés en [Europe](#), de nombreuses plaintes ont été portées contre les soldats américains par des femmes françaises. Pendant la chute du III^e Reich en 1945, le nombre de femmes allemandes violées par l'armée russe a été estimé à plus d'un million.

En [Bosnie-Herzégovine](#), entre 500 et 20 000 femmes ont été violées au cours des cinq mois de conflit en 1992 ; dans certains villages du Kosovo, 30 à 50 % des femmes en âge d'avoir des enfants ont été violées par des hommes des forces [serbes](#) ; au [Rwanda](#), entre 250 000 et 500 000 femmes, soit environ 20 % des femmes ont été violées durant le génocide de 1994 ; en [Irak](#), au moins 400 femmes et jeunes filles, certaines âgées de huit ans seulement, auraient été violées à [Bagdad](#) pendant ou après la guerre, depuis avril 2003 (Amnesty international 2004).

Le viol de guerre peut également être un élément d'[épuration ethnique](#), les nombreuses naissances qui s'ensuivent brisant la cohésion ethnique du groupe victime. Ces viols systématiques contribuent très fortement à la propagation du [SIDA](#) et d'autres [Maladies Sexuellement Transmissibles](#) (MST). Enfin, pour affaiblir leurs victimes, les [tortionnaires](#) violent souvent leurs victimes.

Au XXe siècle, le viol de guerre a parfois été condamné par les cours martiales. Ainsi il y a eu selon Susan Brownmiller, 971 condamnations pour viol par les cours martiales américaines entre janvier 1942 et juin 1947 dont 57 exécutions.

2/ Les différentes définitions du viol :

Bien que les définitions du viol soient nombreuses, elles se diffèrent, mais elles se réfèrent toutes à une notion commune celle de l'existence de la contrainte et ou de la menace dans un acte sexuel imposé, dont le non consentement de la victime.

Le Petit Larousse illustré (1990, p. 1021) définit le viol par une définition proche de celle du code pénal français: « un acte de pénétration sexuelle commis sur autrui par violence, contrainte ou surprise, qui constitue un crime dans la législation française ».

L'organisation mondiale de la santé (OMS) le définit comme : « un acte de pénétration, même légère, de la vulve ou de l'anus imposé notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet. Il y a tentative de viol si l'on essaie de commettre un tel acte. La violence sexuelle peut comprendre d'autres formes d'agression dans lesquelles intervient un organe sexuel, notamment le contact imposé entre la bouche et le pénis, la vulve ou l'anus. Lorsqu'il y a viol d'une personne par deux ou plusieurs agresseurs, on parle de viol collectif (OMS, ibid.)

L'OMS insiste sur le caractère de la force, et l'utilisation de n'importe quel moyen de pénétration, et non seulement le pénis. De l'autre côté, on ne trouve aucune précision quant au sexe ou à l'âge de la victime.

De même pour quelques spécialistes en psychologie comme Sillamy par exemple (1999, p. 275) qui insistent sur la psychologie du violeur et de la victime, le viol serait un : «crime sexuel commis par un homme abusant par la force d'une femme ou d'une fillette ». Il est souvent le fait d'un déséquilibré, égoïste, fruste et immature affectivement, parfois pervers, et qui, presque toujours, se sent frustré. Le choix de la victime ne relève pas seulement du hasard ; il porte, habituellement, sur des sujets déficients intellectuellement, faibles et naïfs.

Dans cette définition qui se trouve dans son dictionnaire de psychologie, Sillamy précise que le viol est un acte commis uniquement sur la personne du sexe féminin.

Le viol suppose une pénétration sexuelle imposée. Mais, la notion de non consentement de l'acte sexuel est parfois malaisée à établir.

Certains auteurs distinguent trois types de viol :

- Dans le cas du viol simple, l'agression sexuelle est occasionnelle et l'agresseur agit ce viol pour réaliser un désir sexuel, sans aucune autre motivation : viols de circonstance, familial, d'auto-stoppeuse...etc.

- Les viols compliqués comprennent : les viols avec violences associées, voire comportant de véritables actes de barbarie (dans une recherche de plaisir), les viols se concluant par l'homicide de la victime, les viols avec perversions sexuelles.

- Les viols de substitution : viols substitués d'un vol (dans une recherche de plaisir, par exemple), d'un meurtre (volonté de tuer symbolisée par l'acte sexuel), de la masturbation (la victime est réduite au rang d'objet pour

l'autosatisfaction sexuelle de l'agresseur). (Bénézech, Le Bihan et Bourgeois, 2000, p. 15).

Pour ce qui nous concernons, nous définirons le viol comme étant un acte de pénétration sexuelle commis sur la personne du sexe féminin par la contrainte ou la menace, et qui implique le non consentement de celle-ci.

3/ Les différents types de viol :

Il existe différents types de viol, selon l'identité de l'agresseur, son but d'agression, et les circonstances dont la quelles commis un tel acte. Généralement, un acte de viol n'est pas commis pas sur n'importe quelle femme, et il se fait dans des circonstances particulières. De ce fait, Morbois (1997, p. 5-6) nous précise les types de viol suivants :

3.1- Viols fulgurants :

Dans cette forme d'agression le violeur passe directement à l'acte sans approches préalables. Dans ces situations le violeur et sa victime ne se connaissaient pas et il n'y a aucun lien antérieur ou relation entre eux.

Par le biais de faux prétextes, L'agresseur rencontre sa victime, lui demande un service et après une période de relations tout a fait banales, il devient subitement agressif et dominateur et la viole.

3.2- Viols par emprise :

Ce sont les viols commis à l'encontre d'une conjointe, viols commis dans le cadre de fréquentation et de relations amoureuses. Un lien affectif existe préalablement, l'agression se produit quand le partenaire masculin refuse de prendre en considération le non désir de sa partenaire et son refus d'une relation sexuelle.

3.3- Viols par inceste :

Les viols et autres agressions sexuelles par inceste sont généralement le fait d'un père, d'un beau-père ou encore d'un grand-père, d'un oncle, d'un frère à l'encontre d'une victime mineure, parfois extrêmement jeune. Il peut arriver, même si ces situations sont très rares, que l'agresseur implique une femme : mère ou grand-mère. Dans les viols commis par inceste, surtout quand il s'agit du père, le violeur est détenteur de tous les pouvoirs, il dispose de toutes les facilités pour exploiter sexuellement une victime qui dépend entièrement de lui, habite avec lui et dort sous le même toit que lui.

3.4- Viols par personnage ayant autorité :

Ils sont commis à l'encontre de mineurs, ou de personnes particulièrement vulnérables, par ceux qui exercent des fonctions éducatives ou thérapeutiques : personnels enseignants, membres de la communauté éducative, moniteurs, maîtres de stage, entraîneurs sportifs, personnels soignants, médecins, kinésithérapeutes, psychologues, etc.

3.5- Viols "en réunion" :

Communément désignés par l'expression viols collectifs ils sont perpétrés à l'encontre d'une femme (ou d'un homme) par plusieurs agresseurs en groupe.

4/ Les femmes à risque :

Les catégories des femmes qui sont vulnérables ou qui peuvent subir des actes de viol ou de violence sexuelle sont :

- Les femmes non accompagnées (veuves, sans famille).
- Les fillettes placées en foyer d'accueil ou travaillant comme domestiques.
- Les femmes chefs de ménage.

- Les femmes âgées.
- Les femmes souffrant d'un handicap physique ou mental.
- Les femmes incarcérées en prison ou dans les camps de concentration (notamment lorsque les conditions de détention n'assurent pas une protection par rapport aux prisonniers masculins ou lorsque les gardiens sont des hommes).
- Les femmes ayant déjà subi un viol. Celles-ci sont généralement marginalisées, vivent seules et sans protection ce qui les rend plus vulnérables à une nouvelle agression.
- Les prostituées.
- Dans les conflits armés, les femmes des groupes ethniques cibles lorsque l'agresseur a pour politique, officielle ou non, d'utiliser le viol comme arme de génocide.

Cette dernière catégorie de femmes est la plus sujette à subir des viols. Car elle est sans protection virile.

5/ Le viol comme arme de guerre :

Les femmes ont été depuis toujours été victimes de violences sexuelles lors des conflits armés. Le viol a toujours été lié à la guerre comme un de ses corollaires, un sous-produit et tout les belligérants l'ont pratiqué.

Au début du XX^{ème} siècle, lors du génocide arméniens « les femmes et leurs filles, quand elles ne sont pas mortes d'inanimation ou de sévices au bord de la saute, pendant la déportation ou la fuite, ont été violées ou enlevées ». (Le Monde, 26 Avril 1994).

Durant la deuxième guerre mondiale, le viol et l'esclavage sexuel étaient très utilisés en Europe et en Asie. En Europe, « les soldats allemands ont violé un grand nombre de femmes, tandis qu'au Japon l'armée impériale a réduit en esclaves sexuelles près de 20 000 femmes âgées de 13 à 18 ans ». (OCMT, violence contre les femmes : un rapport, juin 1999, in Libération, n° 6086, 9-10 décembre 2000, P. 14).

Lors de la prise de Berlin par les soviétiques en 1945, plus de 100 000 femmes auraient été violées, ce qui a fait dire au Général Patton « qu'il y aurait toujours des viols pendant les guerres ». La conférence internationale sur la violence contre les femmes en situation de guerre et de conflits armés, qui s'est tenue à Tokyo en 1997 (Grounds), a reconnu les faits de prostitution forcées des femmes Algériennes par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, ainsi que l'existence de bordels militaires et de nombreux meurtres de femmes vietnamiennes commis par les forces américaines durant la guerre du Vietnam ». (FIDH, N° 37 du 25 avril 2000, p. 16).

Les années 1990 ont vu se multiplier les conflits où s'opposent des groupes formés sur des critères sociaux, ethniques, linguistiques, religieux ou idéologiques. Ces conflits impliquent le plus souvent des milices partisans qui

s'affrontent dans un environnement de chaos social total. Ces groupes armés ne respectent pas les conventions internationales sur la guerre. Ils cherchent intentionnellement à les transgresser afin d'instituer un régime de terreur d'où, la plupart du temps, le recours au viol comme arme de terreur.

L'utilisation de la violence sexuelle ne sert pas seulement à terroriser et à assouvir des instincts sadiques sans risque de sanction judiciaire mais aussi à atteindre l'autre.

Au cours de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, plus de 5000 Koweïtiennes auraient été violées. (Coomasramy, 1992). Dans le conflit de l'ex-Yougoslavie, entre 20 000 et 50 000 femmes musulmanes ont été violées en Bosnie. Les femmes étaient détendues dans des « camps de viol » où elles ont été forcées d'avoir des enfants avec des soldats serbes. (Gordon, et Crehan, 1998).

Selon Amnesty International, les forces armées musulmanes et croates ont, elles aussi, violé et infligé des sévices sexuels aux femmes. En Croatie, ce fut une politique délibérée de violer des adolescentes et de les forcer à porter l'enfant de « l'ennemi ». Beaucoup de femmes ont du abandonné leurs enfants à la maternité juste après l'accouchement.

En Bosnie et au Kosovo, des viols infligés en majorité aux femmes musulmanes par les forces serbes ont eu lieu dans de nombreux endroits. Ces actes ont été commis d'une façon organisée et systématique. Les femmes étaient délibérément détendues dans des camps spécifiquement pour y être violées par les soldats.

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le conflit en ex-Yougoslavie a estimé que «... le viol était un moyen de purification ethnique (...). Des informations dignes de foi rapportent que des viols en public ont eu lieu, par exemple devant un village tout entier, pour terroriser la population et forcer les groupes ethniques à fuir ». (Commission des droits de l'homme, 1997).

Au Mozambique, dans les camps de la RENAMO, de jeunes adolescents, eux-mêmes traumatisés par des violences, ont agressé sexuellement des jeunes filles, les menaçant de les tuer ou de les faire mourir de faim si elles résistaient. (Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 1998).

Lors du génocide rwandais, le viol a été utilisé comme arme pour détruire les liens familiaux. On estime que toutes les femmes ayant survécu au génocide ont été violées. (Gordon et Grehan, 1997) (Guenivet, 2001).

Le viol a été systématiquement utilisé comme arme d'épuration ethnique pour détruire les liens communautaires. (FIDH, 1995).

Celles qui se sont retrouvées enceintes ont été mises au ban de leur famille et de leur communauté. Certaines ont abandonné leur enfants, d'autres se sont suicidées.

Le nombre de « grossesse de la guerre » ou « enfant de la haine » est estimé entre 2000 et 5000 par les autorités rwandais (Office National de la Population). « (Pendant le génocide, beaucoup de femmes réclamaient d'être tuées. On le leur refusait et on leur disait « tu mourras de tristesse ». (Corgon et Crehan, op. cit.).

Selon le tribunal pénal international, dans une ville du Rwanda, « des centaines de femmes tutsies se sont rendues à la mairie pour se plaindre au maire

des atrocités dont les hommes et elles mêmes étaient victimes. C'est à cet endroit que se réglant d'ordinaire les problèmes ethniques. Elles ont demandé asile, le maire a refusé et les a dirigé vers un bâtiment situé de l'autre côté de la rue. La nuit suivante, les paramilitaires sont arrivées et ont commencé à violer les femmes. Le maire était présent. Il disait aux miliciens : « *vous n'avez jamais goûté aux femmes tutsies ? Allez-y, profitez-en, demain elles seront mortes !* », « *Tuez-nous tout de suite* » disaient les femmes, et le maire répondait : « *Oui ! Oui, je le ferai demain* ». Le lendemain, les femmes ont été conduites jusqu'à la fosse commune, le maire est arrivé et leur a dit : « *Je regrette, je n'ai pas suffisamment de munitions, je vous tuerai demain* ». Elles ont été de nouveau violées le soir même et le jour suivant, avant d'être brutalement exécutées. (Sellers, 1999).

Au Congo, près de 60 000 femmes auraient été violées (dont 1724 cas documentés à Brazzaville) (*Ce chiffre concerne les victimes qui se sont présentés à la structure spécialisée mise en place au centre hospitalier de Makélékélé avec l'appui de Médecins sans frontières.*) durant les guerres civiles. Un quart de ces victimes de violences sexuelles avaient entre 12 et 15 ans. Dans certaines régions du pays, dont le Pool, le viol paraît avoir été une pratique de guerre systématique. Dans d'autres cas, les femmes qui fuyaient la guerre n'avaient d'autres choix que de devenir des « femmes de militaires », échangées entre les combattants comme des produits. À Dolisie (55 000 habitants environ en 1997), les autorités estiment que 40% des femmes de la ville auraient été violées ». (*Nations Unies, plan ONU 2002. Ensemble ...à partir de la base, Brazzaville, PNUD, 2002, p. 18 et 20.*). Des certaines de témoignages sur ces viols ont été recueillies par les associations de défense de Droits de l'Homme et des Nations Unies. Il est indéniable que ce sont les femmes qui ont payé le prix fort de cette guerre.

De même, l'UNICEF a dénoncé des cas de viol systématiques, des femmes au cours du conflit armé qui se déroule dans le Pool depuis le début du mois d'Avril 2002. Raymond Janssens, représentant de cette organisation du Congo, affirme que la plupart des femmes violées avaient subi des sévices corporels lors de leur exode du Pool à Brazzaville. (Agence France Presse, « L'UNICEF », 2002).

Le viol de guerre, comme nous l'avons vu, existe depuis la nuit des temps, mais c'est bien tardivement que le viol des femmes comme arme de guerre est apparu en pleine lumière. A peine pouvons nous aujourd'hui estimer le nombre de ces crimes, dont une conséquence directe - la grossesse non désirée - mérite une attention clinique particulière, tant pour la mère que pour l'enfant. Car la violence en jeu y est considérable.

6/ Le viol dans la guerre d'Algérie :

« Le but était de faire l'Algérie française par les femmes ».

Les femmes algériennes ont été victimes de la répression menée par les forces de l'ordre françaises. Elles ont aussi été une cible de choix pour l'action psychologique de l'armée. (Thèse en cours de Diane Sambron sous la direction de Jacques Frémeaux (Paris IV), « La politique d'émancipation du gouvernement français à l'égard des femmes algériennes pendant la guerre d'Algérie » in <http://www.cairn/article.php>) En effet, ce qu'on appelait alors les « événements d'Algérie », était en réalité une guerre dans laquelle la totalité de la population a été impliquée d'une manière ou d'une autre et l'engagement des femmes dans la lutte pour l'indépendance, qui a pris des formes diverses, a été progressivement perçu par les militaires français. (Amrane D, 1991 et in Confluences. Méditerranée, 1996, 17, p. 87-96). Les femmes combattantes dans

les maquis n'ont été qu'une infime partie: Amrane, D (ibid.) estime leur nombre à environ 2000 pour toute la guerre. Elles étaient pour la plupart très jeunes, puisque plus de la moitié avait moins de 20 ans et 90% moins de 30 ans.

Amrane, D (ibid.) montre aussi, que la guerre provoque une évolution des comportements puisque les activités traditionnellement dévolues aux hommes, comme les courses, sont progressivement faites par les femmes chargées non plus seulement de cuisiner mais aussi d'acheter la nourriture.

La place des femmes durant la guerre de libération nationale fut croissante. De véritables cellules féminines se sont constituées au sein du nizâm, l'organisation chargée d'encadrer la population algérienne. (Djerbal, D, 1959-1960) », (Jauffret et Maurice Vaïsse, 2001, p. 195-218).

Elles sont bientôt démantelées elles aussi, cette structure devenant même, semble-t-il, l'ennemie prioritaire et privilégiée de la plus grande partie des troupes françaises. Au travers des archives militaires, on peut observer l'évolution du regard de l'armée sur elles, les femmes accèdent peu à peu au rang de sujets dans la guerre et elles sont dès lors, comme les hommes, mises en fiches, suspectées, arrêtées pour leurs propres activités. (*Annexe à la directive du 24 février 1959. Annexe n° 1 sur la technique policière, le 10 mars 1959, parue dans La Revue historique des Armées, 3, 1995, p. 52-54*).

Le général Lorillot, a demandé au ministre résident le recrutement de personnel féminin « pour permettre la fouille immédiate des femmes musulmanes arrêtées comme suspects ». Cette procédure a été mise en action notamment lorsque les hommes ont eu recours au vêtement féminin « le Hayek » pour se dissimuler aux yeux des français.

Les fouilles des algériennes pouvaient aller d'une palpation sur les vêtements jusqu'à l'obligation de soulever leur robe. Vérifier le sexe des femmes. Il s'agissait alors de s'assurer de leur pilosité. En effet, les femmes dont les maris sont au maquis sont suspectées de continuer à les voir et le pubis rasé est considéré comme une preuve irréfutable de relations sexuelles récentes. S'assurer de la longueur des poils pubiens devient dès lors une activité ressortant de la recherche du renseignement. (Trouchaud, R, 1994, p. 137) En outre, les femmes sont aussi l'objet de la violence sexuelle directe de certains hommes, notamment dans le cas des détentions.

Les algériennes étaient des femmes qui pouvaient être violées. C'est ce que notait par exemple un pasteur en 1956 à propos de secteurs où « le viol était utilisé comme une manière de pacification ». (*Boniface, L'Aumônerie militaire française (1914-1962), thèse sous la direction de Yves-Marie Hilaire, université de Lille III, 1997, p. 486*). Le journal tenu par Mouloud Feraoun au cours de la guerre permet aussi de repérer à quel point le viol fut une pratique courante en Kabylie notamment au cours des grandes opérations engagées par le général Challe à l'été 1959. Sans atteindre ces extrémités, la plupart des viols commis pendant la guerre d'Algérie par les soldats français l'ont été de manière à la fois plus banale et moins systématique.

Par ailleurs, le viol a aussi été utilisé comme une méthode ordinaire de torture à laquelle on recourt pour faire parler une prisonnière ou un prisonnier. (Blatt, D, 1992, p. 821-865). La pénétration violente se fait souvent au moyen de morceau de bois, de bouteille, etc. Le sexe est le lieu de l'application de la souffrance, comme lors de la torture à l'électricité où les parties sexuelles du corps sont particulièrement visées, il est le lieu d'entrée de la douleur, qui marque définitivement, bien que de manière invisible, les victimes et leurs proches. Si hommes et femmes pouvaient subir pareilles pratiques barbares, le

viol quant à lui avait une signification symbolique, accentuée dans le cas des femmes car le viol porte atteinte directement à leur filiation.

Le viol a été sans conteste une torture de prédilection infligée aux femmes, qu'elles soient convaincues d'être des « terroristes », des combattantes du maquis ou simplement suspectées d'un lien avec la « rébellion ». De fait, dans cette guerre qui vise, essentiellement, non pas les combattants des maquis ou de l'armée des frontières, mais la population algérienne, le viol occupait une place particulière.

On peut distinguer deux grands types : les viols prémédités et les viols opportunistes :

Les premiers sont souvent accomplis de nuit par un tout petit nombre de soldats et il est vraisemblable que ces crimes sont restés inconnus de leurs camarades, sauf, cas exceptionnel, plainte de la victime ou quelques sanctions en attestent l'abandon de poste corrélatif. Certains chefs ont pu autoriser, implicitement ou explicitement, leurs hommes à se rendre dans les villages, les mechtas, des régions considérées comme « rebelles », où le viol venait alors s'ajouter aux manières de faire la guerre.

Mais la plupart des viols accomplis pendant la guerre d'Algérie sont surtout à mettre en relation avec la contingence des opérations militaires (viols opportunistes).

Le contrôle de la population est ainsi l'occasion idéale pour perpétrer ces viols qu'on qualifie d'opportuniste. Ces viols sont commis de manière collective, les autres soldats surveillant pendant que le violeur agit. Les hommes, qui se succèdent sur le corps des femmes, utilisent la contrainte d'une arme, que

ce soit la leur ou celle de leurs camarades. Les viols peuvent s'accompagner de violences sur les femmes elles mêmes ou sur leurs proches.

Se faisant l'écho du fatalisme issu de l'expérience, Mouloud Feraoun note que « lorsque les militaires délogent les Kabyles de chez eux, les parquent hors du village pour fouiller les maisons, ils savent que les sexes des filles et des femmes seront fouillés aussi ». (Feraoun, Journal. 1955-1962, 348 p., 20 février 1959), ce qui est assimilé à une véritable meurtrissure et plus encore à une flétrissure du corps et de l'âme de l'individu. «La chair vive de l'âme Kabyle » comme l'écrit Mouloud Feraoun ; expression qui condense exactement la dimension psychologique ou mentale de la violence physique. D'ailleurs, comme le signale Mohamed Hocine Benkheïra « tous ceux qui savent partagent leur honte et leur colère, parce qu'ils considèrent cela comme le plus grand des crimes et que de tout temps leurs mœurs, leurs loi, leur raison d'être en tant que Kabyles reposent sur cet interdit, ce sacro-saint respect qui doit préserver la femme. En ce sens, le viol procède de la même logique que la torture. (Branche, R, 2001). Le viol, ce crime si particulier dont l'auteur se sent innocent et la victime honteuse, signifie l'impuissance des hommes à protéger les femmes, et à sauvegarder leur autorité et leur honneur. C'est une castration symbolique des hommes en reprenant les termes de Gerna Lerner. (Lerner, 1986, p. 80).

Le viol est un acte de violence dans lequel le sexe de l'homme est le moyen- mais un objet peut lui être substitué et dont le sexe de la femme n'est pas la fin ultime. C'est la femme elle-même qui est visée.

A travers la femme, bousculée, violentée, violée, les militaires atteignent sa famille, son village, et tous les cercles auxquels elle appartient jusqu'au dernier, le peuple algérien. C'est ce dont témoignent les consignes données par les moudjahiddines aux femmes de Kabylie : « ils ont expliqué, note Mouloud

Feraoun, texte du Coran à l'appui, que leur combat à elles consistait précisément à accepter l'outrage des soldats, non à le rechercher spécialement, à le subir et à s'en moquer. Au surplus, il est recommandé de ne pas parler de ces choses, de ne pas laisser croire à l'ennemi qu'il a touché la chair vive de l'âme Kabyle si l'on peut dire, de se comporter en vrai patriote qui subordonne tout à la libération de la partie enchaînée. (Feraoun, op. Cit.).

Par ailleurs, le viol des femmes ajoute à cette souffrance intentionnellement infligée à des individus, dans le but d'atteindre leur communauté d'appartenance, un attentat aux valeurs fondamentales de ces groupes, famille, clan, village ou quartier, etc.

De ce fait, le viol porte atteinte à l'Islam, qui régule la relation sexuelle, le sexe bien réglé renvoyant à la fois aux relations humaines par rapport aux bêtes, et aux relations sociales- dans un monde organisé politiquement.

Les viols accomplis pendant la guerre d'Algérie peuvent dès lors être qualifiés de violences politiques : ils sont, en dernière instance à cette étape, une affaire d'hommes. Dans ces départements officiellement français depuis plus de cent ans. Les viols conservent la dimension symbolique des viols de conquête : il s'agit bien du rapt des femmes, « possession d'un corps devenue celle d'un être », maintien du violé en situation de dominé. (Vigarello, G, op. Cit. p. 262)

Enfin, durant la guerre d'Algérie, nous assistons à une véritable possession des femmes, à une exploitation de ces dernières pour des buts politiques. Exploiter la sexualité d'une femme pour détruire un peuple, est l'acte le plus dégradant qui soit.

7/ Le viol comme arme de terrorisme en Algérie :

Dénoncer le silence de la loi Algérienne face au phénomène du viol et à ses conséquences dramatiques, exige une définition claire des droits des victimes de l'innommable.

A cet effet, on précise que s'agissant du viol dans le cadre du terrorisme, il y a deux situations à considérer, d'une part, celui-ci est un moyen de motivation du groupe par l'utilisation des femmes comme butin de guerre prises avec les biens de l'ennemi. En somme, une prostitution forcée, légalisée par une prescription intégriste, une sorte de fatwa qui prône le mariage pour légitimer les viols collectifs. L'autre aspect du viol, celui commis dans le cadre des exactions terroristes est motivé par la dévastation.

De même, le code pénal n'a pas défini le viol, il faut le définir non seulement comme arme de guerre, mais aussi comme un crime qui existe au quotidien dans nos sociétés et que chaque femme pourrait y est confrontée. Et dans un contexte de conflit politique, de chaos total, de zone de non- droit, la violence est exacerbée et les viols ne font que redoubler.

En effet, la femme représente le tout dans la société, elle représente la culture, elle est le moyen de l'éducation et de la production des citoyens. Et, pour détruire un peuple, il faut détruire d'abord la femme, le noyau de la société, et la chose la plus précieuse pour l'ennemi (son épouse, sa mère, sa fille, ou bien sa sœur). De ce fait, elle devient elle même l'ennemi à abattre. On utilise le corps des femmes comme un moyen d'humiliation et de possession. En violant une femme, on atteint l'honneur du mari, sa virilité, mais aussi la communauté entière. On rappelle aux autres ennemis leur incapacité à défendre leurs femmes.

En Algérie, dans la dernière décennie, on n'était pas seulement dans le cadre d'un crime sexuel mais plus particulièrement dans un crime politique. En Algérie, dix mille filles ont été violées, par les éléments des groupes armés lors de la décennie de terrorisme entre 1992 et 2002 a affirmé la présidente de l'association algérienne "Femmes en communication », Mme Lahèche Nafissa le 31 janvier 2007, intervenant lors d'un séminaire à Ain Témouchent sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, elle cite un rapport de la DGSN (direction générale de la sûreté nationale) dont la presse locale s'est fait l'écho, plaidant en faveur du lancement de campagnes de sensibilisation à l'intention des femmes pour lutter contre la violence perpétrée contre ces dernières.

Selon ce rapporteur, il y a deux types de victimes en Algérie, les plus nombreuses celles qui ont été agressées, violées et mariées de force aux membres du GIA et les autres victimes des exactions des forces de sécurité et des miliciens. Lorsqu'on parle des viols des forces de sécurité, il ne s'agit pas de viols planifiés mais de crimes sexuels opportunistes. Là où il y a une stratégie, c'est chez les groupes islamiques armés, on l'a retrouvé dans certaines fatwas. Il s'agit réellement d'une volonté de prendre ces femmes, et de deux manières. Soit les enlever et en faire des esclaves, soit les marier de force à des membres du GIA pour donner naissance à un "bon musulman" puisqu'il aura été enfanté par un "bon musulman". Il ne s'agit pas d'impérialisme génétique mais d'impérialisme religieux.

C'est ainsi qu'en Algérie, les femmes sont devenues un objectif de la violence terroriste. En mars 1994, le Groupe Islamique Armée (GIA) a publié une déclaration désignant toutes les femmes non voilées apparaissant en public comme des cibles militaires potentielles. (Benoume, in Ms Magazine septembre-octobre 1995, p. 22). Celles-ci ont été progressivement happées par la spirale de

la violence. Le ministère dénombrait 2 084 femmes violées par les groupes armés islamistes au 31 décembre 1998.

Elles ont subi des atrocités sous prétexte de leur profession (enseignantes, coiffeuses, etc.), de leur parenté avec des membres des forces de sécurité, de leur habillement ou de leur comportement (non port du hidjab, fréquentation de l'école, etc.).

Les victimes dont l'âge varie de 9 à 70 ans, ont été enlevées et séquestrées. Certaines ont subi le « mariage de jouissance », d'autres le viol collectif à répétition avant d'être éliminées. (*Séminaire sur la violence à l'encontre des femmes : des abus domestiques à l'esclavage, thème II, le viol dans les conflits armés, Bari 4-6 novembre 1999*).

Selon la fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), des certaines des femmes ont été enlevées et violées par les forces de sécurité simplement parce qu'elles été soupçonnées d'appartenir à la mouvance islamique. (FIDH, 19ème session, 15 janvier-5 Février 1999).

Même si, en Algérie, les viols sont un peu moins organisés, il y a quand même des caractéristiques qu'on retrouve. Les « mutaas » sont les mariages forcés. Ce mariage temporaire pratiqué par les musulmans chiites, à la base, n'a rien d'une agression : deux personnes décident pour un temps donné qu'elles seront mariées. En Algérie, on enlève les femmes, on les marie de force avec des membres du GIA et on les viole. En fait, l'utilisation de la mutaa, n'a été utilisée que pour légitimer le viol.

Le viol est interdit par l'Islam bien évidemment, le fait de marier ces femmes sert donc à rendre le viol légal : il s'agit de relations sexuelles dans le

cadre du mariage... Si en Algérie, où comme dans tout le Maghreb les musulmans sont sunnites, on a observé cette pratique, cela s'explique par le fait qu'à partir de 1994, les takfirs ont pris le pouvoir au sein des GIA. Ces derniers étaient des Afghans, c'est-à-dire des moudjahiddins ayant fait la guerre en Afghanistan où ils ont côtoyé des chiites. Ils ont certainement importé cette pratique qui est d'ailleurs très utilisée par le Hezbollah.

Pour les intégristes, les femmes sont diabolisées, et font l'objet de toutes les peurs. Il y a différentes images de la femme dans l'Islam. La bonne musulmane que l'on voile, non pas pour la punir mais pour la protéger des autres, l'esclave, la " sebaya ", qu'on utilise à son gré et il y a l'hourri, que le bon musulman retrouvera au Paradis.

Pour l'Algérie, la haute autorité islamique a considéré que les femmes violées par des membres des GIA étaient des victimes, et qu'elles avaient le droit d'avorter dans certaines conditions. Par contre, il n'est absolument pas fait état des femmes violées par les forces de sécurité, la police, ou par les militaires. Quand ces femmes ont demandé à être indemnisées en tant que victimes de guerre, les forces de l'ordre ont répondu que si on les indemnisait, tous les mois lorsqu'elle recevrait leur pension on leur rappellerait l'acte de viol et que quelque part cela équivaldrait à de la prostitution. (Bouatta, 2000).

De plus, les femmes enceintes ont attendu vainement une promulgation de fetwa rendant licite l'avortement. Cette fetwa n'a jamais vu le jour. C'est le ministère de la santé publique qui a trouvé un détour pour rendre possible l'avortement en assimilant avortement pour grossesse par viol de terroristes à un avortement thérapeutique. Ce qui occulte, bien évidemment, toute la charge traumatique spécifique au viol (dans ses implications psychiques,

interpsychiques et symboliques) et handicap tout processus de réhabilitation. Cette non- reconnaissance par les autorités officielles des femmes violées, enceintes fait que celles-ci deviennent des êtres introuvables, qui se cachent et que l'on cache. (Bouatta, ibid.)

On a donc encore une justice à plusieurs vitesses en ce qui concerne le viol même dans les pays les plus développés de la planète. C'est ainsi qu'en France par exemple, si on porte plainte pour viol, on a certes des chances de se faire entendre, mais encore. Il y a des enquêtes, il faut prouver l'acte, la réputation est en jeu, etc. On va même jusqu'à demander à la femme comment elle était habillée ce qui implicitement équivaldrait à dire s'il elle n'a pas en quelque sorte provoqué le violeur. Donc même en France il peut y avoir des soupçons.

Dans un pays comme le Mexique, les auteurs de viols sur mineurs peuvent soit accepter d'épouser leur victime, ce qui les "lave", soit faire de la prison. Il est sûr que la plupart d'entre eux épousent la victime.

Dans les pays où la Charia fait loi, une femme qui a été violée doit corroborer son témoignage par celui de quatre autres témoins, notamment en Arabie – Saoudite.

Le viol est un acte universel, par contre la justice et les peines qui vont avec sont soumises à la culture, à la volonté du pays, et aussi aux accords de paix. Car souvent quand on est en préparation de paix, le groupe qui doit lâcher les armes demande l'impunité, et les viols pourraient faire partie des crimes impunis.

On outre, chez nous en Algérie, il y a le fait de condamner le viol comme crime d'honneur, ce qui est une analyse terrifiante.

La condamnation du viol comme crime d'honneur est, la plupart du temps, celle qui est encore en vigueur jusqu'à nos jours. C'est une condamnation qui vise souvent à réparer, non pas l'honneur de la femme, mais plutôt l'honneur de l'époux ou du père, c'est-à-dire l'honneur de l'homme que la femme est censée représenter. Dans notre pays où la culture est fortement imprégnée de conservatisme et où la virginité de la femme représente l'honneur de la communauté, il est évident que l'acte de viol puisse être vécu dans la honte par la femme violée, mais aussi par l'ensemble de sa famille. C'est pour cela qu'il est toujours difficile de le leur faire reconnaître.

À la honte s'ajoute le fait que les femmes victimes de viol se sentent coupables. Elles se disent "qu'ais-je pu faire pour être violée ? Est-ce que j'ai provoqué ?". Parfois il y a aussi la famille qui interdit d'en parler parce que c'est la honte pour eux, ce qui renforce l'atteinte narcissique de ces victimes, qui peuvent dans certains cas souffrir aussi de maltraitances sociale, celle-ci peut aggraver le traumatisme né de ce viol. En effet, un viol ne dure pas qu'un instant, c'est quelque chose qui continue bien après, et qui conduit dans la majorité des cas à des troubles de l'image de soi, et la victime perd l'estime de soi et de son corps, ce qui est profondément traumatique.

8/ Le viol d'un point de vue juridique :

Dans de nombreux pays, le statut juridique du viol et le traitement que la justice réserve aux victimes a évolué notamment grâce aux féministes.

Cependant, dans certains autres pays, les viols continuent encore à échapper à tout contrôle et à toute sanction : la législation est souvent imparfaite et parfois inexistante. Seuls 16 pays ont des lois faisant spécifiquement référence aux agressions sexuelles. Mais même avec une législation adéquate, aucun pays n'applique la loi en totalité. (UNIFEM, Nations unies, 2003).

Certains États ne considèrent pas que le viol puisse exister entre époux. En effet, certaines civilisations ou religions considèrent que la femme doit être soumise sexuellement à son époux, alors que dans d'autres législations de certains pays, la jurisprudence admet l'accusation de viol d'une femme par son mari. En effet, le viol conjugal étant reconnu comme une infraction à part entière dans 51 pays. En France, le « devoir conjugal » a été aboli en 1990 et le viol entre conjoint et condamnable depuis 1992.

8/1- Le viol dans les différentes législations :

a- Législation Française :

Depuis 1980, la loi française apporte une définition précise du viol, qui est un crime passible de quinze ans de réclusion criminelle. L'article 222.23 du Nouveau Code Pénal français stipule : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol ».

C'est la « pénétration sexuelle » qui distingue le viol des autres agressions sexuelles :

« De quelque nature qu'il soit » : ceci désigne toute pénétration sexuelle, qu'elle soit vaginale, anale (sodomie) ou orale (fellation), ou par la main ou des objets.

« Commis sur la personne d'autrui » : ceci désigne soit une femme, soit un homme, soit un enfant (fille ou garçon), que la victime soit connue ou inconnue de l'agresseur (ce dernier peut être extérieur à la famille ou lui appartenir). « Par violence, contrainte, menace ou surprise » : ceci désigne les moyens employés par l'agresseur pour imposer sa volonté, au mépris du refus ou de l'âge de la victime. C'est le non consentement qui caractérise le viol.

La qualité d'ascendant légitime ou de personne ayant autorité constitue des circonstances aggravantes. Toute relation sexuelle est un délit dès lors que la victime est un(e) mineur(e) de moins de 15 ans.

Depuis 1992, la qualité de conjoint est retenue comme circonstance aggravante en cas de violences conjugales, et la jurisprudence reconnaît le viol conjugal.

Selon l'article 222-24 du Code Pénal, le viol est puni de vingt ans de [réclusion criminelle](#) dans les cas où il a été commis:

- Sur une personne particulière (un mineur de moins de 15 ans, personne particulièrement vulnérable).
- Par une personne particulière (ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par une autre personne ayant autorité sur la victime, personne abusant de l'autorité que lui confère ses fonctions).
- Dans des circonstances particulières (par plusieurs auteurs ou complices, avec usage ou aide d'une arme).
- En ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente.

- En raison de l'orientation de la victime.

La définition du viol comme "pénétration" pose problème et fait l'objet de contestations. Il arrive en effet que des mères incestueuses ou des femmes pédophiles conditionnent de jeunes garçons par des caresses et des attouchements jusqu'à en faire, à l'adolescence, des amants complets. Lorsque ces faits sont portés en justice, les tribunaux refusent de retenir la qualification de viol, et choisissent celle d'"atteinte sexuelle". Il s'agit pourtant à l'évidence d'un rapport sexuel complet et imposé.

b- Législation suisse :

Selon le Code Pénal Suisse, le viol, à l'article 190 ne peut être commis que sur une personne de sexe féminin. Le Code parle d'acte sexuel. La peine est la réclusion pour 10 ans au maximum de trois ans au moins en cas de circonstances aggravantes. Les autres actes sexuels, notamment sur des enfants ou sur des personnes de sexe masculin sont traités par d'autres articles.

c- Le viol dans d'autres pays :

D'une façon générale on dispose de peu de données statistiques sur cette criminalité qui n'est étudiée que depuis quelques dizaines d'années. Le [Canada](#) et les autres pays qui poursuivent avec le plus de succès les criminels sexuels semblent avoir le plus fort taux de violeurs, tandis que les pays où le viol est généralement ignoré par la société ne tiennent aucun compte de cette criminalité. De même les chiffres sur les fausses accusations de viols varient beaucoup selon les sources. De 2%, selon les organisations féministes à 80%, selon certaines enquêtes américaines. La seule enquête véritablement sérieuse sur le sujet, date

de 1994 aux USA. Eugene J. Kanin a aboutit après 9 ans à un chiffre de 41% (avec des variations de 25% à 85% selon la date et le lieu). Cependant ce chiffre n'inclut que les accusations reconnues fausses par les accusateurs eux-mêmes, ce qui laisse à penser que le véritable chiffre serait en fait bien plus élevé, mais ne concerne que les États-Unis, où les accusations de viol sont nombreuses.

Une proportion élevée de viols n'est jamais comptabilisée dans les statistiques puisque non juridiquement reconnus dans le pays du crime, et aussi très souvent parce qu'il est difficile pour les victimes de porter l'accusation.

- Une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie ([OMS](#), 1997).
- En [Afrique du Sud](#), 147 femmes sont violées chaque jour (South African Institute for Race Relations, 2003).
- Aux [États-Unis](#), une femme est violée toutes les 90 secondes (Ministère américain de la Justice, 2000) et 50 % des viols déclarés ont été commis au domicile de la victime. Seules 16 % des femmes signalent un viol à la police.
- En [Turquie](#), 35,6 % des femmes subissent des viols conjugaux parfois, et 16,3% souvent (études publiées en 2000, Women and sexuality in Muslim societies, 2000).
- En [Afrique du Sud](#), le taux de condamnation pour viol reste bas, de 7 % en moyenne. Un tiers du nombre de viols estimés aurait été signalé en 2003 (rapport annuel de la police pour l'année se terminant en mars 2003).

- France : le viol est un phénomène de société considérable dont l'ampleur commence à être reconnue. On ne dispose de données chiffrées officielles que depuis l'enquête nationale menée en 1999 (ENVEFF). Celle-ci indique qu'au moins 4 800 femmes sont violées chaque année en France. (Enquête menée sur des femmes de 20 à 59 ans). Une femme sur 10 est victime de viol, tentative de viol ou agression sexuelle au cours de sa vie. Le viol peut être un crime [sexiste](#) : 96% des auteurs de viol sont de sexe masculin et 91% des victimes sont de sexe féminin (statistiques concordantes du Ministère de la Justice et du CFCV, Collectif Féministe Contre le Viol). Cependant, on ignore le nombre réel de victimes de sexe masculin, les hommes révélant rarement ces crimes. De même on sait que les femmes coupables de tels crimes sont rarement poursuivies et encore moins condamnées.

La loi internationale et la plupart des pays signataires du statut de la CPI, ont une définition du viol « neutre », c'est-à-dire, qui n'est pas sexospécifique, ce qui signifie que les hommes aussi bien, que les femmes peuvent être victimes ou agresseurs.

- Les codes pénaux de Bosnie Herzégovine, Allemagne, Corée, Chine, Norvège, Autriche, Espagne, Brésil, Sierra Leone, New York, Maryland, Massachusetts, mettent l'accent sur la force ou la menace de force dans la définition du viol.
- Les codes pénaux de Suisse, Portugal, France, Italie, Danemark, Costa Rica, Uruguay, Philippines, Californie, mettent l'accent sur des circonstances spécifiques qui rendent la victime vulnérable.

- Les codes pénaux d'Angleterre, Canada, Nouvelle Zélande, Australie, Inde, Bangladesh, Afrique du Sud, Zambie, Belgique, Nicaragua, mettent l'accent sur de consentement ou de participation volontaire.

Après ce bref aperçu sur le crime de viol à travers le monde et sur les législations en vigueur dans certains de ces pays, voyons maintenant ce qu'il en est dans les pays arabes et musulmans.

d- Législation égyptienne :

La jurisprudence égyptienne a été adoptée à partir de la charia islamique (la loi d'Islam). Elle affecte le viol aux crimes de la partie IV de la provision des agressions du livre III du code pénal, sous le titre « de l'assaut indécent et de la corruption morale » et inclut l'article 267 qui stipule: « Celui qui a fait le sexe avec une femme sans son consentement est punissable par les travaux forcés à perpétuité ».

La législature a considéré le crime de viol comme un « crime » punissable par l'emprisonnement et les travaux forcés. Le crime du viol est un crime d'événement formel sans consentement de la femme, c'est un événement néfaste qui représente une agression sur la liberté sexuelle. (Behnam,1999, p. 91). Ainsi, le législateur égyptien a librement admis le rapport sexuel entre conjoints, en tant qu'il y a un consentement.

Le législateur égyptien ne considère pas un rapport sexuel entre époux avec le non consentement de la femme comme un viol, parce que le concept de viol représente dans la loi égyptienne « *l'acte de pénétration* » contrairement à la loi française, qui rend un viol le rapport sexuel qui réunit l'homme avec son épouse sans son consentement.

Le viol n'est réalisé d'après la législature égyptienne, que s'il y a une conjonction naturelle entre les organes génitaux, et cela que le soi le contrevenant ait atteint son plaisir ou non. Les autres actes contre l'éthique, la décence ou la pudeur, les insultes ne sont pas considérer dans la législation égyptienne comme un viol, mais peuvent être considérés comme des attentas à la pudeur. (Awad Abd Ettaoueb, in El Kathordji, op. cit, p. 278).

En outre, le viol est définit par Behnam (Ibid. p. 942) comme suit : « pénétration de la femme par le pénis de l'homme dans l'endroit approprié de son corps sans son consentement, et ceci seulement si le contrevenant est capable de commettre un tel acte de pénétration, et que l'organe de la femme est valable, si non cet acte rentrera dans les attentats à la pudeur ou dans une tentative de viol.

Ainsi, la législation égyptienne considère comme un viol seulement l'acte sexuel commis par un homme à l'encontre d'une femme sans son consentement, alors que les actes sexuels commis par un homme sur un homme ou une femme sur une femme sont des attentas à la pudeur. Comme c'est le cas pour la législation algérienne d'ailleurs.

8/2 - Le viol dans la législation algérienne :

2. 1- Définition :

Le viol dans la loi algérienne est l'acte qui est punissable par la section 336 du code pénal, il est exprimé par le législateur algérien sous la dénomination de : «violation charnelle».

Le législateur algérien n'a pas défini cet acte, comme il n'a pas indiqué ses instances. Il apparaît d'après les jugements de la législation algérienne qu'il est un acte de pénétration par un homme et la possession d'une femme sans son consentement. Cette définition est en fait identique à la conclusion de l'ordre judiciaire français, avant la réforme du code pénal en 1992.

Le crime du viol se compose dans la loi algérienne de deux instances :

- L'acte sexuel.
- L'utilisation de la violence.

- **L'acte sexuel:**

C'est l'acte de pénétration naturelle qui consiste à introduire l'organe viril dans le vagin de la femelle.

De cette définition, nous pouvons déduire ce qui suit :

- Le viol ne peut être commis que par l'homme à l'encontre de la femme.
- Il n'est pas considéré comme un viol le fait de pénétrer la femmes par derrière (sodomie), ou encore une pénétration digitale ou toute autre chose dans le vagin de la femme, ces actes rentrent dans le cadre des attentas à la pudeur.

Par ailleurs, le législateur algérien permet à l'homme de forcer son épouse à avoir des rapports sexuels, il n'est pas reconnu religieusement de parler d'un viol entre les conjoints sur la base que le contact sexuel est un droit du mari et un devoir de l'épouse.

- **L'utilisation de la violence :**

La violence est l'essence du crime, elle est reconnue toutes les fois que l'acte a été commis sans le consentement de la victime. La violence pourrait être matérielle, morale et peut même prendre d'autres formes :

1-La violence physique : elle se réalise par l'utilisation de la force physique ou par tous les autres moyens de contrainte de la victime.

2- La violence morale (contrainte morale) : cette violence se fait par la menace de faire mal : comme la menace d'un meurtre ou d'un scandale.

La violence peut prendre d'autres formes, comme l'utilisation des substances narcotiques, des hypnotiques, ou des drogues.

Le consentement n'est pas présent également lorsqu'il s'agit de folie et de non-discrimination, la discrimination d'âge dans la loi civile algérienne avait identifiée dans l'article 40 de 16 ans. (Bouskiaâ, 2006. p. 92).

On note également l'absence du consentement dans la tromperie, l'innocence.

2. 2- La punition :

Le crime du viol est puni par le code pénal algérien dans les articles :

- Art. 336 : « Quiconque a commis le crime de viol est puni de la réclusion à temps, de cinq à dix ans. ». (**Ord. n° 75-47 du 17 juin 1975**). Si le viol a été commis sur la personne d'une mineure de seize ans, la peine est la réclusion à temps, de dix à vingt ans. (Le code pénal, p. 99).

Le législateur algérien a précisé les circonstances aggravantes dans l'article suivant :

- Art. 337 : « Si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat ou le viol, s'ils sont de la classe de ceux qui ont autorisé sur elle, s'ils sont ses instituteurs ou ses serviteurs à gages, ou serviteurs à gages des personnes ci-dessus désignées, s'ils sont fonctionnaires ou ministre d'un culte, ou si le coupable, quel qu'il soit, a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes, la peine est celle de la réclusion à temps, de dix à vingt ans, dans le cas prévu à l'alinéa premier de l'article 334, et de la réclusion perpétuelle dans les cas prévus aux articles 335 et 336. (Code Pénal Algérien, p.100).

On note que la législature algérienne reste modérée dans la punition du crime de viol, bien que considéré comme un danger sérieux et qu'il est devenu un crime de guerre et que la juridiction internationale le prend en considération.

Le critique que nous pouvons faire au législateur algérien concerne le fait de ne pas avoir tenu compte des conséquences d'un tel crime, telles que la perte de virginité, la grossesse possible, conséquences qui doivent normalement être prise en compte et considérées normalement comme des circonstances aggravantes.

9/ Le point de vue de l'Islam sur le viol :

Nous noterons tout d'abord, que les Arabes de l'ère préislamique n'avaient d'autre perception de la femme qu'utilitaire. Au service de l'homme, elle est d'abord son objet sexuel et secondairement une épouse susceptible de pérenniser le sang de la lignée par une descendance masculine nombreuse.

La mise à mort des filles à l'ère préislamique n'est pas une nouveauté pour qui a lu le Coran. Dans les versets 59- 60- 61 de la sourate XVI (2), Dieu rappelle les méfaits des incultes et des ignorants (el djohale) à l'endroit des filles assassinées dès l'orée de leur vie.

Condamnant vigoureusement cette pratique, il montre dans quel sens de justice sociale s'inscrit l'Islam, au mérite duquel s'ajoute ainsi la promulgation d'un nouvel ordre féminin.

En effet, l'Islam réclame toujours les droits des femmes, le Prophète Mohamed (QSL) a clairement énoncé que "les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs (dans leur conduite) envers leur famille et je suis le meilleur d'entre vous (dans ma conduite) envers ma famille". Hadith (Tirmizi). C'est ainsi que l'Islam recommande au musulman de porter à la fille comme au garçon affection et bienveillance.

Cependant, si la religion musulmane incite à l'égalité des sexes, la pratique sociale, introduit une différence fondamentale entre garçon et fille, car celle-ci « ...est toujours à un cran en arrière du garçon » (Fanon, 1959, P. 91 in Toualbi, 1984, p. 50).

En effet, la fille, dans les sociétés arabo-musulmanes est entièrement sous l'emprise du modèle éducatif et social de ses parents, et notamment de sa mère.

L'existence même de la fille en tant qu'individu, son éducation au sein de la famille est donc une affaire qui relève de la sphère strictement familiale. Par extension, tous ce qui concerne la femme musulmane relève de l'intime et du particulier et parfois même du tabou, notamment pour ce qui concerne sa sexualité qui reste intouchable, inviolable, et indiscutable.

Cependant, et malgré l'ouverture que marque ces derniers temps les sociétés arabo-musulmanes, la sexualité reste encore et toujours un sujet que personne n'ose aborder librement, même dans les limites permises par la religion. Et bien que la sexualité est pleinement admise par Dieu dans des limites bien déterminées, elle reste malgré tout considérée comme un sujet tabou dans les sociétés arabo-musulmanes.

L'Islam qui prend ses sources du Coran et de la sunna, distingue clairement entre les relations sexuelles licites, pratiquées légalement dans le cadre du mariage et, illicites, sévèrement interdites et se pratiquant hors mariage. À ce propos Bouhdiba (1975, p. 26) écrit : « tout rapport sexuel en dehors du mariage ou du concubinage est répréhensible ».

Toute relation hors des liens sacrés du mariage est donc considérée comme un péché d'adultère

Le Coran [17:32]

Et n'approchez point la fornication (adultère). En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin !

Quant au viol, les oulémas de l'Islam divergent dans leurs points de vue en ce qui concerne cet aspect particulier. Certains le considèrent comme un crime d'adultère en tant qu'il existe un but de satisfaction d'un plaisir érotique, d'autres le considèrent comme élément de "حرابة" ou Héraba, puisqu'il y a

existence de la corruption sur terre, mais cette distinction se situe seulement au niveau du violeur sans que la violée soit prise en considération parce qu'il y a la présence d'une contrainte, comme le précise le prophète Mohamed (QSL). En effet, lorsqu'une femme fut violée, le prophète ordonna que l'on mette le coupable à mort comme nous pouvons le lire dans le Hadith suivant (*Hadith Sunan Abu Dawud Livre 38, No 4366*) :

*[...] Ils l'amenèrent alors devant le messager de Dieu (paix soit sur lui). Lorsque le prophète s'apprêtait à donner sa sentence, l'homme qui avait attaqué (violé) la femme se leva et dit : "Messager de Dieu, je suis coupable". Le prophète dit à la femme : "Pars, car Dieu t'a pardonnée !" (Mais il dit quelques bons mots à l'homme). Quant à l'homme qui a eu des relations sexuelles avec elle, il dit : "**lapidez-le à mort !**"*

Il est important de mentionner que le prophète (paix soit sur lui) adressa de bonnes paroles à l'homme puisque son repentir était sincère. Il est aussi important de noter que la victime n'est pas responsable du crime. Le hadith mentionné ci-dessus prouve que la victime n'a pas été punie.

Les versets du Coran et les [hadiths](#) mentionnés ci-dessus prouvent que le viol n'est pas permis en Islam et que ce crime est passible de la peine de mort. Si le coupable admet son crime, sa punition sera la même que s'il avait commis l'adultère (*zina en arabe*). S'il n'est pas marié, il sera flagellé publiquement sinon il sera lapidé à mort. S'il n'admet pas son crime et qu'il est reconnu coupable en cour, sa punition (*ta'zir en arabe*) sera laissée à la discrétion de la cour. Ce type de punition varie selon les circonstances et la gravité du crime. Elle peut aller de l'emprisonnement jusqu'à la peine de mort, selon certaines écoles de pensée. Les gens qui accusent l'Islam de promouvoir ou de permettre le viol ont une connaissance bien limitée de l'Islam.

A partir de là, il a été utile de définir les dispositions de la coercition que les divers disciples ont expliquées et cela pour empêcher l'exploitation de ce point par certains afin d'échapper à l'impunité. (El Katordji, 1999, p. 143).

Ainsi, le crime de viol se distingue de l'adultère par l'élément de la coercition, car dans le viol, le violeur contraint la violée pour commettre sur elle n'importe quel acte contre sa volonté en la battant ou en l'emprisonnant, par la menace ou encore par les dommages qu'il pourrait infliger à sa famille.

La conception de l'Islam concernant le crime de viol est donc claire, notamment dans le fait que l'Islam prohibe déjà tout lien sexuel sans lien du mariage, et celui qui transgresse la loi d'Allah mérite un sévère châtement. De ce fait, le violeur est puni de la même punition que l'adultérin.

10/ Le viol dans la psychanalyse :

Selon Dayan (1995, p. 92), le paysage de la littérature psychanalytique offre un net contraste sur la question du viol : alors que le vecteur traumatique de la sexualité a continué à être pensé, requestionné, réélabore avec et après Freud, les recherches portant sur les processus psychiques liés aux traumatismes de violence sexuelle ont été caractérisés par une production relativement limitée. Constat paradoxal, en effet, car l'intensité de la souffrance psychique des sujets

victimes de viol est sans cesse rappelée à ceux qui se trouvent engagés dans un travail clinique avec les patients.

Selon cet auteur (Dayan, *ibid.*), on ne peut que s'interroger sur le faible investissement de la recherche psychanalytique en ce domaine. Le souci de la préservation du secret ne paraît pas un élément déterminant, cette exigence participant à l'ensemble des élaborations cliniques. Plus importante, sans doute et l'incertitude éprouvée par des analystes lors du récits de viol rapportés par des patients, soit que les éléments de la réalité apparaissent insaisissables, soit que l'analyste lui-même se positionne dans une écoute « égale » du récit de l'événement ou du fantasme, ce qui n'est pas sans soulever des difficultés majeures dans l'entendement du transfert. A cet égard, tout récit de viol de la part d'un patient réédite, chez l'analyste, un débat interne et le pousse à se situer et à mettre en jeu sa propre *neurotica*.

Mais cette rareté des productions psychanalytiques sur les traumas de viol conduit également à interroger le concept même de séduction et l'usage qu'en ont fait des générations d'analystes. Freud a inscrit ce terme dans une polysémie qui se traduit par la désignation de scène ou de scénarios fort divers : séduction par voir et entendre, séduction par effleurement ou caresse, ou encore séduction par le viol brutal. En cette dernière signification, c'est peu dire que le terme de séduction est marqué du sceau de l'euphémisme. La dilution des tonalités du concept où s'est ancrée la première théorisation de l'étiologie traumatique des névroses conduit à questionner la part d'occultation qui a pu œuvrer initialement chez Freud : le scandale n'était peut être pas uniquement celui de la sexualité infantile polymorphe, mais également celui de la réalité d'une violence sexuelle à l'égard d'enfants et aussi d'adultes. (Dayan, *ibid.*)

Le viol n'est pas seulement intrusion effractive du corps, il est aussi violation du soi. Par l'atteinte qu'il porte aux fondements de l'altérité, il déclenche une formidable désillusion. L'absence d'alternative et de choix entre l'acte et la parole, la négation de tout langage comme véhicule du désir engendrent une blessure narcissique ineffaçable. Ainsi que l'indiquent Daligand et Gonin (1993, p.157) « le support de la violence du violeur est un discours qui ne parle pas où la victime ne prend pas sens, ou mieux : elle est dissoute. »

Si, parmi les victimes adultes, le viol peut concerner des hommes, comme l'à particulièrement précisé Welzer-Lang (1988 in Dayan, op. cit. p. 93), la très grande majorité des victimes sont des femmes : le viol est alors négation du corps féminin en tant que corps individué de désir et de procréation, il produit une néantisation à la fois du projet car il sidère et du désir car il l'annule. En outre, bon nombre de situations de viol plongent les victimes dans une intensité paradoxale mettant en jeu simultanément une excitation sexuelle intrusive, un discours de séduction de la part du violeur et une confrontation soudaine avec une menace de mort.

Cela explique les réactions d'absences racontées par certaines victimes : « J'ai subi cela comme si je n'étais pas là »- absence qui repère une dissociation corps psyché et qui se retrouve parfois ultérieurement dans le mutisme ou les comportements de retrait : s'absenter de l'autre en réponse à l'expérience d'être ou d'avoir été nié. C'est particulièrement l'importance de cette négation qui contribue au processus psychique traumatique.

Freud (1920 in Dayan, ibid. p. 93-94) donne une indication précise sur la spécificité traumatique de l'effroi (Schreck) : « l'angoisse constitue une protection contre le choc. Dans la névrose traumatique, il semble que l'esprit n'ait pas eu le temps de recourir à cette protection et qu'il ait subi, sans y être

préparé, le traumatisme ». On retrouve également dans « l'analyse avec fin, et l'analyse sans fin » cette attention de Freud concernant la dimension énergétique de l'effraction traumatique. Le travail clinique relève à quel point les catégories d'affect telles que l'effroi et la détresse (Hilflosigkeit) sont pertinentes. Ce qu'il y a de commun entre le nourrisson et la victime de viol, disant (Dayan, *ibid.* p. 94) c'est d'abord la situation de dépendance absolue ; mais c'est aussi un état d'impossibilité de se défendre. Cet état de détresse initiale, Freud en a fait, à la suite de Rank, le prototype même de, la situation traumatique. Mais le rapprochement entre la situation de détresse d'un nourrisson et celle de la victime de viol butte sur une différence essentielle : dans le premier cas, la détresse est liée à la menace de l'absence et de la séparation avec la mère ; elle est déclenchée, dans le second, par l'annihilation de l'espace, par le collage destructeur d'un corps à corps et par l'emprise envahissante de l'agresseur.

Ferenczi (1933, p.139 in Dayan, *op. cit.*) a insisté sur les caractéristiques particulières de ce qu'il appelle la « commotion psychique » en précisant que « le choc est un équivalent de l'anéantissement du sentiment de soi ». C'est bien ce bouleversement, cette impression d'éradication du centre de soi qu'expriment souvent les victimes de viol, et le travail clinique avec ces patients, tout particulièrement dans les contextes d'accueil thérapeutiques d'urgences, confirme l'importance de ce moment quasi atemporel de l'expérience de se sentir anéanti. Pendant un temps, la présence et l'imaginaire ne peuvent être réinvestis, demeurant bloqués, non opérants. Lorsqu'une telle immobilisation des fonctions psychiques perdure, le risque est celui d'issues somatisantes graves.

Selon Dayan (*ibid.*, p. 94-95), la puissance et la rapidité des mécanismes de défense mis en jeu paraissent, parfois, comme le verso du sentiment éprouvé par les victimes de s'être trouvées dans l'impossibilité radicale d'anticiper

l'événement et de se protéger. L'inscription de l'expérience de l'effroi et de l'effraction sexuelle, avec tout ce qu'elle comporte d'immobilisation psychique et physique est déclencheur, dans la période immédiate de l' « après choc », d'une extrême mobilisation du déplacement, de l'évitement et de la précaution. Le déplacement peut s'opérer sur le mode de phobies circonscrites, celle par exemple de se trouver à nouveau sur les lieux mêmes du viol ; mais plus fréquemment, s'installe un déplacement à la fois intense et diffus, voire éclaté sur de multiples éléments de la vie quotidienne : l'apparition d'un inconnu, l'observation d'un regard ou d'une démarche.

Dayan ajoute que les stratégies de précaution donnent la mesure de l'épuisant travail psychique mobilisé à des fins autoprotectrices : aménagement des horaires et des itinéraires, multiples vérifications pour s'assurer de la clôture et de la fermeture d'une habitation ; parfois aussi armement sommaire personnel, y compris comme condition de sommeil.

L'agression sexuelle, selon Dayan (ibid. p. 96), atteint aussi un « en deçà » de la constitution oedipienne issue des mouvements pulsionnels incestueux. A un niveau plus archaïque, elle peut venir ébranler les enveloppements psychiques primaires fondés sur les soins maternels, le holding, les contacts fondateurs de peau à peau, c'est-à-dire attenter aux sources mêmes de l'étayage de la sexualité. Négatif à la fois de parole et de jeu, le viol est aussi porteur d'une violence fondamentale portée à l'activité psychique de rêver, à l'expérience émotionnelle, au sens que Bion (1979 in Dayan, op. cit.) attribue à cette fonction du rêve de l'états de veille et de sommeil.

Cependant, et d'après le même auteur, la plupart des victimes de viol ne viennent pas d'emblée exprimer une demande d'analyse mais se sentent plutôt propulsées, violemment projetées par les événements, et c'est d'abord en état de

désarroi qu'elles s'adressent ou sont adressées à un thérapeute. La prévalence de l'attente et de l'acceptation sur une demande explicite est l'une des traductions de l'impact du bouleversement psychique lié à l'expérience de passivation traumatique vécue lors du viol. En outre, certains sujets sont souvent aux prises avec une angoisse cumulée : celle de savoir s'il est ou non possible de rencontrer véritablement un autre humain fiable et sécurisant qui puisse entendre, comprendre l'intensité d'une horreur indicible. Cette angoisse en masque parfois une autre : celle de réactiver, par la parole, le film et les traces intériorisées de l'effroi. Dans certains cas, la difficulté à sortir d'un mutisme douloureux peut être liée inconsciemment au sentiment de terreur éprouvé lorsqu'un agresseur a proféré : « si tu en parles, je te tue. » (Dayan, *ibid.*)

Rupture effractive des limites, l'expérience de viol déclenche généralement un sentiment extrême de vulnérabilité et d'imprévisibilité.

En outre, la culpabilité de « survivre » à l'événement est très fréquemment exprimée par les sujets, tout particulièrement lorsqu'ils ont été menacés de mort et qu'ils ont le sentiment d'avoir « cédé ». Cet auto-reproche d'avoir préféré la mort dans le contexte de l'agression est à relier aux atteintes portées aux constructions idéales de soi.

Peut être est ce là, d'ailleurs, dans le travail avec certains patients faisant un récit de viol, l'un des indices les plus fiables d'événementielle. Lorsqu'un sujet exprime un tel affect de culpabilité, même après plusieurs années d'un événement de viol raconté comme ayant existé, ceci devrait alerter l'analyste ; l'intensité d'une culpabilité aussi explicite de la survie seulement à certaines, mais également à ces victimes de viol. (Dayan, *ibid.* p. 97).

C'est surtout Ferenczi (1933, p. 142 in Dayan, *ibid.* p. 99), travaillant sur les rêves des sujets victimes de viol, qui a su montrer à quel point l'« aspiration » n'est pas la « résolution » et que les rêves traumatiques rapportés fonctionnent essentiellement sur le monde de l'assaut répétitif des traces psychiques de la scène d'agression dans un retour onirique non résolutoire. En ce sens, ce type de rêve paraît beaucoup plus opérer une sorte de déclivage lié au relâchement, dans le sommeil, de l'arsenal défensif, y compris du contre-investissement amnésique, que constituer un indice d'une levée d'un refoulement.

Selon Dayan (*op. cit.* p. 100), l'un des traits marquants des rêves rapportés par les victimes est le contraste entre le faible part du travail de déformation et l'extrême intensité des impressions sensorielles dont est chargé le travail de figuration. Très fréquemment, le rêve semble se situer et se composer au plus près des traces mnésique de la scènes de violence comme si ce qui a été psychiquement imprimé était littéralement collé et peu métabolisable en représentations substitutives. D'une certaine façon, la charge même de l'expérience d'agression se traduit dans le rêve traumatique par la fixité du représentable.

Si les processus de déplacement et de substitution sont peu opérants dans ces rêves, une autre caractéristique est fréquemment soulignées par les victimes elles-mêmes : l'absence de visage (et non pas un autre visage) du ou des personnages qui fait répétitivement et violemment retour dans leur sommeil. Ce type de rêve rappelle une sensorialité terrorisante et exclut généralement tout repère figurable d'une identité de l'agresseur : le rêve ne peut lui accorder le statut de figure, même de figure déformée. Ce gommage de l'inscription mnésique du visage du violeur, dans le rêve traumatique, fait signe non seulement de l'expérience mortifère du viol, mais également de la rupture

d'altérité éprouvée lors de l'agression et de l'effraction sexuelle ; l'autre devient non figurable dans le processus même de son retour hallucinatoire onirique. (Dayan, ibid. p. 101).

- **Le fantasme de viol :**

Ce fantasme constitue le trait d'union entre la problématique œdipienne et préœdipienne. Il est encore renforcé et exploité par la réactualisation des conflits d'identification et de séparation propres à l'adolescence. A travers ce fantasme de viol par le père, vient se réaliser l'identification pleine et entière à une mère rejetante (Jeammet, 1986, p. 225-232.), pour la posséder, tout en constituant une tentative de marquer des limites en la provoquant, non pas tant pour la punir, mais pour qu'enfin elle s'intéresse à elle. Ainsi le fantasme de viol ou d'inceste réalise une sorte de compromis entre l'attachement et la séparation à l'objet maternel primaire, compromis que nous pourrions dire à ce titre anti-dépressif. (Braconnier, 1986, p. 263-273).

- **Mouvement œdipien :**

L'envie de la fille est d'être l'objet sexuel du père, d'en recevoir un enfant et de supplanter la mère au prix de sa disgrâce ou de son meurtre projeté. Ainsi, est la situation œdipienne décrite par Dolto dans La sexualité féminine (Dolto, 1996). L'angoisse de viol (Dolto, ibid.) par le père, à l'âge des fantasmes œdipiens, ajoute Dolto, est au développement de la fille ce qu'est l'angoisse de castration au développement du garçon.

Freud décrira le mouvement œdipien de la fille envers son père dans le texte « Un enfant battu » (Freud, 1985, p. 219-243) avec le fantasme de fustigation qui est l'expression directe de la conscience de culpabilité du

fantasme, être soi-même battue (violée) par le père. (Freud, *ibid*), et qui a comme base l'amour pour le père.

Chez les filles, l'angoisse de viol est surmontée grâce au renoncement sexuel conscient (Dolto, *ibid.*) de la fille pour le sexe de son père. Ce renoncement n'est possible que si le comportement du père et des adultes de sexe masculin valorisés dans les relations interpersonnelles n'est ni séducteur ni équivoque à son égard.

C'est en pleine phase de latence que la fille peut, au plus tôt, renoncer à un enfant de son père, enfant qu'elle a espéré longtemps, dans ses fantasmes de jeux de poupée et dans ses fantasmes masturbatoires ; elle y arrive à la suite d'un processus de compréhension d'une série d'images et notions : la dimension du sexe masculin adulte, le coït nécessaire, l'accouchement vu comme effraction réelle, qui éveillent en elle des angoisses de viol à effet inhibiteur. (Dolto. *ibid.*)

Par ailleurs, lors du traumatisme psychique, la rupture de signifié dans la chaîne des signifiants, amène le sujet à interroger son narcissisme et les ressources précoces de l'enfance (Jeammet, *ibid.* p. 225-232). Ce narcissisme, parfois, s'étiolé, progressivement, avec un remaniement du lien narcissico-objectal (Jeammet, *ibid*) au fur et à mesure que le sujet prend conscience des pertes dont il doit faire le deuil. Des sentiments de honte, de culpabilité, d'ambivalence, de mépris s'ajoutent aux différentes pertes : perte de l'illusion d'immortalité, de l'intégrité corporelle, des idéaux d'invincibilité, perte des idéaux parentaux et de l'estime de soi. Le sujet perd la maîtrise de son soi, à travers son corps et son psychisme, ayant tous deux subis une effraction.

Enfin, au cours du viol, l'effraction fait resurgir le fantasme originaire qui devient réel. La confrontation du fantasme avec la réalité engendre un absolu intolérable.

11/ La violence du viol :

Le mot latin « violaire » est la source étymologique de viol et de violence. «Viofaire», c'est « faire violence », et depuis le XIIe siècle : prendre de force une femme. L'acte est accompli par le violeur comme un geste de violence. Il est vécu par l'être violé comme un geste de violence.

Le viol confond dans sa violence l'un et l'autre et entraîne dans cet amalgame indistinct, l'agresseur et sa victime. La violence du viol est bifide. Elle réalise une jouissance de moi-même arrachée au corps de l'autre sans son acceptation, ce qui est vu à l'évidence. Mais bien plus la violence du viol « conduit jusqu'à l'exaspération du fantasme qui tente de prélever sur mon propre corps le triomphe d'un plaisir pur et brut auquel le sujet que je suis n'aurait aucune part » (Daligand, Gonin, 2000, p. 154-155).

Selon ces deux auteurs (ibid.), la violence du viol met son auteur hors la loi et, nous le verrons plus tard, entraîne aussi sa victime dans ses profondeurs abyssales. Ce n'est pas du seul fait de la pulsion qui s'est fait jour en lui et à laquelle il a cédé que le violeur est hors la loi, car la loi reconnaît la pulsion. Mais pour que l'homme réponde aux commandements de la loi il faut qu'il prenne appui sur la pulsion pour y étayer son désir et en faire une source jaillissante de parole à l'autre adressée.

12/ La négation de la relation sexuelle lors du viol :

Contrairement aux apparences, le viol, qui implique chez l'auteur ou sa victime un organe génital, n'est pas un acte sexuel. Et comme le dit (Daligand, Gonin, (op. cit. p. 154), il n'y a pas de relation sexuelle. La relation sexuelle appuyée sur la communauté pulsionnelle et sur l'origine tierce mais commune du désir, affichée sur la différence pointée imaginativement sur le sexe, portée dans la parole de chacun des sujets où s'exprime une demande en réciprocité, est justement ce que l'auteur du viol exige qu'il soit évacué pour échapper à l'insu et à l'inconnaissable de sa personne, dans le refus de se soumettre à la loi du désir.

Le viol est justement, un délit- au sens de manque ou de déliter- sexuel car il a pour fonction le déni sexuel. Il réalise l'évitement, l'annulation de ce qui fait l'homme comme être sexué, introduit par la même dans les différents paramètres symboliques : la parole pour le groupe, les liens de parenté et de génération pour l'individu et l'espèce (Daligand, Gonin, ibid.)

13/ Psychopathologie du violeur :

La recherche psychopathologique est dominée par les travaux de Claude Balier, (1996). Sa précieuse élaboration ne se fonde pas sur le type de victime visé mais sur le fonctionnement psychique révélé par le comportement violent de l'agresseur. Parmi ce que ce chercheur nous a appris, il semble important de signaler la survenue de pratiques sexuelles perverses sur des enfants qui coexistent avec une existence conforme voire socialement réussie. L'omission

du consentement, c'est-à-dire la méconnaissance de l'altérité, semble plus importante dans ces agissements que l'attachement à un scénario ludique de néo-sexualité pour reprendre le terme de Joyce McDougall (1993, cité par Balier, *ibid.*).

Claude Balier (*Ibid.*) souligne ce qui est en cause dans le viol ; non pas une pathologie de la sexualité mais une pathologie en rapport avec la toute-puissance narcissique. De fait, l'agresseur recourt dans son fonctionnement psychique au clivage du Moi et au déni corollaire pour éviter la désorganisation psychique. Balier utilise les phases du développement décrites par Piera Aulagnier : l'originare avec la proto-représentation du pictogramme ; le primaire qui intègre l'absence, altérité en gestation ; le secondaire où apparaissent les représentations de la pensée et le sujet. Il rapporte à l'originare les auteurs des actes qui nous effraient le plus : viols avec meurtre, sodomisations par le père incestueux, viols brutaux d'enfants ou d'adultes.

De ce fait et comme précisent Bénézech, Le Bihan et Bourgeois (*op. cit.* p.15) « Balier considère le viol comme un acte phallique défensif permettant un surinvestissement narcissique de toute puissance visant à éviter l'effondrement de la personnalité et la psychose ». Car pour cet auteur, la compréhension du viol est à chercher dans les rapports entre l'hallucination de désirs contemporains des premiers mois de vie (registre de la psychose) et la réalité extérieure assimilée au fil de l'existence.

Ainsi, des défaillances initiales vécues dans la relation mère enfant pourraient être à l'origine de l'acte de viol ultérieur. Balier et Legendre (*in* Bénézech, Le Bihan et Bourgeois, *ibid*) rapportent que de telles défaillances sont à l'origine d'une angoisse profondément destructurante. Celle-ci peut être réactivé ultérieurement par un traumatisme sexuel ou la rencontre d'une femme

évoquant les souvenirs d'une mère effrayante dans un processus de fusion-séparation non encore élaboré.

Les agresseurs parvenus au primaire reconnaissent un objet distinct d'eux-mêmes mais ils en attendent un reflet en miroir car dès que l'altérité se manifeste, ils la vivent comme une attaque. Balier réfère à ce cadre les sujets incestueux sans attachement précis à un enfant particulier. Dans le secondaire les systèmes de signification peuvent être transmis et en particulier les interdits comme ceux du meurtre ou de l'inceste. Cela permet de comprendre l'existence du sentiment de culpabilité chez ces sujets et de les situer dans une problématique névrotique autorisant l'analyse avec eux. Les sujets incestueux avec un authentique attachement spécifique à leur objet d'amour apparenté se placeraient dans cette catégorie.

Selon Welzer-Lang (Stoller et Bourcet S, 2000, p.12), le viol est un acte sexué et non sexuel. Sa compréhension doit être recherchée dans le registre du narcissisme et non du domaine de la sexualité.

Stoller (Stoller, et Bourcet, *ibid*) emploie le terme de « crypto-perversion » pour rendre compte de la coexistence d'une vie sexuelle commune et de conduite de viol. Pour cet auteur, le violeur aurait subi durant son enfance des traumatismes réels émanant de sa mère. La conséquence en serait le recours, dans la vie adulte, à une forme érotique de la haine.

Pour Daligand et coll. (1983, p. 41) la raison délirante de l'agresseur sexuel pour son crime est que pour lui la vie doit être une vie sans mort et donc sans parole. Il défend sa toute-puissance dans une revendication homosexuelle homicide et silencieuse à visée d'immortalité.

Selon ces auteurs, (2000, p. 149) « le violeur est hors la loi, hors de sa personne, hors du groupe, hors de la position de parenté ». Ils affirment (ibid. p. 156) que l'auteur du viol refuse à la victime toute manifestation de sa personne.

Pour eux, le violeur est sourd à la voix de sa victime : à sa parole comme à ses cris. Les quelques expériences où le processus du viol s'est arrêté sont celles où l'autre a enfin pu faire entendre sa voix, non comme porteuse d'un raisonnement, mais comme élément de l'altérité. Le violeur dans cet acte d'agression se redit toujours comme soi-même, indéfiniment lové dans sa propre image.

Ils affirment enfin (ibid. p. 157) que le violeur est un aveugle qui s'ignore car sa vue est toute entière captive de sa propre image ; aussi, peu importe la femme, son allure, son âge, sa situation ou sa séduction.

- **Les catégories d'auteurs d'agressions sexuelles :**

Traditionnellement, sont isolés trois groupes d'auteurs d'agressions sexuelles : les violeurs d'adultes, les pédophiles extrafamiliaux et les pédophiles intrafamiliaux. L'agression sexuelle intrafamiliale a souvent la réputation d'être plus souvent isolée. Cependant, dans le cas général, un sujet appréhendé pour une agression sexuelle intrafamiliale a commis auparavant d'autres agressions sexuelles restées méconnues, incestueuses ou non. Ainsi, parmi des auteurs d'une agression sexuelle intrafamiliale, il a pu être relevé des actes pédophiliques antérieurs de type incestueux chez 22% d'entre eux et non incestueux chez 59%, seul un tiers des sujets ne mentionnant aucun autre incident. Parmi des auteurs d'une agression sexuelle non incestueuse, on a pu repérer aussi la survenue avant le délit outre d'autres agressions sexuelles non incestueuses chez 79% d'entre eux, des agressions incestueuses chez 13%. Ces

observations remettent ainsi en cause l'existence d'un groupe clinique spécifique de pédophiles intrafamiliaux (Studer et al. 2000).

Les sujets maltraités dans leur enfance, pour le quart d'entre eux, reproduiront des maltraitances sur des enfants (Cicchetti, 1989). Les jeunes auteurs d'agressions sexuelles incarcérés furent deux fois plus souvent traumatisés physiquement ou sexuellement dans l'enfance que les autres jeunes détenus (Jonson-Reid et Way, 2001). Ce qui semble en cause en fait, c'est la sévérité de la blessure et non sa nature. Ainsi, plus l'âge auquel l'abus de l'enfant a été précoce et plus des comportements sexuels inappropriés seront fréquents (McClellan et al. 1996). Chez les auteurs d'agressions sexuelles de sexe féminin, l'antécédent d'abus sexuel est quasi universel et souvent particulièrement barbare. Le facteur de victimisation chez une femme sera particulièrement catastrophique pour la mener au comportement d'agression, alors qu'une expérience actuellement moins dramatique peut le déclencher chez les hommes. Il en résulte que les garçons maltraités deviennent plus souvent des agresseurs (McClellan et al. 1997). La façon dont l'ensemble des traumatismes interindividuels subis – notamment négligence ou maltraitance physique et émotionnelle aussi bien que sexuelle – conduisent au comportement d'agression est complexe. La transmission du comportement de l'auteur à la victime dans un cycle pathologique peut être approchée en référence aux concepts de compulsion de répétition et d'identification à l'agresseur (Ferenczi 1932). Le sujet recherche la reviviscence active – y compris dans le rôle violent d'un agresseur - du scénario de sa propre agression vécue autrefois passivement, sans qu'on ait totalement épuisé la question du recours préférentiel à ces mécanismes par les victimes.

Les pédophiles aussi bien que les auteurs de viols d'adultes se manifestent souvent sur un mode « passif agressif » (Chantry et Craig 1994), mais les traits

psychopathiques qui expriment d'une certaine façon une extraversion, spécifieraient mieux les violeurs (Firestone 2000). En effet, les pédophiles se montreraient plus souvent timides et introvertis que les agresseurs d'adultes (Quinsey 1983 ; Williams et Finkelhor, 1990) en même temps que plus souvent désocialisés (Segall et Marshall, 1985), même si ces caractéristiques sont surreprésentées dans ces deux groupes (Gudjonsson, 2000). L'ensemble des auteurs d'agressions sexuelles partagent souvent des caractéristiques psychosociales. Parmi elles on a souvent noté en particulier un défaut de compétences sociales ainsi que de connaissance de la sexualité (Salter, 1988), même si des exceptions notables à ce type de tableau s'observent aussi.

La dépression narcissique, typiquement sous la forme de honte, marquerait volontiers la réaction des pédophiles lorsqu'ils sont appréhendés. En effet, le besoin de ne pas apparaître comme des « monstres » les caractériserait plus que les agresseurs d'adultes (Gundjonsson 2000). Par contre, la tendance anxieuse ou dépressive ne serait pas plus prévalente dans ce groupe que chez ceux qui ont violé des adultes (Gundjonsson, *ibid.*). L'usage de substances psychoactives par l'agresseur ou la victime, avec au premier rang l'alcool, joue un rôle fondamental dans bien des agressions. Cependant, une intoxication par l'alcool au moment du passage à l'acte serait moins souvent en cause chez les pédophiles.

- **Des femmes qui agressent :**

On doit à Mathews et ses collègues (1989), la première étude sur les agresseurs de sexe féminin. Mathews distingue dans sa typologie de femmes qui commettent des abus sexuels, le type "initiatrice sexuelle" qui a toute sa responsabilité, le type "prédisposée" qui a été elle-même agressée sexuellement, et le type "contrainte" qui a été obligée par un tiers à abuser sexuellement de la victime et qui est elle-même victime. Concernant les abus sexuels commis par

des femmes, de nombreux lieux communs existent dans le corps social. Le premier de ces lieux communs est que "les femmes ne sont jamais des auteurs d'abus sexuel". On entend dire aussi que "les abus sexuels qu'elles commettent n'en sont pas vraiment parce que c'est fait gentiment". Il découle de cette opinion que les abus sexuels commis par des femmes devraient laisser moins de séquelles psychologiques. Un autre de ces lieux communs peut se résumer de la façon suivante : "si un homme de trente ans a des relations sexuelles avec une jeune fille de quatorze ans c'est un abus sexuel, mais si une femme de trente ans a des relations sexuelles avec un garçon de quatorze ans c'est de l'éducation sexuelle". Parmi ces idées reçues, il y a celle qui affirme : "si vous avez été abusé sexuellement dans l'enfance, vous abuserez vous-même". On trouve aussi les opinions suivantes : "les femmes abusent seulement des adolescents", et "les femmes n'abusent sexuellement que des garçons". Enfin, fondée sur le même préjugé, l'idée est parfois émise que "les femmes qui commettent des abus sexuels sont contraintes à le faire par un homme qui a imaginé un scénario pervers".

La première question d'importance qui se pose, est de savoir si ces agressions sexuelles sont rares, ou si elles sont rarement rapportées. On savait que les hommes victimes d'agressions sexuelles avaient plus de difficultés à évoquer leur traumatisme que les femmes. Pour les victimes d'agressions sexuelles commises par une femme, la difficulté de parler de cet événement à qui que ce soit pourrait être encore plus grande. En effet, l'éventualité de l'existence d'abus sexuels commis par des femmes est une hypothèse déniée par le plus grand nombre, comme étaient déniés autrefois les abus sexuels eux-mêmes, parce que cela s'attaque à une illusion dont le démenti susciterait de l'effroi : les femmes sont supposées être particulièrement protectrices avec les enfants. De plus, cela heurte l'incrédulité de sujets qui prétendent ne pas comprendre comment de tels méfaits sont matériellement possibles ...

"puisqu'elles n'ont pas de pénis". Enfin cela s'oppose à une rationalisation plus récente qui attribue le phénomène du viol à une cause exclusive : "le pouvoir mâle". On retrouve souvent, dans ce cadre, la vieille argumentation que tout cela n'est que fantasme, puisque impossible.

Les premières statistiques sur la proportion de garçons parmi les victimes d'agressions sexuelles s'échelonnaient sur une étendue allant de 5 à 10% (Knopp, 1986) alors que l'étude INSERM récente de Marie Choquet et ses collègues sur le viol chez les adolescents, trouve une proportion de 38% (Choquet et al. 1997). C'est dire que quand un phénomène est encore mal connu, les statistiques peuvent le sous-estimer. Les victimes elles-mêmes contribuent à cette méconnaissance en évitant les systèmes d'aide et de soins mis en place pour rompre leur isolement. Finkelhor et Russell (1984) ont estimé, après examen de données recueillies par une association américaine impliquée dans l'aide aux victimes, que 6% des filles et 14% des garçons victimes d'un abus sexuel l'avaient été par une femme. Pourtant, le Bureau des Statistiques Criminelles Américaines ne relevait pendant la période 1975-1984 que 1% d'agressions sexuelles commises par des femmes. Elliott (1994) a présenté une série d'abus sexuels commis par des femmes. Sa méthodologie ne prétend pas être parfaite mais les données sur le sujet sont tellement rares que son étude reste précieuse. Ses cent vingt-sept victimes se répartissent en deux tiers de filles et un tiers de garçons. L'agresseur était la mère dans la moitié des cas chez les filles, et dans le tiers des cas chez les garçons. L'abus sexuel en cause pouvait consister en une relation sexuelle, en une pénétration avec un objet ou avec un doigt, en une masturbation mutuelle forcée, en une sexualité orale, ou en un mélange d'abus sexuel et physique. Toutes les femmes et 88% des hommes affirmaient avoir ressenti de la détresse après ces violences. Onze pour cent des victimes admettaient avoir abusé elles-mêmes plus tard des enfants.

Enfin et pour conclure sur cette question de la personnalité des agresseurs, nous pouvons déduire de tout ce qui précède que la majorité des auteurs d'agressions sexuelles ont eux même été des victimes et ont été agressés sexuellement dans leur enfance.

14/ La victime de viol :

La victime se définit au sens générale comme « toute personne humaine blessée dans son intégrité physique et/ ou psychique, ou comme acteur au procès pénal consécutif à la victimisation subie » (www.victime.htm). Selon Selosse (www.Etes-vous-une-victime.htm) : « toute personne qui souffre d'un préjudice matériel, physique ou moral du fait d'agissements malveillants d'autrui ou d'événements extérieurs préjudiciables peut être appelée victime ».

Même la victimologie ne peut établir un portrait psychologique ou physique quelconque concernant la victime, celle-ci n'existe pas. La souffrance physique aussi bien que psychique concerne tout le monde. Il n'y a pas de catégories d'âges ni de couleur, ni de sexe qui définit en particulier une victime. C'est un aspect de la condition humaine que l'on subit. De plus, ce n'est pas la victime qui agit, au contraire elle subi les faits.

Cependant, le fait d'être choisie parmi d'autres personnes constitue une question qui mérite d'être posée et étudiée.

Dans cette perspective, certains auteurs parlent de l'existence de quelques caractéristiques qu'on peut considérer comme des facteurs de risques qui donnent la possibilité pour que la victime soit choisie.

Comme nous l'avons précisé plus haut dans la définition psychologique du viol, le choix de la victime ne relève pas seulement du hasard ; il porte,

habituellement, sur des sujets déficients intellectuellement, faibles et naïfs. (Sillamy, op. cit.)

Pour Razon (1996, p.81), ces victimes sont généralement fragilisées par le fonctionnement défaillant du système familial. Elles sont toujours en quête d'affectivité et surtout confiantes envers les autres. Elle insiste sur la relation mère/fille qui s'avère fondamentale dans ces cas. La relation de la victime avec sa mère joue donc un rôle important, elle est qualifiée de fragile et violente parce que le rejet primaire de l'enfant non désiré par la mère engendre une carence affective qui la pousse à la recherche interminable d'amour maternel introuvable, et la victime se tourne vers le père pour compenser ce manque « toute les filles abusées ont été des enfants rejetées ». (Razon, ibid. p.212).

De ce point de vue, nous pouvons dire que la victime est exclue de toute responsabilité concernant ses actes, et qu'elle est la victime de son éducation. D'un autre point de vue, la victime est plus ou moins participante à son viol.

En tant que l'agression est une interaction entre l'agresseurs et la victime, et d'après Ciavaldini (op, cit. p. 187), les criminologues ont toujours considéré la victime comme « un partenaire complémentaire » de l'agresseur. D'après eux, la première, formerait et façonnerait le comportement de la seconde ; selon la célèbre formule, la victime serait responsable de son malheur.

Rayan (1974) et Lerner (1974) in (Ciavaldini, ibid. p. 187), ont étudié les causes de cette tendance à considérer les victimes responsables de leur agression. Leur théorie suppose que nous ressentons le besoin de croire que notre environnement social est structuré selon des principes d'ordre et de justice. En conséquence, chacun obtient ce qu'il mérite et ce qu'il cherche. Pour maintenir cette impression que nous vivons dans un monde équitable, les personnes en proie à un problème social sont considérées incompetentes, voire

mentalement malades. Les victimes en viennent ainsi à être méprisées, car elles troublent l'ordre social. Les arguments sont nombreux pour asseoir un tel modèle implicite : « la femme violée était habillée d'une manière provocante », « l'individu agressé devait éviter d'être sur le lieu au moment du délit », ou encore « la personne victime d'un vol avec violence montrait trop ostensiblement sa richesse ». L'interaction victime-agresseur obéit donc à une dialectique relationnelle et le prédateur n'existe que parce qu'un individu qui a troublé l'ordre social est rentré dans un processus de victimisation.

Jusque dans les années 1980, la victime est la grande oubliée dans sa psychologie. Mais depuis, la tendance s'est inversée et le nombre d'ouvrages sur la question se multiplie. Les recherches dans ce qu'il est convenu d'appeler maintenant « la victimologie » ont permis d'établir que les personnes éprouvent des problèmes psychologiques d'intensité et de durée très variables, directement imputables aux actes subis. Selon Bard et Sangrey (1986 in Ciavaldini, op. cit. p. 188), les conséquences matérielles et physiques pourraient avoir moins d'importance que le traumatisme psychologique.

Selon Bard et Ellison (1974 in Ciavaldini, *ibid*), la détresse psychologique est fonction de la gravité du préjudice, c'est-à-dire du degré de violation personnelle. La majorité des recherches confirme cette assertion (Conte et Schuerman, 1987 ; Brière et Runtz, 1988 in *ibid*). Les personnes victimes de délit accompagné de brutalité physique, coups, blessure ou viol ressentent une détresse psychologique plus intense et plus longue (parfois incurable) que celles ayant subi un dommage sans brutalité (Norris, Kaniasty et Sheer, 1990 ; Resick, 1987). D'après Ciavaldini, (*ibid*), les conséquences psychologiques les plus graves sont observées chez les femmes victimes d'un viol.

Ce qui renforce le drame des femmes violées généralement c'est l'attitude de leur environnement culturel et social. Peut être plus qu'aucune autre situation de violence subie, celle du viol selon Dayan, (op. cit. p.105) est susceptible de provoquer des mécanismes de défense, de surdit , d'angoisse, de fermeture silencieuse, voire de rejet de la part de l'entourage non seulement objectal, mais aussi institutionnel.

Lorsque les interlocuteurs institutionnels d'une victime de viol ne sont pas sensibilis s   ces probl mes, lorsque aucune attention n'est pr t e   ces personnes, en particulier lors de consultations m dicales de d positions, d'auditions ou d'expertises, les risques d'accentuation des traumatismes ne sont que plus grands. Sans une telle attention, on ne peut comprendre la sommation de peurs v cues par un grand nombre de victimes : peur d' tre jug es et incomprises, mais aussi parfois peur d'avoir   prouver sa cr dibilit , et   authentifier sa parole sur l'absence de consentement.

Non seulement le viol constitue une brisure de l'intimit  psychique et corporelle, mais il risque d'exposer la victime   des questionnements instrisufs sur l'histoire de cette m me intimit . Un second traumatisme, sorte de second viol social, pr cisant Dayan (ibid). Ce viol peut alors  tre tr s douloureusement ressenti, ainsi que certains patients en font  tats r trospectivement, lorsqu'ils  voquent les pressions dans lesquelles, ils se sont retrouv s d'avoir contribu    la constitution de la preuve.

Cela nous renvoi   une notion particuli re, celle de la victimisation « secondaire ». Cette notion est encore selon Dayan (op. cit. p. 104) peu connue en France, et ne fait pas l'objet d'un domaine de recherche approfondie, contrairement aux pays nord- am ricains et   certains pays europ ens. Cette approche appara t pourtant importante en ce qu'elle permet une connaissance et

une compréhension des processus sociaux par lesquels une victime ayant subi une agression pourrait se trouver re-victimisée, notamment par l'absence de prise en compte de sa situation par ses interlocuteurs institutionnels.

Quelle que soit l'attitude de ces interlocuteurs auprès des femmes victimes de viol, ces dernières souffrent dans tous les cas, leur viol constitue à lui seul un fort traumatisme non seulement pour elles, mais aussi pour leur entourage.

Conclusion :

Il est à noter que le viol, acte sexuel imposé par la contrainte, la menace d'un homme à la possession d'une femme, est un crime qui existe dans toutes les sociétés, et dans toutes les cultures mondiales depuis l'antiquité et jusqu'à nos jours. Ce crime est interdit par toutes les cultures et bien évidemment prohibé par l'Islam.

D'ailleurs, le viol est un crime sévèrement puni par la loi mondiale, et musulmane. En Algérie il est puni par la réclusion de 5 à 10 ans comme nous l'avons déjà vu. L'existence et /ou l'ampleur de ce phénomène au sein de notre société est une réalité qu'on ne peut ignorer. Notre société ne fait pas exception. Ceci dit, et si déjà les chiffres donnés par les différentes études statistiques ne reflètent pas la réalité de cette problématique au sein des sociétés occidentales, que peut-on dire alors de l'Algérie, pays musulman, qui est passé par une décennie noire, et où les études dans ce domaine sont encore rares et à peine balbutiantes.

Quoi qu'il en soit, ce que nous pouvons conclure de tout ce qui précède, c'est que toutes les recherches s'accordent sur le fait que le

violeur est un être troublé dans son développement psychologique suite à des défaillances dans les fonctions paternelles et maternelles qui ont perturbé son équilibre en ouvrant ainsi la voie à la perversion.

La victime de son côté est vulnérable, faible et naïve, elle souffre dans la plupart des cas de problèmes d'ordre familial, et d'un manque d'affection et de protection parentale.

De plus, pour certains auteurs, la réalisation du viol est la réalisation même des fantasmes oedipiens, le fantasme originaire devient réel. La confrontation du fantasme avec la réalité engendre un absolu intolérable. Ce fantasme constitue selon Freud, le trait d'union entre la problématique œdipienne et préœdipienne. Selon d'autres, le fantasme de viol constitue l'angoisse surmontée grâce au renoncement sexuel conscient de la fille pour le sexe de son père.

Enfin, que se soit durant la phase oedipienne ou préoedipienne, la victime de viol souffre toujours d'une problématique relationnelle avec ses parents. Et quel que soit les causes et les circonstances de la réalisation d'un viol, ce crime constitue un préjudice essentiel autant pour la victime, que pour son entourage.

Non seulement sur le plan physique, mais aussi sur le plan affectif, social et relationnel. La femme violée est troublée dans toutes ses dimensions, elle est humiliée, déshonorée et rejetée par tout le monde, elle souffre non seulement d'un traumatisme grave et destructeur, mais d'une maltraitance sociale très douloureuse.

Dans le chapitre suivant, nous présenterons la spécificité de ce traumatisme de viol et ses conséquences à court et à long terme sur la femme violée.

Chapitre II

"Les conséquences du traumatisme de viol "

Introduction :

L'être humain vit dans un environnement qui a été modelé pour la satisfaction de ses besoins qu'ils soient psychiques ou psychosociales de façon à ce qu'il ne soit pas menaçant pour sa survie, son intégrité physique ou encore son équilibre mental. Malheureusement, le déchaînement de la nature, les ratés du progrès matériel, la maladresse ou l'agressivité naturelle de l'homme sont la cause d'événements menaçants, violents, fragilisants ou même destructeurs auxquels sont soumis les individus et les populations.

Ces événements catastrophiques, de guerres, d'agressions sexuelles, de meurtres... engendrent chez les individus des traumatismes psychiques plus ou moins intenses.

Le traumatisme est défini par Sillamy (op. cit. p. 269), comme "un choc violent susceptible de déclencher des troubles somatiques et psychique"

I/ Le traumatisme psychique :

Le traumatisme psychique ou PTSD pour Post Traumatic Stress Disorder, introduit en 1983 dans le DSM III, désigne ce que les anciennes nosographies appelait névrose traumatique. Cette initiative s'inscrivait dans l'éclosion considérable, outre atlantique, des cas de syndromes de guerre qui ont résulté de la guerre du Vietnam, autrement dit des névroses de guerre.

Cependant et comme nous l'avons signalé un peu plus haut, les traumatismes psychiques ne sont pas seulement les conséquences d'une guerre, en effet ces traumatismes peuvent être engendré par différentes actions nocives portant atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'être humain comme le sont

de graves accidents de voiture, attentats terroristes, catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, incendies, hold-up, agressions sexuelles, mais aussi et surtout les viols qui vont faire l'objet de ce travail de recherche. Nous nous proposons donc d'aborder dans cette recherche la question du viol en tant que traumatisme, ainsi que ses conséquences sur la femme algérienne.

Pour introduire notre propos nous commencerons tout d'abord par définir ce que l'on entend par ce concept de trauma, dans un deuxième temps, nous aborderons la spécificité du traumatisme du viol, pour enfin terminer avec les conséquences du traumatisme de viol sur le devenir de la victime.

1/1- La notion de trauma :

Le traumatisme psychique est un phénomène provoqué par un événement potentiellement traumatisant. Il est vécu dans la frayeur, l'horreur et le sentiment d'impuissance résultant de l'absence de secours. Il ne se réduit pas à une simple composante énergétique d'effraction des défenses psychiques, mais il implique aussi une expérience de confrontation soudaine avec le réel de la mort, sans médiation du système signifiant qui, dans la vie courante, préserve le sujet de ce contact brutal. Le plus profond de cette expérience est l'aperception inopinée du néant. C'est ainsi que l'expérience traumatique renvoie à l'expérience originare. La pathogénie du trauma est donc non seulement celle d'un corps étranger ou « parasite » (Crocq, 1992, p. 24) ayant fait effraction dans le psychisme et y provoquant de vains efforts d'expulsion, mais aussi celle d'un court circuit dans le signifiant, (De Clercq; Lebigot, 2001, p. 4) avec irruption d'une expérience de mort, de néant et de non sens dans une existence jusqu'alors sensée.

Le traumatisme se différencie du stress qui concerne la réaction biophysiological d'alarme de l'organisme face à une agression. Il s'agit d'une

réaction adaptative, immédiate et éphémère, correspondant aux décharges sanguines d'adrénaline et de cortisol qui mobilisent les effecteurs physiologiques et musculaires. (Crocq, ibid.)

Crocq parle d'une réaction physiologique au stress, réactivée par le trauma. Cette réaction peut dans certains cas être utile du fait qu'elle permet au sujet de décharger les émotions pénibles vécues lors du trauma, mais elle peut aussi produire un choc irréparable.

Le traumatisme psychique, au sens où nous l'entendons, se distingue radicalement du concept de stress. Etymologiquement, ce terme est issu du grec et signifie « blessure avec effraction » (Larousse, Dictionnaire, 2004).

Freud utilise le concept de «trauma » et considère qu'il s'agit d'un choc violent, surprenant le sujet qui ne s'y attendait pas, et qui s'accompagne d'effroi. Freud (2001, p. 49) différencie dans « Au-delà du principe de plaisir » (1920) :

- la peur qui suppose un objet défini dont on a peur,
 - de l'angoisse, état caractérisé par l'attente du danger et la préparation de celui-ci, même s'il est inconnu et
 - de l'effroi, état qui survient quand on tombe dans une situation dangereuse sans y être préparé, mettant l'accent sur le « facteur surprise ».
- (Forman, Psychiatry 161 :3, March 2004, p. 437-443).

Cet effroi traduit la rencontre avec le réel de la mort, irreprésentable pour le sujet, et qui constitue une véritable effraction à l'intérieur de l'appareil psychique. Crocq estime qu'il faut, dans une optique phénoménologique, réintroduire la question du sens et du non-sens : Le trauma n'est pas seulement effraction, invasion et dissociation de la conscience, il est aussi déni de tout ce

qui était valeur et sens et il est surtout perception du néant, mystérieux et redouté, ce néant dont nous avons l'entière certitude qu'il existe, inéluctablement, mais dont nous ne savons rien et que nous avons toute notre vie nié passionnément. » (De Clercq, Lebigot, *ibid.* p. 4).

Freud, en 1920, (*ibid.* p.128) réfléchissant sur la frayeur et sur le cauchemar de répétition, en vint à identifier la « compulsion de répétition » comme moyen de défense antérieur au principe de plaisir, et à postuler, derrière cette compulsion, une « pulsion de mort » ou *destrudo*, fascination pour la mort et l'inanimé, et répondant en symétrie de la libido qui est pulsion de vie.

Freud proposait un modèle psychanalytique dynamique du trauma, comme phénomène d'effraction du « pare-excitation » par des quanta d'excitation apportés par l'événement, et pénétration de ces excitations au sein du psychisme, qui procédera ensuite à de vains et réitérés efforts pour les expulser ou les assimiler.

Dans la perspective freudienne, tout traumatisme relève de la sexualité. Dans ses études sur l'hystérie (1895, in Damiani, 1997, p. 88), Freud relie l'origine des névroses à un événement traumatique infantile, contrairement aux aliénistes de son temps qui leur attribuent une cause organique ou génétique. Selon lui, l'adulte névrosé et notamment hystérique aurait subi de façon passive et non traumatisante un traumatisme sexuel pendant son enfance. Lors de la puberté, à la faveur d'un événement fortuit ayant un lien associatif avec le trauma initial, le souvenir refoulé serait réactivé. Ainsi, deux événements conditionnent l'apparition du traumatisme : le premier, vécu dans un état d'immaturité sexuelle et de passivité, ne prend son sens que dans l'après coup, c'est à dire lorsque le souvenir survient déclenchant un afflux d'excitation sexuelle qui déborde les défenses du moi.

Cependant, Freud oscillera toute sa vie entre deux hypothèses : séduction réelle et séduction fantasmée.

Très tôt, Freud considère le traumatisme relativement à la qualité d'énergie psychique pulsionnelle qu'il mobilise. (Etudes sur l'hystérie, 1895 in Damiani, op. cit. p. 90).

Entre 1916 et 1920, Freud (in Damiani, ibid. p. 90) définit le trauma comme suit : « le terme traumatisme n'a pas d'autre sens qu'un sens économique. Nous appelons ainsi un événement, vécu qui, en l'espace de peu de temps, apporte dans la vie psychique un tel surcroît d'excitation que sa suppression ou son assimilation par les voies normales deviennent une tâche impossible, ce qui a pour effet des troubles durables dans l'utilisation de l'énergie ».

Le schéma que propose Freud du traumatisme peut être résumé comme suit : dans un premier temps, un événement traumatique précoce vécu au cours de l'enfance, oublié et refoulé resurgit après une période de latence. Dans un deuxième temps, la manifestation d'un autre événement insolite, apparemment inexplicable constituera un traumatisme en éveillant les souvenirs du premier événement. C'est la notion de « l'après coup ».

Selon Ferenczi, le traumatisme psychique est «un choc, une commotion, qui fait éclater la personnalité » (www.com.org/vrsmq/filigrane/archive/dupont.htm). Pour lui, le traumatisme psychique se traduit par sa brutalité et l'incapacité du sujet à se défendre contre un choc qui implique une menace vitale, « il s'agit d'une lésion du moi, d'une

blessure de l'amour propre du narcissisme, dont la conséquence naturelle est le retrait des investissements objectaux de la libido ».

Ferenczi insiste également sur l'importance des traumatismes sexuels qui selon lui ont bien une origine externe et ont des conséquences immédiates au niveau du moi : pour lui le traumatisme sexuel fait partie de la réalité et non d'un processus inconscient, il s'agit d'une séduction sexuelle d'un enfant par un adulte. De ce fait, il refuse de l'expliquer exclusivement par le fantasme : « Même les enfants appartenant à des familles honorables et de tradition puritaine sont, plus souvent qu'on n'osait le penser. Les victimes de violences et de viols ». (Damiani, op. cit. p. 98).

Ce qui renforce sa conviction, c'est qu'un grand nombre de patients avouent eux-mêmes exercer des violences sur leurs enfants ou avoir connaissance de tels faits.

Loin d'être un fantasme, le trauma, précoce, résulte des mouvements passionnels de l'adulte, des désaveux par les adultes des actes subis et de la souffrance psychique de l'enfant. Il y a confusion des langages, c'est-à-dire des intentions de l'enfant et de l'adulte : là où l'enfant demande de la tendresse, le parent répond par la sexualité et la passion. Alors, l'enfant se soumet dans la terreur aux actes sexuels et sa peur l'oblige à « s'oublier complètement » et à « s'identifier à l'agresseur ». En même temps, il introjecte (intérieurise) le sentiment de culpabilité de l'adulte. Dès lors, partagé entre son amour et sa haine, à la fois innocent et coupable, sa personnalité est le lieu d'un douloureux clivage. (Damiani, ibid. p. 98-99).

Ferenczi attribue une grande part de l'effet traumatisant au déni. Car le désaveu de la réalité infantile donne au traumatisme sa valeur pathologique. (Damiani, *ibid.* p. 99).

De ce fait, pour Ferenczi la séduction sexuelle à l'origine d'un traumatisme réelle annihile toute possibilité de réaction chez l'enfant.

D'un point de vue psychanalytique phénoménologique, Lebigot (De Clerq, Lebigot, *op. cit.* p.16) insiste sur la confrontation soudaine avec le réel de la mort (notre propre mort ou la mort d'autrui).

La pathologie du trauma selon cet auteur est non seulement celle d'un corps étranger ou « parasite » ayant fait effraction dans le psychisme et y provoquant de vains efforts d'expulsion, mais aussi celle d'un court circuit dans le signifiant, avec irruption d'une expérience de mort, de néant et de non sens dans une existence jusqu'alors sensée. (Lebigot, De Clerq, *op. cit.* p. 4)

Les auteurs phénoménologistes, s'intéressent à l'attitude du sujet devant un réel de la mort. Face à cet irréprésentable de la mort pour le sujet, face à cette incapacité de voir quelques discours que ce soit cerner cette rencontre avec la mort, le traumatisme psychique représente une véritable effraction à l'intérieur de l'appareil psychique du sujet.

Damiani, (1997, p. 16), nous précise le risque de ce moment d'effroi, sans mots « avec le trauma, on entre dans le domaine terrible de l'irréprésentable, c'est-à-dire celui de l'effroi et de l'épouvante. La violence de la confrontation avec le réel provoque une véritable sidération du moi. L'individu s'écroule, il court le risque de la néantisation ».

Barrois (1988, in Damiani, *ibid.*) considère le trauma comme rupture des liens avec le monde, envahissement par l'angoisse de la néantisation, bris de l'unité de l'individu de cessation de sens.

L'événement traumatique fait irruption dans l'existence comme moment propulsif dans la temporalité et face à la révélation du réel brut. Le sujet éprouve l'effroi, pressentiment de la mort de soi comme ultime vérité et perte de soi même en totalité. Son impossibilité de se référer à des signifiants vient de ce que la mort vraie, à laquelle il vient d'être confronté, n'a pas de représentation dans son psychisme, pour la bonne raison qu'elle n'a jamais eu de « représentation » préalable. Les concepts de déguisement construits par la conscience et la culture, tels que le sommeil, le cadavre et les rites mortuaire ne peuvent expliquer, ni maîtriser cette confrontation.

Crocq (1999 in Damiani, *ibid.* p.16) estime qu'il faut, dans une optique phénoménologique, réintroduire la question du sens et du non sens : « le trauma n'est pas seulement effraction, invasion et dissociation de la conscience, il est aussi déni de tout ce qui était valeur et sens et il est surtout perception du néant, mystérieux et redouté, ce néant dont nous avons l'entière certitude qu'il existe, inéluctablement, mais dont nous ne savons rien et que nous avons toute notre vie nié passionnément ».

Ainsi, on comprend que ce qui fait traumatisme psychique n'est pas la qualité de l'événement traumatique mais bien la réalité de cette rencontre avec le réel de la mort face à des situations traumatiques : graves accidents de voiture, attentats terroristes, catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, incendies, hold-up, agressions sexuelles, viols, etc. Le sujet ne peut être que traumatisé. Un événement, malgré son aspect spectaculaire, peut ne pas avoir été, pour tel sujet, traumatique et, en revanche, l'avoir été pour un autre.

Parmi ces événements traumatiques, les agressions sexuelles constituent sans aucun doute, comme nous nous venons de le voir avec Freud, Ferenczi ou encore Damiani, les événements traumatiques les plus destructeurs pour la personne, car ils touchent l'intimité de la victime, son corps et sa position en tant qu'un être sexué, et porteur du désir.

De ce fait, nous pouvons considérer que le viol et l'inceste, par l'importance et l'impact des conséquences psychologiques qui en découlent comme appartenant d'emblée au champ psychopathologique du traumatisme et comme le précise Dervers-Bornoz (1996, p. 343) « dans le viol et l'inceste, c'est surtout cette blessure de l'identité qui cause le traumatisme, mettant la survie psychique en jeu ».

Damiani (1999, p.73) dans ses écrits sur la violence sexuelle considère que le traumatisme ne peut être constitué seulement d'un événement unique et brutal, mais aussi de plusieurs événements mêmes non brutaux, mais répétés et prolongés. Elle écrit à ce propos : « il existe des violences qui ne sont pas le fait d'un événement unique mais sont des opérations de destruction répétées au sein même de la famille : maltraitance, inceste, violences conjugales qui atteignent l'intimité et l'identité même de l'individu ».

D'après Dervers-Bornoz (ibid.p.344-345), les études épidémiologiques anglo-saxonnes rapportent des taux élevés d'abus sexuels dans la population générale, que ces abus surviennent dans l'enfance ou à l'adolescence. « On estime qu'au moins un tiers des femmes et la moitié de ce chiffre pour les hommes ont eu des contacts sexuels avec une personne beaucoup plus âgée, quand ils étaient enfants. Cela ne signifie pas que tous ces événements soient des traumatismes sexuels. En effet, c'est surtout le viol qui est régulièrement

traumatique ». Si l'on considère l'âge adulte aussi bien que l'enfance, la récente étude française, conduite par Spira et ses collègues de l'INSERM, montre que 7% des femmes de moins de trente cinq ans disent avoir été victimes de « relations sexuelles imposées sous la contrainte ». (Dervers-Bornoz, op. cit. 345).

Dans le cadre de son étude clinique, Dervers-Bornoz a présenté les conséquences psychopathologiques des viols incestueux et non incestueux.

La première d'entre elle est une étude prospective sur un an d'une cohorte de cent deux sujets victimes de viols incestueux ou non incestueux, âgés de plus de treize ans, qui se sont présentés consécutivement dans un centre médico-légal d'accueil de victimes de viol et d'inceste, situé dans le service de gynécologie de l'hôpital universitaire de Tours.

Selon cet Auteur, la description de la psychopathologie des victimes de viol reste toujours incomplète. En particulier l'étude clinique, de manière longitudinale et prospective des effets du stress traumatique dans cette population a été rarement et toujours partiellement entreprise. Il en résulte que les victimes sont peu et mal traitées.

Cette étude a permis de montrer que trois syndromes traumatiques peuvent être observés avec une grande régularité après les viols. Nous les avons appelés :

- 1- Syndrome secondaire à un stress traumatique, entité nosographique dénommée autrefois névrose traumatique, et ailleurs post-traumatic stress disorder (PTSD).

- 2- Syndrome traumatique dissociatif et phobique, syndrome qui inclut les troubles somatoformes et les phobies spécifiques, mais aussi et surtout les troubles dissociatifs au sens de Pierre Janet et l'agoraphobie ;
- 3- Syndrome traumatique de type limite, syndrome qui décrit l'altération de l'identité et de la personnalité, secondaire à la blessure narcissique induite par le viol.

D'après tout ce qui précède, nous constatons que tous les auteurs psychanalystes ou phénoménologues attestent que le traumatisme psychique fait effraction dans le fonctionnement du sujet et constitue une blessure psychique irrémédiable qui a des conséquences considérables qui se manifestent par des troubles psychiques importants.

Parmi les diverses agressions sexuelles, le viol constitue l'agression sexuelle la plus grave. (Ciavaldini, op. cit. p.188). Et ses conséquences à court ou à long terme sont à démontrer.

1/2 - Spécificité du traumatisme provoqué par un viol :

Selon Damiani (op. cit. p. 143) la souffrance psychique, conséquence d'un viol, ne se réduit pas à un tableau clinique symptomatique repérable et observable. Selon cette auteur, l'effraction psychique peut engendrer des symptômes que l'on peut aussi reconnaître lors d'événements catastrophiques, de guerres ou d'accidents de la circulation : les cauchemars, les rêves répétitifs, les flashs back, les reviviscences anxieuses, l'hypervigilance, un état dépressif et des évitement phobiques. Par contre, le vécu psychique, du viol est spécifique, notamment en ce qui concerne la honte et la culpabilité, le questionnement concernant la sexualité et l'identité sexuelle ou la confrontation à sa propre haine et sa violence. En effet, le traumatisme est unique et individuel. Le drame se

produit toujours sur une organisation psychique préalable, une réalité psychique. Un viol n'est jamais comparable à un autre viol. Alors que certains sujets sont complètement anéantis après une agression sexuelle, d'autres le sont beaucoup moins parce qu'ils peuvent puiser dans leurs ressources pour survivre.

Les effets d'un viol dépendent largement de la personnalité du sujet, de sa capacité à faire face.

Le viol est une effraction du corps et de l'être même, il est aussi une atteinte au désir, à la féminité, à l'identité sexuelle et à l'identité même. La victime est atteinte dans son identité sexuelle, dans ce qui la définit sexuellement alors qu'il y a nécessité d'un espace inviolable dans son corps et sa position psychique. Cet espace a été bafoué, ce qui est éminemment traumatique. L'image de soi en est profondément atteinte. Même lorsque la victime de viol est un homme (ou un adolescent), c'est bien le féminin chez l'homme qui est atteint et qui est détruit. (Damiani, *ibid.* p. 143).

Lebigot insiste, comme nous avons indiqué auparavant, sur la confrontation avec la mort lors du trauma, la victime de viol est comme toutes les victimes confrontée, elle aussi et avant tout, à la menace de mort. Pour Damiani (*ibid.*) aussi d'ailleurs, le viol n'est pas seulement un acte de sexualité, mais aussi et surtout un acte meurtrier. Dans les cas de viol, il y a un malentendu fondamental entre le désir sexuel et le désir de mort : l'acte sexuel (et non la sexualité) est utilisé au service d'une agression absolue. Dans un corps à corps destructeur, la victime est pénétrée par le corps de son violeur.

1/3- Le viol et la mort :

D'après Daligand et Gonin (1983, P. 40) dans tout crime sexuel, la mort s'affirme, même si elle n'est pas biologiquement infligée ou seulement même tentée. Ils affirment que la victime de viol est paralysée par la mort qui infiltre chaque fibre de son être. Cette sidération mortifère fige la parole du violeur même si aucune menace gestuelle ou verbale ne lui est signifiée, même s'il n'y a pas la moindre ébauche d'exécution d'une action attentatoire à sa vie, même si aucune arme ne s'impose dans une figuration de passage à trépas.

Le poids de cette mort infiltrée est tel qu'il poinçonne toute action, toute manoeuvre d'approche charnelle et vient comme en occultation de la figuration de l'acte agressif à visée sexuelle. « Ainsi il nous est apparu, écrivent Daligand, Gonin (ibid. p. 40) depuis longtemps nécessaire d'affirmer que le crime dit sexuel est tout sauf sexuel ».

La mort omniprésente en ce « lieu psychique » signifie que le sexe ne peut être ici confondu avec l'organe génital ou les marques charnelles marquant l'appartenance au genre masculin/féminin. La mort présente dans cette expérience du viol, pourrait être que l'exercice dit sexuel étant un acte de fécondation, de possible mise en vie, son atteinte à signification destructrice affirmerait l'arrêt du mouvement vital figé par la mort. La mort, signifiée là est, selon Daligand et Gonin, (ibid.), comme affirmation d'interruption de la poursuite de toute transmission de vie humaine, serait en quelque façon représentation d'une mort générationnelle.

Ces deux auteurs ajoutent que la mort véritablement infligée en ces cas ne l'est que de façon tout à fait minoritaire, mais qu'elle sourd à travers l'acte, quelque conscience préalable ou pas qu'en aient les acteurs. Il ne suffit donc pas de dire que la mort qui surgit du crime sexuel est seulement volonté d'interruption du don ou de négation de toute vie.

L'expérience du viol est alors une rencontre avec la mort et non pas un rapport sexuel, car la sexualité est un échange d'amour, d'affectivité, une parole de deux âmes avant d'être un contact d'un corps à un autre corps différent porteur du désir et de la jouissance.

D'après Daligand et Gonin (op. cit. p.41) « le sexe est la confrontation à la différence ».

Selon ces auteurs, l'expérience même des actes de la confrontation génitale mâle/femelle démontre à chacun qu'il n'y a pas de complémentarité sexuelle des titres hormis la nécessaire rencontre combinatoire des gamètes dans la fécondation. D'ailleurs, l'impossible comparaison dans l'imaginaire, l'absolue de la radicalité différentielle ont conduit J. Lacan à affirmer non sans humour, qu'il n'y a pas de « rapport sexuel ». Être mis devant l'évidence vécue de la radicale différence c'est découvrir que moi qui fais cette constatation n'ai pas tout, ne suis pas dans la totalité de la possession d'un humain glorieux. Constaté la différence c'est découvrir le manque : je n'ai pas ce que possède l'autre, l'autre est privé de ce que j'ai et aucun don ou échange entre ces titres sexués n'est possible. Le manque est irréductible. (Daligand et Gonin, ibid. p. 41).

La femme, à l'anatomie privée de pénis, est la représentation de la castration à l'oeuvre dans la chair. Mais dans le même temps, elle est, dans l'impossible appréhension de son être, dans l'inconnaissable de ce continent féminin dit « noir » par Freud, la révélation de l'objet manquant. C'est par elle que l'homme mâle est introduit à cette difficile confrontation de la présence/ absence et que selon la formule lacanienne : « elle (la femme) n'est pas sans l'avoir ». Autrement dit le manque ne fait pas défaut, il est au principe de la création, il est appui pour toute créature : femme ou homme. Le vivant que je suis participe à la puissance créatrice, mais dans la modestie d'une créature manquant du tout de cette puissance. Le sexe, lieu d'action obligée pour que la vie persiste dans un au-delà de chaque représentant de l'espèce, est nécessairement poinçon de mort pour l'individu. Accepter la différence sexuelle c'est accepter d'être vivant et mortel. Comme le dit Woody Allen : « la vie est une maladie mortelle sexuellement transmissible ». (Daligand et Gonin, ibid. p. 42).

Nous pouvons dire alors que le sexe est la confrontation avec l'autre, qui est différent de moi et qui contient à son psychisme un manque, faisant partie de son être et qui cherche la complétude lors d'un échange autorisé dans une relation sexuelle.

Cette brève digression sur la question de la différence nous amène à dire que dans le viol, il n'y a pas d'échange, la différence est annulée, c'est une rencontre avec la mort. Ceci

dit et comme le précisent Daligand et Gonin (op. cit. p. 42), « l'annulation du sexe ne peut se faire que par la mort de l'autre qui révèle différence et manque ». L'asexuation suppose toujours la mort réelle ou signifiée du révélant. Par là, l'agresseur sexuel veut évincer le sexe, veut en quelque sorte la mort de ce qui dit le manque et la mort. La voie de l'agression du sexe est la voie tout indiquée pour que la mort tue la mort. (Daligand et Gonin, *ibid.*).

La mort ainsi s'insinue toujours dans le crime sexuel. L'acharnement, la multiplication des gestes infligeant la mort dit la volonté de l'auteur, en même temps que l'impuissance à signifier une destruction du sexe et du langage dans un au-delà de l'apparence de l'organe représentatif déjà atteint. (Daligand et Gonin, *ibid.*).

Le viol est alors un acte destructeur du corps de la femme, de sa position féminine, de la sexualité. Il est tueur de la sexualité de la femme.

Selon Fua, (1997, p.13) le viol fait effraction dans l'individu, fait voler en éclats son système habituel de repères ou de défenses, menace l'ensemble de son organisation psychique au moins pour un temps.

Fua aussi pose la question d'égalité devant un tel traumatisme. Pour lui, certains d'entre nous disposent d'une organisation psychique suffisamment solide, pour que, même un traumatisme violent et malgré d'inévitables moments de sidération ou de détresse intenses, ils retrouvent un souffle, une respiration qui les aident à vivre. Il ne s'agit alors nullement de nier l'événement traumatique mais de continuer à vivre malgré celui-ci grâce à la transformation, la métabolisation par l'individu de son trauma un narcissisme féminin ». (Fua, *ibid.* p.14).

De ce fait, et d'après cet auteur, le viol constitue un traumatisme grave chez les femmes peu sûres d'elles.

D'après Dayan (op. cit. p.103-104), le viol est exemplaire en tant que rupture traumatique de l'échange symbolique, d'un échange originellement fondé sur la sexualisation des soins maternels et l'émergence psychique de l'objet séparé. Le viol peut être un moment de catastrophe pour la psyché où l'envahissement de la détresse et de l'effroi rend impossible la médiation de l'excitation pulsion. L'effroi ne métaphorise pas, ne déguise pas ; il est signe d'une assimilable effraction destructrice imposée dans l'extrême solitude. Ainsi que le précise Montagnier (1991, p. 85 in Dayan, op. cit. ibid. p. 104) « Quand surgit le traumatique, c'est la perte de contenu et de contenant ». Les victimes qui sont pu maintenir un lien de parole avec leur agresseur.

Ainsi parviennent-elles à limiter, au moins partiellement, la tentative de réification dont elles font l'objet comme l'indique Daligand (1993, p. 4) « le viol, toujours muet, cloue la langue, même et surtout s'il se perpète sous la profération sonore de l'injure ou de la menace. C'est le geste sans parole de la non vie, c'est l'expulsion de sens de l'histoire personnelle » (Dayan, ibid. p.104). La victime préfère se taire, pour éviter la honte d'une révélation publique de ce que la jeune fille a subi alors même que les faits sont connus de tous depuis longtemps. L'agresseur peut faire pression sur la victime autant pour qu'elle se soumette à nouveau que pour la contraindre au silence.

La victime se sent menacé, et se doute parfois de l'utilité de l'intervention des spécialistes. L'institution judiciaire, la police, les services sociaux et le secteur sanitaire sont particulièrement concernés par ces phénomènes et par les conséquences éventuellement traumatiques qui peuvent résulter des modes de réponses apportées. En particulier, les confrontations judiciaires et policières, les procédures d'instruction, l'accueil hospitalier, le traitement de situations sociales sont susceptibles d'atténuer ou, au contraire, d'accentuer un sentiment initial d'injustice, de fragilité, d'isolement, d'abandon éprouvé par un sujet.

D'après Dayan (ibid. p. 105), l'ignorance ou la sous-estimation par les intervenants de l'impact psychique d'une agression peut avoir alors un effet gravement cumulatif entraînant une accentuation de traumatisme. Dans certains cas, ainsi que la précise Nossintchouk (1993 in Dayan, ibid. p. 108) : « L'enquête indiscreète qui suit le viol prolonge souvent la torture ».

En outre, dans certaines familles, un événement de viol peut être ressenti comme une atteinte narcissique de l'ensemble ou de certains membres de la constellation familiale, rendant parfois impossible toute échange de parole concernant les émotions et les difficultés relationnelles des sujets traumatisés. Dayan (ibid. p.106-107), mentionne que si un grand nombre de femmes ayant subi un viol taisent cet événement dans leur groupe familial, ce n'est seulement en raison de leur propre interdit surmoïque, mais aussi (pour ne pas inquiéter) et par anticipation des réactions d'angoisse et de la rigidité des jugements que leur récit pourrait suscité.

Enfin, et comme le précisent Daligand et Gonin (op. cit.156) la femme victime de viol, comme le jeune adolescent victime de pédophilie, a comme caractéristique de ne jamais pouvoir s'y faire entendre.

La femme violée taise son vécu dans son cœur, elle a peur d'en parler, elle n'exprime pas ses émotions, elle se cache et on l'a cache. L'attitude de la famille et du groupe social a une grande importance sur le devenir de la victime.

2/ Les conséquences du viol :

Le viol n'est pas la caricature monstrueuse d'un rapport sexuel, mais l'expression d'une volonté de domination sexiste, un déni d'altérité qui atteint dans sa plus stricte intimité la personne violée. De ce fait, ses conséquences sont graves et nombreuses.

Pour Lopez (2006, in *filles://G.\ conséquences du traumatisme sexuel.htm*), le viol constitue un traumatisme entraînant une effraction narcissique, une intrusion intra psychique de la réalité d'autant plus importante que la personne violée aura présentée un état de conscience modifiée (dissociation péri traumatique) faussement protecteur au moment de l'impact traumatique. La répétition des viols, comme on l'observe dans l'inceste par exemple, entraîne davantage de troubles identitaires et narcissiques qu'un viol unique, et risque de structurer la personnalité des victimes sur un mode limite (ou borderline).

Pour cet auteur, la symptomatologie des viols uniques s'exprime plutôt dans le champs des troubles de reviviscence et d'évitement psychotraumatique (état de stress post traumatique), mais la maltraitance que subissent de nombreuses victimes confrontées à l'incompréhension de leurs proches ou à la malveillance des institutions sociales (police, justice, médecine...) constitue une « survictimisation », risquant d'aggraver les effets traumatiques du viol. Les troubles commorbides, les états dépressifs surtout (50%), sont plus fréquents que les troubles psychotraumatiques (30% à 40%).

Lopez met l'accent sur les conséquences psychologiques, traumatiques et sociales du viol, et cela sans parler des conséquences sexuelles.

Selon Damiani (op. cit. p. 143-144), les conséquences du viol dépendent en partie de la relation vécue au père. Si cette relation a été de bonne qualité, l'image positive de la masculinité et l'image de l'agresseur ne seront pas

forcément assimilées. Dans le cas contraire, il peut y voir confrontation à une image négative.

Elles dépendent, selon le même auteur, de la relation à la mère : le viol est aussi une atteinte aux fondements mêmes de la féminité : si une femme a toujours été confortée dans son identité de femme, dans sa féminité, le viol constituera une atteinte grave mais transitoire.

De ce point de vue, l'auteur renvoie les conséquences du viol aux modes de relations père- fille, mère- fille.

Cormon (2000, www.jidv.com.) énonce quelques conséquences du traumatisme de viol que nous allons essayer de résumer dans les points suivants :

- L'effondrement psychique et physique qui provoque un bouleversement interne et qui modifie profondément l'équilibre antérieur de la victime.
- Le sens de la vie a été perdu.
- La personne violée ne sera jamais plus comme avant.
- La personne violée est dissociée de son corps qui est le siège des émotions. elle est coupée de sa partie féminine. elle est coupée de sa partie infantile. elle est coupée de sa nature, de l'univers...etc.

Cormon (ibid.) explique l'origine de tel traumatisme comme suit : « Bien que le traumatisme vienne de l'extérieur, l'angoisse qui surgit provient de sources internes. Les angoisses primaires sont ainsi réactivées : la naissance, l'angoisse de castration, la perte de l'objet aimé, la perte de l'amour venant et de l'angoisse d'anéantissement. La victime est maintenant beaucoup plus fragilisée.»

L'auteur s'intéresse aussi aux conséquences sociales, à la relation homme-femme, ainsi qu'aux aspects émotionnels, sexuels et traumatiques. De ce fait, il met l'accent sur tous les aspects que peut induire le traumatisme de viol.

2/1- L'évolution des réactions des femmes victimes de viol :

Immédiatement après le viol les femmes sont envahies d'émotions multiples dont les effets perturbent leurs attitudes et comportements habituels. On peut repérer grosso modo trois grandes étapes caractéristiques :

- a- l'étape du choc, ou de crise.
- b- l'étape de réajustement.
- c- Étape d'intégration.

a- l'étape du choc, ou de crise.

- **Impossibilité d'admettre la réalité :**

Sous l'effet du choc on croit vivre hors de la réalité, dans une sorte de cauchemar qui devrait s'arrêter mais dont on sait qu'il est, malgré tout, réel. "Ce n'est pas possible, comment cela a-t-il pu m'arriver ? Pourquoi à moi ? Qu'est ce que j'ai fait pour que ça m'arrive ?"

Cette réaction entraîne généralement une sorte d'arrêt psychique : on ne fait rien, on ne décide rien, on est bloqué.

- **Perte des repères spatio-temporels :**

Tout s'embrouille et on ne sait plus quand ça s'est passé, quand ça s'est terminé, ce qui s'est passé juste après, où on était, quel jour était-ce, quel jour sommes nous ?

Ce type d'émotions est particulièrement perturbant car la confusion et le désordre qu'elles provoquent sont ressentis fréquemment par les femmes comme des symptômes de maladie mentale,'. "Je suis devenue folle". "Je deviens folle." "Ça me rend folle." " Je vois bien qu'on me prend pour une folle".

○ **Sensation d'être sale, souillée :**

Cette réaction, quasi générale, conduit les victimes à se précipiter pour se laver, se baigner, se doucher, le plus souvent maintes et maintes fois. Ce réflexe a des conséquences très regrettables quand il se manifeste tout de suite après l'agression. En effet, la toilette provoque la destruction de nombreux éléments médico-biologiques sérieux pour établir la matérialité des faits exigée par la procédure pénale.

Le sentiment d'être souillée atteint à la fois le corps et la psyché. Impossible de se sentir "nette et propre comme avant".

○ **Peurs et terreurs :**

Par la violation corporelle et mentale ainsi que par la menace directe qu'elle fait peser sur la vie l'acte de viol provoque une terreur effrayante. C'est par l'emprise, de cette terreur que l'agresseur a imposé sa loi, c'est cette même emprise de la peur qui condamne au silence de nombreuses victimes. Les menaces proférées durant l'agression, les risques encourus, les gestes violents et meurtriers exercés, ou esquissés, restent fortement présents à l'esprit de la victime et exercent leur coercition brutale. Ceci réduit ou annihile ses capacités à reprendre du pouvoir sur sa vie et notamment à décider de poursuivre l'agresseur.

○ **Auto culpabilisation :**

Le crime de viol est le seul où la victime se juge responsable donc coupable alors que le violeur n'éprouve, dans la plupart des cas, aucune culpabilité. La victime d'agression sexuelle se considère comme coupable.

De ce point de vue, elle estime être la responsable, à l'origine de tout. Responsable d'être comme elle est (mince/ ronde, jeune/ d'âge mûr, blonde/ brune, grande/ petite...), responsable de son comportement, de ses attitudes, de ses sensations soit de crainte, soit d'une illusoire sécurité. Il lui faudra du temps pour repérer a posteriori la stratégie utilisée par le violeur. Dans un premier temps elle se sent responsable des circonstances du viol. En effet c'est elle qui a choisi ses habits, son trajet, son mode de transport, ses amis, ses accompagnons, ...etc.

Après l'agression, elle va examiner minutieusement ses moindres faits et gestes, "si je n'avais pas fait ceci, dit cela, si je ne m'étais pas assise à cet endroit, si je ne m'étais pas levée pour partir, si j'avais gardé le silence, si j'avais pris la parole, si, si..."

○ **Honte :**

Responsable donc coupable : la honte est pour elle ; honte d'avoir été utilisée comme un objet sexuel ; honte d'un corps qui a été manipulé ; honte des mots entendus, des regards, des gestes infligés ; honte de ne pas être morte, réellement morte, alors que quelque chose en elle a été tué.

Honte et culpabilité contribuent à isoler la victime de viol et l'incitent à se replier sur elle-même.

○ **Excitation euphorique :**

Plus rarement, mais parfois, après avoir été violée, la victime se sent si infiniment soulagée d'être encore vivante que tout le reste lui semble accessoire. Elle était convaincue d'y rester et, dans un premier temps, se retrouver en vie lui procure une sorte d'euphorie partiellement inattendue.

Inattendue et perturbatrice car cette réaction n'est pas envisagée, n'est pas conforme aux idées reçues, n'est jamais durable et est souvent ressentie par la victime, ou son entourage, comme le signe d'un grave trouble mental.

Abattement et léthargie, peur, honte, colère, culpabilité : le tumulte de ces émotions toutes très fortes, compose un mélange détonant. Elles se contredisent, se juxtaposent, se succèdent parfois brusquement, se mêlent et contribuent à augmenter la confusion de la victime et de ses proches. La personne qui a été violée ne se reconnaît plus, elle se perçoit comme une autre, elle ne se comprend plus, on ne la comprend plus.

○ **Réactions provoquées par des toxiques :**

Avant l'agression sexuelle le violeur a pu droguer sa victime. Soit par des boissons alcoolisées, soit par l'adjonction de médicaments à une boisson. La recherche de toxiques est effectuée lors de l'examen médico-judiciaire quand il a pu avoir lieu rapidement après l'agression.

Ces toxiques, que la victime n'a pas toujours conscience d'avoir ingère, provoquent des réactions qui, semblent aberrantes soit totalement léthargiques, soit à l'inverse particulièrement agitées, incohérentes, voire provocatrices.

Dans cette période de choc, les attitudes et comportements peuvent être perturbés et perturbants. La personne qui a subi un viol éprouve le sentiment d'être devenue une autre personne. Envahie d'émotions violentes et douloureuses elle ne se reconnaît plus, elle n'est plus la même, sentiment généralement accentué par les réactions d'un entourage démuni et angoissé.

Certaines victimes se réfugieront dans leur lit, cachées sous les draps, refusant de se lever. D'autres s'enfermeront dans la maison, volets clos. D'autres, au contraire, violées à leur domicile, ne supportent plus d'être dans un lieu privé et passent des heures dans les transports en commun, les lieux publics, redoutant le moment où il faudra dormir dans une maison, dans un lit.

Certaines semblent hors de la réalité, tout leur est indifférent, le temps coule, débordées par des émotions incontrôlables et contradictoires, certaines versent des torrents de larmes, d'incoercibles sanglots ; d'autres à l'inverse, présentent une attitude froide et détachée et s'exaspèrent du moindre signe de sollicitude ou de sympathie.

Les unes sont incapables d'assumer leur activité professionnelle et ressentent le besoin d'un arrêt de travail, d'autres réclament de reprendre tout de suite leurs activités habituelles dans un effort volontariste de minimiser la gravité des faits.

Pour ce qui est des effets de la peur ils sont, eux aussi, diversement exprimés par les victimes. Mais cette peur, même non dite, existe et détruit le sentiment de confiance en soi, la sensation d'invulnérabilité et de sécurité sur lesquels, d'habitude, s'articule l'équilibre quotidien.

Pendant cette phase ces manifestations sont fréquentes, normales, et pour certaines bénéfiques, car elles permettent de discerner les éléments les plus destructeurs et de faire comprendre à l'entourage le très fort besoin d'aide et de soutien.

b. Période de réajustement :

Peu à peu la personne agressée a le sentiment d'émerger lentement de la période très particulière qui a suivi le viol. Elle éprouve le besoin de s'extraire de tout ce qui relève de cette agression et de reprendre le cours habituel de ses occupations. Elle souhaite reprendre une vie normale, sa vie d'avant.

Dans cette période, la personne agressée a le sentiment d'être prête à exercer ses activités habituelles et ses responsabilités antérieures. Ce réinvestissement dans la vie lui apparaît comme un antidote utile pour surmonter le viol. Elle se sent à nouveau capable de s'intéresser à ses centres d'intérêt habituels et de se concentrer sur des aspects de la vie qu'elle avait peut-être

perçus différemment avant l'agression et auxquels elle n'attachait pas d'importance et qui, maintenant, deviennent importants.

La réalité de l'agression dans ses multiples réminiscences est moins obsédante et conduit à s'en croire libérée. Il faut pourtant savoir que toutes les manifestations ne sont pas éteintes et qu'il est fréquent, "normal", que certaines fassent encore irruption : cauchemars, crises de transpiration, angoisses, réminiscences, images.

Découlant des intenses peurs provoquées par l'agression ces perturbations s'espacent et finiront par disparaître. Leur disparition ne dépend ni de la volonté, ni du courage de la personne agressée. Pour cicatriser, les blessures ont besoin de temps, même si ce facteur de temps n'a pas le pouvoir de tout effacer.

Cette période se caractérise la plupart du temps par une forte activité. Soit que la vie reprenne dans le même cadre qu'auparavant, soit que des modifications importantes soient mises en oeuvre (déménagement, changement d'habitudes de transport, changement professionnel...). La personne agressée agit pour reprendre le cours de sa vie.

Jusqu'alors bloquée par les émotions dévastatrices du viol et du choc qu'il entraîne, l'énergie est à nouveau disponible et la personne l'utilise pour restaurer son existence, notamment matérielle, renouer des liens.

c. Période d'intégration :

La personne agressée a repris ses activités et retrouve son équilibre, sans pour autant nier la réalité du viol qu'elle a subi et qui peut-être conduite à changer sa vision du monde sur de nombreux aspects.

Lorsqu'elle repense à l'agression le sentiment de trahison, de culpabilité, de colère peuvent toujours se manifester.

La colère contre l'agresseur se développe souvent dans cette période. Cette colère vise aussi les instances et personnes qui ont réagi et agi après l'agression : témoins, policiers, personnel médical, entourage personnel et professionnel. Les attitudes ambiguës, les remarques insidieuses refont surface dans la mémoire et suscitent de fortes émotions.

Par ailleurs les réminiscences, les cauchemars ou les frayeurs peuvent toujours survenir et ils risquent d'entraîner découragement et dépression. Les effets de l'agression sur la vie sexuelle ne prennent plus les mêmes formes d'expression mais persistent sous certains aspects et la victime se reproche de ne pas être capable de se débarrasser de toutes ces séquelles.

Il est possible que des décisions prises après l'agression apparaissent désormais comme inopportunes et malvenues. Parfois, dans cette étape, les femmes expriment le besoin de trouver d'autres appuis avec lesquels réexaminer les faits, leur impact et ce qu'elles ressentent maintenant.

Pour celles qui ont entamé des poursuites judiciaires le déroulement des procédures entre pour beaucoup dans leurs réactions à cette période.

Il est essentiel de mettre à disposition de la personne agressée les moyens de comprendre que son état actuel découle de la gravité du traumatisme qui lui a été infligé et non pas de son incapacité à le surmonter.

Les préjugés et les mythes qui ont pu imprégner les réactions des personnes qu'elle côtoie doivent être examinés, dénoncés. La se trouve l'explication de l'indifférence ou de l'incompréhension auxquelles elle a pu se trouver confrontée.

Cette phase peut être longue et douloureuse car la personne agressée perd confiance dans la possibilité de surmonter le viol.

Les auteurs qui se sont intéressés à la problématique du viol font tous une distinction entre les réactions traumatiques après un viol, et les effets durables que ce trauma peut avoir sur la formation ou la modification de la personnalité.

Ils affirment tous, par ailleurs, qu'il affecte tous les aspects de la personnalité de la femme. Si sur le plan physique les préjudices sont manifestés avec évidence, sur le plan psychologique, social et relationnel il n'en est pas de même, les préjudices causés sont plus profonds et durables.

2/2.1- Les conséquences physiques du viol :

Ces conséquences sont plus visibles et faciles à identifier. Elles peuvent causer des blessures corporelles allant de contusions superficielles à une invalidité permanente, provoquer des problèmes de santé sexuelle et reproductive et être à l'origine de maladies sexuellement transmissibles ou de grossesses non désirés.

Ces conséquences se manifestent à travers :

- Des lésions génitales ou rectales diverses (blessures, lacérations, infection génitale basse...).
- Perte de virginité.
- Des douleurs et des saignements, des inflammations de l'appareil génital.
- Des infections urinaires récurrentes.
- Des problèmes gynécologiques, de dos.

- Des signes d'irritations ou des démangeaisons génitales persistantes.
- Des douleurs au moment de la miction ou de la défécation.
- Des douleurs lorsque la femme marche ou s'assoit.
- Douleurs au ventre ou à l'anus.
- Des maladies sexuellement transmissibles (par ex, VIH).
- Des grossesses non désirées.

De plus, les blessures et les soins entraînent une très grande souffrance (douleur omniprésente, interventions chirurgicales, peur de mort, du sida...etc.).

Ces conséquences physiques peuvent protéger selon Freud (in Damiani, op. cit. p. 145) contre le traumatisme, car elles constituent une effraction localisée. Pour Freud, le moi organise mieux ses défenses dans la mesure où, se mobilisant totalement sur la blessure, il parvient à lier l'excès d'excitations et par là même à éviter l'angoisse.

Damiani, contredit ce point de vue freudien (in Damiani, ibid. p. 145), selon cet auteur, même s'il existe une mobilisation de l'investissement libidinal sur le corps, et plus particulièrement un surinvestissement narcissique des fonctions et des organes blessés, ce processus ne protège que transitoirement des conséquences de l'effraction psychique.

Les menaces pesant sur l'intégrité corporelle et l'intégration psyché-soma altèrent la capacité de penser et de désirer, et cette atteinte laisse des traces indélébiles.

2/2.2- Les conséquences traumatiques du viol :

L'événement du viol est considéré par la plupart des auteurs comme un grave traumatisme, car il touche la victime dans la partie la plus intime de son corps, et annule toute possibilité de défense de celle-ci. De ce fait, il provoque un état de choc profond, il perturbe la vie de la victime et engendre chez elle des symptômes traumatiques dès les premiers instants.

Pour Dubuc
(www.marieincent.org/victimes/abus/conséquences/conséquences.htm):
« l'angoisse, l'isolement, l'évitement, le sentiment d'être paralysé, la panique, la dissociation sont des phénomènes très fréquents chez les victimes. Ces comportements représentent d'avantage des façons de s'adapter à un environnement perturbé ».

Les symptômes traumatiques du viol sont généralement typiques à ceux décrits dans le DSM IV pour les Etat de Stress Post Traumatique (ESPT).

Selon Dayan (op. cit. p. 107), parmi les situations de victimisation, celle du viol est l'une de celle qui est la plus susceptible de provoquer, selon la terminologie du DSM III, un « stress post traumatique ». Un certain nombre de critères diagnostiques ont une utilité descriptive et offrent un repérage sémiologique concernant des syndromes spécifiques et non spécifiques, les premiers étant marqués particulièrement par l'observation du syndrome de répétition.

2. a- La répétition :

La répétition est le signe pathognomonique par excellence du traumatisme. Elle prend diverses formes, depuis les rêves et les cauchemars jusqu'au besoin compulsif d'évocation de l'événement, en passant par les flash-Back et les souvenirs douloureux qui reproduisent

l'événement traumatique. Dès qu'un élément sensoriel de la réalité vient à rappeler la scène – bruit, image, odeur- le film de l'accident recommence, avec son cortège d'affects et de réactions neurovégétatives (sursauts, pleurs, vomissements, suées, tremblements, effroi).

La répétition est un mécanisme régulateur qui répond à un besoin interne, visant à la diminution de l'intensité des tensions en les déchargeant par petites quantités afin de restaurer l'état pré-traumatique. Elle aurait donc une fonction abréactive. Le souvenir douloureux de la scène qui revient sans cesse fonctionne selon les mêmes mécanismes que le rêve : les représentations sont condensées dans un détail particulièrement signifiant qui résume à lui seul toute la scène et contient généralement une thématique de mort. (Damiani, op. cit. p. 122-123).

Le syndrome de répétition s'installe après une phase de latence plus ou moins longue qui se caractérisent par l'apparition de troubles, de reviviscence et d'évitement psycho traumatique où la scène se répète dans le vécu sensoriel de la victime à travers les flash-Back, les pensées, les rêves traumatiques répétitifs sous forme de cauchemars. C'est d'ailleurs le point de vue de Lopez (1998, p.21), pour qui « la victime revit le traumatisme par des souvenirs brutaux. Elle évite les situations qui lui rappellent l'agression. Tous ces troubles sont aggravés après « exposition » à des situations rappelant ou symbolisant les circonstances du traumatisme initial ». La réaction de la victime pour échapper à cette situation est l'isolement réactionnel de toute situation rappelant l'événement et perçue comme dangereuse parce qu'elle provoque la peur et l'effroi qui vont paralyser à nouveau l'appareil psychique. Comme éviter d'aller vivre chez une famille d'accueil pour une femme violée dans un domicile ».

Angelino (1997, p.195), résume cette reviviscence et ce comportement d'évitement et leur effet sur la victime de la manière suivante : « la remémoration des scènes traumatiques revêt un caractère éminemment visuel et, souvent, la victime préfère ne plus en parler (...), cet événement empêche le travail sur le retentissement affectif et la recherche du sens ».

Ce syndrome de répétition vient aussi comme le précise Damiani (op. cit. p. 126) avec le rêve traumatique, traduction de la pulsion de mort, à valeur de répétition et tend à reproduire les événements en se situant « au-delà du principe de plaisir ».

Durant le sommeil, "les contres investissements et le moi ne sont plus protégés contre l'émergence de ce qui fait choc". Le rêve, proche de l'hallucination, reproduit la scène sans déformation et sans élaboration. (Damiani, *ibid.*).

Pour Didier Anzieu (Cité par Damiani, *ibid.* p. 128), le rêve est une pellicule impressionnable qui enveloppe le psychisme pendant le sommeil et fonctionne comme une deuxième peau. Or une effraction traumatique peut altérer cette fonction d'enveloppe du rêve en criblant celui-ci de trous et en le transformant en cauchemar répétitif. À la place de l'enveloppe protectrice, on trouve une enveloppe d'excitations « masochiquement investies qui marquent la douleur de l'effraction traumatique ».

Selon Dayan (op. cit. p.102) la hantise obsédante du retour de l'agresseur se traduit, pour un grand nombre de victimes de viol, par des cauchemars à

répétition et par une hypervigilance anxieuse dans l'organisation de leur vie diurne. La résistance à l'endormissement et les troubles durables du sommeil expriment tout particulièrement cette appréhension de la réapparition menaçante d'un agresseur. Ce revenant n'est pas un autre semblable, c'est fondamentalement une figure d'étrangeté destructrice et terrorisante. Mais l'une des caractéristiques du fonctionnement psychiques des sujets les plus traumatisés est, en outre, l'expérience de revécus quasi hallucinatoires, souvent fugaces et toujours effrayants de la scène d'agression ou de certains de ses éléments, au cours de la vie quotidienne éveillée.

Une conversation, un spectacle de violence, la rencontre d'un inconnu, la consultation d'un dossier administratif peuvent soudain déclencher, dans les premières semaines ou les premiers mois après le viol, une submersion de la victime par les impressions traumatiques initiales, au point de ne plus pouvoir différencier la réalité. C'est ce que Janet (1919 in Dayan, *ibid.*) appelle « syndrome de l'accrochage » pour désigner particulièrement cet harcèlement du trauma dans la vie diurne.

Le parcours de certaines victimes fait apparaître qu'elles se sont parfois trouvées en situation d'être agressées une ou plusieurs fois, dans des contextes soit différents, soit similaires. La position de victime peut être marquée du sceau de la répétition à plusieurs points de vue.

Certaines victimes d'agressions sexuelles peuvent se placer à nouveau dans une situation à risque, en raison de mécanismes inconscients de répétition qui mettent en jeu des sentiments infantiles de culpabilité ; en outre, la construction fragile d'une identité et l'identification à un parent qui, lui-même, aurait subi des violences répétées peuvent contribuer à des victimisations successives. Un autre aspect de cette question se révèle tout aussi important :

certaines sujets peuvent redevenir victimes en raison d'une vulnérabilité induite par une première expérience d'agression. Nadelson et Hotman (1979 in Dayan, *ibid.*) avancent également une hypothèse selon laquelle certaines femmes se placent inconsciemment en situation de vulnérabilité pour tenter de maîtriser la répétition d'une première agression. Les travaux de recherche en ce domaine demeurent encore nettement insuffisants pour permettre d'évaluer l'ampleur des conséquences psychologiques des cas de victimisation répétitive qui sont néanmoins fréquemment observables.

Si le viol vient sidérer les repères spatio-temporels du fonctionnement psychiques, il s'inscrit en même temps de façon indélébile dans une histoire comme moment de rupture effractive et comme date traumatique. L'effet de resurgissement du trauma rythmé et daté au long des cycles annuels se réduit généralement avec le temps, mais ne peut être sous-estimé pour comprendre les réactivations symptomatiques cliniquement observées. A la différence de ce que Kris (1956) appelle le « trauma-tension », le « trauma-choc » est susceptible d'être relancé sur le mode de la reviviscence, à l'occasion de signes ou de dates précises. « L'anniversaire » du viol est approché souvent avec appréhension par les victimes, comme un moment de réouverture d'une blessure et d'une fragilisation. Plusieurs contributions, en particulier celles de Pollock (1970), de Siggins (1966) ont souligné l'importance et l'accentuation des processus pathologiques à l'occasion de la date anniversaire d'un événement de perte. La reviviscence qu'elle mobilise réveille ou intensifie les investissements des traces psychiques traumatiques. Dans le cas du viol, la date de l'agression réorganise dans le temps la mémoire d'une intrusion mortifère et d'un désillusionnement. (Dayan, *op. cit.* p.103).

La distinction en « phases » de l'évolution des traumatismes a été proposée par plusieurs auteurs, notamment Wolfenstein (1957) et par Burgess et

Holstrom (1974 in Dayan, *ibid.*). Ces contributions soulignent les modalités fréquentes d'un mouvement de désorganisation-réorganisation du fonctionnement psychique. Mais elles ne présentent d'intérêt que dans la mesure où elles ne viennent pas cristalliser un modèle clinique et fermer la complexité de l'histoire singulière du trauma.

Les recherches, notamment, de Barrois et de Crocq ont le mérite de réactualiser la problématique de névrose traumatique. Le concept de névrose traumatique et celui de syndrome psycho traumatique sont essentiels à la compréhension théorico-clinique de certaines désorganisations-réorganisations de la psyché consécutives à des événements violents ou catastrophiques.

L'impact psychique du trauma de viol n'est pas explicable par la seule réémergence d'une fragilité préexistante des bases narcissiques et d'une conflictualité pulsionnelle, même s'il les mobilise inéluctablement. On ne peut plus, selon (Dayan, *ibid.* p. 107) dans le champ de la clinique, affirmer qu'un événement actuel de viol chez un sujet adulte n'est qu'élément déclencheur, voire contingent au regard de troubles psychiques graves. Parmi quelques un, Moses (1978 in Dayan, *ibid.*) est l'un de ceux à avoir critiqué une approche trop systématique consistant à mettre en avant la notion de prédisposition à propos de toute névrose traumatique aiguë et à rappeler l'importance de différencier prédisposition et antériorité.

Si les traumas sexuels font ressortir des variations de fonctionnement du pare-excitation du moi de chaque sujet, comme l'indique Bayle (1991 in Dayan, *ibid.*), le travail clinique avec des victimes de viol révèle, en outre, l'importance des atteintes narcissiques ainsi que des bouleversements du sentiment d'identité et des investissements d'objet qui peuvent en résulter. Dans cette perspective, la différenciation proposée par Bibring (1943 in Dayan, *ibid.*) entre mécanisme de

défense et « mécanismes de dégageant » présente le grand intérêt, dans le travail avec des patients victimes de viol, de mieux comprendre les aménagements des tentions du moi, en particulier le besoin compulsif de se mettre à l'abri de nouvelles situations de danger potentielles.

Plus que le syndrome de répétition et les symptômes de reviviscence et d'évitement de la situation traumatique, les victimes de viol présentent d'autres catégories de troubles psychiques et mentales, que Crocq appelle "les troubles non spécifiques".

2. b- Les troubles non spécifiques du traumatisme de viol :

Outre le syndrome de répétition (on devrait dire de « reviviscence ») qui leur est pathognomonique, les syndromes psycho-traumatiques comportent en général dans leur tableau clinique d'autres symptômes non spécifiques que l'on peut aussi observer dans d'autres affections mentales : l'asthénie physique, psychique, et sexuelle, l'anxiété, les divers symptômes psycho névrotiques- hystériques, phobiques, obsessionnels- installés en fonction de la personnalité antérieure du sujet et aussi du sens du trauma. Les troubles psycho-traumatiques semblent le fait de sujets qui ne parviennent pas à s'exprimer par les voies normales (fantasme, discours...).

On rencontre aussi les troubles des conduites (crises excito-motrices, fugues, tentatives de suicide, anorexie et boulimie, alcoolisme et toxicomanie et conduites agressives). (Crocq, op. cit. p. 24).

Ces troubles non spécifiques se manifestent dans le cas du viol par l'apparition de la :

○ Dépression :

Nombre de victimes passent par une étape dépressive. Celle-ci s'installe plus ou moins durablement. Elle peut évoluer pendant des mois voire des années, ce qui se traduit par une humeur constamment dépressive, par une douleur morale empêchant tout intérêt pour les personnes et les activités antérieurement investies. Plus aucun plaisir n'est possible et le sujet est envahi par des idées suicidaires...ce vécu douloureux résulte du travail de deuil.

En effet, et comme le précise Damiani (1997, p. 114) le deuil ne peut se faire qu'à travers la dépression. Par la suite, le sujet sera à nouveau capable d'éprouver du plaisir, de se tourner vers l'avenir et d'investir de nouveaux objets. Il n'y a donc pas en ce cas une véritable dépression organisée. Il serait donc inadapté de traiter la névrose traumatique comme une pathologie exclusivement dépressive, alors que c'est souvent le seul diagnostic posé.

Par ailleurs, une recherche réalisée par Lopez et Piffaut-Filizzola (1993 in Dayan, op. cit. p.102-104) a conduit à préciser qu'une grande majorité de victimes de viol étaient atteintes de troubles dépressifs graves, consécutivement à l'agression.

Elle se caractérise selon Laupies (2000, p.67) par « angoisse de vide, l'impression d'inanité, l'absence de projet vital. L'écoulement de la vie n'est pas naturel. Il est au contraire absurde et douloureux. ». Il se caractérise aussi par un désintérêt actuel pour les préoccupations sociales voire même un retrait social et par la tristesse. Lorsqu'elle est chronique

elle peut entraîner des idées suicidaires persistantes et mêmes des tentatives de suicide.

En effet, un bon nombre de patients au comportement suicidaire ont été victimes de viol, d'inceste ou d'agression. (De Clerq, Lebigot, op. cit. p.111).

○ *Les blessures de la mémoire :*

Dans certains cas, en particulier lorsque la victime a été agressée jeune, elle peut souffrir d'amnésie traumatique : il s'agit d'une des conséquences psychiques possibles chez les femmes violées.

L'oubli est l'un des moyens mis en œuvre par l'individu pour survivre au traumatisme. Il se défend de sa propre mémoire en mettant en place, inconsciemment, une « infidélité salvatrice » à l'égard de l'événement (Damiani, ibid. p.128).

Cet oubli est une forme de refoulement qui permet en quelque sorte à la victime de survivre à l'insupportable : cependant, les conséquences des viols restent entières et identiques à cette différence près que la victime ne les comprend pas tant que le souvenir n'est pas venu les éclairer rétroactivement.

Tôt ou tard, les souvenirs et les images remontent, plus ou moins fragmentés et complet. Cette opération psychique se réalise systématiquement à la faveur d'un ou plusieurs événements : événement en lien avec la maternité (grossesse, accouchement, par exemple), événement familial (réunion familiale, mariage...), rencontre amoureuse, relation sexuelle, film ou émission télévisée (...), ou un événement

apparemment sans aucun lien avec l'agression sexuelle. Une psychothérapie ou une analyse favorise la résurgence des souvenirs.

Lorsque les souvenirs remontent (sous forme de flashes, d'images incontrôlées, de cauchemars (...) par exemple), la victime a souvent du mal à faire la part des choses, entre ce qui est de l'ordre du réel et ce qui est de l'ordre de l'imaginaire : cette découverte ou redécouverte est la plupart du temps traumatisante et très douloureuse. Elle cherche parfois à savoir s'il est possible d'oublier pareils événements, comme un viol ou des agressions sexuelles... dans d'autres cas, elle n'a aucun doute sur les faits, mais les souvenirs peuvent rester incomplet : pas de souvenirs de l'agresseur, des conditions des agressions, des détails, par exemple. (<file:///G:\Nouveau dossier\SOS Femmes Accueil-Viol-Conséquences.htm>)

La reviviscence donne lieu à une réélaboration subjective des souvenirs et des oublis. Pour certains, c'est à l'occasion du traumatisme que la mémoire est la plus fidèle, le souvenir reste gravé avec tous les détails.

À l'inverse, il peut arriver que l'individu empêche le travail de mémoire. Leur désir fréquemment exprimé d'oublier amène les victimes à lutter contre les traces psychiques du traumatisme. Le moi tente de nier cette réalité. L'oubli de l'éprouvé peut fixer durablement les effets traumatiques. (Damiani, op. cit. p.129).

D'après Damiani, (ibid. p.130) l'amnésie traumatique est la conséquence du refoulement de l'événement. Cette amnésie dissociative scinde le sujet et amplifie le sentiment d'inquiétude étrangeté.

Selon Ferenczi (1932, in Damiani, op. cit. p. 131) l'oubli peut être autre chose qu'un simple refoulement, le trauma peut ne laisser qu'une déchirure : « c'est un trou psychique dont souffrent les victimes de sévices : une partie de nous survit quand même au trauma, elle s'éveille avec un trou dans la mémoire, à vrai dire un trou dans la personnalité. » Pour ce auteur, les événements demeurés dans le non dit et la honte possèdent un effet traumatique.

L'amnésie s'inscrit donc dans le cadre plus global des troubles cognitifs engendrés par le trauma.

○ **Modification de la personnalité :**

Crocq (1999, in De Clerq et Lebigot, op. cit. p.109) parle de personnalité traumatique, ce qu'est devenue la personnalité après l'impact du trauma, établissant un nouveau rapport avec le monde et avec soi-même, une nouvelle manière de percevoir, de ressentir, de penser, d'aimer, de vouloir et d'agir. Selon le même auteur (Crocq, 1997, p. 12-13) : « nul ne demeure, après avoir subi un traumatisme psychique, identique à ce qu'il était auparavant ».

La victime devient plus vulnérable, sur le plan psychologique et sociale, égocentrique, irritable, fragile, inhibée sur le plan affectif, incapable de nouer des relations normales avec autrui. Ce qui perturbe le devenir de la femme violée, et annule toute possibilité de réparation.

○ **La personnalité borderline et le trauma:**

Selon Darves-Bornoz, (op. cit. p. 346) le traumatisme du viol s'organise avec une grande fréquence dans des troubles de type états limites. L'étude de Darves-Bornoz (ibid.) confirme que les patients qu'on qualifie de personnalité limite ont été pour la plupart victimes de

traumatismes (souvent répétés) et qu'à ce titre elles pourraient aussi bien être nommées « personnalités post-traumatiques ». La spécificité des victimes, notamment celles qui ont vécu des traumatismes sexuels, est de cumuler des traits particuliers souvent propres aux personnalités limites comme : abondancisme, mauvaise estime de soi, sentiment permanent de vide, troubles d'identité sexuelle, agressivité et auto-agressivité, impulsivité dans des comportements risqués).

Ainsi, dans certains cas de viol, il y a risque de structuration de la personnalité des victimes sur un mode limite (ou borderline).

Certains affirment que le trouble borderline serait un trouble post-traumatique spécifique. Le trouble de la personnalité borderline est souvent formé en partie par des traumas, et les personnes avec le trouble borderline sont donc vulnérables et peuvent développer le PTSD (ESPT). (Driessen, Beblo, Reddemann, 2002, in <http://www.aapel.org/bdp/BLtroublespers.html> # *borderline*)

Les sujets borderline ont tendance à remettre littéralement en actes les traumatismes subis de la même manière que dans les cas de viol subis par les femmes violées dans leur enfance. (Gérard Lopez, 2006, in <http://www.victimo.fr>)

○ **Les troubles anxieux et le trauma :**

Les personnes qui ont traversé une situation de violence extrême caractérisée par une menace contre leur intégrité corporelle ou celles de leurs proches peuvent présenter diverses manifestations psychiques secondaires à cette expérience. Passées les réactions émotionnelles

immédiates, elles sont dominées par le syndrome de répétition et les troubles anxieux. (Thomas, 1997, p. 18).

○ **Les troubles psychotiques et le trauma :**

L'étude de Darves-Bornoz (op. cit. p.346) montre que chez les femmes atteintes de schizophrénie, le viol est associé avec une plus grande sévérité à leur trouble, et avec les addictions. Les schizophrènes qui ont été violées, appartiennent préférentiellement au groupe de schizophrènes avec les plus longues durées d'hospitalisation, c'est-à-dire probablement au groupe le plus sévèrement et le plus chroniquement malade. Ce fait est en partie la conséquence et en partie la cause des traumatismes psychiques auxquels elles ont été exposées. En effet, une régression logistique a permis de montrer que le viol est, au même titre que la maladie schizophrénique, un facteur de risque de chronicité. Chez les schizophrènes adultes, le viol et la prostitution apparaissent, avant tout et en même temps que de nombreux autres facteurs, comme des indicateurs de leur vulnérabilité sociale. (Darves-Bornoz, ibid.)

2. c- Les autres troubles non spécifiques du trauma :

À ces troubles spécifiques du traumatisme de viol, s'ajoutent les troubles psychosomatiques (de règles, de dos, de dents, de la stérilité psychogène, des douleurs de ventre...), ainsi que des troubles de la conduite addictive et d'autodestruction tels que l'anorexie, la boulimie, l'automutilation, l'automédication abusive, les tentatives de suicide...etc. (<file:///G:/Nouveau dossier/SOS Femmes Accueil-Viol-Conséquences.htm>).

D'autres conséquences ont été citées : une propension à l'anxiété, un sentiment d'isolement, la peur des hommes, la tendance à la prostitution et des

pathologies plus spécifiques, comme les troubles des conduites alimentaires. Ces pathologies renvoient à la question de la dépendance affective et interrogent sur les assises narcissiques du sujet.

2/2. 3- Les conséquences psychologiques :

Les conséquences psychologiques du viol présentent des particularités liées aux faits d'agression sexuelle, à la personnalité de la victime, aux caractéristiques liées à l'agresseur.

Ces atteintes psychologiques et leurs manifestations varient beaucoup en fonction de multiples facteurs. Nous aborderons ici les éléments les plus fréquemment évoqués par les femmes ayant subi un viol :

Les victimes de viol ont été mises face à la mort. Elles ont toutes, à un moment où à un autre de l'agression, ressenti profondément que leur vie était en jeu.

Les yeux et le regard du violeur pendant l'agression, la force qu'il utilise, sa façon de traiter et de violenter sa victime (même si le viol n'est pas accompagné de brutalités physiques notables) provoquent une tempête de pensées, d'émotions, de terreurs, ou une sidération psychique profonde ressentie comme une absence de soi et de la réalité extérieure. L'agresseur a forcé l'intégrité physique et mentale de la victime provoquant une effraction profonde.

Les réactions des victimes de viol s'apparentent à celles de personnes confrontées à un drame majeur ou à un événement hautement traumatisant et de ce fait susceptible de bouleverser l'existence en entraînant de graves troubles de

l'équilibre psychologique antérieur au même titre d'ailleurs que les de victimes de catastrophes, d'attentats, de bombardements ou de tortures.

Dans le cas des viols, l'agression est commise par un individu à l'encontre d'un autre (contrairement au bombardement ou à l'attentat de rue), et bien souvent en face à face, c'est-à-dire malgré l'expression de la victime, son non consentement, malgré sa souffrance, ses larmes, ses réactions, son opposition.

Pour les femmes victimes de viol, le violeur appartient à l'autre sexe et son acte déformera gravement la perception que cette femme aura de l'autre sexe après avoir été violée.

La description clinique de la psychopathologie des victimes de viol reste à ce jour incomplète. L'étude clinique de manière longitudinale et prospective des effets du stress traumatique, dans cette population en particulier, a été rarement- et toujours partiellement- entreprise. Il en résulte que les victimes sont peu et mal traités. (Darves-Bornoz, op. cit. p. 344).

En outre, l'effraction du traumatisme produit le souvenir traumatique qui est un quasi-irreprésenté, incapable de lier de manière civilisée les impulsions ultérieures, et qui laisse toute la place pour des courts-circuits psychiques s'exprimant dans des actes comme ceux des addictions de toute nature. En effet, dans le traumatisme du viol la répétition se fait par le mélange des registres érotiques et agressifs. Celui qui a désiré au point d'agresser est strictement inoubliable.

○ *Le sentiment de culpabilité :*

De nombreux auteurs soulignent l'importance de ce sentiment chez les victimes en précisant qu'elles se blâment elles mêmes pour quelque chose dont elles ne sont pas responsables. Lors de catastrophes collectives ayant mis leur vie en danger, les survivants éprouvent souvent des sentiments de culpabilité : sensation pénible d'avoir survécu quand d'autres ont péri ou d'avoir recouru à certains moyens répréhensibles pour assurer leur survie.

Pour la femme violée, le fait que quelqu'un ait pu prendre possession de son corps est tout à fait insupportable. Elle ressent de la honte, elle a le sentiment d'avoir été salie, et se reproche souvent de n'avoir pas mieux agi ou de s'être mieux défendu (Streit-Forest, 1987 in De Clerq, Lebigot, op. cit. p.109). Le poids des préjugés que la société véhicule et l'attitude plus ou moins culpabilisante des proches de la victime ou des premiers intervenants rencontrés sont des facteurs déterminants dans l'aggravation de la victimisation et du développement du sentiment de culpabilité.

En effet, le sentiment de culpabilité des agressées n'est pas le signe d'une ambiguïté. C'est parfois une culpabilité de n'avoir pas pu se défendre efficacement. C'est beaucoup plus souvent, une identification à l'agresseur, c'est-à-dire un réinvestissement sur la personne propre de l'hostilité de l'agresseur.

Selon Damiani (2001, p. 141), la culpabilité est massivement présente chez les victimes d'agressions sexuelles. Les victimes expriment fréquemment la culpabilité d'avoir « cédé » à leur agresseur sous la pression de la menace de mort, d'avoir préféré la honte à la mort. La

culpabilité est renforcée par le regard de l'autre, elle s'alimente également du doute et de la suspicion.

Elle trouve plus particulièrement à s'exprimer lors de l'expertise de « crédibilité » de la victime, demandée en particulier dans les cas d'agressions sexuelles.

Par ailleurs, cette culpabilité échappe parfois totalement à la conscience. Ou alors elle n'est consciente qu'en partie. De fait, une culpabilité inconsciente se surajoute souvent à la part consciente parce que l'acte délictueux a réveillé chez la victime un scénario fantasmatique d'agression ou de séduction. Si le désir de l'agresseur vient à rencontrer le sien, la culpabilité est engendrée par la reconnaissance de son propre désir à elle : l'acte vient à donner une réalité à des fantasmes inconscients de séduction, de désir de mort envers soi ou autrui. La victime, confrontée à ce qu'elle ne peut contrôler, peut s'imaginer involontairement à l'origine de l'événement en s'en rendant fantasmatiquement responsable. (Damiani, op. cit. p. 141-142).

Selon cette auteur (Damiani, *ibid.* p.142), se sentir coupable c'est avoir transgressé la loi, c'est avoir joui à son corps défendant, c'est se considérer comme la cause de ce qui est arrivé. La véritable culpabilité réside dans l'intention, dans le fantasme inconscient. Aussi, la culpabilité doit elle être entendue et non évacuée trop rapidement, car elle instaure la victime comme sujet de l'histoire traumatique.

Damiani ajoute (*ibid.* p.145) que la culpabilité chez l'être humain provient de la collusion entre l'amour et la haine, et de l'acceptation d'une responsabilité (c'est toute la signification de la position dépressive

telle que l'ont évoquée Mélanie Klein et Donald W. Winnicott. Elle signe la reconnaissance de l'autre en tant que sujet. Ce faisant, le sujet qui a reconnu ses désirs infantiles incestueux et agressifs ainsi que la nécessité du renoncement entre dans le domaine de la culpabilité, mais aussi de l'aptitude à penser, de la symbolisation, du langage et de la sublimation. La culpabilité humanise l'individu en le rendant capable de réparation. Si incompréhensible qu'elle paraisse, elle témoigne du fait que la victime, loin d'être réduite à l'état d'objet manipulable et limité à ses seules pulsions partielles, est préservée de l'assujettissement total à un autre et engage par cette culpabilité même une possibilité de réparation de travail personnel.

Des victimes de viol font souvent référence à une « punition » méritée, d'autres à une image idéale d'elles mêmes, remise en cause par leur attitude : « je n'ai pas été à la hauteur ». Ainsi, leurs propos sont marqués de honte et représentent une attaque de l'estime de soi, une blessure narcissique de n'avoir pas tenu le coup, de n'avoir pas été à la hauteur, d'avoir été passive, d'avoir laissé faire. La honte est alors la conséquence des faux choix de conduite que la victime a dû adopter pour être épargnée. (Damiani, 1999, p. 145).

Ce sentiment est quasi constant et trouve son origine dans la perte temporaire de son corps. Elle recherche dès lors comment elle aurait pu intervenir pour esquiver l'acte, voire même si elle n'en est pas, dans une certaine mesure, l'investigatrice, et évalue, avec désespoir et culpabilité, sa faible capacité à résister à l'agresseur, à le fuir.

Enfin, la culpabilité est peu ressentie par les victimes de viol, elles en éprouvent presque toutes de la honte. Si l'affect de culpabilité se situe du côté

des interdits surmoïques, celui de la honte opère psychiquement sur le versant narcissique de l'identité, de l'idéale et de l'humiliation. (Dayan, op. cit. p. 104).

○ *Le sentiment de honte :*

La honte est aussi fortement présente chez les victimes de viol, la femme violée se sent honteuse d'avoir été souillée, pénétré passivement, exposé aux regards de l'autre dans le viol et, éventuellement, d'avoir joué à son corps défendant. Jean Guillaumin (cité par Damiani, op. cit. p. 144) souligne que la honte signe l'échec de bénéficier de l'héritage de plénitude mégalomane jadis délégué à l'idéal du moi. Elle est donc une atteinte de l'idéal du moi et du narcissisme. Car la honte naît du défaut et du manque. Or, si la victime ressent honte et culpabilité, son agresseur ignore bien souvent consciemment l'une et l'autre. Il lui délègue la responsabilité de l'acte, comme si elle en était l'auteur, si bien que la victime perd parfois toute notion des limites sous l'effet d'une violence répétée, allant jusqu'à se confondre avec l'agresseur dans un même éprouvé.

Par ailleurs, la honte est rarement évoquée par les psychanalystes, parce qu'elle est souvent confondue avec la culpabilité. Hartmann et Lœwenstein (1962, cité in Tisseron, 1992, p.3) vont même jusqu'à considérer que sentiment de culpabilité et sentiment de honte relèvent des mêmes mécanismes en terme de psychologie analytique.

Et pourtant, la honte est présente dans un grand nombre de situations où la culpabilité n'a pas de place, et qui ont en commun une atteinte à l'image de soi. (Tisseron, op. cit. p. 3).

Selon cet auteur (ibid.), la culpabilité est une forme d'intégration sociale, alors que la honte est une forme de désintégration. Elle crée une rupture dans la continuité du sujet. L'image qu'il a de lui-même est troublée, ses repères sont perdus, tant spatiaux que temporels, il est sans mémoire et sans avenir.

Pour Freud la honte est toujours liée à l'action des forces refoulantes destinées à lutter contre le surgissement des pulsions. La honte est un émoi narcissique. (Tisseron, ibid. p. 7 -13).

Pour Ferenczi (in Tisseron, ibid. p. 24) la honte n'est pas seulement liée au sexuel, la honte pour lui est celle « d'un autre que le sujet a installé à l'intérieur de lui ».

Le philosophe Jankélévitch (1949 in Tisseron, ibid. p. 56) définit la honte comme : « la première phobie de la mauvaise conscience qui s'aperçoit elle-même comme un objet et qui sait que cet objet est encore le soi comme sujet ».

Chez la victime de viol, la honte reste profondément ancrée dans la personnalité parce que le viol n'est qu'un acte de dégradation et d'humiliation, ce viol a été utilisé en vue de détruire le narcissisme et l'identité même du sujet afin de mieux le soumettre et de causer sa mort psychique.

Damiani, (op. cit. p.145) considère la honte comme une rupture d'identité, bouleversant la dynamique des investissements psychiques et provoquant une régression.

De ce fait, la victime se trouve incapable de se maîtriser soi-même, elle se sent épuisée, abandonnée par ses forces à cause de faits traumatiques incontrôlables, elle s'effondre en cherchant à fuir les autres, à se cacher de leur regards, à se retirer de la vie sociale pour n'être plus le centre de leur intérêt. C'est un effondrement qui touche tous les aspects psychiques, sexuels, et sociaux.

Enfin, ces deux sentiments « honte et culpabilité » sont généralement liés chez les victimes de viol et sont à l'origine d'une faible estime de soi « développant un sentiment de désarroi aboutissant à une perception chronique de soi comme victime » (Laupies, op. cit. p. 62). Un tel Sentiment entraîne souvent la victime dans des situations où elle se place à nouveau dans une situation de victime.

La honte émerge de la peur du rejet par autrui et de la colère envers le violeur, exprimée ou non, réelle ou symbolique. Le regard que la victime porte sur elle-même ne voit que la souillure.

○ *Une baisse de l'estime de soi :*

Le viol touche l'estime que la femme porte à soi-même. Selon Damiani (op. cit. p.76) : « l'image de soi en est profondément atteinte, et la victime peut perdre à la fois l'amour d'elle-même et la possibilité d'amour objectal parce que la libido est désinvestie afin de protéger le moi d'une surcharge d'excitation, l'agression sexuelle peut atteindre les fondements mêmes de la différenciation dedans-dehors, et de la sexualité précoce, et la construction du moi-peau, pour reprendre la notion du moi-peau de Didier Anzieu. Or cette effraction traumatique peut détruire ce pare-excitation ».

La personne ne sera jamais plus « comme avant », comme le précise Cormon (op. cit.) car l'image traumatique a tranché le seuil des refoulements et réveillé des angoisses primaires d'anéantissement. Les valeurs de la personne, ses bons objets intériorisés ont volé en éclats.

Le viol est donc une atteinte au corps de la femme, à son image en tant qu'être désiré, à sa position féminine et à son devenir psychologique.

Tous ces sentiments négatifs, de honte, de culpabilité et de faible estime de soi, affectent les relations de la victimes, ses projets personnels et ses liens sociaux et empêchent la réalisation de ses expériences importantes, comme poursuivre un travail, se marier, avoir des enfants, etc. Damiani (1997, op. cit. p. 76) écrit à ce propos : « La blessure narcissique infligée renvoie à l'impuissance et à la négation de soi comme sujet désirant et de son corps sexué ».

○ **Le sentiment d'impuissance et d'abandon :**

Ces sentiments sont dû essentiellement au rejet des autres, la femme violée, se perçoit comme coupable et abîmée ce qui est éminemment traumatique pour elle. Ils proviennent aussi de l'incompréhension de la famille, de ses jugements, de la maltraitance sociale qu'elle subie, qui reflète sa honte et son impuissance, de son vagabondage dans la rue. Tout cela augmente la douleur de la victime et prolonge sa souffrance, ce que Lopez souligne : (<file:///G:/Nouveau dossier/SOS Femmes Accueil-Viol-Conséquences.htm>) en écrivant que : « la maltraitance sociale que subissent de nombreuses victimes confrontées à l'incompréhension de leurs proches ou à la malveillance des institutions sociales (...) constitue une survictimation risquant d'aggraver les effets traumatiques du viol ».

Le viol imposé à la victime la dépossède de toute liberté de choix. L'impuissance est aussi mêlée à la culpabilité et à la honte. La victime perd l'estime d'elle-même, ce qui laisse place au doute. Elle peut aussi perdre le discernement concernant les relations humaines. La violée peut alors retomber

sous la coupe de l'agresseur, ce qui entretient et renforce le sentiment d'impuissance.

○ *La destruction de l'image du corps :*

Pour parler de l'image de soi, il faut d'abord commencer par l'image du corps, ce qu'on aperçoit sur notre corps. André Thomas (1973, p. 164) le définit comme : « un objet, une surface, un volume, un poids, et une intensité, il est aussi un organe vivant... ». L'image du corps s'élabore comme l'explique Dolto (cité par Duhamel et Besson, 2001, p. 201) en permanence au cours de l'évolution du sujet, à travers son vécu relationnel et ses expériences sensibles et émotionnelles et de ce qui est l'image du regard de l'autre. Damiani (2001, P. 143) précise que le viol n'est pas seulement un acte sexuel, c'est un crime, un acte meurtrier. Et au-delà de l'atteinte de l'espace qui symbolise sa sexualité, il la confronte avec la mort. Sous la menace de mort, la victime conçoit une image insensé d'elle-même : « son corps puéril est atteint dans sa chair la plus intime et l'empêche de poser un regard authentique sur elle-même ». Ainsi, son image du corps va se modifier, elle va même être totalement bouleversée. « La faille narcissique s'élargit et la blessure symbolique détériore sa propre image. Cette distorsion de l'image corporelle produit des sentiments de persécution » (Born, et al. 1996, p. 142).

La femme violée, comme le précise Damiani (ibid. p. 143), « est atteinte dans son identité sexuelle, dans ce qui la définit sexuellement alors qu'il y a nécessité d'un espace inviolable dans son corps et sa position psychique. Cet espace a été bafoué, ce qui est éminemment traumatique ». Elle ajoute : « Il y a un malentendu fondamental entre le désir sexuel et le désir de mort : l'acte sexuel (et non la sexualité) est utilisé au service d'une agression absolue. Dans un corps à corps destructeur, la victime est pénétrée par le corps en jeu, c'est lui ou moi. ».

L'image du corps, n'est plus donc la même après le viol, car la femme a perdu son hymen, qui est une partie de ce corps. Le viol est alors un acte

destructeur du corps de la femme, de sa position féminine, de sa sexualité. Il est tueur de la sexualité de la femme.

Enfin, le viol atteint et blesse la partie la plus intime du corps, de la psyché, de la vie relationnelle à soi et aux autres. Les personnes qui ont été violées se posent et reposent la même question : "Pourquoi moi ?".

○ *Les troubles de la sexualité :*

Les problèmes sexuels sont nombreux surtout dans le cas de viols. On note une baisse de la libido, baisse invalidante dans plus de 60% des cas (Burgess, 1979 in De clerq, Lebigot, 2001, p.110).

Dans le cas de traumatismes de viol, la désorganisation libidinale se traduit avec une très grande fréquence, par une cessation soit limitée dans le temps, soit durable de relations sexuelles, comme l'a précisé Deutsch (1949, p. 107 in Dayan, 1995, p. 101) : « l'activité dirigée vers l'intérieur » est l'une des composantes essentielles de la sexualité féminine et l'imaginaire érotique conditionne l'accès à une « sexualité directe ». Le viol vient désorganiser, blesser et parfois briser la représentation féminine d'un corps désiré, désirable et désirant. Alors que, dans l'histoire de la fille, le mouvement qui va de la mère à la réalité, passe par le père oedipien, le trauma de viol vient réveiller l'image paternelle du « père obscur », l'atteinte libidinale consécutive à un viol résonne de façon variable sur l'ensemble des relations objectales, mais l'intensité de la blessure narcissique s'accompagne le plus souvent, pendant une première phase, d'un retrait partiel d'investissement opéré sous le signe de la peur et de la méfiance. (Dayan, 1995. p. 101).

L'abstinence sexuelle totale, adoptée dans le cadre de conduites contraphobiques et rapportée dans plus de 25% des cas. Le viol entraîne des

répercussions négatives importantes dans le fonctionnement affectif, surtout sous la forme d'une diminution de la satisfaction sexuelle. Il y a une diminution de la fréquence des rapports sexuels et souvent une abstinence au cours des premiers mois. Chez presque la moitié des victimes de viol, ces troubles se retrouvent un an après l'agression. Cela peut se manifester par de l'anorgasmie, du vaginisme et des aversions sexuelles. Très souvent, ces séquelles auront une répercussion négative sur la vie du couple : ainsi, trois ans après le viol, une femme sur deux a quitté son mari ou son ami. (De Clercq, Lebigot, op. cit. p.113).

Selon Dayan, (ibid. p. 101), l'un des troubles de la sexualité les plus observés celui qui concerne des états ou des moments de confusion intense et brefs chez certaines femmes victimes de viol entre leur agresseur et conjoint c'est le fait qu'un détail, une attitude, une expression leur rappelle quelque chose de l'agression.

Bien souvent, le partenaire lui-même souffre d'une crise psychologique et d'un choc suite au viol de sa partenaire. Il peut se blâmer et se sentir coupable du viol, ayant l'impression d'avoir échoué dans son rôle protecteur (Franck, 1983 ; Orlando, 1983). La femme violée peut être vue comme « endommagée » sexuellement et son conjoint peut avoir tendance à éviter les relations sexuelles : la victime risque alors de se sentir rejetée. Il peut aussi arriver que le partenaire insiste pour avoir des relations sexuelles, ce qui peut être perçu par la victime comme une nouvelle agression. (De Clercq, Lebigot, ibid. p.113).

L'univers conjugal est toujours atteint, parfois détruit. A cet égard, la réaction des hommes peut aller de la plus grande tendresse compréhensive à l'intolérance narcissique, le viol de la femme étant vécu, dans ce dernier cas,

comme une véritable dépossession d'objet ou inconsciemment comme un équivalent d'adultère ou de trahison. (Dayan, ibid. 101).

La femme victime de viol étant parfois confrontée à l'épreuve d'un nouvel abandon.

La dimension catastrophique du viol prend alors une autre ampleur lorsqu'elle engendre la déstabilisation de l'environnement immédiat et la rupture d'une intimité existante. (Dayan, 1995. p. 102).

Le viol peut avoir d'autres conséquences, si une femme devient stérile à la suite d'un viol en raison des lésions génitales subies, elle peut être abandonnée par son mari car elle ne peut plus jouer son rôle de « reproductrice ». Il peut aussi engendrer des conséquences à long terme non seulement sur les liens intimes de la femme, mais aussi sur ses liens familiaux et sociaux.

2/2. 4- Les conséquences relationnelles et sociales :

Ces conséquences ne concernent pas seulement la femme victime de viol en elle-même, mais elles concernent aussi ses interactions avec autrui et avec la société dont elle fait partie. Elles affectent les proches de la victime. Ce sont les conséquences qui touchent la vie relationnelle, familiale et sociale de la femme. « Les agressions qui entraînent des conséquences psychologiques ou physiques persistantes amènent souvent, par la suite, l'effritement de la relation entre la victime et son entourage » (Cormon, op.cit).

Dans le domaine familial, le retentissement du trauma est ressenti de façon beaucoup plus prolongée. Il n'est pas rare que la victime se mette à témoigner de la méfiance à l'égard de son entourage, surtout si son récit a été accueilli avec incompréhension. Il en résulte souvent des difficultés

relationnelles entre la victime et son entourage. La victime court alors le risque d'être isolée : elle creuse un tel vide autour d'elle qu'elle peut en arriver à rejeter ceux qui lui sont les plus chers. Dans ce cas, l'entourage lui-même peut développer une attitude de rejet et de reproche vis-à-vis de la victime. (De Clerq, Lebigot, op. cit. p. 110).

En effet, l'accueil des faits constitue à lui seul un problème majeur à gérer pour l'entourage qui peut rapidement se sentir épuisé par une demande continue d'aide morale. Ce genre de situation constitue une bonne indication pour un soutien thérapeutique de l'entourage. Des études ont montré que les victimes vivant dans un système à grande capacité d'adaptation présentaient nettement moins de séquelles que celles en présence d'un système vulnérable (Santiago, 1985 in De Clerq, Lebigot, op. cit. p. 110).

Par ailleurs, la plupart des victimes de viol se décrivent comme étant mortes pour leur famille, c'est la honte et l'humiliation la plus totale. Particulièrement dans les familles traditionnelles qui perçoivent ce viol comme une « castration symbolique » des hommes ainsi que l'écrit Gerna Lerner (op. cit. p.80), blessure que même les hommes taisent, car elle touche leur autorité et leur honneur.

Le viol, c'est connu, peut alors être suivi d'une défense massive de l'environnement familial et social ; la victime est alors sévèrement jugée, voire rejetée.

De même, cette expérience douloureuse rend menaçante toute relation qu'elle que soit, et frappe de plein fouet l'intimité et le désir dans la relation amoureuse. (Cormon, op. cit.)

En fait, le développement des séquelles psycho-traumatiques, l'isolement social de la victime, la perte de son activité professionnelle et les phénomènes d'évitement phobique vont avoir un retentissement important sur la vie affective et sexuelle de ces femmes. Dans de nombreuses situations, ces problèmes amèneront tôt ou tard des séparations, voire des divorces, qui viendront encore aggraver l'isolement social de ces victimes. (De Clercq, Lebigot, ibid. p. 113-114).

○ *Grossesse à la suite d'un viol :*

Malheureusement, tomber enceinte à la suite d'un viol est une chose plus fréquente qu'on ne le pense. En effet, dans certains cas, la femme peut être enceinte après le viol et de ce fait, elle doit faire face non seulement au traumatisme causé par le viol, mais aussi à la difficulté de porter et d'élever un enfant qui est le fruit de la violence. Cela est un problème énorme à gérer pour la personne concernée, qu'elle soit adulte ou encore adolescente. En plus, de toutes les conséquences habituelles d'un viol, s'ajoute tous les soucis liés à une grossesse non désirée. Quelle que soit la solution choisie, aucune n'est facile et sans conséquences. Il s'agit souvent d'une question de vie ou de mort. Quoi qu'il en soit, nous pouvons distinguer trois possibilités :

1- L'avortement :

Cette solution est la plus fréquente car la victime n'a pas la possibilité d'élever un enfant, que ce soit à cause de son jeune âge, de ses occupations, ou encore de sa famille qui n'aime pas prendre un enfant considéré comme un fardeau. Et puis, émotionnellement, il est très dur d'élever un enfant conçu lors d'un viol. En effet, cela peut constamment rappeler à la victime ce qui s'est passé.

Souvent les personnes qui choisissent d'avorter doivent faire face plus tard au sentiment de culpabilité, au remord d'avoir perdu à tout jamais cet enfant, au sentiment d'avoir commis un meurtre. Elles se trouvent alors dans une situation très compliquée alors que ce choix était peut-être la seule solution envisageable pour elles. En tout état de cause, l'avortement à lui tout seul est déjà une expérience traumatisante.

2- Garder l'enfant :

La seconde solution, c'est de garder l'enfant si la victime peut le faire et si elle le souhaite. Cependant, cette solution soulève elle aussi un certain nombre de questions comme par exemple : «Cet enfant ne va-t-il pas me rappeler mon viol ? », «Puis-je l'aimer autant qu'un autre enfant ?», « Ai-je les moyens de l'élever ? » Etc.

Malgré ces interrogations, il existe plusieurs personnes qui font le choix de garder leur enfant. Ce qui est sur, c'est que ces personnes aiment leur enfant autant que n'importe quel autre enfant et beaucoup témoignent que cet enfant est leur "rayon de soleil" et qu'il leur a donné une raison de se battre.

3- L'adoption :

La dernière solution est de mener la grossesse à terme puis de faire adopter son enfant si elle ne désire pas l'élever elle-même. Cette dernière solution est interdite en Islam, car le Coran n'admet pas l'adoption.

Ce sont les trois solutions qui se présentent à la personne qui tombe enceinte à la suite d'un viol. Nous ne prenons parti pour aucune de ces solutions et nous n'en rejetons aucune. Les victimes de viol sont les mieux placées pour choisir ce qu'elles veulent faire, ce qu'elles pensent qui est le mieux. En effet,

chacune de ces solutions a des conséquences même si elles sont différentes, et qu'aucune n'est facile.

En tout état de cause, les proches des femmes qui ont subi le viol ne semblent pas prêts à accepter le fait qu'ils doivent apporter tout leur soutien à ces dernières et à l'enfant qui pourrait naître de ce viol. Par ailleurs et dans bien des cas, ces femmes victimes de viol ne pourront peut être jamais se marier parce qu'elles sont déshonorées, « abîmées ». Elles deviennent ainsi plus vulnérables, non seulement sur le plan psychologique, mais aussi sur le plan social.

La femme violée porte dans son cœur une haine mortifère, ses relations sont dominées par la colère et l'hostilité, non seulement contre le violeur, mais aussi contre la famille qui l'a abandonné. Cette dernière se trouve généralement dans la rue, ou dans des maisons de prostitution où elles va revivre d'autres expériences plus traumatisantes que celle du viol. Elle va perdre toute notion de bonté, toute confiance en soi et en autrui.

La femme s'isole pour éviter le regard d'autrui, ses durs jugements, la femme violée est perçue toujours comme étant coupable et responsable de son viol, elle se voit comme abîmée, prostituée, et sans morale. Elle est jugée par la société comme la cause de tous ce qui lui est arrivée, et qu'elle mérite un tel châtement. La famille, les amies, les collègues de travail, et la société entière ne lui pardonneront jamais.

Enfin, le viol est un crime qui porte très gravement atteinte à la dignité de la personne. Ses répercussions psychologiques, physiques, économiques et sociales sur la vie des victimes sont considérables.

La prise en charge

Étant donné que le viol est un traumatisme qui fait effraction dans le corps et dans son psychisme de la femme, il affecte de ce fait tous les aspects de sa vie. Il engendre des conséquences graves et souvent durables.

Selon Fua, (op. cit. p. 13-14) le viol, quel qu'il soit, quelle que puisse être son apparente extériorité à l'individu qui en est la victime, est repris, ressaisi dans l'ensemble de la personnalité de celui-ci : on ne parlera pas du viol de telle personne mais de telle personne qui a été violée et qui continue d'en souffrir.

De ce fait, et selon le même auteur, une telle conception modifie singulièrement- au sens où il privilégie le singulier- le type de prise en charge de la victime en ce sens qu'elle la resitue en tant que sujet et non plus en tant qu'objet.

Après un tel traumatisme, la femme se trouve seule, sans aide, sans protection sans pouvoir d'agir, et incapable de faire face. L'entourage doit encourager la femme pour dépasser cette expérience difficile. Pour cette

raison, une prise en charge psychologique en premier lieu est plus que nécessaire.

Selon Lalon (1995) l'importance du soutien psychologique immédiat et à court terme apparaît nécessaire au regard de la vivacité du souvenir et, donc, de la fonction abréactive des entretiens. Selon lui, cette aide psychologique précoce évite « l'emprise des syndromes de répétitions et l'installation d'affection durable ». Parler d'une agression subie, c'est ne pas seulement décrire des faits mais cela « engage aussi des réactions émotionnelles et des fantasmes » associés à la violence subie.

De ce fait, la présence du psychologue est indispensable au sein des services d'aide aux victimes. Le psychologue peut jouer un rôle de lien et rétablir une continuité psychique en instaurant un cadre unifié d'intervention. Grâce à cette rencontre singulière, l'expérience traumatique peut devenir réelle, représentée et s'inscrire dans une histoire et dans le passé.

Cette inscription sera favorisée par la rencontre avec la loi qui est un moment réparateur essentiel, mais qui ne suffit pas toujours à endiguer les répercussions psychologiques du traumatisme. Effectivement, les personnes traumatisées peuvent être dans un état d'impuissance psychique et, seule, l'aide à la verbalisation de la souffrance, même si elle est douloureuse, leur permettra d'élaborer le sens que cet événement a pris pour elles et de rester le sujet de ce qui leur arrive. C'est à la fois en donnant un sens personnel à l'événement, mais aussi en étant reconnues en tant que victimes par la collectivité, qu'elles parviendront à se dégager d'un statut de victime qui pourrait les assujettir.

En effet, il ne s'agit pas de leur reconnaître seulement ce statut de victime qu'il faudra dépasser ensuite, mais d'abord un statut de sujet pensant. percevoir le sujet " au-delà de l'événement ", c'est à la fois l'envisager pour lui-même (et non pas dans un but déterminé comme peut le faire l'expert, l'avocat ou le

magistrat par exemple), comprendre qui il est dans sa globalité, et resituer l'événement traumatique dans l'ensemble de son économie psychique.

1. La prise en charge psychologique :

Un viol peut provoquer une véritable désorganisation psychique et l'intervention psychologique sera d'autant plus efficace qu'elle interviendra précocement et se situera au plus près du traumatisme et ce, quelle que soit la gravité de l'agression. Les individus qui ne peuvent exprimer leur détresse ou leur désarroi après une agression gardent le risque d'un grave traumatisme, le risque à terme est double : d'une part, la désorganisation inévitable des premiers temps peut devenir chronique et la victime s'installer dans un " processus de victimisation ". Par contre, si les conditions du premier accueil et l'accompagnement sont satisfaisants, les répercussions psychologiques seront moindres. Même en l'absence de blessures physiques, les souffrances psychiques doivent être prises en compte. Il n'y a pas toujours équivalence entre les atteintes physiques et les traumatismes psychiques. Bien sûr, les actes les plus graves ont pratiquement toujours des conséquences dramatiques pour l'intégrité de la personne comme dans le cas de viol. Dans ce cas, il est préférable de proposer systématiquement un entretien psychologique même si apparemment " tout va bien ". Dans ce domaine de l'effraction, il faut pouvoir aller au-delà du visible : certaines blessures psychiques déchirent et détruisent d'autant plus qu'elles sont méconnues.

Les premiers entretiens sont contaminés par la violence du vécu traumatique. Les premiers temps suivant l'agression, la victime est le plus souvent anéantie, envahie par des sentiments de honte, de culpabilité, l'angoisse de mort et parfois de haine violente (Damiani, 1998, p. 278). La parole ne peut être immédiatement interprétative. L'espace de travail du psychologue se conçoit d'abord comme un contenant, une aire transitionnelle qui peut accueillir

les affects violents, le morcellement de l'individu, la défaillance des enveloppes psychiques, l'irreprésentable, avant même d'envisager une réorganisation psychique. Le cadre ainsi établi permet de contenir les angoisses primitives d'effondrement du moi. Le thérapeute selon Damiani (1998, *ibid.*) se doit de jouer le rôle de pare-excitation qui lui a fait défaut lors de l'effraction traumatique. En permettant au patient de s'identifier à ce cadre maternel, le thérapeute peut restaurer une continuité psychique.

Selon Damiani (*ibid.*), la thérapie est une nouvelle enveloppe protectrice qui permet de colmater les diverses fractures, ruptures et effractions. De ce fait, dans cet espace transitionnel ainsi créé, le thérapeute se doit d'être actif et capable d'empathie rapide mais sans se perdre dans une identification trop massive qui pourrait le disqualifier par la suite. Selon Crocq (1998, p. 49) Être actif, c'est soutenir par des relances et favoriser un questionnement personnel, c'est reprendre le déroulement de l'événement et verbaliser les éprouvés sensoriels, corporels, les affects et les émotions qui y sont attachés en faisant advenir les représentations. La verbalisation de la souffrance, même si elle est douloureuse, permet à la victime d'être en mesure de l'élaborer et de rester le sujet de ce qui lui arrive.

Selon Damiani (*ibid.*), le thérapeute se doit d'éviter deux écueils majeurs : le déni ou l'évitement défensifs de l'événement et sa répétition descriptive systématique sans reprise élaborative. La reproduction de ce qui a été vécu pourrait être traumatique en soi. Il ne s'agit donc pas de se contenter de faire répéter, d'obtenir un récit descriptif ou seulement factuel de l'événement, mais de le lier, de l'inscrire dans une économie psychique et dans une histoire singulière : ce n'est pas tant la réalité de l'événement qui importe que ce que le sujet en fait. De cette façon, il pourra se dégager de l'emprise de l'horreur et de ses seules pulsions partielles (scopiques notamment) par ce travail de représentation, de secondarisation des éprouvés sensoriels et émotionnels et de

mise en lien. La verbalisation ainsi définie ne se réduit pas à une simple abréaction à valeur purement économique de réduction de tension. Il y a trop souvent confusion entre verbalisation et abréaction.

Les premiers soins psychiques visent plus à colmater l'effraction, restaurer, contenir plutôt qu'à déclencher une abréaction hémorragique aux vertus illusoirement purgatives. Si les effets immédiats de celle-ci peuvent être spectaculaires, ils sont loin de suffire. En effet, le traumatisme psychique, bien plus qu'un débordement ou une simple effraction du pare-excitation est avant tout une rencontre avec sa propre mort Il ne se réduit pas à une simple liste de symptômes à éradiquer. Il ne suffit donc pas de répondre uniquement à la demande première des sujets qui souhaitent obtenir une sédation rapide de symptômes, mais de les aider à leur donner un sens en établissant des connexions psychiques entre les contenus, les affects, à les inscrire dans une configuration fantasmatique, où se rencontrent la honte, la culpabilité, les angoisses mortifères, la violence et la haine. (Damiani, op. cit.).

D'après ce même auteur, ce travail psychique peut prendre du temps. Pour cela, on ne peut se contenter de l'habituel " revenez si cela ne va pas " même si (et surtout) apparemment " tout va bien ". Il est préférable de proposer des rendez-vous d'une semaine à l'autre (voire plusieurs fois par semaine dans les premiers temps). Il faut pouvoir prendre le temps de revisiter la scène traumatique et les liens qui ne manquent pas de se nouer avec d'autres scènes, d'aborder la haine, la honte et la culpabilité sans les évacuer intempestivement, et de désamorcer la temporalité d'urgence imposée par le trauma. (Damiani, ibid.)

1/1- Les thérapies d'inspiration psychanalytique des victimes de viol :

La psychanalyse est une méthode d'investigation de l'inconscient. Freud l'utilisant pour remplacer les techniques de l'hypnose et de l'abréaction, qu'il jugeait beaucoup trop suggestives et incapables d'offrir des améliorations durables. Les associations libres permettent, dans la relation qui se noue entre l'analyste et l'analysé, une remise en ordre du monde intérieur par la mobilisation d'éléments psychiques inconscients.

A la suite de Freud et pendant des décennies, ajoutent les mêmes auteurs, les thérapies d'origine psychanalytique n'ont pas su répondre aux besoins des femmes victimes de viols. L'incapacité de nombreux professionnels à adapter la théorie freudienne notamment, à la réalité des violences sexuelles, à leur ampleur, à leurs conséquences sur la vie des femmes, à souvent rendu inefficaces, voire dommageables, leurs interventions auprès de femmes victimes d'agressions sexuelles.

Conscients de la nécessité de répondre aux besoins des femmes violentées, des professionnels ont entrepris de remettre en question leurs pratiques et ont développé des échanges avec des intervenants engagés dans l'aide aux victimes de viols afin de rendre leurs interventions thérapeutiques plus pertinentes.

Ce mode de soutien s'impose parfois pour répondre aux besoins de femmes dans une phase de déstructuration particulièrement grave. A certains moments de leur démarche de restauration, les victimes de viol ont besoin qu'on leur accorde une attention très soutenue et un don de temps important. Atteintes de façon très intime dans leur personnalité, certaines victimes peuvent réagir après l'agression sexuelle par un intense besoin qu'on s'occupe d'elles et que le soutien se focalise sur leur personne. A ce moment de leur démarche ces femmes ne retireront pas de bénéfice d'un partage en groupe. D'après Morbois et Casalis

(1998, p. 286), il faut d'abord éteindre ce besoin qui paraît parfois inextinguible de retenir l'attention sur soi. Aussi, l'entretien individuel permet selon Morbois et Casalis (ibid. p. 287) de répondre à cette attente mais exige que les professionnels qui en ont la charge aient une bonne connaissance des faits de violence et de leurs conséquences pour les personnes qui en sont victimes.

Dans le cadre du travail clinique avec les victimes de viol, la première prise en charge ne peut donc être qu'individuelle. Les victimes de viol, compte tenu de la nature de l'agression, qui touche la sphère la plus intime et la plus narcissiquement investie de la personnalité en l'occurrence la sexualité, ne peuvent se livrer que dans un cadre permissif, sécurisant et surtout individuel, seul cadre, dans pareils cas dans lequel le sujet peut se sentir suffisamment en confiance pour parler de cet indicible événement. Pour Dayan (op. cit. p. 97) le récit des faits à l'évocation répétée de la scène d'agression constitue tout autre chose qu'un enfermement compulsif dans la factualité : dans sa fonction de rappel et au travers de son apparence descriptive, ce récit se révèle primordial comme porteur d'une réouverture de parole, d'une émergence abréactive d'affects massifs et d'une reconstruction du repérage temporo-spatial. En ce sens, il est créateur d'espace vital entre la victime et son agresseur. Si les mots sont initialement tellement manquants pour exprimer la détresse et l'effroi ressentis, ce récit laisse peu à peu filtrer une charge émotionnelle et opère un travail de figuration d'expulsion et de réorganisation. Au contraire d'une répétition symptomatique, la reprise en mots et en affects d'éléments factuels est une voie d'accès à une représentation et une spatialisation psychique. Se représenter les traces visuelles, auditives, tactiles, olfactives et cénesthésiques de la situation du viol permet très progressivement une secondarisation des éprouvés sensoriels imprimés violemment dans le psyché soma. Ces processus ne peuvent trouver place que dans un climat de patience thérapeutique où le respect du

silence, du secret, de l'intime permet à la victime de percevoir que l'écoute proposée lui laisse le temps de cette approche et de cette remise en histoire ; elle permet d'éviter l'activité défensive de l'oubli et l'enfouissement de la blessure psychique. La relation par la parole et l'affect conditionne la « sortie » progressive de l'impossible alternative dans laquelle se trouve bon nombre de victime de viol entre la tentative de maîtrise d'une amnésie (« Je ne veux plus revoir cela ni y penser ») et la remémoration obsédante de l'événement traumatique.

Selon le même auteur, si un viol fait trace de blessure psychique dans l'histoire d'une vie, l'évolution des organisations défensives et des symptomatologies invalidantes est largement aggravée par l'absence de support thérapeutique immédiat dans la période qui suit immédiatement cet événement. Les thérapeutes et analystes travaillant dans ce champ clinique partagent l'observation selon laquelle plus la demande ou la proposition de prise en charge thérapeutique est différée, plus les risques de l'enkystement du traumatisme sont importants. Lorsque des victimes de viol effectuent tardivement quelques mois, voire plusieurs années une démarche de thérapie ou d'analyse, cela ne tient pas toujours exclusivement à leur propre économie défensive ; cela est également lié à la méconnaissance des différents intervenants médicaux et sociaux, tout particulièrement lorsqu'une victime avait engagé dès après le viol une démarche de consultation médicale et de plainte judiciaire. Pourtant, dans le cadre du travail clinique en urgences hospitalières, l'accueil « à chaud » des victimes peut constituer un moment thérapeutique crucial. La possibilité d'entretien dès la première consultation et dans les jours suivants permet de proposer un premier contenant à l'état de détresse et d'angoisse qui caractérise la plupart des victimes de viol accueillies à l'hôpital. L'« invisibilité » du trauma dans les cas fréquents d'absence d'atteinte lésionnelle ne doit pas faire illusion quand à la gravité

du traumatisme. L'urgence à trouver un soutien thérapeutique, pour un grand nombre de victimes de viol, est à situer du côté de l'aigu par rapport au chronique et est indissociable de la prévention de névroses traumatiques ; dans bien des cas, la chronicité de l'organisation de telles névroses est liée à l'absence de toute proposition thérapeutique après l'événement traumatique initial. (Dayan, op. cit. p. 98)

Certains auteurs critiquent cette méthode de thérapie pour les victimes, selon Damiani, (1997, p. 224) la technique analytique appliquée aux victimes doit donc être redéfinie comme la prise en compte de la réalité événementielle. Elle ajoute « l'espace analytique doit être repensé pour accueillir le trauma et l'intensité de la souffrance qui lui est attachée ».

1/2- Les thérapies comportementales et cognitives :

Depuis les années quatre-vingt, de plus en plus d'études montrent l'efficacité des méthodes cognitivo-comportementales dans le traitement du ESPT consécutif à des situations traumatiques autres que la guerre : victimes de catastrophes naturelles, de viols, d'accidents...

Selon Damiani (op. cit. p. 233), le viol constitue un stimulus inconditionnel qui provoque une réaction d'anxiété intense. Par généralisation du processus d'apprentissage, une série de stimuli antérieurement neutres (stimuli conditionnels) vont être associés pendant l'agression- vêtements, physique de l'agresseur, lieu, heure, atmosphère, environnement... à tel point qu'ils deviennent capables d'enclencher des réactions d'anxiété en dehors de la situation initiale.

Selon cet auteur, il s'agit d'obtenir une extinction des stimuli anxiogènes par la technique de l'exposition. Quand une relation de qualité s'installe entre le

thérapeute et le patient, quand ce dernier est assuré de la normalité de ses réactions, on lui demande de réparer ses émotions pour apprendre à les supporter jusqu'à ce que la souffrance s'atténue et disparaisse.

La technique de l'exposition consiste donc à placer le sujet dans la situation stressante jusqu'à ce qu'il s'y habitue. Pour ce faire, il doit imaginer l'événement traumatique à partir d'une liste de situations qu'il a lui-même contribué à choisir. Il doit relater les faits de façon très minutieuse au fur et à mesure que remonte l'émotion ressentie au moment de l'agression.

D'après Damiani (ibid. p. 234), il existe deux méthodes : L'exposition qui doit être répétée plusieurs fois. De plus, le patient doit écouter entre les séances un enregistrement de cette expérience afin d'affronter de nouveau les lieux, les objets et les situations sans craindre l'émotion redoutée, et de mettre progressivement un terme aux comportements d'évitement.

La deuxième technique est celle de la restructuration cognitive, on considère que le traumatisme de viol crée une perte de contrôle occasionnant une perturbation des croyances générales sur le monde, les autres et soi-même. Un changement important se produit par conséquent dans les représentations cognitives du sujet, ce qui active des schémas catastrophiques.

Pour mettre à jour ces cognitions, le thérapeute prend des notes ou pose des questions pendant que le patient expose la situation traumatique afin de modifier ces affirmations selon les techniques habituelles.

Damiani (op. cit. p.235) précise que les thérapies comportementales sont particulièrement adaptées lorsque la demande de la victime est de se débarrasser le plus rapidement possible de ses symptômes d'évitement.

En plus de ces techniques, nous trouvons la thérapie par l'utilisation de la Désensibilisation et Retraitement par les Mouvements Oculaires (EMDR), c'est une méthode thérapeutique privilégiée auprès des personnes souffrant d'un Etat de Stress Post Traumatique (ESPT). Cette technique permet en effet à la victime, selon Laupies (op.cit, p. 168), de se "représenter les pensées négatives associées, puis à trouver des cognitions positives pour les remplacer".

De même, la relaxation est indiquée dans le cas de viol, dans le fait qu'elle permet à la victime de restaurer l'image d'un corps altéré par l'acte sexuel violent, ce qui aidera plus tard en tant qu'élément positif dans le renforcement de l'image de soi.

Enfin, ces psychothérapies individuelles seront complétées par des thérapies de groupes comme le psychodrame et les groupes de parole.

1/3- Les groupes de parole :

La pratique de se réunir entre femmes d'âges, d'origines, de milieux économiques et sociaux divers, pour réfléchir et agir solidairement face aux inégalités et discriminations faites aux femmes a été fortement développée dans le Mouvement des femmes au cours des années soixante dix. Cette initiative féministe a permis la prise de conscience collective à la fois de l'oppression des femmes et de leur force lorsqu'elles s'organisent pour y mettre en terme. (Morbois, Casalis, op. cit. p. 264)

C'est cette même démarche que visent les groupes de parole, qu'on désigne sous les termes de groupes d'entraide, groupes de solidarité, groupes de soutien, groupes de croissance, groupes de support, groupes de partage.

Fondés sur la solidarité, agissant dans une dynamique de libération, les groupes de parole sont des outils précieux pour les femmes victimes d'agressions à caractère sexuel. Selon (Morbois, Casalis, *ibid.* p. 265) ces techniques permettent, par l'énergie issue de l'empathie collective, de dynamiser la démarche personnelle pour surmonter les effets du viol.

Dans ces groupes participantes et animatrices travaillent au même niveau. D'après (Morbois, Casalis, *ibid.*), il n'y a pas d'un côté des "victimes", de l'autre des "spécialistes" censées savoir, connaître et dispenser. Certes les animatrices ont acquis et développé des compétences en matière d'écoute et d'animation et des connaissances sur les processus psychologiques liés au traumatisme et au travail de reconstruction de soi mais elles reconnaissent que la personne concernée est la mieux à même d'élaborer ce dont elle a besoin.

Le groupe réunit des femmes confrontées à des expériences différentes de la violence sexiste omniprésente dans l'organisation sociale (l'éducation différenciée, rôles et tâches sexués, orientation des filles, place des femmes au travail et dans la société, exploitation sexiste de l'image des femmes, etc.). Diverses, nombreuses, ces manifestations découlent de la même origine : domination et contrôle d'un sexe sur l'autre, des hommes l'encontre des femmes.

Ce cadre de solidarité implique que chaque participante est responsable à la fois de son cheminement personnel et du cheminement du groupe.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les atteintes et les agressions sexuelles provoquées par un viol, engendrent de lourdes conséquences. Parmi celles-ci, le sentiment d'être étrangère, différente, coupée du monde est une des atteintes les plus communément ressenties. D'après (Morbois, Casalis, *ibid.* p. 266), une femme qui a été violée se ressent comme souillée et stigmatisée par la

violation de son intégrité physique et psychique. Ces sentiments sont l'origine du silence des victimes et de la non-dénonciation des viols. De ce fait, le partage avec d'autres permet de découvrir que ce qu'on éprouve fait partie des conséquences habituelles, normales, dans une situation de traumatisme, et de traumatisme sexuel qui plus est. *"Si les autres ressentent la même chose, alors je ne suis pas folle, ce que je ressens c'est normal"*. Une évolution se produira, ça n'est pas irréversible. Ceci constitue une réassurance très positive qui prend en compte la dynamique de la restauration de soi après une agression sexuelle.

Le groupe de parole facilite donc efficacement le développement de cette dynamique en réunissant des personnes qui, après avoir subi le même type d'agression, sont passées par des phases diverses dans leur démarche personnelle pour surmonter ces traumatismes.

Le but donc de ces groupes est de permettre aux femmes victimes de diverses formes de violence d'exprimer leur effroi dans un climat chaleureux et compréhensif. Et pour atteindre ces objectifs, les groupes de parole sont organisés autour de différentes règles.

Ces règles de fonctionnement ont aussi pour objet actif de favoriser la participation de chaque membre du groupe et d'assurer la sécurité des femmes les unes par rapport aux autres et pour chacune face à la gestion personnelle des traumatismes subis. Le rythme d'évolution, les choix à faire sont personnels et singuliers.

Comme le précisent Morbois et Casalis (ibid. p. 272), en décidant d'entrer dans le groupe de parole chaque participante est prévenue qu'elle doit :

- demander ce dont elle a besoin, elle-même ; ce qui la conduira peu à peu à reconnaître ses besoins personnels, les exprimer et les faire respecter.

- entendre les besoins exprimés par les autres et les respecter ; ce qui permet d'envisager la réciprocité.

- négocier avec les autres pour la répartition du temps, de la réflexion, du choix du thème, etc.

- prendre soin d'elle-même, particulièrement face aux émotions ressenties ; c'est à elle de se ressaisir, d'exprimer éventuellement son besoin d'aide, de retrouver son équilibre.

Les groupes de parole ont pour objet de développer un processus évolutif qui soutient la démarche personnelle qu'ont à faire les victimes d'agression sexuelle pour surmonter les effets de ce traumatisme.

Selon les mêmes auteurs, cette progression est facilitée par la cohésion du groupe et les liens solidaires établis entre les membres. Pour cette raison il est difficile d'entrer dans un groupe déjà constitué. Le sentiment d'appartenance et le fait de se sentir reconnue et comprise sont des atouts importants pour dynamiser la démarche.

Le groupe est le lieu, le seul lieu, où il était enfin devenu possible d'exprimer et d'extraire le tumulte d'émotions, de sentiments, de terreur lié au viol.

Il est enfin possible de l'exprimer à partir de la certitude de n'être ni jugée, ni traitée de folle, ni considérée comme incapable de surmonter le viol et de

reprendre sa vraie vie, ni désignée comme une victime à vie, ni regardée comme une femme souillée.

Ces femmes décrivent comment le partage solidaire et la durée d'évolution dans le groupe ont fait reculer leur sentiment de culpabilité et réduit les mécanismes récurrents de l'auto-accusation.

Intégrer le groupe de parole a été pour elles un acte concret manifestant leur volonté d'en sortir, d'aller mieux, de ne plus accepter les conséquences du viol sur l'image qu'on a de soi, sur ses projets de vie, sur l'avenir.

Il s'agit de rendre perceptible la dimension sociale de l'exploitation du sexe des femmes (et des plus faibles, enfants, adolescents, jeunes...). L'agression sexuelle ne se circonscrit pas à un accident singulier visant une personne particulière. On constate que les victimes de viol s'interrogent sur la raison à l'origine du viol qu'elles ont subi. Elles se posent toutes les mêmes questions : "Pourquoi moi ?" "Pourquoi m'a-t-il violée ?".

Les groupes de parole favorisent l'accès à la dimension sociale de l'appropriation et de l'exploitation du corps des femmes entraînant ainsi le processus de déculpabilisation.

Le déroulement du groupe comprend un temps d'accueil, un temps où chacune exprime comment ça va, un rappel de la dernière rencontre puis le temps de travail proprement dit. Chacune s'exprime à son tour. Dans le moment qui est ainsi réservé à une participante les autres interviennent par rapport à celle-ci. C'est d'elle qu'il s'agit, c'est autour de sa parole, de ses besoins, de ses demandes que s'organise l'échange collectif. Le dernier temps de la rencontre est

orienté vers les perspectives et la clôture se fait dans une atmosphère sereine et positive.

La conviction que le violeur qui les a agressées continue de sévir préoccupe et obsède bien des victimes. La solidarité exercée à l'intérieur du groupe, l'empathie avec d'autres permet d'atténuer le sentiment de culpabilité très prégnant. Il faut être actif pour faire partie du groupe, pour s'exprimer, pour partager réflexions, sentiments, émotions et participer au travail que fait chacune pour avancer et en sortir. On ne reste plus passive, inactive, une évolution dynamique se développe.

Un travail approfondi doit être porté sur l'estime de soi. Le viol, en effet, induit une grave autodépréciation et auto-dévalorisation chez la personne agressée. Ce mécanisme s'exerce aussi bien à propos des circonstances du viol lui-même qu'à propos des divers aspects de la vie quotidienne (travail, loisirs, relations à la famille, à l'entourage, au partenaire sexuel, etc.).

Les participantes du groupe s'efforcent d'abord de restituer leur valeur aux actions, réactions, émotions et sentiments de chacune. Chacune peut ainsi adopter peu à peu un sentiment et un regard différent sur elle-même qui lui donnera le désir de continuer à se battre pour se retrouver elle-même.

Surveiller constamment la porte de la pièce, ne pas supporter d'être touchée ou de toucher quelqu'un, se tenir à grande distance des autres, être en alerte permanente autant de comportements observables dans un groupe de parole. En repérant ces attitudes chez les autres participantes du groupe, il devient possible de prendre conscience des siennes propres. A partir de là, on peut les analyser, les combattre et s'en libérer.

Cependant, le lien chaleureux qui s'instaure et se développe dans le groupe de parole démontre que tout n'est pas désespérant et désespéré dans le genre humain. L'attention, la sollicitude, l'empathie, l'écoute, la solidarité autant d'expériences vécues et éprouvées à un moment où le traumatisme du viol a provoqué un isolement intense.

De plus, la non-mixité du groupe est sécurisante. Il est possible de dire tout ce qu'on veut sur l'autre sexe. On peut l'exprimer sans gêne, ouvertement, c'est une étape importante pour pouvoir par la suite restaurer l'image des hommes.

Enfin, il est de première importance que la parole s'exprime et que chaque participante puisse s'exprimer. C'est la première responsabilité des animatrices qui encouragent celles qui éprouvent des difficultés à parler, à dire, à mettre des mots sur ce qu'elles ont subi, ce qu'elles ressentent, ce qu'elles redoutent, ce qu'elles souhaitent.

2-La prise en charge judiciaire :

La thérapie d'un sujet victime d'un événement traumatique s'inscrit dans une démarche de réparation plus globale où se noue les registres psychologique, social et juridique. La thérapie est, du moins dans un premier temps, très dépendante des aléas de la procédure pénale. Selon Damiani (op. cit. p. 192) « En leur permettent (les victimes) de distinguer ce qui est licite de ce qui est interdit, nous pouvons les aider à se vivre comme sujets et les soutenir lorsqu'elles franchiront le pas difficile du dépôt de plainte. ». Pour cette raison, le soutien psychologique est doublé, dans les associations d'aide aux victimes, par un accompagnement tout au long de la procédure judiciaire, effectué par un

juriste. Comme le précise Damiani, la réparation psychologique s'appuie sur la réparation juridique bien qu'elle ne s'y réduise pas. Or, le but premier de la justice n'est pas d'être thérapeutique mais d'être un tant soit peu réparatrice, à condition de ne pas en attendre ce qu'elle ne peut apporter. Réalité psychique et réalité juridique doivent être conciliées mais non confondues. (Damiani, *ibid.*).

Cette réalité psychique est issue d'après Damiani (*ibid.*) de la conjonction entre l'acte subi par le sujet et sa traduction interne, la " réécriture intérieure " qu'il en fait. Il s'agit d'une reconstruction psychique, dont la dimension subjective s'origine dans une configuration fantasmatique où la culpabilité fait lien entre l'histoire personnelle et l'événement subi. La réalité psychique diffère en cela de la réalité événementielle : celle-ci est subordonnée à l'exactitude des faits.

La victime est l'objet des investigations judiciaires, où responsabilité et culpabilité doivent être clairement établies et réparties : qui a fait quoi, qui est victime et qui est coupable? Ainsi, magistrats et psychologues, avec la victime, élaborent à leur manière une histoire : ce n'est pas la même, car la réalité sur laquelle elle est fondée est différente. L'un a pour fonction d'établir une histoire fondée sur la réalité des faits commis et subis et d'en juger, l'autre d'intégrer un événement traumatique dans une réalité psychique.

Le psychologue se doit d'écouter la parole de la victime sans prendre parti, sans se placer du côté des supposés bons objets. Ce n'est pas une simple écoute d'une vérité événementielle mais avant tout une écoute du fantasme et du désir. Il est là pour le sujet (pas pour entendre la vérité, le défendre, l'accuser...). Sa parole est prise comme telle. Ses sentiments de culpabilité conscients et inconscients sont questionnés et reliés à l'ensemble de son économie psychique. Il se réfère à la Loi symbolique, non écrite, qui règle les rapports humains, en

référence aux deux tabous fondamentaux du meurtre et de l'inceste. Le travail thérapeutique s'inscrit dans cette référence à la loi symbolique qui différencie, subjective et assigne à chacun la place qui est la sienne. Le magistrat, lui, invoque les lois de la cité et de la république dont il est le garant. Il peut faire tiers entre victime et auteur en apportant un cadre d'intervention et en positionnant chacun dans sa culpabilité. (Damiani, 1997. p. 228).

Il est à la croisée entre loi symbolique et loi pénale qu'il est chargé d'appliquer écrit Damiani (ibid. p. 228-229) qui ajoute : « Son rôle, comme celui du psychologue est donc essentiel, mais leurs cadres de référence et d'intervention ne doivent jamais être confondus. Chacun doit rester à la place qui est la sienne. Le sujet attend de son parcours pénal une reconnaissance sociale et publique. Il veut être reconnu comme victime et que l'auteur des faits soit reconnu coupable et sanctionné pour les faits commis. S'il n'obtient pas cette reconnaissance (non lieu, classement sans suite sans justification), il peut la revendiquer et s'y accrocher désespérément. Cependant, le sujet doit perdre l'illusion que la procédure pénale sera le lieu unique de sa reconnaissance et de sa reconstruction, ce qui lui permettrait de faire l'économie d'un cheminement personnel. En effet, le devenir d'un individu victime est marqué à la fois par l'élaboration de ce qu'il a subi et par le chemin judiciaire parcouru. Le parcours judiciaire que d'aucuns considèrent comme initiatique peut être aussi semé d'embûches et générateur de " traumatismes secondaires " ou de " victimisation secondaire ", qui ne feront que renforcer le traumatisme initial et le sentiment d'injustice : instruction trop longue, expertise ne prenant pas en compte le préjudice psychologique, confrontations mal préparées, mandataires qui laissent miroiter des sanctions irréalisables... Aussi, un accompagnement par un juriste de l'association sera-t-il l'occasion d'apporter des informations claires, d'expliquer précisément chaque étape et ne pas entretenir des espoirs impossibles. Le psychologue, quant à lui, peut " traduire " le contenu des

expertises psychologiques, préparer aux confrontations et aux audiences de jugement ».

Le procès représente le moment crucial du parcours. Si le trauma est effraction, le procès se doit d'être " fermeture ". Les victimes verbalisent quasiment toujours ce besoin de clore et de s'autoriser à " passer à autre chose ". Elles en attendent une réparation qu'elles savent plus ou moins impossible mais qu'elles espèrent toujours. Il est donc important de les préparer, en collaboration avec les juristes de l'association, qui peuvent faire visiter la salle d'assises, apporter des informations sur la constitution de partie civile et le déroulement du procès. Le psychologue travaille sur les attentes et les représentations, les " mythes " du procès de façon collective s'il y a plusieurs victimes d'un même événement. (Damiani, op. cit.)

Dans certains cas, il peut être présent à l'audience (s'il n'est pas le thérapeute d'une ou plusieurs victimes). Un mois environ après le procès, un dernier groupe de parole permet de clôturer cette prise en charge. Les échanges sont généralement fructueux et il n'est vraiment pas rare de constater que la haine et la culpabilité ont trouvé un début d'exutoire. Si le procès s'est bien déroulé, il représente pour eux le véritable début du travail de deuil parce qu'ils ne sont plus soutenus par l'attente et par leurs seuls sentiments de vengeance, mais deviennent capables un tant soit peu de compassion. Ils peuvent enfin faire le deuil d'une réparation totale, idéale, d'une sanction qui comblerait leurs pertes. Cette confrontation avec la réalité est brutale mais nécessaire, et l'après-coup dépressif plutôt structurant. Ils peuvent enfin se séparer de l'auteur, publiquement reconnu comme coupable et responsable. Malgré cela, il en reste une insatisfaction et une souffrance que seule l'élaboration personnelle pourra transformer en nouvel élan vers la vie, s'ils le peuvent. (Damiani, ibid.)

3/ Le rôle de l'entourage :

La victime peut trouver un appui dans son proche environnement, pourvu que celui-ci sache et veuille la soutenir. Mais quand cet environnement fait défaut, les conséquences d'un événement traumatique risquent de s'aggraver. (Damiani, op. cit. p. 212).

Le traumatisme psychique se renforce à proportion de l'incompréhension ou du doute manifestés par l'entourage. Le sentiment de solitude atteint son paroxysme lorsque l'agression est de nature sexuelle, et que la honte et la culpabilité interdisent à la victime d'en informer ses proches par peur de leur angoisse et de leur jugement. Si les conjoints de femmes ayant subi un viol constituent généralement un soutien valable, il y a dans un tiers des cas une séparation brutale après les faits. Ces hommes se sentent blessés et impuissants, comme si le fait de n'avoir pu défendre leur femme les remettait en question dans leur position phallique. Enfin, dans certains cas, l'incompréhension et la fermeture à l'autre atteignent un degré tel qu'on frise la non assistance à personne en danger. (Damiani, ibid. p. 213).

De ce fait, la psychothérapie toute seule, quel qu'il soit son type est incapable d'assurer une bonne continuité psychique pour ces femmes victimes de viol.

Conclusion :

Nous avons vu que le viol est un poly traumatisme, dans le fait qu'il touche toute les profondeurs de l'intimité de la femme : son corps qui représente son identité féminine, son image en tant que femme, son

identité sexuelle, surtout pour une fille qui n'a pas eu de relations sexuelles avant son viol, et cela surtout en Algérie, pays musulman, où la relation sexuelle ne peut avoir lieu que dans un cadre légitime : celui du mariage.

Cette effraction physique et psychologique, entraîne des conséquences dramatiques sur la vie de la victime et détruit ses références symboliques, ses croyances sur la vie, sur l'amour et sur le plaisir.

Les conséquences du viol sont graves et nombreuses, elles touchent tous les aspects de la vie de la victime, ainsi que son entourage. La femme algérienne victime d'un viol peut tout perdre dans sa vie, sa virginité, son honneur, sa famille, sa profession et ses projets d'avenir.

De ce fait, elle se fixe dans le moment de l'agression, elle présente souvent des manifestations de traumatisme, comme les flash back, les évitements...elle change, elle devient plus pessimiste, plus agressive, nerveuse et irritable. Pour cela ses relations vont aller en se dégradant, et sa famille peut l'abandonner après avoir subi un tel châtiment et une telle honte.

La société elle-même exerce ses rapports de domination et d'exclusion sur cette femme violée, elle s'isole préférant la rue et le vagabondage, ce qui l'exposera à nouveau à des nouvelles agressions.

Ainsi, et pour ces raisons il est impossible de séparer les conséquences les unes des autres, car toutes ces conséquences interagissent entre elles, et coulent dans le même parcours.

Enfin, l'évolution de ces conséquences, traumatiques, psychologiques, sociales et relationnelles, dépend non seulement de la personnalité de la victime et de sa capacité de se défendre, mais aussi et surtout d'une prise en charge adéquate, de l'attitude de son entourage, et surtout de sa famille.

D'après notre expérience avec ces femmes, on note qu'elles sont mal entourées par leur famille, dans la mesure où elles ont déjà subi des actes de violence physique et ou psychologique par leurs proches. Par ailleurs, nous avons remarqué que la relation avec les parents n'était pas bonne. Ce sont plutôt des cas sociaux et pour cela le recours à la psychothérapie toute seule ne pourra rien changer sans soutien familial et social.

La deuxième partie:

L'approche méthodologique
et pratique

Troisième chapitre:

**"La méthodologie de
travail"**

Nous rappelons que la problématique de notre recherche consiste à démontrer les conséquences du traumatisme de viol sur les femmes. Ceci en nous appuyant sur les hypothèses de recherche suivantes :

1/ Les hypothèses de travail :

Hypothèse générale :

Le viol entraîne des conséquences psychologiques, relationnelles et sociales.

Les hypothèses partielles :

- 1/ Le viol entraîne divers troubles psychologiques.
- 2/ le viol entraîne des conflits relationnels et familiaux.
- 3/ Le viol engendre des difficultés sexuelles.
- 4/ la personne violée devient plus vulnérable sur le plan social.

2/ - Méthodologie de la recherche :

Nous avons opté pour la méthode clinique qui est la méthode la plus appropriée pour approcher la vie intérieure des victimes.

Pour Pedinielli : « *cette méthode regroupe l'ensemble des techniques utilisables en présence de l'individu concerné et qui vise à recueillir ses différentes expressions en limitant les contraintes qui pèsent sur le recueil* » (Pedinielli, 1994, P.36). De ce fait, cette méthode est susceptible d'enrichir le clinicien par un grand nombre d'informations.

Pour Mucchielli. A (1996, P. 25) : « *la démarche clinique consiste à considérer le sujet dans sa singularité historique et existentielle pour l'appréhender dans sa totalité à travers une relation personnelle nouée*

avec lui. Cette démarche mène le chercheur à l'examen approfondi, à l'aide des méthodes qualitatives qui lui paraissent pertinentes, d'un cas individuel en situation ».

La méthode clinique se base essentiellement sur l'étude de cas, qui vise selon Huber cité par Pedinielli (op. cit. P.67), non seulement à donner la description d'une personne, ou d'une situation, mais aussi de repérer les causes et la genèse de ses problèmes.

Cette démarche clinique, nous amène à des techniques de recueil d'informations qui sont pour l'essentiel : l'entretiens, les tests, l'analyse de contenu, etc. techniques qui ont, selon Pedinielli (ibid. p.38), pour but d'enrichir la connaissance d'un individu et des problèmes qui l'assaillent.

3/ Les outils d'investigation :

A- L'observation :

Selon Pedinielli, l'observation est « *l'action de considérer avec une attention suivie la nature, l'homme, la société, afin de les mieux connaître* ». Elle est donc la base de toute connaissance. De ce fait, le recours à l'observation comme premier outil d'investigation dans cette recherche nous semble nécessaire « *comme complément d'autres informations tels que le comportement du sujet, ses attitudes lors de rencontre, qui fournissent d'autres éléments parfois révélateurs ou simplement posant de nouvelles questions* » (Pedinielli, ibid. P. 58-59).

Notre observation s'est faite lors des entretiens, « l'entretien qui peut constituer, comme l'a écrit Rechelin (1998, p. 115) , une occasion

d'observer la conduite du sujet dans cette situation concrète qui constitue l'examen psychologique ».

B- L'entretien :

C'est une source d'information indispensable car la plus grande quantité d'informations est obtenue par le biais de l'entretien considéré comme une « technique de recueil de l'information » qui se déroule dans une relation de face à face. Il se définit au sens général comme « *l'action d'échange de parole avec une ou plusieurs personnes* » (Pedinielli, op. cit. p. 39), cet échange a des objectifs précisés d'avance.

L'entretien clinique, selon Pedinielli et Rouan (1998, P. 100), au même titre que d'autres techniques (échelles, tests, observations...), fait partie des moyens d'enquête les plus utilisés et sans doute les plus pertinents pour l'approche de certains problèmes. Son type et sa conduite dépendent étroitement des objectifs de l'investigation clinique. Le matériel recueilli fait l'objet d'une série de traitement (analyse du discours, comparaisons...), permettant une interprétation des résultats, la validation des hypothèses, la production d'une description et d'une explication du phénomène observé.

De plus, et selon les mêmes auteurs (Pedinielli et Rouan, *ibid.*), le choix de l'entretien est pertinent lorsque la recherche sur les représentations d'un sujet, sur la production d'un objet de discours, sur les rapports que le sujet entretient avec l'objet dont il parle, sur la production d'énoncés narratifs ou argumentatifs, sur les stratégies de communication ou de conversion. Mais aussi nécessaire dans l'approche de l'histoire des sujets, de leurs stratégies défensives (mécanismes de

défense), dans l'analyse des processus psychopathologiques, des conflits et dans la référence au sujet de l'inconscient.

Il existe différents types d'entretien clinique (Chiland, 1983) directif, libre, et semi directif.

Dans ce dernier type d'entretien, préliminaires dit (Castarede, in Chiland, 1983, P.120), la liberté de l'enquêteur et de l'enquêté est moins grande (...), il n'y a plus de consignes de départ, mais plusieurs interventions décidées à l'avance, sinon dans leur forme et leur déroulement, du moins dans leur contenu. De même, l'enquêté peut répondre à sa guise, mais non parler de n'importe quoi.

Dans cette recherche, nous avons utilisé des entretiens semi directifs avec un canevas composé de plusieurs items décidés et préparés à l'avance. Items centrés autour des axes suivants établis préalablement à partir des hypothèses et des objectifs de la recherche :

- 1/ La vie de la victime avant le viol.
- 2/ Les circonstances du viol.
- 3/ Les symptômes post traumatiques.
- 4/ Les conséquences psychologiques.
- 5/ Les conséquences relationnelles.
- 6/ Les conséquences sociales.

C- L'analyse de contenu:

Analyser le contenu d'un document ou d'une communication, selon Mucchielli. R, est une méthode sûre qui nous permet de faire l'inventaire,

rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler et classer tout ce que « contient » ce document ou cette communication. (Mucchielli. R, 1979, P. 17).

Tout document, selon le même auteur, parlé, écrit, ou sensoriel, contient potentiellement une quantité d'informations sur la personne qui en est l'auteur, sur le groupe auquel elle appartient, sur les faits et événements qui y sont relatés, sur les effets recherchés par la présentation de l'information, sur le monde ou sur le secteur du réel dont il est question.

De ce fait, tout entretien fourni des informations qui ne peuvent être décodées anarchiquement, mais à travers une analyse méthodique.

Cette analyse permet d'éviter le recours à l'intuition, aux impressions personnelles, et d'éliminer la subjectivité de l'opérateur. C'est peut être par rapport aux risques de subjectivité, de filtrage et d'interprétations personnelles que les premiers auteurs qui se sont intéressés à cette technique ont exigé que l'analyse de contenu soit :

- *objective*, c'est-à-dire considérant les données informationnelles comme des objets susceptibles d'être étudiés scientifiquement, décrits, analysés, « autopsiés », décomposés ou découpés de toutes les manières utiles ;
- *exhaustive*, c'est-à-dire n'oubliant rien de son objet après l'avoir défini ;
- *méthodique*, c'est-à-dire soumise à des règles strictes, que l'on peut apprendre et transmettre ;

- *quantitative*, c'est-à-dire aboutissent à des calculs et à des mesures, à des évaluations aussi précises que possible. (Mucchielli, op. cit. p. 17).

Pour Unrug (cité in Nini, 1997, p. 416), cette technique se définit comme : « *un ensemble de techniques d'exploitation de documents, utilisées en sciences humaines* », et qui consiste selon L'Ecuyer (in Nini, ibid.) en une méthode de classification ou de codification des divers éléments du matériel analysé, permettant à l'utilisateur d'en mieux connaître les caractéristiques et la signification.

De ce fait, et à partir des entretiens que nous avons faits, et d'après les objectifs de notre recherche, nous avons choisi l'analyse catégorielle de Mucchielli, qui consiste au découpage des entretiens en catégories et sous catégories correspondant aux grands axes des entretiens et qui comporte quatre opérations :

1/ Découpage et reformulation des unités de sens :

Mucchielli, (ibid. p. 31) définit l'unité de sens comme : « *la quantité minimum d'éléments de contenu à examiner pour que l'unité ait un sens* ». Donc selon cet auteur, l'essentiel est le sens, non la forme. Cependant, il est évident qu'il faut coder les significations intéressantes, il est même intéressant de découper le texte en tranches ayant, en elles mêmes, un sens global unitaire, permettant grâce au contexte, de décider du codage des éléments de sens.

Selon Mucchielli toujours, il est absolument inutile de se demander si c'est le mot, la position ou la phrase qui sont les unités de signification,

car l'unité de sens doit être cherchée dans le sens. (Mucchielli, ibid.32). L'Ecuyer (cité in Nini, ibid. p. 421), l'a définie comme « *la plus petite unité de signification* » qui peut être constituée d'un mot, une phrase, une locution, etc.

2/ Distribution et regroupement de ces unités de sens sous des catégories :

La catégorie selon Mucchielli. R (op. cit. P. 34) *est une notion générale représentant un ensemble ou une classe de signifiés*. Les unités de sens, déterminées au chapitre précédent, doivent être réparties en catégories, distribuées en genres, en thèmes, en « grandes orientations », etc. Coder une unité d'enregistrement, c'est l'affecter à une catégorie. Donc pas de codage sans catégories. On classe les catégories telles qu'elles se dégagent du texte lui-même.

3/ Inventaire et décompte fréquentiel des catégories :

C'est après les collationnements, pointages et codages, que la quantification intervient. Selon Mucchielli, ibid., p. 39), Il faudra en effet, calculer les fréquences des catégories, les hiérarchiser, calculer leurs corrélations, chiffrer les différences lorsqu'il s'agit d'analyse comparée ou d'analyse d'un changement, ceci en tenant compte de variables indépendantes comme les caractéristiques objectives par ailleurs connues, le temps, le nombre de personnes concernées, etc.

Tous ces calculs ont la valeur des unités et des catégories qui leur servent de base.

4/ Recherche systématique, ou bien qualification des mots :

C'est une qualification des contenus psychologiques retenus, qualification qui aura des « dominants » et des « dominés », calculées en fréquence significative de l'intensité de leur apparition dans le corpus.

Ceci dit et pour ce concerne notre étude nous avons établi les cinq catégories suivantes :

Catégorie A : elle contient les conséquences traumatiques du viol.

Catégorie B : elle regroupe les conséquences psychologiques du traumatisme de viol,
comme l'effraction narcissique, les sentiments de honte et de culpabilité, etc.

Catégorie C : elle contient les conséquences relationnelles liées au viol, surtout celles qui touchent les liens familiaux, les relations de la victime avec autrui, etc.

Catégorie D : elle regroupe les problèmes touchant la sexualité, l'image du sexe opposé.

Catégorie E : elle regroupe les conséquences sociales sur la victime et son entourage.

D- Les tests projectifs :

Nous attendons de cette démarche la mise à jours de ce qui n'apparaît pas ailleurs et notamment dans les entretiens. Pour ce qui concerne notre étude, en effet, nous avons recouru à l'utilisation conjointe du TAT et du Rorschach. Selon Chabert, l'utilisation concomitante du Rorschach et du TAT offre en effet des perceptives extrêmement fécondes dans la mesure où les deux épreuves, par la complémentarité que leur confère une facture différente, permettent de solliciter un éventail de conduites psychiques plus large, si bien qu'une analyse plus solide et une exploration plus exhaustive du fonctionnement mental en sont favorisées.

C'est ainsi que le TAT et le Rorschach constituent les deux techniques d'investigation les plus fréquemment utilisées par le psychologue clinicien. Or, si pour le Rorschach il existe de nombreux manuels de qualité permettant son utilisation et un perfectionnement continu dans sa maîtrise, tel n'est pas le cas pour le TAT.

1- Le Rorschach :

- **Présentation du test :**

C'est un test projectif inventé en 1915 par Hermann Rorschach (1884-1922). Il consiste à utiliser des taches d'encre indéterminées dans le but de découvrir les processus psychologiques qui caractérisent la personnalité du sujet. Il consiste en effet, « *à faire interpréter librement des formes fortuites, c'est à dire des figures formées d'une manière indéterminée* » (Rorschach, 1993, P.1).

Le matériel comporte dix planches : les planches I, IV, V, VI, VII sont de couleur noire, et les planches II et III sont de couleurs noire et

rouge. Finalement, les trois planches restantes VIII, IX et X sont multicolores.

Pour appliquer ce test d'une manière correcte on doit passer par les étapes suivantes :

- **La passation :**

Avant de commencer les procédures de la passation, il convient de noter quelques observations sur le sujet et ses conduites, le but d'application du test, et quelques renseignements sur le sujet.

La technique consiste comme l'écrit Rorschach lui-même à « *placer entre les mains du sujet une planche après l'autre et lui demander ce que pourrait être* » (Rorschach, op. cit. P.2).

- La consigne originale de Rorschach est la plus courante : « *Qu'est-ce que cela pourrait être ?* ». (Rausch de Traubenberg, 1983, p.12). La consigne varie d'un sujet à un autre, prenant en considération l'âge, le niveau intellectuel et la culture du sujet. Le sujet peut tourner et retourner la planche dans les sens qu'il veut. Puis à chaque planche on doit enregistrer le temps de latence et le temps de réponse et la position de la prise de la planche :

Λ - Position droite

V - Position inversée

< - Position latérale gauche

> - Position latérale droite

On doit donc noter toute les interprétations mot à mot, les exclamations, les commentaires et les hésitations, mais aussi la position de la tache.

- L'enquête est la deuxième étape dans l'application du test de Rorschach, elle permet de connaître les localisations des réponses, ainsi que leurs déterminants, l'impression de mouvement, de couleur, d'estompage et de forme. Cette étape est très importante.

- Vient par la suite en troisième étape, l'épreuve complémentaire, qui consiste à demander au sujet de choisir les planches qu'il préfère, et les planches qui lui déplaisent le plus. Généralement, on limite le nombre de ces planches en deux.

- **La cotation :**

C'est l'opération de codification des réponses. C'est aussi l'opération de transformer le contenu expressif en symbole, qui leur permet d'être interprété quantitativement et qui les rend plus objectif.

- **L'interprétation :**

Il existe dans cette dernière étape deux sous étapes :

- Le psychogramme et son analyse (analyse quantitative).
- L'interprétation dynamique. (analyse qualitative).

Dans l'interprétation du Rorschach, ce n'est pas la réponse en elle-même qui est importante, mais plutôt la manière dont le sujet réagit en face des figures informelles.

- **Choix du Rorschach :**

Le lecteur de cette recherche peut s'interroger sur l'utilité de ce test dans une étude rentrant dans le cadre de la psychologie traumatique et dont l'objectif est de démontrer l'effet traumatique du viol sur les victimes. Aussi, il nous semble judicieux de préciser dans quel objectif nous avons utilisé ce test projectif :

Rappelons tout d'abord que le rorschach est constitué par un matériel non figuratif : seulement une tache sur un fond qui oblige à la centration sur les formes, les contours, par la mise à l'épreuve des barrières entre dedans et dehors. Sur les figures des dix planches, le sujet projette sa réalité intérieure, en revenant aux mécanismes caractéristiques de sa personnalité et de ses conflits.

Dans un deuxième temps, la construction du test permet d'explorer la qualité de la représentation de soi, en particulier son intégrité, sa fermeté ou sa fragilité narcissique. C'est ainsi que les atteintes narcissiques, les préoccupations corporelles et sexuelles sont révélées lors du Rorschach d'où l'opportunité de l'utilisation de cette technique d'investigation.

2- Le TAT :

Le TAT, vit le jour en 1935, à la « Harvard Psychological Clinic », fameuse pépinière de psychologie clinique américaine dont Henry Murray, auteur de cette épreuve, devint directeur après une carrière déjà longue de médecin et de biochimiste.

- **Le matériel :**

Dans sa forme originale, le TAT était composé de trente et une images, administrées en deux fois et pouvant être divisées en séries destinées respectivement aux adultes hommes et femmes et aux garçons et filles de plus de dix ans. Ces images représentent des personnages d'âge et de sexe différents pris dans des situations relativement déterminées mais laissant place aux interprétations, ou encore des paysages relativement peu structurés.

Pour ce qui nous concerne, nous avons opté pour la méthode d'analyse de V. Shentoub, qui nous semble la plus adéquate et qui est d'ailleurs la plus utilisée. Cette méthode que nous préconisons comporte un certain nombre de variantes par rapport à celle de H. Murray.

« Par processus TAT, dit V. Shentoub, nous entendons l'ensemble des mécanismes mentaux engagés dans cette situation singulière où il est demandé au sujet d'imaginer une histoire à partir de la planche. Autrement dit, de forger une fantaisie à partir d'une certaine réalité » (Shentoub, op. cit. p.3).

Cette approche psychanalytique utilise seulement les planches les plus pertinentes et les plus significatives. Ce sont les planches 1, 2, 3BM, 4, 5, 8BM, proposées aux garçons et filles, aux hommes et femmes ; 6BM/ 7BM, proposées aux garçons et hommes ; 6GF/ 7GF et 9GF, proposées aux filles et aux femmes ; 10, 11, 12BG, 13B, 19 et 16, proposées aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes et 13MF proposée uniquement aux sujet adultes, hommes et femmes.

Planche 1 :

Contenu manifeste : un garçon, la tête entre les mains, qui regarde un violon posé devant lui.

Contenu latent : il renvoie à l'image d'un enfant, l'accent porte sur l'immatunité fonctionnelle face à un objet d'adulte (pas à un jouet), objet phallique. Le conflit portera sur la difficulté, voire l'impossibilité à utiliser cet objet dans l'immédiat, avec deux extrêmes la position dépressive (incapacité, impuissance) et la position mégalomaniacale (toute puissance).

Planche 2 :

Contenu manifeste : une scène champêtre, avec trois personnages ; une jeune fille qui tient des livres, un homme avec un cheval, et une femme adossée à un arbre, qui, peut être perçue comme étant enceinte.

Contenu latent : renvoie au triangle oedipien : père-mère, fille, mais sans notion d'immatunité fonctionnelle. Le conflit portera sur la position du jeune adulte face au couple, ce qui est objectivé au niveau du contenu manifeste par la différence entre les deux plans. Chaque personnage pouvant être perçu comme nanti à sa façon.

Planche 3BM :

Contenu manifeste : un individu dont le sexe et l'âge sont indéterminés est affalé au pied d'une banquette. Un objet également flou.

Contenu latent : renvoie à une problématique de perte d'objet et pose la question de l'élaboration de la position dépressive essentielle avec traduction corporelle.

Planche 4 :

Contenu manifeste : une femme près d'un homme qui se détourne. Il y a différence de sexe, mais non de génération.

Le contenu latent : les sollicitations latentes renvoient au conflit pulsionnel au sein d'une relation hétérosexuelle, avec deux pôles : agressivité – tendresse.

Planche 5 :

Contenu manifeste : une femme d'âge moyen, la main sur la poignée d'une porte, regarde à l'intérieur d'une pièce, comprenant une table, des fleurs, une lampe, un buffet, des livres.

Contenu latent : elle renvoie à une image maternelle qui pénètre et regarde. Le conflit renverra, face à ce type d'image féminine, à la possibilité ou non de se situer par rapport à une instance surmoïque.

Planche 6GF :

Contenu manifeste : une jeune femme assise au premier plan se retournant vers un homme qui se penche sur elle, en tenant une pipe à la bouche. (Pas de différence de génération marquée, différence de sexe).

Contenu latent : renvoie à une relation hétérosexuelle dans un contexte de désir libidinal et de défense contre le désir (y compris la culpabilité). Le désir objectivé par le mouvement de l'un vers l'autre, et

la défense par la séparation des plans. Le rapproché oedipien est offert et interdit à la fois.

Planche 7GF :

Contenu manifeste : une femme, livre à la main, penchée vers une petite fille à l'expression rêveuse qui tient un poupon dans les bras. (Différence de génération, immaturité fonctionnelle pour la fille).

Contenu latent : renvoie à une relation de type mère-fille dans un contexte de réticence de la part de la fillette. (Rivalité, identification). Le conflit se noue autour de l'identification à la mère, favorisée par celle-ci.

Planche 8BM :

Contenu manifeste : au premier plan un jeune garçon, seul, avec sur le côté un fusil, tournant le dos à la scène du second plan : celle-ci présente un homme allongé et deux autres penchés sur lui, l'un tenant dans sa main un objet contondant.

Contenu latent : renvoie à une scène d'agressivité ouverte mettant en présence des hommes adultes et un adolescent dans un contexte de positions contrastées : active/ passive. Le conflit doit se nouer autour de la scène d'agressivité ouverte du deuxième plan en reliant au garçon et au fusil du premier plan.

Planche 9GF :

Contenu manifeste : deux personnages du même sexe et de la même génération. Au premier plan, une jeune fille derrière un arbre portant des objets, regarde. Au second plan, une autre jeune femme court en contrebas. A l'arrière plan, un paysage souvent identifié comme un paysage maritime.

Contenu latent : renvoie à une situation de rivalité féminine dans un contexte dramatisé. Le conflit doit se nouer autour de la rivalité féminine accentuée au niveau du matériel par la ressemblance entre les deux femmes et le fait que l'une semble surveiller la fuite de l'autre.

Planche 10 :

Contenu manifeste : un rapproché dans un couple où seuls les visages sont représentés dans un contraste noir et blanc.

Contenu latent : renvoie à l'expression libidinales dans un couple en évoquant un rapproché du type libidinal. L'image est suffisamment peu nette pour qu'il puisse y avoir différentes interprétations quant au sexe et à l'âge des deux personnages. La fantaisie doit également tenir compte du halo dramatique objectivé par le contraste blanc- noir.

Planche 11 :

Contenu manifeste : cette planche est plus ambiguë et peu figurative. Il s'agit d'un paysage chaotique avec de vifs contrastes d'ombre et de clarté et quelques éléments plus structurés : pont, route, etc.

Contenu latent : cette planche comprenant la nature renvoie à l'évocation des relations à la mère nature. Elle réactive la problématique pré-génitale dans un niveau moins archaïque.

Planche 12BG :

Contenu manifeste : un paysage boisé au bord d'un cours d'eau avec en premier plan un arbre et une barque ; végétation et arrière plan sont imprécis ; le graphisme est relativement aéré à dominante claire.

Contenu latent : il renvoie à la capacité du sujet à différencier son monde interne du monde externe. Cette différenciation dépend du mode d'élaboration de sa position dépressive.

Planche 13B :

Contenu manifeste : un petit garçon assis dans l'embrasement d'une porte, sur le seuil d'une cabane aux planches disjointes, pris dans un contraste vif de lumière à l'extérieur, et d'ombre, à l'intérieur.

Contenu latent : renvoie à la capacité à être seul, l'accent portant ici sur l'immaturité fonctionnelle (image d'un enfant) et sur la précarité du refuge maternel symbolisé par la cabane (capacité de fantasmer l'objet absent).

Planche 13MF :

Contenu manifeste : en premier plan, un homme debout, le bras devant le visage, et dans un second plan, une femme allongée, la poitrine dénudée.

Contenu latent : la planche sollicite les mouvements à la fois sexuels et agressifs. Elle renvoie à l'expression de la sexualité et de l'agressivité dans le couple.

Planche 19 :

Contenu manifeste : image « surréaliste » d'une maison sous la neige ou une scène maritime avec un bateau dans la tempête entourée de formes fantomatiques et de vagues.

Contenu latent : la nature nous renvoie à l'imgo maternelle. Cette planche réactive une problématique prégénitale et la projection du bon et du mauvais objet, comme elle pousse à la régression et à l'évocation de fantasmes phobogènes.

Planche 16 :

Contenu manifeste : « carte blanche ». Pour le sujet.

Contenu latent : renvoie à la manière dont le sujet structure ses objets privilégiés et aux relations qu'il établit avec eux. (Niveau au quel il se place. Poids et impact des procédés défensifs). En l'absence d'un support imagé, les éléments transférentiels peuvent y être prégnants.

L'ordre de présentation des planches doit être respecté, la planche 16 devant être proposée à la fin de la passation.

La passation : elle comporte :

- **La consigne :** Le sujet était invité à propos de chacune de ces planches, à imaginer une histoire aussi riche et dramatique que possible qui tienne compte du présent, du passé, de l'avenir et des sentiments des personnages mis en scène. (*Shentoub, 1990, P.5*).
- **La mesure du temps :** Le clinicien doit noter les temps de latences, et les temps de chaque planche.
- **La prise de note et de récits :** Il est nécessaire aussi de respecter tout le discours du sujet et de noter toutes ses caractéristiques.
- **Le dépouillement :** Il concerne, l'analyse et l'interprétation du protocole, il se fait par étapes et il contient : l'analyse planche par planche, le décryptage des procédés et la mise en évidence de la problématique
- **La synthèse :** Qui consiste au regroupement des procédés sur la feuille de dépouillement, la lisibilité qui permet « *d'apprécier la qualité et les effets des procédés du discours utilisés dans la construction des histoires* » (Shentoub, op. cit. p. 131), la problématique qui consiste à déterminer la problématique éveillée par les sollicitations latentes des planches, et enfin, l'hypothèse relative à l'organisation et au fonctionnement psychique dont le sujet dispose.

Donc, Le but de cette épreuve est de démontrer la nature du conflit intrapsychique du sujet, ses mécanismes de défense, ainsi que ses angoisses à fin de pouvoir mettre une hypothèse sur son type de fonctionnement mental.

- **Choix du TAT :**

Il reste à dire pourquoi, parmi les différentes techniques, nous avons choisi précisément le TAT. Le choix de ce test projectif se justifie d'abord par le fait que ce test est toujours utilisé comme un test complémentaire du Rorschach ; ensuite, il se justifie par les objectifs généraux de cette même recherche. En effet, ce choix est motivé par deux ordres de faits :

- L'un est lié à son caractère particulier, dans le fait, qu'il permet à chaque sujet, quel que soit son niveau intellectuel d'inventer une histoire à partir de son imagination, ce qui favorise la circulation de ses fantasmes et la réactivation de ses propres problématiques, en mettant à jour surtout ses points névralgiques et ses angoisses.

- L'autre est lié plus particulièrement à l'objectif de notre recherche qui réside dans le fait qu'il peut aider à dévoiler l'impact d'un fort traumatisme sur la personnalité et cela ne peut s'obtenir sans que nous sachions sur quel mode s'organise celle-ci, c'est-à-dire ses mécanismes de défense, et son aménagement. Le TAT est en effet un test qui permet d'accéder à ces niveaux d'organisation de la personnalité. Il permet enfin de démontrer quels sont les points que ces femmes victimes d'un viol ont en commun.

E. Le TRAUMAQ:

Questionnaire d'évaluation du traumatisme psychique, mis au point par Carole Damiani, et Maria Pereira-Fradin. Il s'agit d'un questionnaire qui permet d'évaluer la fréquence et l'intensité des manifestations du traumatisme psychique pendant et après l'événement. Il se compose de 65 items répartis sur 10 échelles.

Selon les deux auteurs, ce questionnaire s'intéresse exclusivement au traumatisme psychique consécutif à un événement grave, potentiellement mortel. Le sujet a vécu, a été témoin, ou bien a été confronté à un ou des événements, durant lesquels des personnes sont mortes ou ont été menacées de mort, ou ont été gravement blessées, ou bien durant lesquels sa propre intégrité physique ou celle des autres a été menacée. (Damiani, Pereira-Fradin, 2006, P.1)

Le questionnaire TRAUMAQ ne mesure pas le stress. Il évalue le syndrome post traumatique, suite à l'exposition à un événement comportant une menace de mort pour soi ou pour les autres (critère A du DSM-IV).

Les outils psychométriques actuels sont généralement construits à partir de la classification du DSM. Or, en raison des réserves, les auteurs ont préféré envisager le traumatisme psychique de façon beaucoup plus globale. Outre les symptômes généralement observés (le syndrome pathognomonique de répétition, les évitements phobiques, les symptômes neurovégétatifs), le TRAUMAQ évalue également des symptômes

fréquemment associés, notamment l'état dépressif et les somatisations. Est également pris en compte le « vécu traumatique » et plus particulièrement la honte, la culpabilité, l'agressivité et les répercussions sur la qualité de vie. (Damiani, Pereira-Fradin, ibid. P.9)

Objectifs :

- Evaluer les troubles traumatiques aigus et chroniques, voire des modifications de personnalité suite à un événement traumatique.
- Contribuer à la recherche épidémiologique.
- Participer à la validation d'un traitement thérapeutique.

Ainsi, intégré à la pratique du clinicien, le questionnaire TRAUMAQ peut apporter une aide au diagnostic. Il peut aussi être un outil de recherche en vue d'études épidémiologiques ou au contrôle de l'effet d'un traitement psychothérapeutique. (Damiani, Pereira-Fradin, op. cit.)

Population concernée :

Le questionnaire s'adresse aux adultes, à partir de dix-huit ans, confrontés directement et de façon brutale avec le réel de la mort. Ce sont les sujets qui ont eu une perception directe de l'événement, comme :

- Les adultes qui ont été des victimes directes ou témoins d'une infraction pénale (agression sexuelle, viol, coups et blessures, agression à main armée, prise d'otage, séquestration, etc.).
- Les adultes qui ont été victimes ou témoins d'un sinistre majeur avec une menace de mort. (Voir liste des événements dans le questionnaire).

-Les adultes victimes ou témoins d'un accident de la voie publique.

Sont exclus :

-Les adultes qui n'ont pas été exposés directement.

-Les enfants victimes.

-Les adultes victimes de situations répétées de victimisation (inceste, maltraitance, etc.).

-Les proches des victimes. (Damiani, Pereira-Fradin, ibid. p.10)

Contenu du questionnaire :

D'après Damiani et Pereira-Fradin, les items du questionnaire ont été rédigés par des psychologues cliniciens et des psychiatres spécialisés en victimologie. Les items et les échelles ont fait l'objet d'études pré-expérimentales afin de supprimer les ambiguïtés et les items non pertinents.

Le questionnaire est composé de deux parties :

Partie 1 : Les réactions immédiates (pendant l'événement) et les troubles psycho traumatiques (depuis l'événement) : Cette première partie est composée de dix échelles. Elle mesure le vécu durant l'événement et les réactions postérieures à l'événement. Elle constitue la base du questionnaire permettant d'établir le diagnostic.

Partie 2 : Délai d'apparition et durée des troubles décrits (échelle facultative) : Cette partie permet de prendre en compte des manifestations qui peuvent avoir disparu au moment de l'administration

du questionnaire. Elle se compose de 13 items qui correspondent aux grands groupes de symptôme évalués dans la première partie du questionnaire. Elle mesure le délai d'apparition et la durée des troubles décrits (échelle facultative). Elle donne des informations complémentaires qui peuvent être utiles au clinicien, à l'expert ou au chercheur.

Informations générales :

Le questionnaire TRAUMAQ permet de recueillir un grand nombre d'informations de façon à réaliser un bilan complet. Ces informations se présentent sous forme de rubriques sur les deux pages du questionnaire.

Informations concernant l'événement et le sujet :

- Informations concernant l'événement.
- Informations concernant le sujet.

Informations concernant la période antérieure et la période postérieure à l'événement :

- La situation familiale et professionnelle de la personne sont à préciser.
- Les problèmes de santé antérieurs à l'événement.
- La forme de la psychothérapie (antérieure et / ou postérieure à l'événement).

- Les événements antérieurs qui ont profondément marqué la personne.

Administration et cotation :

Ce questionnaire a été conçu pour être utilisé en hétéro-passation et le temps d'administration varie d'une personne à l'autre.

Il convient de préciser une consigne générale : « *vous devez répondre à toutes les questions. Vous pouvez revenir en arrière, passer une question si vous avez du mal à y répondre sur le moment mais il faudra y revenir par la suite* ». (Damiani, Pereira-Fradin, op. cit. p.15)

Consignes de cotation :

Pour la partie 1 du questionnaire (excepté pour l'échelle J), le sujet choisi parmi quatre méthodes de réponses correspondant à l'intensité ou la fréquence de la manifestation :

- Nulle (échelon 0) •Faible (échelon 1) •Forte (échelon 2)
- Très forte (échelon 3).

L'échelle J composée de neuf items pour lesquels le sujet doit répondre par oui ou par non. Certains items sont inversés : il convient pour la cotation d'utiliser la grille présentée dans le tableau 3.1 (voir le manuel, Damiani, Pereira-Fradin, ibid. p. 16).

Consistance interne de TRAUMAQ :

La consistance interne des échelles a été évaluée en prenant en considération d'une part, la corrélation moyenne entre les items de

l'échelle et, d'autres part, les alpha de Cronbach classiques excepté pour l'échelle J constituée d'items dichotomiques. Au regard des critères usuels ($\alpha = .94$). (Voir, Tableau 4.2, dans le manuel de questionnaire, Damiani, Pereira-Fradin, op. cit.p. 20)

Validité externe du TRAUMQ :

La validité de ce questionnaire a été étudiée à partir de deux critères concourants : la note à *l'Impact of Event Scale-Revised* (Weiss et Marmar, 1996) et une évaluation clinique. Les données ont été établies à partir d'un sous échantillon de 125 sujets (tous issus de l'échantillon de l'étalonnage) constitué de 42 hommes et 83 femmes, âgés de 18 ans à 85 ans (âge moyen : 40.7 ans).

L'Impact of Event Scale-Revised est une échelle d'évaluation du traumatisme développée par Weiss et Marmar (1996) et traduite en français par Brunet, King et Weiss (citée par Bouvard et Cottraux, 2002). Il s'agit d'une version améliorée de *l'Impact of Event Scale* construite par Horowitz en 1979. Ce questionnaire d'autoévaluation repose sur le cadre théorique du DSM-IV.

Le choix de cette échelle pour l'étude de la validité du TRAUMAQ a été basé sur sa fréquence et sa présence dans la littérature.

Le diagnostic établi à partir du TRAUMAQ a également été confronté à une évaluation clinique réalisée par les psychologues en contact avec les sujets. (La corrélation est .80* IES-R, et .66* Evaluation clinique. Significatif à 0.5. Voir le tableau 4.3 dans le manuel de questionnaire, Damiani, Pereira-Fradin, ibid. p. 21).

Étalonnage normalisé en cinq classes (Partie 1 : Réactions immédiates et troubles psycho-traumatiques) :

Afin de faire apparaître les différents niveaux de gravité du syndrome post traumatique et compte tenu des distributions des notes brutes aux différentes échelles et pour la note totale (proches des caractéristiques de distributions normales), un étalonnage normalisé en cinq classes a été construit pour les notes brutes par échelle et pour la note totale de la partie 1.

classes	1	2	3	4	5
Notes brutes	0-23	24-54	55-89	90-114	115+
Evaluation clinique	Absence de traumatisme	Traumatisme léger	Traumatisme moyen	Traumatisme fort	Traumatisme très fort

Conversion de la note brute totale de la partie 1 en note étalonnée et en niveau d'intensité

Analyse typologique :

En utilisant la méthode de la classification ascendante hiérarchique des sujets (méthode centroïde de Ward) sur la base des notes étalonnées aux échelles de la partie 1, on met en évidence quatre profils :

Profil A : syndrome psycho-traumatique intense.

Profil B : Syndrome anxio-dépressif (sans syndrome psycho-traumatique déclaré).

Profil C : Syndrome psycho-traumatique modéré (sans troubles dépressifs)

Profil D : Syndrome psycho-traumatique léger.

(Voir l'étalonnage de chaque profil dans le manuel de questionnaire, p. 23-24).

4/ La pré-enquête :

Cette étape dans la recherche scientifique est très importante, elle est en effet, la première des choses que le chercheur doit faire avant de commencer sa recherche proprement dite. Elle lui permet de déterminer sa recherche, et de délimiter sa problématique et de bien choisir l'échantillon sur lequel il appuiera son étude. De plus, elle permet de recueillir plus d'informations concernant l'échantillon et les sujets à choisir.

En ce qui concerne notre pré-enquête, elle a été faite en Mars 2006. À ce moment là nous avons commencé d'abord par rechercher un échantillon représentatif pour notre étude, car les cas réels de viol se cachent généralement, et c'est difficile de trouver une véritable victime de viol alors que d'autres victimes sociales cherchent à assurer leur victimisation pour avoir le statut de victime.

Dans le cadre de la pré-enquête, nous avons essayé d'avoir d'abord des cas de viol, dans les différents centres au niveau de trois Wilaya : de Blida, d'Alger, et de Tipaza.

Au niveau de Blida, nous nous sommes d'abord déplacé vers la direction de l'activité sociale qui nous a orienté vers le centre d'accueil des femmes victimes de terrorisme, et cela avec un accord officiel. Malheureusement, le personnel du centre n'a pas accepté l'idée que nous travaillions avec ces femmes. D'ailleurs, mêmes les femmes prises en charge dans ce centre avaient peur de nous, elles nous prenaient pour des journalistes, elles ne voulaient certainement pas prolonger leur torture par la reviviscence de la situation traumatique d'après les dires du personnel travaillant au niveau du centre. De plus, il semble, d'après le personnel du centre toujours, qu'il n'existe aucun cas de viol au niveau de cet établissement.

Nous avons ensuite été orientée vers le centre d'accueil des femmes en détresse à Bouismail, wilaya de Tipaza. On est d'abord passé par la direction de l'activité sociale de la même wilaya. Cette dernière nous a elle-même guidé vers le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale qui se trouve à Birkhadem.

Le ministère demanda d'avoir d'abord une signature de notre institut, ce qui a été fait. Après toutes ces procédures nous avons enfin obtenu l'accord du ministre et de la directrice du centre.

Au niveau du centre, tout s'est déroulé normalement, les gens travaillant au niveau du centre ont été à la hauteur. Ils nous ont suffisamment aidé pour pouvoir travailler tranquillement et ce de Novembre 2006 jusqu'à Mai 2007.

Présentation du lieu de travail :

Le Centre national d'accueil pour femmes victimes de violence et en situation de détresse.

Localisation : Rue Kolea, Bouismail, Wilaya de Tipaza.

Date d'inauguration : 18 octobre 1998, par Mme le Ministre de la solidarité et de la famille.

La tâche : la prise en charge des femmes qui ont subi des actes de violence :

- **Psychologique**
- **Sociale :**
 - La réinsertion sociale
 - La réinsertion familiale
 - La réinsertion professionnelle et la réinsertion par l'enseignement.
 - La réinsertion par le mariage.
- **la prise en charge éducative :** l'informatique, la couture, la coiffure, le dessin, lutte contre l'analphabétisme, le sport, la relaxation, et les excursions.

Les catégories des victimes pris en charge par le centre :

- les femmes victimes de terroristes :
 - § violées
 - § perdantes leurs familles
 - § subies des actes de violence
- les femmes en détresse

- les femmes victimes de violence
- Les femmes à risque
- Les mères célibataires
- Les vagabondes.

La capacité d'accueil :

Théorique	Pratique
24	22

Le côté technique du centre :

Pavillon administratif : 11 bureaux

Pavillon des résidentes : 11 chambres et un salon.

Les projets à proposer :

Agrandissement du pavillon des résidentes pour accueillir un nombre élevé des femmes en détresse.

Le tableau « A » Présentant La répartition des catégories des femmes prises par le centre de Bouismail et leur nombre durant la période de notre travail :

Les catégories	Le nombre	Le pourcentage
Les victimes de terrorisme	01	2.08%
Victimes de violence conjugale	05	14.20%
Victimes de viol	03	8.57%

Les mères célibataires	06	17.14%
Les vagabondes	03	8.57%
Autres en détresse	17	48.57%
Total	35	100%

Lecture du tableau :

En ce qui concerne ce tableau qui présente les catégories et le nombre des femmes prises par le centre de Bouismail, centre dans lequel nous avons travaillé, nous constatons qu'il y a une dominance des cas des femmes en détresse, avec un nombre de 17 sur un ensemble de 35, soit un pourcentage de 48.57%. Vient par la suite la catégorie concernant les mères célibataires (MC), avec un pourcentage de 17.14% soit le nombre de 6, suivie par celle des femmes victimes de violence conjugale avec un pourcentage de 14.20%, soit un nombre de 5. Ensuite, nous trouvons les deux catégories des femmes, celle des victimes de viol, et celle des vagabondes avec un pourcentage de 8.57%, et un nombre de 3 pour chacune d'entre elles.

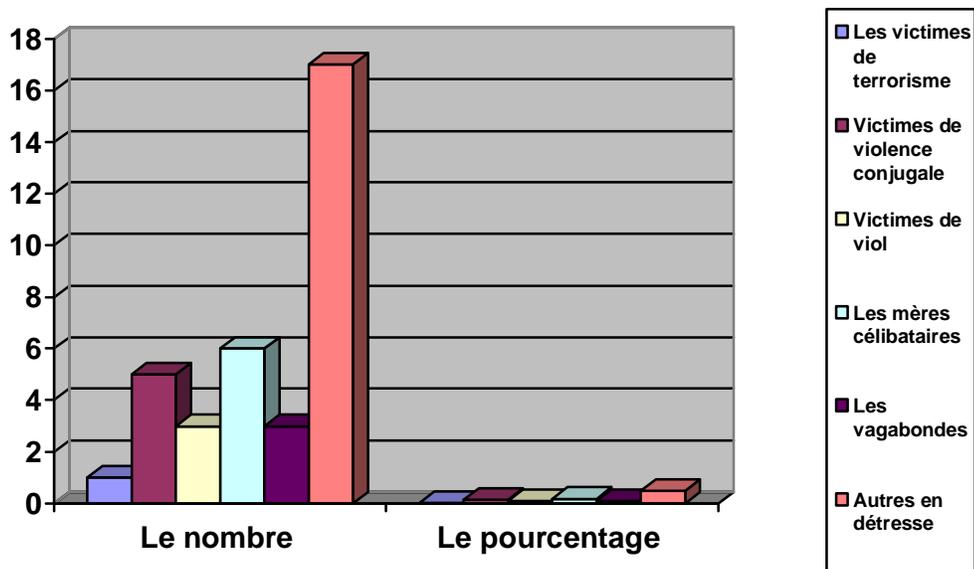


Figure 1

Les catégories et le nombre des femmes prises en charge
 Au niveau du centre de Bouismail : Novembre 2006 - Mai 2007

Nous remarquons qu'il y a un nombre limité des femmes victimes de viol dans le centre en tout trois cas, ce qui explique pourquoi notre étude n'a porté que sur trois cas. En fait les seules se trouvant au niveau de ce centre.

En ce qui concerne les agresseurs et pour les trois cas avec lesquels nous avons travaillé, nous avons relevé que dans les trois cas le violeur était un étranger, soit 100%. Nous constatons l'absence de viol par le conjoint ou par un connu.

Quant à l'origine des cas nous avons :

- Deux cas d'origine rurale, soit 66%
- Un cas d'origine urbaine, soit 33%

Nous avons essayé d'avoir d'autres cas de viol au niveau de l'association Darna à El mohamadia, ainsi qu'à Birkhadem à Dyar errahma, mais on n'a rien trouvé d'essentiel.

Le choix de ces trois cas nous est venu après une revue de la littérature sur le sujet de notre recherche. Et si nous avons choisi la femme comme objet de notre recherche, c'est surtout parce que c'est elle qui souffre le plus dans notre société, en effet, elle se cache d'arrière une honte mortifère et refoule dans son psychisme une image de soi très profondément affectée. Elle paye les frais d'un crime commis contre elle.

Pour ce qui concerne le choix de cette tranche d'âge, c'est surtout pour éviter les variables concernant l'adolescence et l'immatunité, afin de pouvoir déterminer les conséquences du traumatisme de viol d'une façon plus nette.

Le choix de l'échantillon est par ailleurs limité par la méthode choisie « l'étude de cas » qui ne nécessite pas l'obligation de recourir à un grand nombre de sujets. Aussi, vu la difficulté de trouver d'autres cas. Nous nous sommes satisfaites de trois cas victimes de viol, résidentes au niveau du centre, et dont le viol est confirmé par l'assistante sociale du centre.

Enfin, nous n'omettrons pas de signaler que les femmes auxquelles on s'est intéressée ont toutes accepté sans difficulté de travailler avec nous, en effet, les entretiens ont été encourageants, provoquant la parole des victimes. Celles-ci ont trouvé un soulagement lors du travail avec un psychologue hors de l'équipe du centre. Les victimes ont, semble-t-il,

peur du jugement des psychologues du centre, et elles cherchent toujours à leur donner une image idéale d'elles-mêmes.

Lors des séances de travail, les victimes ont recherché auprès de nous une aide, une plus importante prise en charge sociale (du travail, des permissions de sortie hors du centre...etc.).

Malgré le sujet tabou et honteux abordé, les femmes ont parlé de leur drame librement avec une certaine spontanéité et une grande sincérité. Ce qui a rendu les entretiens très riches nous fournissant des informations importantes concernant le sujet de notre recherche.

Enfin, au cours de la recherche, nous avons tenté d'établir, en fonction des données qui sont en notre possession, une étude statistique concernant le viol en Algérie.

Statistiques sur le viol en Algérie :

Devant le crime et la dépravation, point de dissimulation d'une réalité sociétale souvent loin des standards de pureté qu'elle se donne. Viol, acte contraire à la décence, attentat à la pudeur, inceste sont autant de maux qui existent bel et bien dans cette société qui refuse de regarder en face ses défauts, se cachant derrière un conservatisme aux illères résistantes.

De tous les crimes, le viol est celui qui laisse une empreinte indélébile chez la victime. A la fois une atteinte physique, le viol est aussi

une souillure psychologique qui accompagne la vie de la victime, qui demeure prisonnière de cet acte abject et condamnable tant qu'elle n'aura pas exorcisé son mal.

C'est dire que cette forme de criminalité requiert un combat sans merci contre ses auteurs qui en usant de violence font aussi preuve de lâcheté et de vilénie pour ne citer que ces deux adjectifs qui sont encore loin de décrire la gravité de l'acte de viol. Dans une nouvelle étude sur le phénomène du viol en Algérie, les services de la Gendarmerie nationale révèlent que ce crime connaît une courbe ascendante. Ainsi, durant les huit premiers mois de l'année en cours, le nombre de cas de viol commis a atteint le chiffre alarmant de 246 affaires traitées contre 241 autres durant la même période de l'année 2006. Cette dernière ayant enregistré 316 cas contre 307 en 2005. A la faveur des enquêtes établies, il est fait état de 239 personnes écrouées pour viol dont 7 mineurs inculpés et 157 adultes âgés entre 18 et 28 ans durant l'année en cours. Les statistiques de l'étude dévoilent que la catégorie de violeur la plus importante en nombre est celle des sans-emploi. Ils sont d'ailleurs pas moins de 255 auteurs de viol qui sont sans emploi contre 13 salariés, 7 autres de profession libérale, et 9 fonctionnaires. Du côté des victimes, il est souligné dans la même étude que le nombre de cas de viol peut largement dépasser les chiffres annoncés à cause du refus de certaines victimes de porter plainte, bloquées soit par le préjudice psychologique, ou par le poids des tabous, ou même de l'aveu de la Gendarmerie nationale par la complexité de la procédure judiciaire. Nécessitant une protection à la fois juridique et psychologique, la femme violée en Algérie est doublement victime, d'abord du violeur lui-même, et de l'omerta imposée par une société rongée de non-dits et de préjugés. 169 femmes victimes de viol ont été recensées durant les huit premiers mois de l'année 2007 avec une légère

différence par rapport au nombre de mineurs victimes de viol en 2006. Elles sont donc 88 mineures violées en 2007 contre 96 victimes en 2006, alors que le nombre de femmes violées âgées entre 18 et 28 ans a été respectivement estimé à 59 en 2006 et 50 en 2007. 19 femmes âgées entre 29 et 40 ans ont été violées en 2007 contre 12 autres âgées de plus de 40 ans. La répartition géographique des cas de viol place la wilaya de Mostaganem en pole position avec 15 affaires, suivie d'Oran avec 14 cas, contre 12 affaires traitées à Sétif et Chlef et 10 autres à Alger. Même si ce classement reflète une période de l'année, il est à noter que ce sont les mêmes wilayas à caractéristique urbaine et à forte densité humaine qui reviennent dans le classement des cas de viol. Les statistiques de l'année 2006 révèlent que le nombre de viol a atteint 316 cas contre 307 en 2005.

Si la wilaya d'Oran était en tête du classement en 2006 avec 37 affaires, les wilayas de Tlemcen, Constantine, Alger, Tiaret et Bouira présentent une tendance forte pour la délinquance sexuelle. 847 affaires d'atteintes sexuelles en neuf mois Les statistiques de la Gendarmerie nationale enregistrent 847 affaires liées aux atteintes sexuelles traitées durant les neuf premiers mois de l'année 2007. Si le viol arrive en première position avec 169 femmes violées, l'attentat à la pudeur et violence sur mineurs des deux sexes arrivent juste derrière avec 149 cas. Les femmes et les mineurs sont souvent pris pour cibles par les criminels et pervers de tous genres qui trouvent en eux des proies faciles et sans défense. (Bouaricha (2007), in El Watan, -- Archives - 2007 - 2007-10 - 2007-10-22 --).

Quatrieme chapitre:

"Présentation des cas"

Arbia

1/ Présentation du cas :

Il s'agit d'un cas de viol, « Arbia » est née en 1971, originaire de Médéa, elle habitait Chehbounia, elle est célibataire, sans profession, son niveau scolaire est de 4^{ème} année moyenne. Elle est la troisième fille d'une fratrie composée de huit enfants, dont cinq filles et trois garçons, elle a une sœur divorcée, mère d'un enfant, ainsi qu'une autre dont le mari est décédé et mère de deux enfants. Toute la famille vit dans une petite maison composée de deux chambres, une cuisine et des toilettes.

Arbia souffre depuis son adolescence d'une insuffisance surrénalienne, la cause pour laquelle elle a été hospitalisée plusieurs fois. Les conditions de vie de sa famille sont défavorables. Le père est incapable de s'occuper convenablement de la famille à cause de son salaire qui est insuffisant. Il travaille en effet comme gardien dans une école.

Au début, la vie était malgré tout bonne, surtout après le mariage des deux premières filles. Dès que ces dernières sont revenues, la situation de la famille est allée en se dégradant. Le père s'est retrouvé de nouveau responsable de ses deux filles, mais aussi et surtout de leurs enfants.

À la maison, rien ne marche normalement, le père d'Arbia refuse de lui acheter les médicaments dont elle a besoin. De plus il refuse de s'occuper de ses filles. Les garçons n'ont par contre jamais été inquiétés. Ils ont toujours été, selon les dires d'Arbia, préférés aux filles.

D'après Arbia, le père n'est pas particulièrement agressif ni tendre non plus avec elle. Cependant, elle souligne le fait qu'il s'est montré irresponsable à l'égard d'elle et de ses sœurs.

La mère d'Arbia a toujours été absente, sa présence dans la vie de notre patiente n'a été, selon ses dires, que symbolique. D'après Arbia, elle a toujours résolu les problèmes en silence, en appliquant scrupuleusement les ordres de son mari.

Tout cela pour dire que la vie familiale de la victime n'a pas été un modèle d'orthodoxie. En effet, Arbia a toujours vécu dans des conditions économiques défavorables, où la femme n'a pas le droit de réclamer.

La relation d'Arbia avec ses parents s'améliora cependant après le mariage de ses deux sœurs, la victime s'étant retrouvée dans la position de l'aînée. Malheureusement, elle est tombée malade et son père refusa de s'occuper d'elle. C'est alors qu'elle s'est enfuie de la maison et s'est retrouvée dans la rue où elle a subi toutes les formes de maltraitance. Elle

a été violée dans son corps et dans son âme ainsi que dans sa position en tant que femme.

Actuellement et depuis un peu plus de trois ans, Arbia habite au centre d'accueil des femmes victimes de violence et qui sont en détresse à Bouismail Wilaya de Tipaza. Elle ne veut pas revenir dans sa famille. D'après ses propos, c'est surtout parce qu'elle a été déshonorée.

2/ L'histoire du viol :

Tout s'est passé en une fraction de seconde, dans un moment de faiblesse, de détresse et de mal être ressenti par Arbia. Elle a décidé de quitter la maison, ce qui a fait qu'elle a fini par tomber dans la rue et l'errance avec son lot de violence impitoyable.

La nuit où elle a quitté le domicile familial, Arbia s'en souvient encore très bien. C'était une nuit pluvieuse, il faisait froid, elle était toute seule, livrée à elle-même. Elle a pleuré cette nuit là toutes les larmes de son corps, mais personne n'a répondu à sa détresse.

Finalement, elle a trouvé refuge auprès d'un jeune homme, il paraissait gentil, Il voulait connaître son histoire. Arbia lui raconta tout ce qu'elle avait vécu avec sa famille, notamment l'histoire de sa maladie. Cet homme l'orienta vers une maison pour qu'elle passe la nuit, seulement cette nuit, et pas plus. C'était la maison d'une prostituée qui vivait seule avec sa fille âgée de 14 ans. Arbia resta plus d'un mois chez cette femme, elle n'avait pas le choix. En effet, la rue n'est pas facile, si bien que jusque là, tout s'est bien passé, malgré la faim, la douleur et la

maladie. L'essentiel c'est d'abord avoir un toit au dessus de sa tête, d'être en sécurité.

Un jour, la fille de son hôte que nous nommerons « M », adolescente, âgée de 14 ans demanda à Arbia de l'accompagner, elle était invitée par deux jeunes hommes. Arbia refusa l'invitation. Mais elle finit malgré tout par céder sous la menace d'être expulsée de la maison qui l'a jusque là abrité. Elle finit donc par sortir avec « M », et depuis, elle n'est plus comme avant, puisque elle a en effet été violée ce soir là sous l'effet d'une drogue prise à son insu, une drogue diluée dans une boisson. Elle raconte qu'elle n'a pas pu se défendre, qu'elle ne se rendait pas bien compte de ce qui lui arrivait. Cependant, elle ressentait une grande peur, elle savait qu'elle était menacée de viol, elle n'avait aucun doute là dessus, mais elle ne pouvait rien faire. Elle a voulu s'enfuir, elle s'est débattue, elle a crié et pleuré, mais elle ne pouvait pas faire face. Elle se souvient que son violeur lui a arraché ses vêtements, elle essaya de l'éloigner. Elle était faible, sans volonté, sans pouvoir d'agir puisque elle était droguée. Le violeur fini par lui arracher tous ses vêtements en commençant par sa veste, en passant par sa jupe, jusqu'à son slip. En parlant de son drame, les larmes n'arrêtaient pas de couler sur les joues d'Arbia. Elle souhaita mourir parce qu'elle pensait ne plus jamais pouvoir vivre comme avant et que l'oubli ne puisse jamais arriver.

Arbia consulta tardivement après son viol. Le rapport de la gynécologue l'a encouragé à déposer plainte. Et à engager une procédure judiciaire par l'intermédiaire d'une avocate à Ksour –El- Bouhkari, Wilaya de Médéa. Cette plainte n'a jamais vu le jour, au contraire elle n'a fait que prolonger la torture d'Arbia. Par ailleurs, elle était incapable de payer les frais de l'avocate, la raison pour laquelle elle a abandonné cette procédure.

La famille d'Arbia refusa de s'occuper d'elle après son viol puisque, d'après son père, elle est déshonorée. Son viol constitue pour lui et pour toute la famille une trace indélébile qu'ils porteront désormais sur le front. Le plus grave, selon le père d'Arbia, c'est que, suite à cet événement, personne ne voudra épouser ses autres filles.

Arbia a été hospitalisée suite à cet événement, après une tentative de suicide en absorbant des médicaments (Lexomil). Elle est passée par une longue dépression, elle est suivie par un psychiatre. Ce dernier, appela le père de la victime, et lui a demandé de prendre sa fille à la maison, requête que le père a rejeté.

Arbia a fait plusieurs tentatives de suicider. La dernière fois c'était dans le centre de Bouismail où elle habite depuis un peu plus de trois ans maintenant.

Analyse des entretiens

1- Découpage du discours en unités de sens :

- 1- Après mon viol, ma vie est détruite.
- 2- J'ai des cauchemars durant le sommeil.
- 3- Je vois dans mes rêves que je suis encore vierge.
- 4- Souvent, et durant le sommeil, je vois un homme qui marche sur les traces de mes pas dans le but d'atteindre ma virginité, de me violer.
- 5- Cet homme est un inconnu, je ne le connais pas, mais je revis toujours la même scène, et ça m'arrive des fois même pendant la journée.
- 6- Je m'enfuis pendant le sommeil, je crie et personne ne m'entend.

- 7- Il n'a pas pu atteindre ma virginité dans mes rêves, puisque j'ai fui.
- 8- Lorsque je me réveille, je sursaute.
- 9- J'avais des battements de cœur, et des sueurs durant toutes les nuits qui ont suivi mon viol.
- 10- J'aimerais bien me réveiller et trouver que cela n'est qu'un cauchemar, et que je suis encore vierge.
- 11- Ce cauchemar marche hante toutes mes nuits, on dirait qu'il suit les traces de mes pieds, il ne veut pas me laisser.
- 12- Ce cauchemar m'arrive très fréquemment et surtout lorsque je m'inquiète ou que je pense à ma famille.
- 13- J'ai haï la vie, et j'ai voulu me venger, je suis angoissée.
- 14- Je me hais moi-même, je hais Arbia.
- 15- Quand je vois les autres filles, je me rabaisse.
- 16- Je veux fuir le centre, en allant vers la rue pour me faire mal.
- 17- Je sens de la peine envers moi-même.
- 18- Des fois, je pense à fuir du centre pour avoir des relations sexuelles avec des hommes, je pense devenir prostituée, et cela pour gagner de l'argent.
- 19- J'ai pas de chance dans la vie, pourquoi moi ?
- 20- Mon père voulait toujours ma mort.
- 21- Je veux demander le pardon de mon père avant sa mort, c'est tout ce que je veux.
- 22- Mon père ne voulait pas s'occuper de moi après mon viol.
- 23- A cause de mon père, je hais les hommes, tous les hommes.
- 24- Je ne veux pas me marier, je ne penserai jamais à le faire.

- 25- Tous les hommes sont des lâches (chiens).
- 26- Je ne me confie à personne d'entre eux (les hommes).
- 27- Je veux voir mon père, mais j'ai honte puisque je suis violée.
- 28- Je suis devenue folle après mon viol.
- 29- C'était plus fort que moi, il ne voulait pas me laisser.
- 30- J'ai essayé de l'éloigner, et j'ai crié tout le temps.
- 31- Il disait qu'il ne voulait pas me dévirginiser, et moi j'ai pleuré sans cesse.
- 32- J'ai senti que le monde est fini.
- 33- J'ai senti quelque chose qui pèse lourd sur moi, je n'ai pas pu le tolérer.
- 34- Le sang a giclé partout.
- 35- J'ai eu une infection génitale basse, après mon viol.
- 36- J'étais faible au moment de mon viol, et c'est pour ça que je n'ai pas pu me défendre.
- 37- Je ne veux pas repenser à tout cela, ça me donne l'envie de vomir.
- 38- J'ai jusqu'à maintenant des douleurs vaginales.
- 39- Ça me fait mal d'avoir perdu la chose la plus chère pour une fille.
- 40- Repenser à ça me rend folle, et provoque en moi l'envie de pleurer.
- 41- La gynécologue me disait que ma blessure est profonde.
- 42- Mon père m'a négligé totalement après mon viol.

- 43- Personne ne voulait croire à mon innocence. tous ce qui m'est arrivé est mon destin, ça dépasse mes capacités, c'est malgré moi que moi (بالدرع عليا).
- 44- Tout le monde me considère comme abîmée et coupable, que je suis une honte pour eux. (بهذلت بيهوم)
- 45- Ma mère et mes sœurs me considèrent comme la responsable de leurs problèmes, surtout mes sœurs qui me rendent responsable du fait qu'elles ne se sont pas mariées.
- 46- Je pleurais tous le temps et je hurlais « *je veux mon père* ».
- 47- Si j'étais encore vierge, je serais revenue à la maison.
- 48- Je ne reviendrai jamais à la maison, j'ai juré.
- 49- Ma vie a trop changé.
- 50- J'ai même trop changé.
- 51- Je m'énerve pour la moindre des choses.
- 52- Je ne dors plus la nuit.
- 53- Des fois je doute de ma santé mentale.
- 54- Je suis passée par des états dépressifs.
- 55- J'ai même été traitée par un psychiatre.
- 56- J'ai tenté de me suicider plusieurs fois en prenant des médicaments ou de l'eau de javel.
- 57- Personne ne m'aime dans ce monde.
- 58- Tous les miens me détestent, et surtout mon père et mes frères.
- 59- Je mange durant toute la nuit, depuis mon viol.
- 60- Je bois de l'eau toute la nuit, et je ne dors pas.
- 61- J'ai même un ulcère d'estomac, et cela parce que je mange trop et que je prends des calmants.

- 62- J'ai peur de la mort, bien que j'aie tenté de me suicider pas mal de fois.
- 63- J'ai peur de mourir dans le pêché.
- 64- J'aime bien rester toute seule.
- 65- J'ai peur du sida, et du cancer.
- 66- Celui qui m'a violé, je veux le tuer, j'ai juré de le faire, si je le trouve un jour je le tuerai sans doute.
- 67- J'ai des problèmes de règles.
- 68- Mon père me fait de la peine, je l'ai humilié, je l'ai blessé.
- 69- Je me culpabilise parce que je suis parti chez cette femme.
- 70- Pourquoi suis-je parti chez elle ?
- 71- Ma famille m'a abandonné totalement.
- 72- J'ai changé, je crée les problèmes.
- 73- Je suis devenue une autre personne, méchante.
- 74- Je ne supporte personne.
- 75- Je suis sorti avec un homme après mon viol, j'ai voulu avoir de l'argent pour acheter les médicaments (hydrocortisone).
- 76- Je regrette ma relation avec cet homme, et je pense que ma famille m'a guetté.
- 77- Ça me fait un grand mal d'avoir à donner mon corps pour gagner de l'argent. (pleurs)
- 78- Toutes les filles le font pour avoir de l'argent, et pourquoi moi non ?
- 79- Si je ne trouve pas de solution à mon problème de médicaments, je vais faire plus que la prostitution.
- 80- A la maison, tout le monde pensait que je suis atteinte du sida.

- 81-** Le médecin m'a conseillé d'éviter les mauvaises fréquentations.
- 82-** Je hais les hommes encore plus, surtout lorsque je vois les mères célibataires au centre.
- 83-** Si je me mariaï, je ne n'aurai peut être jamais d'enfants, puisque je ne connais pas l'amour.
- 84-** Je n'ai jamais senti de plaisir dans la relation sexuelle.
- 85-** Je n'ai jamais senti ce que les femmes sentent pendant la relation sexuelle.
- 86-** Penser à la sexualité me dégoûte, ça me fait mal à la tête.
- 87-** J'ai toujours un sentiment d'étrangeté par apport aux femmes lorsqu'elles parlent de la sexualité, de l'amour, puisque je n'ai jamais goûté cela.
- 88-** Si jamais je me marie un jour, je retournerai chez moi.
- 89-** Mon père est la cause de tous qui m'est arrivé, la cause de ma calamité.
- 90-** Cet homme (violeur) m'a détruit, il m'a violé.
- 91-** Je n'ai aucun sentiment envers les autres, je ne connais pas l'amour.
- 92-** Je n'aime pas commettre les pêchés, mais !
- 93-** Je n'aime pas regarder les malades, la mort, le sang, tous ça me tue.
- 94-** Je n'aime pas entamer des sujets ou discuter sur le sujet de mon viol, ni avec les filles du centre ni avec d'autres personnes.
- 95-** Je déteste aller chez les gens.
- 96-** Je ne me confie à personne. J'ai vu toutes sorte de torture, par mon père et mes frères, et finalement par celui qui m'a violenté.
- 97-** J'ai des maux de tête, des douleurs gastriques, d'estomac, de dos.
- 98-** J'ai faim tout le temps.
- 99-** Lorsque je vois les mauvaises personnes, je me représente l'image de mon père
- 100-** Ca me fait mal de regarder une fille avec son père.

- 101-**J'ai perdu ma pudeur et ma chasteté.
- 102-**Si je veux me marier un jour, aucun homme ne pourra m'accepter après le dévoilement de mon viol.
- 103-**Je ne peux pas dormir face à face dans un lit avec un homme.
- 104-**Je suis froide et dure comme un rocher, je n'ai aucun plaisir.
- 105-**L'homme avec qui je sortais était content d'être avec moi et moi non.
- 106-**J'avais l'impression que d'être une malade mentale.
- 107-**Tous les hommes n'honorent pas la femme violée ou non vierge.
- 108-**Je ne suis pas une prostituée.
- 109-**J'avais peur de lui lorsqu'il voulait avoir des rapports avec moi, et je pleurais tous le temps. (L'homme avec lequel elle a sorti)
- 110-**Il m'est arrivé un choc, mon père était un monstre pour moi, pas un humain.
- 111-**Mon père souffre à cause de moi.
- 112-**J'attends ma mort, je n'ai pas d'avenir.
- 113-**Quand je vois mon image dans le miroir, je nie ma réalité, et je me dis est ce que c'est vrai que je sois devenue comme ça.
- 114-**Je ne suis plus aussi belle qu'avant.
- 115-**Je sens que je ne suis pas propre, et c'est pour ça que je prends une douche chaque jours.
- 116-**Quand je vois mon image dans le miroir, je commence à pleurer et je leur dis : « Je veux aller voir le psychiatre ».
- 117-**Des fois je n'aime pas manger, mais d'autres fois je mange sans cesse.
- 118-**Je ne peux pas croire que j'ai subi un viol après la trentaine.
- 119-**Lorsque je m'angoisse je reste sans mouvement, je me sens paralysé, sans maîtrise et sans capacité, je me trouve épuisée.

- 120-Lorsque je suis rentrée au centre, je suis restée près de six moi sans contact avec les filles.
- 121-Je me sens salie si je ne prends pas ma douche.
- 122-Je préfère vivre au centre au lieu de revenir chez moi.
- 123-Je demande la mort depuis mon viol.
- 124-Lorsque je m'angoisse je souffre d'estomac.
- 125-Je vais me venger de celui qui m'a torturé.
- 126-Ma famille est celle qui m'a touché le plus.
- 127-J'ai peur du Dieu, j'ai commis des pêchés
- 128-Lorsque j'ai perdu ma virginité j'ai voulu vivre dans un centre au lieu de rester dans la rue, je suis devenue une fille facile pour les hommes.
- 129-Des fois je pense que Dieu ne me pardonnera jamais.
- 130-J'avais peur du sida, j'ai fait des analyses médicales.
- 131-Lorsque je pars pour coucher avec cet homme, j'avais l'impression que j'allais en enfer.
- 132-Je n'aime pas partir en excursion, j'ai toujours l'impression d'un danger.
- 133-Je crie pendant le sommeil.
- 134-Je sens n'importe qu'elle odeur, et même si ça sent bon j'ai toujours peur de vomir.
- 135-J'ai une forte angoisse et surtout lorsque je repense à tout ce qui m'est arrivé.

2- Le regroupement du discours en unité de sens :

Catégorie A : Les conséquences traumatiques et symptomatiques liés au viol:

- **La reviviscence traumatique et les troubles du sommeil :** 2, 3, 4, 5,6, 7,8, 10, 11, 12, 29, 30, 31, 52,133.
- **L'évitement traumatique :** 24, 37, 40, 94, 95, 103,132.
- **Les troubles fonctionnels et psychologiques :** 60, 61, 67, 98, 117, 119, 124.
- **Anxiété et angoisse liées au traumatisme de viol :** 12,13, 32, 40, 46, 51, 93, 100, 119, 72, 73, 74, 134, 135.

Catégorie B : les conséquences psychologiques du viol :

- **Les troubles liés à l'image de soi :** 14, 15, 17, 24, 28, 39, 53, 57, 58, 90, 102, 107, 113, 114, 115, 116, 120.
- **Sentiment de culpabilité :** 13, 16, 19, 21, 63, 68, 69, 70, 76, 77, 92, 118, 127, 129.
- **Sentiment de honte :** 27,68, 102.
- **Sentiment d'impuissance et d'abandon :** 22, 29, 30, 31, 36, 42, 46, 57, 71, 126.
- **Sentiment de peur et de danger permanent :** 62, 63, 65, 95, 109, 110, 127, 128, 132.
- **Sentiment d'avenir bouché :** 1, 112.
- **Sentiment de vide et de non sens :** 19, 24, 104, 132.
- **Troubles dépressifs et envies de suicide :** 54, 55, 56, 93, 123.
- **Sentiment d'avoir changé :** 49, 50, 72, 73, 74, 101.
- **Sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis des hommes :** 23, 25, 26, 66, 82, 91, 96, 107, 125.

- **Image paternelle dévalorisée** : 23, 89, 99, 100, 110, 111.

Catégorie C : conflits relationnels et familiaux :

- **Conflits avec la famille** : 12, 20, 22, 42, 44, 45, 47, 48, 58, 68, 71, 80, 88, 122, 126.
- **Conflits avec le monde extérieur** : 43, 64, 74, 94, 120

Catégorie D : difficultés sexuelles :

- **Blessures physiques** : 33, 34, 35, 36, 38, 41.
- **Difficultés autour de la sexualité** : 83, 84, 85, 86, 87, 103, 104, 105, 106, 109

Catégorie E : Les conséquences sociales :

- **Troubles liés à la personnalité borderline** : 16, 18, 75, 78, 79, 81, 108.
- **Vulnérabilité sociale** : 128, 130.

3- L'inventaire et le décompte des catégories (fréquence et pourcentage sous forme de tableaux détaillés des catégories) :

Le tableau N° I: présentant les conséquences traumatiques et symptomatiques du viol :

Catégorie A	Sous catégories	fréquence	pourcentage

Conséquences traumatiques et symptomatiques	-La reviviscence traumatiques et les troubles du sommeil.	16	35,55%
	-L'évitement traumatique	07	15,55%
	-Les troubles fonctionnels et psychosomatiques	08	17,77%
	-Anxiété généralisée et angoisse liée au traumatisme de viol.	14	31,11%
	Total	45	100%

Tableau N° II présentant les conséquences psychologiques du viol :

Catégorie B	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
Les conséquences	- Les troubles liés à l'image de soi.	17	19,76%
	- Sentiment de	14	16,27%
	- Sentiment de	03	03,48%

psychologiques du viol	culpabilité	11	12,79%
	- Sentiment de honte		
	-Sentiment d'impuissance et d'abandon	09	10,46%
		02	02,32%
	-Sentiment de peur et de danger permanent.	04	04,65%
		05	05,85%
	- Sentiment d'avenir bouché	06	06,96%
	- Sentiment de vide et de non sens	09	10,46%
	-Troubles dépressifs et envies de suicide	06	06,97%
	- Sentiment d'avoir changé		
-Sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis hommes			
-Image paternelle dévalorisée			
Total		86	100%

Tableau N° III présentant les conflits relationnels et familiaux :

Catégorie C	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
conflits relationnel	- Conflits avec la famille	15	75%
	- Conflits avec le monde	05	25%

s et familiaux :	extérieur		
Total		16	100%

Tableau N° IV : présentant les difficultés sexuelles après le viol :

Catégorie D	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
les difficultés sexuelles après le viol	- Blessures physiques	06	37,50%
	- Difficultés autour de la sexualité	10	62,50%
Total		16	100%

Tableau N° V présentant les conséquences sociales :

Catégorie E	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
les conséquences sociales	-Troubles liés à la personnalité borderline.	02	22,22%
	-Vulnérabilité sociale	07	77,78%
Total		09	100%

Nous constatons, après une lecture globale des tableaux ci-dessus présentés et à travers une analyse des catégories et des sous catégories, que dans le tableau N° I de la catégorie A (conséquences traumatiques et symptomatiques), il y a une prédominance de la sous catégorie « la reviviscence traumatique et les troubles du sommeil », avec un pourcentage de 35,55% et 16 mentions. Vient par la suite celle d'anxiété généralisée et l'angoisse liée au traumatisme de viol » avec un pourcentage de 31,11% et 14 mentions, suivie des « troubles fonctionnels et psychosomatiques » avec un pourcentage de 17,77%. Et nous trouvons en dernière position avec un pourcentage moindre 15,55% et une fréquence de sept mentions « l'évitement traumatique ».

Dans la catégorie B (Tableau N° II), celui des conséquences psychologiques du viol, nous constatons en premier lieu qu'il contient le plus grand nombre de sous catégories. Nous remarquons la prédominance de la sous catégorie concernant « les troubles liés à l'image de soi » avec 17 mentions et un pourcentage de 19,76%, suivie de celle des « sentiments de culpabilité » qui occupe la deuxième position à un pourcentage de 16,27% et 14 mentions. Ensuite, celle du « sentiment d'impuissance et d'abandon » avec 11 mentions et un pourcentage de 12,79%. Plus proche de celle-ci, nous trouvons « le sentiment de peur et de danger permanent » avec un pourcentage de 10,46% et 09 mentions à égalité avec « le sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis des hommes ». Un peu plus loin, nous trouvons deux sous catégories celle du « sentiment d'avoir changé », et de « l'image paternelle dévalorisée » avec des mentions de 06, et un pourcentage de 6,97%. Vient par la suite, la sous catégorie des « troubles dépressifs et les envies de suicide », avec un pourcentage de 05,81% et 05 mentions. Suivie par « le sentiment de vide et de non sens » avec 04 mentions et un pourcentage de 04,64%, et

« le sentiment de honte » avec 03 mentions et un pourcentage de 03,48%. Enfin, en dernière position nous trouvons la sous catégorie de « sentiment d'avenir bouché » avec 02 mentions et un pourcentage de 02,32%.

Concernant le tableau N° III représentant la catégorie C « conflit relationnels et familiaux », nous notons la présence écrasante de la sous catégorie concernant les « conflits avec la famille » avec un pourcentage de 75%, et 15 mentions. Puis vient en deuxième lieu la sous catégorie du « conflit avec le monde extérieur » avec 5 mention et un pourcentage de 25%.

Dans le tableau N° IV, celui de la catégorie D « difficultés sexuelles après le viol », elle ne comporte que deux sous catégories : tout d'abord la prédominance de la sous catégorie « difficultés autour de la sexualité » avec une mention de 10, et un pourcentage de 62,50%. Vient en ensuite « les blessures physiques » avec un pourcentage de 37,50%, avec 06 mentions.

Enfin, en ce qui concerne la catégorie E, celle des conséquences sociales et en nous référant au tableau N° V, elle comporte elle aussi deux sous catégories, la première celle des « troubles de la personnalité borderline », avec un pourcentage de 77,77% et une mention de sept, suivie par « la vulnérabilité sociale » avec un pourcentage de 22,23% avec deux mentions.

Tableau N° VI récapitulatif des fréquences des catégories par rapport à l'ensemble du discours :

Catégories	Fréquences	Pourcentages
Catégorie A	45	25,56%
Catégorie B	86	48,86%
Catégorie C	20	11,36%
Catégorie D	16	9,09%
Catégorie E	09	5,11%
Total	176	100%

Un aperçu global de la disposition des fréquences et du pourcentage du discours dans le tableau N° VI, nous permet de noter la dominance de la catégorie « conséquences psychologiques » avec un pourcentage de 48,86% et 86 mentions, suivie de celle des « conséquences traumatiques et symptomatiques liés à l'événement de viol » avec 45 mentions et un pourcentage de 25,56%. Puis viennent « les conflits relationnels et familiaux », avec un pourcentage de 11,36% et 20 mentions. La catégorie D celle des « difficultés sexuelles » avec un pourcentage de 9,09% et 16 mentions. Enfin, en dernière position, les « conséquences sociales » avec un pourcentage de 5,11% et 09 mentions.

4- La qualification des contenues :

a- Les conséquences traumatiques et symptomatiques :

En sachant que les faits d'un traumatisme sexuel font symptôme de répétition, nous constatons, d'après l'analyse des entretiens, l'existence chez Arbia de quelques conséquences symptomatiques liées à l'expérience traumatique de viol et précisément à son évocation.

En effet, Arbia souffre de la reviviscence des troubles liés au traumatisme auparavant vécu lors de viol qu'elle exprime par : « *cet homme est un inconnu, je ne le connais pas, mais je revis toujours la même scène, et ça m'arrive des fois même pendant la journée* ». Cette reviviscence du traumatisme semble avoir à présent un impact négatif sur la victime qui dit à ce propos : « *repenser à ça me rend folle, et provoque en moi l'envie de pleurer* », et qui se manifeste à travers les troubles du sommeil manifestés par des insomnies fréquentes « *je ne dors plus la nuit* », et les cauchemars « *ce cauchemar me suis toutes les nuits comme s'il suivait les traces de mes pieds, il ne veut pas me laisser.* ». Des troubles psychosomatiques surtout des crises d'estomac, « *J'ai un ulcère d'estomac, et cela parce que je mange trop et que je prends des calmants* », « *Lorsque je m'angoisse je souffre de l'estomac* ». Des troubles fonctionnels, surtout de nutrition, notamment la boulimie « *j'ai toujours faim, et je mange durant toute la nuit, depuis mon viol.* » Une anxiété généralisée et une angoisse liée au traumatisme reflétée par les paroles de Arbia comme le fait de dire : « *J'ai une forte angoisse et surtout lorsque je repense à tous ce qui m'est arrivé* ». Troublant ainsi la pensée de la victime et ses références « *J'ai pas de chance dans la vie, pourquoi moi ?* ».

Cette réactivation de la situation traumatique de viol à cause des entretiens qui obligent Arbia à se souvenir des faits passés a engendré en plus de l'angoisse, un comportement d'évitement traumatique de la part de la victime manifesté par la phrase suivante « *repenser à ça me rend folle, et provoque en moi l'envie de pleurer* ». Angelino (1997, p.195), résume cette reviviscence et ce comportement d'évitement et leur effet sur la victime de la manière suivante : « la remémoration des scènes traumatiques revêt un caractère éminemment visuel et,

souvent, la victime préfère ne plus en parler (...), cet événement empêche le travail sur le retentissement affectif et la recherche du sens ». Arbia revit donc presque le même moment qu'auparavant, avec les mêmes symptômes qui surgissent, si bien qu'elle préfère dans un premier temps ne pas parler de ces choses, dont même l'évocation lui fait revivre les premiers sentiments désagréables dont elle a été la proie. Cependant, Damiani (1997, p. 92) nous a expliqué ce processus de répétition comme suit : « comme il n'est plus possible d'empêcher l'envahissement de l'appareil psychique par l'afflux d'excitation, l'organisme n'a plus qu'une issue : s'efforcer d'abord de se rendre maître de ces excitations pénibles et les décharger ensuite dans des conduites répétitives ».

De plus, même si ces faits ne sont que des reviviscences, des souvenirs de l'acte violent, les troubles symptomatiques du traumatisme sont présents, ce qui signifie que leur impact est considérable et que Arbia, malgré le temps passé, souffre toujours comme avant.

b- Les conséquences psychologiques du traumatisme :

Tout traumatisme sexuel constitue une atteinte à l'identité sexuelle de la personne, dans ce qui la définit sexuellement, ce qui est éminemment traumatique, et ce à des degrés différents d'un sujet à un autre.

De ce fait, nous constatons, à partir de l'analyse quantitative, la prédominance de cette catégorie représentant les troubles liés à l'image de soi et qui touche les fondements de la personne, son équilibre

psychique, et ses modes d'adaptation. Les troubles de l'image de soi, massivement fréquents dans le discours d'Arbia, concernent la dévalorisation de soi, un sentiment de saleté, une baisse de l'estime de soi, ainsi qu'une atteinte narcissique grave.

Cette atteinte est due au changement qu'a subi son corps après le viol. En effet et comme l'écrit Born, et al. (1996, p. 142) : « Dans des situations de viol, la faille narcissique s'élargit et la blessure symbolique détériore l'image de soi de la victime. Cette distorsion de l'image corporelle produit, par ailleurs, des sentiments de persécution ».

Le sentiment de culpabilité est assez apparent, la victime se sent coupable d'avoir été la cause du déshonneur de la famille, de ses sœurs pas encore mariées, de son père qui se trouve sans honneur. Cependant, il nous est apparu à travers les entretiens, l'existence d'une ambivalence caractérisant la relation de la victime avec sa famille, notamment son père : « *je veux demander le pardon de mon père avant sa mort, c'est tout ce que je veux* ». Plus loin, elle le considère comme coupable et responsable de son drame, et mérite un châtiment « *Mon père est la cause de tout ce qui m'est arrivé, la cause de ma calamité* ». Nous noterons également un désir de vengeance, « *Je haïssais la vie, et j'ai voulu me venger, je suis angoissée* ». Nous retrouvons également dans le discours de Arbia une culpabilité liée aux contrôles surmoïques en relation avec la religion dans le fait de dire : « *J'ai peur de Dieu, j'ai commis des péchés* », « *J'ai peur de mourir dans le péché* ». Ce sentiment de culpabilité est dû essentiellement à la dévalorisation qu'a eu à subir toute sa famille après son viol, et surtout son père.

De plus, la victime ressent un sentiment d'impuissance et d'abandon, sentiment dû au rejet de la famille : *mon père ne voulait pas*

s'occuper de moi après mon viol », et du comportement de l'ensemble de la famille. Ce sentiment d'impuissance apparaît aussi au moment du viol dans l'incapacité ressentie à cet instant. Lopez (2006) souligne à ce propos que : « la maltraitance sociale que subissent de nombreuses victimes confrontées à l'incompréhension de leurs proches ... constitue une survictimation risquant d'aggraver les effets traumatiques du viol ».

Nous noterons aussi l'existence d'un sentiment de danger permanent : « *Je n'aime pas partir aux excursions, j'ai toujours l'impression d'un danger* ». Cette peur peut constituer en elle-même une barrière pour la victime entraînant un isolement social : « *j'aime bien rester toute seule* », peur qui bloque toute progression sociale, ou réalisation d'un rêve, d'un désir, ou même des projets de la victime. Cela touche sa confiance en soi et son narcissisme, avec surtout l'apparition d'une faible estime de soi qu'elle s'exprime par le fait de dire : « *Quand je vois les autres filles, je me rabaisse* ».

Arbia a aussi le sentiment que son avenir est bouché, elle pense que tout est fini, qu'elle ne pourra plus jamais avoir une vie normale : « *Après mon viol, ma vie est détruite* ». Ce sentiment naît d'une angoisse liée à la perte de virginité, est perçue en effet, comme un déshonneur pour la victime et pour sa famille. Elle pense qu'elle n'aura jamais le pardon de sa famille et de Dieu. En effet, cette valeur de la virginité est d'une importance capitale pour la fille musulmane et surtout pour l'algérienne.

Le sentiment de vide et de non sens est apparu lui aussi assez clairement dans le discours d'Arbia : « *Je n'ai pas de chance dans la vie, pourquoi moi ?* », sentiment qui favorise l'apparition des troubles dépressifs : « *je suis passé par des états dépressifs, j'ai même traité chez*

un psychiatre. La dépression conduit Arbia vers des tentatives de suicide à répétition, comme elle le dit elle-même : « *J'ai tenté de me suicider plusieurs fois en prenant des médicaments ou de l'eau de javel.* »

Arbia a subi de grands changements dans sa vie, « *Ma vie a trop changé...j'ai même trop changé* ». De plus, son viol a provoqué chez elle des douleurs très profondes et a créé en elle un sentiment de haine vis-à-vis des hommes : « *tous les hommes sont des lâches (chiens)* ». Cette haine est due essentiellement à la relation avec le père. Ce dernier est perçu, en effet, comme mauvais et irresponsable vis-à-vis de la victime : « *Mon père ne voulait pas s'occuper de moi après mon viol* ». Tout cela a engendré un conflit intense chez notre patiente, conflit que nous avons déjà souligné un peu plus haut et qui se manifeste notamment par une ambivalence caractérisée à l'égard du père. Celui-ci est perçu tantôt comme mauvais, et tantôt comme désiré, c'est aussi la même ambivalence qui caractérise la relation du sujet avec la mère. Ce qui renseigne sur des problèmes identificatoires et sur des rapports défaillants avec les premiers objets d'amour.

c- Les conflits familiaux et relationnels :

Les conflits relationnels et familiaux occupent une place tout aussi importante parmi les conséquences du viol sur la victime en affectant ses relations et ses interactions avec autrui. Cormon, op. Cit.) explique que : « Les agressions qui entraînent des conséquences psychologiques ou physiques persistantes amènent souvent, par la suite, l'effritement de la relation entre la victime et son entourage ». (www.jidv.com). Cela s'est manifesté chez Arbia immédiatement après le viol.

La relation d'Arbia avec sa famille est allée en se dégradant, ce qui apparaît avec évidence dans la phrase suivante : « *Tous les miens me détestent, et surtout mon père et mes frères* ». C'est en fait un double traumatisme pour Arbia d'abord et pour sa famille ensuite engendrant chez cette dernière une grande souffrance notamment par le déshonneur qui est venue entacher son père et ses frères, jusqu'à ses sœurs qui ne pourront peut être jamais se marier parce qu'elles les a déshonoré elles aussi par le scandale de son viol. Arbia dit à ce propos : « *Ma mère et mes sœurs me considèrent comme la responsable de leurs problèmes, et surtout de ne pas pouvoir se marier* ».

Après son viol Arbia n'a plus eu aucune relation avec son père, elle a même honte de le revoir un jour, « *Je veux voir mon père, mais j'ai honte puisque je suis violée* ». D'après ce qu'elle dit, elle se sent coupable vis à vis de son père, « *Mon père me fait de la peine, je l'ai humilié, je l'ai blessé* ».

C'est ainsi que progressivement, les relations de Arbia avec l'ensemble de sa famille sont devenues dysfonctionnelles, ce qui a eu pour conséquences, plus largement, la rupture, l'évitement, ou la superficialité des relations avec autrui et un manque de confiance à l'égard d'autrui : « *Je ne me confie à personne, parce que j'ai trop souffert d'abord à cause de mon père et mes frères, et finalement par celui qui m'a violenté* ».

Actuellement, les relations avec la famille sont inexistantes : « *Ma famille m'a abandonné totalement* ». En effet, personne ne veut croire en l'innocence de Arbia, ce qui est éminemment traumatique : « *Personne ne voulait croire de mon innocence, et que tous ce qui est arrivé était mon*

destin et qu'en plus c'était plus fort que moi ». Arbia s'est retrouvée toute seule, elle est pour les autres une fille abîmée. Le rejet d'autrui a été destructeur pour elle.

En plus, la victime trouve des difficultés à renouer de nouvelles relations normales loin de la crainte et du rejet des autres. Elle est devenue par la force des choses agressive : « *Je suis devenue une autre personne, méchante* ».

La peur d'être abandonnée et rejetée, pousse Arbia à éviter toute relation ou situation où elle se sent impliquée et qui pourrait constituer un risque pour elle, surtout les liens sociaux tels que le mariage : « *Je ne veux pas me marier, je n'y pense jamais* ».

d- Les difficultés sexuelles :

Cette peur des hommes et du mariage est due essentiellement à l'expérience du viol que Arbia a subi, viol dont les conséquences ont été irrémédiables. En effet, ce viol l'a gravement blessée laissant chez elle une infection génitale basse favorisant par la suite un vaginisme. Selon De Clercq et Lebigot, (op. cit. p.113) : « Chez presque la moitié des victimes de viol, ces troubles se retrouvent un an après l'agression. Cela peut se manifester par de l'anorgasmie, du vaginisme et des aversions sexuelles... ». Cette expérience douloureuse rend menaçante toute relation quelle qu'elle soit et frappe de plein fouet l'intimité et le désir dans la relation amoureuse, comme le précise Damiani (2001, p. 143). Tout ceci ressort clairement chez Arbia, elle ne peut pas partager l'amour avec un homme, « *Je n'ai jamais senti le plaisir dans la relation sexuelle* ». Elle ajoute à ce propos : « *Je suis froide et dure comme un*

rocher, je n'ai aucun plaisir ». Arbia tente par des relations sexuelles répétées avec des hommes de retrouver ce plaisir perdu à jamais. Arbia a l'impression d'être détruite à jamais ce qui la rend pleine de haine envers l'autre sexe, « Je ne peux pas dormir face à face dans un lit avec un homme ».

e- Les conséquences sociales :

Sur le plan social, les conséquences sont évidentes chez la patiente, à commencer par la période SDF par laquelle elle est passée, ensuite sa prise en charge au « centre », enfin la prostitution qui rentre dans le cadre de la personnalité borderline (Lopez, 2006). Arbia a tendance à remettre littéralement en acte le traumatisme qu'elle a subi, cela rend la victime plus vulnérable sur le plan social, elle est devenue une fille facile comme elle le dit elle-même: « *Lorsque j'ai perdu ma virginité j'ai voulu vivre dans un centre au lieu de rester dans la rue, je suis devenue une fille facile pour les hommes* ».

Enfin, nous concluons que Arbia souffre de symptômes physiques, traumatiques, psychologiques et sociaux divers suite à son viol.

Le Rorschach

○ Protocole d'Arbia :

Réponses	Enquêtes	Cotations			
<p><u>Pl. I-</u> 3"</p> <p>« <i>Qu'est ce que c'est que ça ?!</i> »</p> <p>1. « <i>C'est un papillon</i> »</p> <p>2. « <i>Non ! une chauve souris</i> »</p> <p>« <i>Il m'apparaît rien</i> »</p> <p>1'20"</p>	<p>« <i>Dans celle là il y a une abeille ou une chauve souris</i> »</p>	<p>G</p> <p>G</p>	<p>F</p> <p>+</p> <p>F</p> <p>C</p>	<p>A</p> <p>A</p>	<p>Ba</p> <p>n</p> <p>Ba</p> <p>n</p>

<p>Pl. II- 16"</p> <p>« <i>Il m'apparaît rien</i> »</p> <p>3. « <i>Comme une fusée</i> »</p> <p>4. « <i>c'est une lampe</i> »</p> <p>« <i>Je ne sais pas</i> »</p> <p>2'18"</p>	<p>(Pointe médiane supérieure)</p> <p>(Grande lacune centrale)</p>	<p>D</p> <p>Dbl</p>	<p>F</p> <p>+</p> <p>F</p> <p>+</p>	<p>Obj</p> <p>Obj</p>	
<p>Pl. III- 11"</p> <p>5. « <i>Ce sont deux personnes</i> »</p> <p>6. « <i>C'est du sang</i> »</p> <p>« <i>C'est tout</i> »</p> <p>1'40"</p>	<p>« <i>Celle là je l'ai oublié ...</i> »</p> <p>« <i>On dirait qu'ils sont entrain de lever quelque chose</i> »</p> <p>(Rouge extérieur en haut et rouge médian)</p>	<p>G</p> <p>D</p>	<p>F</p> <p>C</p> <p>F</p>	<p>H</p> <p>Sg</p>	<p>Ba</p> <p>n</p>
<p>Pl. IV- 8"</p> <p>7. « <i>Il me semble que c'est un arbre</i> »</p> <p>« <i>C'est tout</i> »</p> <p>58"</p>		<p>G</p>	<p>F</p> <p>+</p>	<p>Bot</p>	
<p>Pl. V- 3"</p> <p>8. « <i>Celle-ci ! c'est une chauve souris, tu vois ?</i> »</p> <p>1'10"</p>	<p>« <i>Celle-ci comme je t'ai dit déjà, c'est une chauve souris, c'est clair</i> »</p>	<p>G</p>	<p>F</p> <p>+</p>	<p>A</p>	<p>Ba</p> <p>n</p>
<p>Pl. VI- 23"</p>					

<p>« <i>C'est quoi ça ?</i> »</p> <p>« ... »</p> <p>9. « <i>C'est celle là qui est la fusée</i> »</p> <p>« <i>Cela se voit tout à fait clairement</i> »</p> <p>1'12"</p>	<p>(Partie supérieure)</p>	<p>D</p>	<p>F +</p>	<p>Obj</p>	
<p><u>Pl. VII- 13"</u></p> <p>« <i>Celle-ci ! je n'ai pas pu faire une ressemblance</i> »</p> <p>« <i>Celle-ci ! j'ai pas pu savoir</i> »</p> <p>« <i>Eloignez cette planche Svp</i> »</p> <p>1'52"</p>	<p>« <i>C'est celle-ci que j'ai oublié, je ne l'ai pas reconnu</i> »</p>	<p><i>Refus</i></p>			
<p><u>Pl. VIII- 16"</u></p> <p>10. « <i>Ce sont deux animaux, celui là et celui là !</i> »</p> <p>11. « <i>Celui-ci c'est un papillon</i> »</p> <p>12. « <i>Celle-ci c'est une fusée</i> »</p>	<p>(les deux parties roses latérales)</p> <p>« <i>Le tigre</i> »</p> <p>(Orange inférieur)</p> <p>(Axe médian dans gris et bleu en haut)</p>	<p>D</p>	<p>F +</p>	<p>A</p>	<p>Ba n Sym</p>
		<p>D</p> <p>Dd</p>	<p>F C F +</p>	<p>A</p> <p>Obj</p>	

<p><i>« Je vois toujours la même fin, toutes les planches représentent les mêmes choses, pour moi »</i></p> <p><i>« C'est tout »</i></p> <p>2'25"</p>					
---	--	--	--	--	--

<p><u>Pl. IX-</u> 30"</p> <p>13. <i>« Ce sont deux personnes »</i></p> <p>14. <i>« Ce sont deux arbres »</i></p> <p>15. <i>« C'est du sang »</i></p> <p>1'40"</p>	<p>(les deux D verts latéraux vu ensembles)</p> <p>(Partie rose entière, en bas)</p> <p>(Tourne la planche plusieurs fois et sur tous les cotés)</p>	D	F+	H	Ban
		D	CF	Bot	
		D	FC	Sang	
<p><u>Pl. X-</u> 41"</p> <p><i>« J'ai pas pu savoir »</i></p> <p><i>« Je connais pas »</i></p> <p><i>« Je sais plus »</i></p> <p><i>« ... »</i></p> <p>16. <i>« Celles-ci est-ce que ce ne sont pas des</i></p>	<p>(Les deux bleus latéraux)</p>	<i>Choc</i>			
		D	F+	A	Ban

<i>araignées ? »</i>		D	F-	A	
17. « <i>C'est une vache</i> » (rire)	(Gris brun de coté)	D	F+	A	Sym
18. « <i>Ce sont deux écureuils, celui là et celui là</i> »	en haut) « <i>toute la planche sauf les deux blues</i>	D	F-	Anat	
19. « <i>Celui là, c'est comme l'appareil digestif</i> »	<i>latéraux</i> »				
5'55"					

○ **L'épreuve complémentaire :**

- Le choix positif :

Pl. VIII- « *Parce qu'elle contient des animaux* »

Pl. V- (Sans justification)

Au cour de l'enquête : « *Ça ne fait pas mal, par contre l'arbre (Pl. IV), il est beau...c'est pas quelqu'un qui peut faire du mal ou faire peur* ».

- Le choix négatif :

Pl. II- « *À cause du sang* »

Pl. VI- « *Puisqu'elle ressemble à une fusée* ».

1- Analyse planche par planche :

Planche I :

Dans la planche de la confrontation avec un nouvel objet, le temps de réaction court, signifie l'attitude du sujet contre l'angoisse devant l'objet. Par ailleurs, nous constatons un choc initial manifesté par une demande faite au clinicien. La première réponse dénote une capacité d'adaptation aux situations nouvelles (deux Ban et A). Cependant, Il y a une instabilité de perception (papillon- chauve souris), exprimant la tentative de maîtrise du matériel, et de l'angoisse qui le rejoint.

Enfin, l'absence de kinesthésies renvoie à quelques problèmes dans l'identité et confirme la rigidité des mécanismes de défense.

Planche II :

Dans la planche de l'agressivité, nous remarquons l'existence d'un commentaire sous forme de critique du matériel, exprimant une défense contre les sollicitations latente de la planche. Par la suite, vient une réponse formelle comme tentative de mise en œuvre d'un travail d'élaboration psychique (fusée) en tenant compte de la réalité extérieure. Cependant, on dénote une inhibition (absence de K), une angoisse de castration est évoquée lors du Dbl, et par le refoulement de l'agressivité, dans un mouvement de déni du rouge (C= 0). Le choix négatif de cette planche confirme le refoulement de la sexualité et de l'agressivité.

Planche III :

Tout d'abord, nous notons dans cette planche de l'identification, la présence de réponses humaines confirmant la capacité d'identification humaine avec une banalité. Par ailleurs, la non reconnaissance du sexe, (sexe non identifié), nous fait penser à des problèmes d'ordre sexuel, d'ordre phallique, de même l'absence de kinesthésie confirme quand à elle l'existence d'une peur du partenaire sexuel. Enfin, l'agressivité apparaît dans cette planche notamment avec la réponse « Sg ».

Planche IV :

Dans la planche paternelle, nous constatons la présence d'une seule réponse botanique, ce qui peut s'expliquer comme étant une tentative de maîtrise de l'angoisse de castration face à un symbolisme sexuel de type phallique « Arbre ». Il y a peut être un trouble de la relation au père qui transparaît dans le recours aux réponses banalités.

De même, il y a une peur et une inhibition. Enfin, le choix négatif de cette planche confirme les sentiments de peur réactivés par la planche.

Planche V :

Dans la planche de l'image de soi, la réponse animale et banalité signifient qu'il y a une bonne représentation de soi. Ailleurs, le choix de cette planche dans l'épreuve complémentaire le confirme. Cependant, l'intégration et l'adaptation sociale avec la réalité rencontrent quelques difficultés vu l'absence de réponses kinesthésiques, et le temps total long par rapport au nombre de réponse (une seule réponse).

Planche VI :

Nous constatons dans la planche sexuelle, l'existence d'un symbole phallique « fusée », ce qui confirme l'hypothèse concernant la peur de castration. Le sujet se trouve passif devant la planche (pas de K), inhibé par le contenu clair de la planche, avec un accrochage à la réalité extérieure pour éviter l'angoisse de castration et avec liaison entre le sexe et les mouvements agressifs refoulés partiellement.

Planche VII :

Dans la planche maternelle, il y a un refus, qui exprime l'incapacité du sujet à se représenter une image maternelle, il y a de ce fait, un déni de l'objet, un refus de cet objet, un refus avec expressions « je ne l'ai pas aimé (la planche) ». Ce blocage est un échec de l'élaboration de la relation maternelle, le sujet cache et refoule ses rapports défailants avec l'objet.

De même, ce refus est accompagné avec un nombre restreint de réponses dans tout le protocole (19), ce qui indique, en plus de l'inhibition une pauvreté d'imagination et un manque de productivité. Par ailleurs, la planche réactive chez le sujet des fantasmes douloureux et destructeurs liés à une angoisse prégénitale. Ceci est en fait en rapport avec la problématique de l'imgo maternelle conçue dans sa dimension menaçante, inquiétante, voire non sécurisante, et même persécutrice et destructrice.

Planche VIII :

Dans la planche de l'adaptation affective, le sujet arrive à surmonter le blocage lié à la planche précédente. De plus, le sujet manifeste à travers les réponses animales et banalité une capacité d'adaptation affective et des possibilités d'établir des relations affectives avec les objets extérieurs. Le choix positif de cette planche, confirme le désir de se lier affectivement, mais l'absence d'insatisfaction ou de problèmes dans ses relations qui s'associent à la passivité du sujet en présence de réponses (objet = fusée), avec un refoulement de la kinesthésie, renseigne sur des problèmes relationnels significatifs.

Planche IX :

Dans cette planche, considérée comme la plus difficile et la plus angoissante, nous constatons la présence de réponses humaines comme signe d'une capacité du sujet à s'affronter lui-même, et à entreprendre des relations affectives avec autrui (FC = 2), et (Ban). Ces relations sont superficielles (C = 0, K = 0). L'existence d'une réponse botanique renseigne sur une certaine passivité et un retour à un symbole maternel prégénital associé aux fantasmes de naissance « arbre ». Enfin, la présence de réponses « Sg », renseigne sur l'existence de pulsions agressives caractérisant les relations avec l'objet.

Planche X :

Dans la dernière planche, la planche de la famille, nous constatons dans un premier temps, l'existence d'un choc significatif, en rapport avec la perte d'objet, c'est une angoisse évoquée par l'image morcelée. Cependant, la présence de réponses banalité et animales, dénote la bonne capacité adaptative du sujet, quand à ses relations avec sa famille. Enfin, les réponses anatomiques et objets reflètent l'existence de préoccupations concernant la santé ou la mort. Nous remarquons, en effet, l'existence d'une symétrie, qui est un signe de clivage de l'objet.

2- L'interprétation du protocole :

Tout d'abord le temps de latence pour ce protocole (18') est normal. Le temps de réponse quant à lui est un peu long (2'23"). Nous remarquons pour les planches I et

V une rapidité de réaction (3" de latence initial), et un temps de réponse entre (1'10" et 1'20").

Pour ce qui est des autres planches (II, III, IV, VI, VII, VIII, IX, X), le temps de latence varie entre 8" et 41", et entre 58" et 5'55", pour les temps totaux de chaque réponse.

Nous constatons que cette lenteur est une forme d'inhibition anormale.

Pour ce qui est de la signification de cette lenteur, on peut s'interroger sur les deux notions d'activité, et de passivité. Le sujet prend apparemment le temps nécessaire en réfléchissant avec un fort dynamisme et avec une pensée contrôlée.

Nous relevons enfin une moindre productivité (19 réponses), ce qui est en dessous de la moyenne, ceci nous permet d'émettre l'hypothèse d'une inhibition émotionnelle, et /ou d'une dépression.

Pour ce qui est du mode d'appréhension (T. A), nous pouvons dire qu'il est normal avec des G, des D, un Dbl. Le sujet appréhende le réel d'une manière détaillée (D élevée par rapport aux G), son intelligence est plus ou moins moyenne, pratique et reproductive. Elle est plus ou moins perceptive. Le sujet s'intéresse au concret, aux problèmes de la vie quotidienne (des grands D), le sujet recourt volontiers aux mécanismes de déplacement avec une lecture immédiate du matériel dans un registre en rapport avec l'adaptation sociale. De même, il possède des capacités perceptives (G% = 26), dans les normes par rapport au nombre de réponses.

Les D renvoient à une incapacité absolue d'avoir une appréhension globale d'un objet, dans la parcellisation continue du matériel donnant à voir alors des représentations fragmentaires, non liées, voire morcelées. La discontinuité psychique peut dans ce cas déterminer des conduites perceptives à l'image d'un self non unifié. Aussi, les conduites d'opposition se trouvent dans les Dbl, dans un registre en rapport avec l'angoisse de castration, et peut être un sentiment d'impuissance dans la situation oedipienne. Le remplissage de la lacune intermaculaire par des images au dynamisme pulsionnel dominant (fusée), rend compte de la lutte pour éviter une confrontation anxiogène. Cela s'inscrit dans un contexte de faille, de manque, et d'incomplétude.

Par ailleurs, l'absence de réponses K, surtout dans la planche III, dénote un "choc K", et renseigne sur une angoisse devant le visage humain. Bien qu'il y a un effort afin d'y faire face dans l'enquête.

Les réponses formelles sont assez fréquentes, le F% =74% renseigne sur l'adaptation avec les événements de la vie quotidienne grâce à des capacités intellectuelles et de pensée efficaces, ainsi qu'une tendance à la rigidité et des idées fixes qui sont le signe d'un manque de spontanéité et peut être d'une dépression.

Le F% très élevé confirme notre hypothèse sur la rigidité de pensée et l'inhibition, ainsi qu'un manque de fantaisie et d'humour et nous renvoie à des mécanismes de type formation réactionnelle. Il renvoi aussi à un mécanisme de contrôle qui permet d'éviter la tendance projective dans l'évocation d'un mauvais objet qui surgit seulement à l'enquête, comme il souligne la faiblesse de la mentalisation, la pauvreté fantasmatique, la prédominance de la pensée opératoire, qui comble les manques de l'élaboration par un surinvestissement de la réalité, qui vient remplir ou remplacer le vide d'un espace psychique.

C'est un mécanisme rigide et pathologique qui souligne un accrochage à la réalité extérieure perceptive, « objective » pour éviter l'expression subjective nourrie par les pressions pulsionnelles et fantasmatiques.

Le F+% très élevé chez Arbia renseigne sur un état anxieux et dépressif où manifeste un souci d'ordre et d'objectivité qui perturbent et diminuent l'efficacité intellectuelle malgré une intelligence au dessus de la moyenne. En fait le pourcentage de 89% de F+ nous permet de dire que le sujet est capable d'une adaptation intellectuelle assez souple.

Ces réponses formelles, en général de bonne qualité, sont dues à l'inhibition, et constituent un mécanisme de défense contre l'angoisse. Quant à l'absence de réponses K, elle est due à une pauvreté idéationnelle et à une pauvreté imaginaire, c'est une attitude de refus inconscient bien entendu, mais fort bien argumenté.

Ceci dit, le sujet exprime ces sentiments avec un contrôle (FC=3, CF=2), le TRI (type de résonance intime) extratensif est en accord avec les RC% (nombre de

réponses aux planches couleurs = 52% qui est extratensif), ce qui est aussi le signe d'une affectivité adaptée, contrôlée par la pensée qui prend en considération la réalité extérieure. De plus, le sujet a une tendance à sortir de soi, à créer des liens avec l'objet. Il vit dans le présent avec une affectivité superficielle, moins contrôlée par la logique, un $FC > CF + C$, ce qui renseigne sur une intelligence opératoire concrète, un esprit productif, imitatif, exploitant et concrétisant ce que d'autres ont découvert, une compréhension rapide mais qui reste superficielle.

Le sujet manifeste une adaptation sociale, (A% élevé = 42%) avec des capacités à s'identifier à l'humain (H), et établir des relations sociales, en effet, il y a des efforts pour établir de bonnes relations. Nous notons par ailleurs qu'il y a des défenses contre l'angoisse devant un visage humain, ces défenses se manifestent par un accrochage à la réalité extérieure (F% et F+% très élevés), (Ban = 6), ce qui dénote un refoulement de nature névrotique et une inhibition (confirmée par l'absence K comme nous l'avons souligné un peu plus haut), de nature dépressive.

En effet, les signes d'angoisse sont apparus (K inexistant, formule d'angoisse 26%), ce qui confirme l'existence d'une inhibition affective inquiétante (planche III) et un choc significatif dans la planche X, ainsi qu'un refus dans la planche VII.

Résultat global :

Nous pouvons conclure d'après les résultats du Rorschach que le sujet, malgré la capacité d'identification dont il dispose, souffre d'un problème lié à l'identification au sexe féminin. Nous constatons en effet, la présence d'un refoulement de l'agressivité et de la sexualité. Ce refoulement est moins élaboré, il ne concerne pas le registre névrotique, qui demande d'après le point de vue de Bergeret (1974, p. 147) une élaboration génitale meilleure. Le sujet ne s'adresse plus simplement au refoulement des pulsions sexuelles, mais au contraire, il évite toute représentation de ces pulsions, ce qui renseigne sur un mécanisme moins élaboré celui de l'évitement, qui est un mécanisme caractérisant les sujets état limite. Par ailleurs, l'adaptation sociale d'Arbia semble affectée, malgré qu'elle possède des capacités à établir des relations avec autrui et à se lier affectivement avec eux.

Cependant, cette adaptation reste superficielle et cela ressort à travers l'existence de problèmes relationnels avec les proches, notamment avec le père, mais aussi et surtout dans ses relations avec la mère. Cette dernière est certes perçue comme mauvaise, mais elle est dans le même temps désirée, c'est un simple clivage des représentations objectales, un simple dédoublement des imagos, destiné à lutter contre l'angoisse de perte d'objet, ce clivage est celui des états limites, et il ne s'agit pas nullement d'un clivage du Moi, comme dans le cas des psychoses. Cependant, comme a dit Bergeret (ibid. p. 174) : « Le clivage qui joue dans les organisations limites n'est pas le véritable clivage du Moi lié à l'éclatement, ou au simple dédoublement du Moi, mécanismes de défense psychotique contre l'angoisse de morcellement et de mort. ».

Le TAT

1- L'analyse planche par planche :

Planche 1 : 32''

«*Comment ? Je te raconte une histoire ?!* (CC2) *Je n'ai pas compris,* (A2/11, CN9) *quelqu'un...il est en train de penser, je ne sais pas!* (CN9) *Sûrement* (A2/3, CP4, A2/11) *il pense* (A2/8) *à quelque chose. En plus, en face il y a une guitare,* (CF1) *où bien, je ne sais pas ! Ceux qui* (A2/16) (...) (CP1) *c'est bon !* (A2/15) *C'est tout* (A2/3)» **1'40''**

Procédés :

Après un temps de latence initial long (CP1), le récit débute par une demande faite au clinicien (CC2). Viennent par la suite des critiques de soi (CN9), et une dénégation (A2/11), qui traduisent la difficulté du sujet à se représenter sa réalité intérieure. Puis l'inhibition s'est levée sur un récit banalisé à outrance, impersonnel, placages (CP4), ça se traduit par des précautions verbales (A2/3), un remâchage, rumination (A2/8), qui consiste à revenir sur les mêmes éléments du thème, sans qu'il y ait véritablement progression dans le récit. En même temps un accrochage au contenu manifeste (CF1), à nouveau une dénégation (A2/11), suivie par des critiques de soi (CN9), amenée par une précaution verbale (A2/3), puis viennent des silences importants intra récits (CP1), qui expriment l'incapacité du sujet à faire des liens entre l'instrument et le héros, traduit par l'isolement des éléments (A2/15). Puis encore, une précaution verbale (A2/3). Malgré cela, le sujet arrive à mettre à jour l'existence d'un conflit lié à une angoisse en rapport avec l'objet.

Problématique :

La problématique renvoie à l'incapacité de se situer en face de l'objet, face à une situation nouvelle ce qui se traduit par l'isolement de certains éléments de la planche. Nous pouvons aussi relever l'existence d'une défense moins élaborée contre l'angoisse de castration qui est la problématique essentielle posée par cette planche. Cependant, l'adulte n'est pas investi comme objet de désir. Il est plutôt suffisamment désinvesti sur un mode obsessionnel niant les affects. Finalement, le sujet n'a pas pu dépasser cette angoisse.

Planche 2 : 24" (CP1)

«*Celle là c'est une femme qui porte (A2/1) deux livres dans les mains, à ses côtés, là, il y a un homme, tu vois ? (CC2) Un homme tu as vu ? (A2/8) Ceux qui labourent à la montagne. (B1/2) et son cheval, et celle-ci une autre femme en face (A2/1) l'homme et les montagnes (A2/3) (...) (CP1) [...] (CP5) il semble que cet homme travaille, il est en train de labourer. (CF3) et les femmes le regardent, l'une guette l'autre. (CP4) Elle est enceinte. (CF1) elle semble (A2/3) une femme plutôt de type rurale, et celle là elle étudie. (CF3) Et cet homme (A2/8) avec elles (CF1) (...) (CP1) 1'58"*

Procédés :

L'histoire débute après un temps de latence initial un peu long (CP1), par une description avec attachement aux détails (dont certains rarement évoqués), y compris expression et posture (A2/1), suivie par une demande faite au clinicien (CC2). Puis, un remâchage et une rumination (A2/8). Et une question posée au clinicien (CC2), suivie par l'introduction de personnages non figurant sur la planche (B1/2). Encore une fois des descriptions avec attachement aux détails (dont certains rarement évoqués), y compris expressions et postures (A2/1). Puis vient une précaution verbale (A2/3). Qui provoque une nécessité de poser des questions. Tendance refus. Refus (CP5). Ensuite, un recours à l'agir qui s'inscrit ici dans un contexte factuel avec accent porté sur le faire (CF3), le motif des conflits non précisé (CP4), et un accrochage au contenu manifeste (CF1). Puis viennent des précautions verbales (A2/3), avec accent porté sur le faire (CF3), dans un mouvement de remâchage et de rumination (A2/8). Enfin, les liens entre les personnages sont niés, avec toujours un

accrochage au contenu manifeste (CF1), ce qui est le signe d'un évitement du conflit oedipien par le mécanisme d'isolement des personnages (A2/15).

Problématique :

Il y a une identité stable traduite par une différenciation effective entre les trois personnages, chacun d'eux pouvant être appréhendé comme nanti : les livres pour la jeune fille, le cheval pour l'homme et éventuellement la grossesse pour la femme. Chacun de ces détails ayant une portée symbolique claire. La rivalité relevée entre les deux femmes. Le conflit a été évité par le sujet. Il y a évitement du désir en niant toute relation avec les trois personnages. Cependant, il y a insistance sur le contenu manifeste de la planche ce qui signifie un déni du désir incestueux, représenté inconsciemment dans la fuite vers le faire pour remplacer le désir sexuel par l'activité ou le travail. Enfin, l'isolement des personnages sert cette défense contre le conflit oedipien évoqué par les personnages de la planche.

Planche 3BM : 10''

«*C'est une femme, un homme !* (B2/1, A2/11) (...) (CP1) *un homme* (A2/8) *angoissé*. (CN3) *il ne sait pas*. (A2/11, B1/4) *Il est angoissé*. (A2/8) *tu vois ?!* (CC2) *Il fait comme ça* (CN4) (Imitation) (CC1) (...) (CP1), *cette image* (CC3) *n'est pas belle* (A2/11, CM2) (Rire) (CC1)» 1'20''

Procédés :

Le temps de latence initial est normal, l'entrée directe dans l'expression (B2/1), avec instabilité dans les identifications, hésitations sur le sexe (B2/11), suivie par un silence important intra récit (CP1). Le sujet exprime ses affects à minima (A2/18), en donnant un affect titre (CN3), puis une dénégation (A2/11), et des expressions verbalisées d'affects nuancés, modulés par le stimulus (B1/4). Ensuite vient une demande faite au clinicien (CC2), avec une posture signifiante d'affect (CN4), en utilisant la mimique et l'expression corporelle (CC1). Puis, le récit se poursuit par des silences intra récit (CP1), et des commentaires à valeur de critiques du matériel et de la situation (CC3), qui débouchent sur une idéalisation de l'objet à valence positive (CM2), suivie par une mimique (CC1). Le sujet a une tendance

générale à la restriction (CP2), le récit se limite à l'énoncé d'un affect banalisé et exclut toute représentation. Il y a scotome d'objet manifeste (E/1), à des fins défensives qui sous tendent le refoulement.

Problématique :

La problématique dépressive est reconnue. Cependant, le conflit est complètement nié. La dénégation constitue chez Arbia des aménagements relativement en rapport avec un manque narcissique phallique. Ainsi qu'une problématique de perte d'objet puisque il y a un déni d'un signifiant (revolver).

Planche 4 : 16" (CP1)

« Ceci, tu sais ?! (CC2) On dirait, (A2/3) cela me fait penser à un film, (A2/12) tu sais ! (CC2) Un film (A2/8) tourné par deux amoureux, (B1/3) une femme (A2/8) embrasse (CN4) un homme, non, elle ne l'embrasse pas, elle tient à lui, comment dire ? (CC2) Et il y a une femme en arrière plan ; elle les regarde, (B2/10) elle est assise. (CN4) C'est tout. (A2/3) Elle est belle (CP4), celle-ci. Ils sont beaux (CM2) »
1'23"

Procédés :

Après un temps de latence initial un peu long (CP1), le récit débute par une demande faite au clinicien (CC2), suivie par des précautions verbales (A2/3), et une insistance sur le fictif (A2/12). Encore une fois une demande faite au clinicien (CC2). Un remâchage et une rumination (A2/8) qui n'ajoutent rien au récit. Nous noterons par ailleurs l'existence d'identifications souples et diffusées (B1/3), vient par la suite une posture signifiante d'affect (CN4), puis une dénégation (A2/11), et une annulation (A2/9), cette dernière efface tout représentant pulsionnel, ce qui favorise par la suite, des hésitations entre des interprétations différentes (A2/6), encore une fois, une posture signifiante d'affects (CN4), et à nouveau, une demande posée au clinicien (CC2). Il y a aussi un attachement aux détails narcissiques à valence relationnelle (B2/10). Vient par la suite une posture signifiante d'affects (CN4), suivie par une précaution verbale (A2/3) qui fait appeler à une idéalisation de l'objet à valence

positive (CM2). On remarque dans ce récit un accrochage au contenu manifeste (CF1), le motif du conflit n'est pas précisé (CP4). L'histoire construite est proche du thème banal (A1/1) avec tendance générale à la restriction (CP2).

Problématique :

Il y a présence d'un mouvement pulsionnel (libido), nié par un rapport de dominance avec une agressivité totalement refoulée ; il y a une liaison entre l'agressivité et la libido, ce qui exprime l'ambivalence dans la relation. Par ailleurs, la présence d'un personnage tiers est investie peut accentuer l'impact oedipien de la fantasmatique. La valence féminine de la problématique oedipienne y est présente en réactivant la rivalité féminine. Enfin, il y a une identification féminine élaborée.

Planche 5 : 14" (CP1)

«Celle là est une dame, elle ouvre la porte et regarde comme ça (imitation) (CC1) vers la porte, et ici, une table au dessus (A2/1) d'elle un vase de fleurs, où bien (A2/6) ce n'est pas (A2/9) un vase. Celle-ci (A2/3) (...) (CP1) je pense que, est ce que ce n'est pas (A2/11) une table de nuit ? (CC2) Au dessus (A2/8) d'elle un vase, et une vieilleuse [...] (CP5) une belle maison, (CN10) celle ressemble (A2/3) à une bibliothèque, les livres, (A2/1) ici aussi ; mais cette dame regarde vers sa maison !? Elle sort (CN6) de la maison, et regarde (A2/8, A2/13) vers elle ! (Étonnée) (CC1)»
2'49"

Procédés :

L'entrée s'est faite après un temps de latence initial un peu long (CP1). Arbia commence son récit par des descriptions avec attachement aux détails (A2/1), suivies par des hésitations entre différentes interprétations (A2/6) et une annulation (A2/9) qui efface les représentants pulsionnels, puis une précaution verbale (A2/3) qui vient renforcer l'évitement du conflit. Une dénégation (A2/11) de la réalité interne évoquée par le stimulus qui débouche sur une demande faite au clinicien (CC2). Puis un remâchage qui ne développe pas le récit (A2/8). Dans un deuxième temps, la continuation du récit appelle la nécessité de poser des questions. Tendance refus.

Refus (CP5). Et ensuite le recours à des détails narcissiques (CN10), avec aussi des précautions verbales (A2/3). A nouveau une description avec attachement aux détails (A2/1), un remâchage qui signifie l'évitement du conflit, et l'inhibition. Insistance sur le repérage des limites et des contours (CN6). Encore une fois un mouvement de remâchage (A2/8), suivi par un clin d'œil au clinicien (CC5) qui marque la fin du récit par un mouvement de critiques de la situation (CC3). L'histoire construite est proche du thème banal (A1/1), marquée par un accrochage au contenu manifeste (CF1).

Problématique :

Tout d'abord, il y a évitement du conflit intra psychique de la part du sujet, ce conflit est lié à une problématique oedipienne moins élaborée, qui condense à la fois la pulsion voyeuriste et l'interdit surmoïque, comportant en effet, des pulsions agressives refoulées partiellement transformées. Il y a enfin une dénégation de cette agressivité qui nous renvoie à un clivage d'objet.

Planche 6GF : 15" (CP1)

«Celle là est une femme. (A1/1) Elle regarde (A2/1) un homme, cette chose est évidemment claire (A2/15) (Rire) ! (CC1) Et celui-ci, un truc de musique, (A2/1) de musique ! (A2/8) Celui de... de...? (CC2) (...) (CP1) [...] (CP5) Oui un piano (A2/16). Mais toutes (A2/14) les images sont faites en noir et blanc (CC3). Il n'y a pas de couleurs, pourquoi ? (CC2) Tout est fait comme ça ? (CP4)» 2'

Procédés :

Le temps de latence initial est un peu long (CP1), ensuite, le sujet débute son récit par la reconnaissance du thème banal (A1/1). Puis, des descriptions avec attachement aux détails (A2/1). L'échec de l'élaboration psychique du conflit est remplacé par une agitation motrice, la mimique et /ou l'expression corporelle (CC1), le recours à l'attachement aux détails (A2/1), suivi par un remâchage (A2/8), qui ne résoud pas le conflit, une hypothèse confirmée en effet par la demande faite au clinicien (CC2). Un grand détail évoqué et non intégré (A2/16). L'évitement du conflit marqué par un changement brusque de direction dans le cours de l'histoire

accompagné par des pauses dans le discours (A2/14). Puis viennent des critiques du matériel (CC3). Et finalement, le récit se termine par une demande faite au clinicien (CC2). De ce fait le conflit est totalement nié.

Problématique :

Le sujet n'a pas pu élaborer le conflit pulsionnel qui renvoi à un fantasme de séduction. Bien qu'il y ait une identification féminine (l'homme et la femme), et une reconnaissance de la relation du désir entre les deux sexes, il reste malgré cela une certaine dépréciation des personnages.

Planche 7GF : 11''

«*Celle là est une femme avec sa fille, (B2/1, A1/1) et la fille porte (A2/1) dans sa main un tout petit bébé (...) (CP1), sa mère semble regarder le bébé. (CF1) Cette fille donne l'impression de se détourner, (CN4) t'as compris ? (CC2) (...) (CP1). C'est tout. Elles sont assises (CN4) sur la chaise et la table, (CF1) c'est tout. (A2/3) ».*

2'03 "

Procédés :

Après un temps de latence initial moyen, l'entrée directe dans l'expression (B2/1), se fait par une histoire proche du thème banal (A1/1), ce qui explique la reconnaissance du contenu manifeste, et favorise des identifications souples et diffusées (B1/3), suivies par une description avec attachement aux détails (A2/1), et des silences intra récits (CP1). Tout en tenant compte du contenu manifeste (CF1), qui contient aussi des descriptions avec, encore une fois, attachement aux détails (A2/1), en essayant de refouler les affects liés à la réalité interne que le sujet transforme en postures signifiantes d'affects (CN4), vient par la suite une demande faite au clinicien (CC2), et un silence intra récit (CP1), suivi par des précautions verbales (A2/3), et à nouveau une posture signifiante d'affect (CN4). La fin du récit se fait par un recours au contenu manifeste de la planche (CF1), et des précautions verbales (A2/3).

Problématique :

Il y a une identification à la mère, celle-ci est porteuse du désir, et il s'agit là d'une défense contre ce désir. Cependant, le poupon est perçu comme un bébé, c'est le bébé oedipien qui remplace un objet anaclitique. Ailleurs, les liens (mère-enfant) sont bien sollicités dans un double mouvement, et suffisamment investis. Enfin, la mère est bonne et mauvaise, ce qui renforce l'hypothèse concernant l'agressivité dans la relation avec l'objet, expliquant en effet, l'inhibition du sujet à l'égard des sollicitations agressives en rapport avec l'objet.

Planche 8BM : 2''

«*Mm ! (Mimique de peur) (CC1) (...) (CP1) ! Tu sais ! (CC2) Ici ! Comme si (A2/3) un être humain. Ils arrachent un truc qui est le tien. Dans son ventre, malade, (E/6) et celui là, il est en train d'arracher quelque chose du ventre de l'autre. Mais ! Je pense ! Il ne ressemble pas à un (A2/3, A2/11) médecin, comme si c'était des combattants du maquis (Modjahidines), (A1/2, B1/2) il est en train de lui arracher une balle de plomb. Puisqu'il ne ressemble pas à un (A2/2, A2/11) médecin, il ne porte pas de blouse (A2/2) (...), (CP1) c'est tout. (A2/3)» **2'03''***

Procédés :

D'emblée, une entrée directe dans l'expression (B2/1), vient une agitation motrice/mimiques (CC1), suivi par un silence important (CP1), puis par une demande faite au clinicien (CC2), et des précautions verbales (A2/3), le récit se fait avec une perception des personnages malades (E/6), et encore une fois viennent des précautions verbales (A2/3), et une dénégarion (A2/11), qui débouche sur l'introduction de personnages non figurant sur la planche (B1/2), et un recours à des références littéraires, culturelles (A1/2), ensuite, une justification des interprétations par des détails (A2/2), qui permet au sujet d'objectiver des éléments de la réalité interne. Vient encore une fois une dénégarion (a2/11), en s'appuyant sur des justifications par des détails (A2/2), et par des silences intra récits (CP1). La fin du récit se fait par des

précautions verbales (A2/3), à des fins défensives. Il y a de même un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La problématique oedipienne est réactivée par les sollicitations latentes de la planche, où il existe des fantasmes de castration et de pénétration, le père est faible, castré, est blessé, mais non tué, ce qui donne lieu à des possibilités de réparation vis-à-vis de ce père castré.

Planche 9GF : 20''

«*Il me semble ici que ce sont deux femmes à la mer, (A1/1) ou bien dans une vallée, (A2/6) je ne sais pas (A2/11, A2/9, CN9) puisque elle lève sa robe (A2/2) comme ça (Imitation) (CC1) et elle marche (B2/12) (Rire) (CC1) tu m'a compris ? (CC2) (...) (CP1)*». 1'20''

Procédés :

L'entrée est un peu longue (CP1), Arbia commence par une entrée directe dans le récit (B2/1), l'histoire construite est proche du thème banal (A1/1), vient une dénégation (A2/11), et puis une annulation (A2/9), ensuite hésitations entre des interprétations différentes (A2/6), qui s'associent à des justifications de ces interprétations avec des détails (A2/2), ainsi qu'une description avec attachement à ces mêmes détails (A2/1). Nous noterons une certaine agitation motrice/mimiques (CC1), et un accent porté sur une thématique du style : aller, marcher (B2/12), et encore une fois, une agitation motrice/mimiques (CC1), suivie par ce qui permet à par une demande faite au clinicien (CC2). Enfin, un long silence (CP1), qui vient clôturer le récit.

Problématique :

La problématique identitaire ne se traduit pas dans un registre de rivalité, il y a évitement du conflit oedipien par le déni du deuxième personnage féminin, et la mal différenciation entre ces deux femmes renvoie à une identification narcissique avec un évitement total du conflit. La perception du paysage maritime réactive des fantasmes

de relations archaïques, dangereuses, voire mortifères. La négociation en terme de rivalité n'est plus possible.

Planche 10 : 9"

«*C'est un homme (B2/1), il embrasse (CN4) une femme sur le front, (B2/10) c'est clair (Rire) (CC1) Elle l'embrasse elle aussi, (CN4, CF1, B1/3) c'est tout, (A2/3) celle-ci n'est pas très difficile. (CC3)*» 33"

Procédés :

Le temps de latence initial court, l'entrée est directe dans l'expression (B2/1), une souplesse dans les identifications (B1/3), qui se traduit par des postures signifiantes d'affects (CN4), et un attachement aux détails narcissiques à valence relationnelle (B2/10), et puis une agitation motrice/mimiques (CC1), et encore une fois, une posture signifiante d'affects (CN4). Viennent par la suite des précautions verbales (A2/3). Le récit se termine par des critiques du matériel et de la situation (CC3). Il y a de même une tendance à la restriction (CP/2), et un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La problématique identitaire revoie chez Arbia à une disposition de se représenter d'une manière intègre l'image de son corps. Ailleurs, il y a reconnaissance du lien sexuel entre les deux partenaires, un lien qui est cependant évité.

Planche 11 : 2"

«*C'est celle là qui me dérange vraiment, (CC3, CN4) c'est de la neige ?! (CC2) Il me semble que c'est de la neige, (A2/8), je ne sais pas ! (A2/11, CN9). C'est tout, puisque il ne m'apparaît rien d'autre..(CC3) Ici comme un nuage, (A2/6) comme la neige (A2/8) (...) (CP1) ».* 54"

Procédés :

Après un temps de latence très court, l'entrée est directe dans l'expression (B2/1), viennent ensuite des critiques du matériel (CC3), avec un affect titre (CN3), vient ensuite une demande posée au clinicien (CC2), un remâchage (A2/8), et une dénégation (A2/11), qui favorise des critiques de soi (CN9), en introduisant des précautions verbales (A2/3), et une justification de ces interprétations par des détails (A2/2), ensuite un recours à des critiques du matériel (CC3), puis des hésitations entre des interprétations différentes (A2/6), ce qui s'explique par un mouvement de remâchage (A2/8), suivi par un long silence intra récit (CP1), qui marque la fin du récit. Il y a enfin un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La reconnaissance de l'angoisse renvoie symboliquement à l'évocation de la relation avec la mère archaïque (avec l'objet). Le moi se trouve incapable de s'organiser normalement notamment par le fait qu'il y a une désorganisation dans le récit.

Planche 12BG : 18" (CP1)

« Celle-ci paraît bien ! (A1/1) Des arbres, même ici, on dirait (A2/3) de la neige, où bien de l'herbe (A2/6) blanche ! (A2/14) Ah ! Ça ! Ça ressemble à un coffre, comme celui de la mer, (A2/6) mais dans la forêt. Dis moi (CC2) (...) (CP1) [...] (CP5) mais comme elle est peinte en noir et blanc, elle n'est pas (A2/11) claire, noire et blanche, (CC3) j'aime (CN1) toute chose à sa nature propre, peut être (A2/3) c'est possible, l'herbe en noir et blanc ! (A2/8) ». 2'16"

Procédés :

Après un temps de latence initial un peu long (CP1), l'histoire construite est proche du thème banal (A1/1), avec des précautions verbales (A2/3), et une hésitation

entre des interprétations différentes (A2/6), suivie d'un changement brusque de direction dans le cours de l'histoire (accompagné de pauses dans le discours) (A2/14), et encore une fois des hésitations entre des interprétations différentes (A2/6), qui nécessitent le recours au clinicien (CC2), suivi par un silence important intra récit (CP1), ce qui entraîne la nécessité de l'intervention du clinicien (CP5), vient par la suite une dénégation (A2/11), suivie par des critiques du matériel (CC3), qui favorise l'évocation de l'éprouvé subjectif (CN1). Le récit se termine par des précautions verbales (A2/3), et un mouvement de remâchage (A2/8).

Problématique :

Tout d'abord, l'incapacité du sujet à élaborer sa position dépressive se voit clairement dans l'angoisse réactivée par le noir et le blanc, et le déplacement de cette angoisse sur le matériel afin d'éviter le conflit interne. Le récit n'est pas bien structuré et les sollicitations qui réactivent cette planche sont liées à la perte d'objet.

Planche 13B :9"

«Un garçon assis (A2/1) devant la porte, (A1/1) celui ci est un garçon assis (A2/8) devant la porte. On dirait (A2/3) une maison faite en bois, (B2/10) je ne sais pas ? (A2/11, CN9) (...) (CP1) [...] (CP5) (CM1) sa maison me fait penser à une maison antique, (A2/1) et en plus il ne porte pas (A2/11) de chaussures, on dirait qu'il est pieds nus (CF1) ». 2'03"

Procédés :

Après un temps de latence initial normal, la rentrée est directe dans l'expression (B2/1), par la perception d'un personnage (enfant), le sujet commence son récit par une description avec attachement aux détails dont certains rarement utilisés, y compris expressions et postures (A2/1). L'histoire est construite proche du thème banal (A1/1), avec un mouvement de remâchage (A2/8). Afin d'élaborer un récit plus structuré, le sujet recourt à une description avec attachement aux détails (A2/1), ainsi qu'à des précautions verbales (A2/3), qui lui permettent de ne pas trop s'engager grâce à un attachement particulier aux qualités esthétiques (B2/10), suivie par des critiques de soi (CN9), qui introduisent une rupture dans la continuité du récit,

et qui favorise également des silences intra récit (CP1), vient par la suite l'intervention du clinicien (CP5), pour renforcer une demande d'étayage de l'objet implicitement sollicitée (CM1). Le récit se termine par une description avec attachement aux détails (A2/1) avec accrochage aux sollicitations manifestes de la planche (CF1).

Problématique :

Il y a reconnaissance de la position dépressive réactivée par la planche, et qui renvoie à l'angoisse de séparation avec l'objet. Cependant, les affects dépressifs n'apparaissent qu'à travers les représentations de perte (il ne porte pas de chaussures, nus pieds). De même, le récit est mal organisé autour d'une lutte antidépressive. Enfin, le sujet se trouve incapable d'élaborer la situation dépressive.

Planche 13MF : 7''

«Celle là ressemble à une femme (B2/1) (...) (CP1). Elle est avec un homme, ils se trouvent à l'intérieur d'une maison, (A1/1) mais cette femme ne me paraît pas bien (A2/11) elle est peut être morte, (A2/6) et l'homme pleure, (CN4) elle est dénudée, sa poitrine (B2/10) se voit clairement (...) (CP1) [...] (CP5) ici je pense qu'il (A2/3) a fait quelque chose (B1/1) contre cette femme, et puis il l'a regretté, puisqu'il (A2/2) fait comme ça (CN4) (imitation) (CC1) et la femme est allongée. (CP4, CF1)» 3''

Procédés :

Le temps de latence initial est court, l'entrée directe dans l'expression (B2/1) est bloquée par un silence intra récit (CP1). Concernant cette planche, la reconnaissance du thème banal (A1/1) s'associe directement avec une dénégation (A2/11) entraînant une hésitation entre des interprétations différentes (A2/6). Le sujet met l'accent sur les postures signifiantes d'affects (CN4) qui permettent de traduire l'affect à travers la position du corps. Puis, il détourne l'histoire en allant vers les détails narcissiques à valence relationnelle (B2/10). Les encouragements du clinicien (CP5) ont surtout pour but de favoriser le recours au récit mais ceci se fait avec des précautions verbales (A2/3) qui expriment une inhibition qui se noue à travers une

histoire construite autour d'une fantaisie personnelle (B1/1), avec des justifications associées à ce contenu (A2/2), ainsi qu'une posture signifiante d'affects (CP4), suivie par une gesticulation/mimiques (CC1). La fin du récit se fait dans un accrochage au contenu manifeste (CF1).

Problématique :

La présence du thème de culpabilité et de remord atteste l'existence d'un conflit intrapsychique de nature névrotique où se trouve des pulsions libidinales et des défenses en terme d'interdit attribué à l'homme. Ce qui explique la capacité d'Arbia à faire la liaison entre les deux mouvements contradictoires. L'agressivité est développée de façon diffuse avec des mouvements de va et vient avec inhibition lorsqu'il y a évocation des pulsions libidinales quand il s'agit de la femme, ainsi qu'une libération pulsionnelle lorsqu'il s'agit d'agressivité et de culpabilité attribuées à l'homme. En fait ces mouvements sont inhibés, il n'y a pas de représentations libres d'affects, l'agressivité donc n'est pas investie.

Planche 19 : 19'' (CP1)

«Ce mélange ! (CC3) Je n'ai rien compris ! (A2/11, CN9) Celui là ! Je jure je n'ai rien compris (A2/11, CN9, A2/8) (éloignement du matériel) (CC1). Il ne m'évoque rien du tout (A2/11, CC3) (...) (CP1) celui là, je jure, (A2/8) je ne l'ai pas compris, (A2/11, CN9) je te dis la vérité, (CC2) vraiment ! Je n'ai rien compris, (A2/11, CN9, A2/8) je ne l'ai pas compris. (A2/11, CN9, CM3)» 1'30''

Procédés :

Après un démarrage un peu long (CP1), le sujet débute son récit par un commentaire (B2/8), considéré en même temps comme critiques du matériel (CC3), ainsi que des critiques de soi (CN9), un mouvement de remâchage (A2/8), qui favorise la présence des critiques de soi (CN9). Puis vient une expression corporelle/mimiques (CC1), un recours aux critiques du matériel (CC3), en transformant une réalité interne sur une réalité externe figurative. Après un blocage intra récit (CP1), et un autre mouvement de remâchage (A2/8). Ensuite viennent des critiques de soi (CN9), suivies par une demande faite au clinicien (CC2), et un remâchage (A2/8), en essayant d'élaborer l'angoisse, mais cette défense échoue par un retour aux critiques de soi (CN9). Il y a une tendance Refus. Refus (CP5), qui marque la fin du récit.

Problématique :

La planche évoque chez Arbia des fantasmes phobogènes, ainsi qu'une incapacité de se situer en face d'un objet étranger. La non reconnaissance des figures de la planche constitue un déni de l'angoisse pré-génitale en relation avec l'imgo maternel suscitée par la planche. Il y a aussi une incapacité d'aménager une séparation entre le dehors et le dedans (le moi et l'objet) ; c'est une relation anaclitique, le moi est divisé entre dedans et dehors, et il ne peut pas faire la distinction.

Planche 16 : 30" (CP1)

«Je te dis ce que j'imagine ? (CC2) (...) (CP1) j'ai étudié, (CN1) et j'ai réussi, et puis je me suis mariée avec l'homme (B1/2) que j'aime, (A2/17) je suis dans sa maison, avec le M'sieur (B1/2) (clin d'œil) (CC5)

(Rire) (CC1), *et j'ai eu des enfants*, (B1/2, B2/7) *c'est tout*. (A2/3) »
1'11"

Procédés :

L'histoire débute après un temps de latence initial long (CP1), par une demande faite au clinicien (CC2), suivie par un silence important (CP1). Le récit construit fait appel à une fantaisie personnelle (B1/1), à fin de réalisation d'un désir (B2/7). Puis vient une agitation motrice/mimiques (CC1), suivie par un clin d'œil (CC5). La fin du récit se fait par une réalisation du désir libidinal (B2/7). Ce qui nous permet de dire que le sujet a eu une libération pulsionnelle, qui sera cependant limitée par des précautions verbales (A2/3).

Problématique :

Le sujet met en scène dans son récit un désir libidinal cherchant une satisfaction ou plutôt une réalisation. Ce désir peut se substituer à l'échec dans la vie professionnelle ou dans les études. Ce désir mobilise les pulsions de vie d'Arbia qui sont en train de chercher un support moral et social pour qu'ils se réalisent à l'avenir.

2- La synthèse :

a. Regroupement des procédés sur la feuille de dépouillement :

(voir la feuille de dépouillement)

b. La lisibilité (compte rendu) :

L'opposition implicite à l'expérience proposée lors du TAT est perceptible dans le protocole d'Arbia. Elle présente, en effet, ses récits sur un mode assez réservé. En général, ses récits ne sont pas bien structurés, dans la mesure où ils ne portent pas d'éléments d'un récit organisé (introduction, problème ou bien conflit, et une solution). La majorité des récits racontés par Arbia ne contiennent pas de solutions à la fin.

Cependant, le style utilisé par Arbia dans ses récits nous semble à première vue de type « contrôle de soi », il contraste entre la difficulté de trouver des représentations d'affects et la résistance contre ces mêmes représentations. Le déplacement de l'attention sur les détails a visé d'isolation des affects liés au conflit pulsionnel. De ce fait, on note une présence du procédé de la série (A/2), notamment les descriptions avec attachement aux détails (A2/1), particulièrement à partir des petits détails (Dd) de la planche (Par ex : la planche 2 ; deux livres pour la jeune fille, le cheval pour l'homme, et la grossesse pour la femme), ces détails témoignent des représentations et des affects en rapport avec le conflit psychique sous jacent. Cette description du matériel relève d'un registre névrotique qui s'accompagne dans le cas d'Arbia avec la série "C", voire même avec la série "B", ce qui confirme la nature névrotique du conflit.

Ceci dit, on peut noter la présence de toutes les séries de procédés, cependant les procédés "C" (Évitement du conflit), sont les plus représentés. Le temps de latence initial long dans la plupart des récits racontés ainsi que les silences intra récits (CP1) relèvent d'aménagements phobiques dans lesquels dominent l'évitement et la fuite, leur association

avec la série "A" et "B" signe, encore une fois, la nature névrotique du conflit.

L'utilisation massive des procédés (C/N), peut expliquer les tentatives d'Arbia d'éviter le conflit pulsionnel en essayant de le remplacer par des critiques de soi (CN9), un retrait libidinal narcissique. Le corps est en principe investi pour communiquer et pour produire du sens, pour servir de support à l'objet. Chez Arbia, ce n'est pas le cas, comme il y a un conflit de nature névrotique, d'investissement du corps est plutôt utilisé à des visées de séduction.

Nous noterons également la présence fréquente des procédés (C/C), qui constituent un recours aux comportements pour s'exprimer pendant, notamment les critiques du matériel et /ou de la situation (CC3), où l'agressivité à l'égard de la situation et du clinicien constitue la seule possibilité de soulager l'excès de tension puisque les fantasmes sous-jacents ne sont pas pris en charge par les processus de pensée nécessaires à l'élaboration du récit. Pour élaborer l'angoisse liée à la confrontation avec un moi interne défaillant et épuisé, voire un moi narcissique, Arbia a tenté de décharger l'excitation par la gesticulation ou par l'agitation motrice et la mimique (CC1).

L'évitement du conflit qui caractérise la majorité du protocole d'Arbia, domine clairement dans le procédé (C/F), l'angoisse est en apparence absente et le stimulus est investi comme objet réel et non plus comme source de réactivation fantasmatique, ce qui confirme l'hypothèse d'un moi défaillant (un monde interne vidé de sa substance), et d'une recherche anaclitique liée à l'angoisse dépressive.

La liaison des procédés "A", "C" avec "B" et leur association met l'accent sur l'élaboration des mécanismes de défense névrotiques et en particulier le refoulement qui témoigne de l'existence d'une conflictualisation intrapsychique et notamment d'une lutte entre les instances psychiques (ça, moi, et sur moi), d'un point de vue topique.

En plus, l'émergence des procédés primaires "E", précisément (E/1), d'une petite quantité, met alors l'accent sur une certaine souplesse qui autorisent l'irruption et la circulation des fantasmes, mais qui ne désorganise pas le récit, il n'y a pas de déformation du réel, mais une manipulation du perçu a des fins défensives (scotome d'objet manifeste E/1), qui peut, dans le cas d'Arbia, sous-tendre le refoulement de la problématique liée à l'investissement et au désir objectal (relation d'objet).

3- Problématique :

Le premier mouvement d'Arbia semble être d'aménager la sollicitation pulsionnelle dans le registre phallique, les tentatives d'évitement du conflit nous semblent à première vue de nature névrotique, mais les rejets du refoulés par les descriptions et l'attachement aux détails et l'isolement des éléments sont utilisés par le moi pour camoufler sa faille narcissique par un déplacement sur le matériel. On remarque aussi la présence massive de critiques de soi, mais il ne se passe rien au niveau de l'agressivité ni de la sexualité. Bien que la rivalité féminine est reconnue, elle n'est pas élaborée en terme oedipien, car le problème ne concerne pas le désir incestueux qui entraîne de la culpabilité et du remords, mais il se situe plutôt au niveau de la dépression liée à l'angoisse de séparation. Cependant, comme nous l'a expliqué Bergeret

(op.cit., p.145), pour qui : « la constatation de leur échec dans leurs ambitions idéales sans commune mesure avec leurs possibilités personnelles, n'amènera pas des sujets limites à la simple modestie ni, en cas de conflits trop aigus, à la culpabilité (lignée névrotique) ; tout échec trop cruellement enregistré agira de manière à créer une honte ou un dégoût (lignée narcissique) de soi même, éventuellement projetable sur les autres. »

La demande de l'étayage est patente, mais on peut se demander si c'est une façon de régresser vers une position d'enfant immature attendant le secours de l'adulte. Cependant, on note un déni qui concerne cette immaturité comme dans la planche 1, pour justement affirmer sa toute puissance (idéal de moi). Cela pourra signifier une opposition et un conflit, ainsi qu'un sentiment de culpabilité liée à des failles narcissiques du moi. Ce sentiment de culpabilité ne concerne pas la lignée névrotique, mais il est en relation avec la honte qui résulte de la faille du Moi idéal.

En effet, on peut se demander s'il y a possibilité d'évolution des contrôles surmoïques. De toute façon l'identification à la mère comme un mauvais et un bon objet à la fois est bien présente avec, en contre partie, une conflictualisation vis-à-vis de l'homme. Ce clivage de l'imgo maternelle signe l'organisation limite.

Enfin, l'élaboration de la position dépressive s'articule par l'étayage sur les objets d'amour. Nous supposons qu'il y a une faible possibilité de réparation qui ne peut cependant être possible que si le sujet arrive à trouver un objet réel à l'extérieur.

Le comportement phobique du sujet qui est manifesté à travers le protocole du TAT, ne concerne pas la lignée névrotique, il est plutôt un évitement de l'organisation limite, Bergeret (op.cit., p. 146) confirme ce point de vue en écrivant : « l'évitement de l'organisation limite se trouve du même type que celui habituellement décrit sous le registre phobique ». De ce fait, l'hypothèse diagnostique que nous pourrions supposer est celle d'un aménagement limite caractérisé par une mince structure névrotique-phobique en rapport avec une faille narcissique importante.

Le TRAUMAQ

1- Etude de cas :

Arbia avait 34 ans lorsqu'elle a été violée. D'après ses propos, ce fut une véritable tentative de mise à mort. Elle s'était retrouvée toute seule toute une nuit dans un domicile inconnu, dans les bras d'un violeur. Elle a été violée sous l'effet d'une drogue, elle a été blessée, au bras, à la jambe, au dos, et au sein, elle a perdu sa virginité, laissant chez elle une infection génitale basse, et un vaginisme. Elle s'est sentie totalement épuisée, et incapable de faire face. Elle n'a consulté que deux ans après son viol. Arbia est célibataire, sans enfants, elle n'exerce aucune profession, son niveau scolaire est de quatrième année moyenne. Elle n'avait jamais eu d'accident. En revanche, elle a subi une maltraitance familiale, lorsqu'elle est tombée malade, car elle souffre depuis longtemps d'une insuffisance rénale, la raison pour laquelle elle a été hospitalisée plusieurs fois. Elle prend un Hydrocortisone. Elle a engagé une thérapie psychiatrique suite à cet événement, et elle prend jusqu'à

maintenant des antidépresseurs (IMAO). Son profil au questionnaire TRAUMAQ met en évidence un syndrome psychotraumatique intense (profil A).

Durant l'événement, Arbia a eu la conviction qu'elle allait mourir en raison de la violence de son agresseur et ce malgré l'effet hypnotique de la drogue. Son agresseur ne tenait aucun compte de ses hurlements (item A6). Elle a eu extrêmement peur (item A1). Paralysée partiellement au début de son agression, ses réactions physiques ont réapparues massivement, surtout l'accélération des battements de cœur (item A4). Arbia a subi un fort traumatisme. Elle s'est sentie abandonnée. Cela évoque chez elle une angoisse intense. (La note brute de l'Echelle A est 20 sur 24, soit une note étalonnée de 5).

Depuis l'événement, Arbia est envahie par des reviviscences anxieuses (item B2). Celles-ci s'imposent à elle surtout pendant la nuit à travers les cauchemars (item B1). Elle cherche à éviter de parler de l'événement, car elle est traversée par l'angoisse (items B3- B4). (La note brute est 11, soit une note étalonnée de 5), ce qui est très élevée.

La nuit, elle a des difficultés d'endormissement et des réveils nocturnes qui la fatiguent (items C1 à C5), ce qui la rend plus anxieuse qu'auparavant. Tendue depuis son viol (item D1), elle a des crises d'angoisse, une crainte d'aller sur les lieux en rapport avec l'événement. Elle évite même tous les spectacles qui évoquent l'événement traumatique de viol (items D2 à D5). Elle s'estime vigilante, elle est, en effet, dans un état permanent d'hypervigilance et de méfiance (items E1-E2). Elle sursaute au moindre bruit. Elle est aussi très angoissée, elle a des crises de nerfs, une tendance à fuir une situation insupportable (item

E4). De plus, elle est devenue agressive et irritable. Elle est envahie par des battements de coeur, des maux de tête, des nausées (item F1). Dans les premiers temps, elle a perdu du poids. Cependant, avec les médicaments qu'elle prend, elle a un petit peu repris car « elle a constamment faim ». Elle est même devenue boulimique, surtout la nuit. En plus, elle présente des problèmes de santé dont la cause est difficile à identifier (item F4).

Elle présente aussi des troubles dépressifs (Echelle H), (note brute de 24 qui est la note maximale, soit une note étalonnée de 5). Elle a perdu l'intérêt pour des choses qui étaient importantes pour elle avant l'événement, (par ex : le mariage). Elle manque d'énergie. Elle se sent fatiguée, épuisée, elle a une humeur triste, voire même des crises de larmes, elle a l'impression que sa vie est finie, que l'avenir est bouché. Elle s'isole tout le temps en évitant les contacts avec autrui (items H1 à H8). Elle a même tenté de se suicider plusieurs fois. Elle souffre depuis son viol de difficultés sexuelles et relationnelles. Elle a ressenti de la honte et de la culpabilité (Echelle I). Elle se sent coupable et responsable de son drame (items I1- I2). Elle se sent humiliée, dévalorisée depuis son viol (items I3- I4), elle cache au fond d'elle une violente colère et de la haine (item I5).

Cette agression a changé fondamentalement sa façon de voir la vie, elle pense qu'elle ne sera jamais plus comme avant (items I6- I7). Arbia s'est sentie abandonnée par son entourage, elle n'a pas trouvé ni soutien ni de réconfort, c'est pour cela qu'elle préfère l'isolement. Elle ne garde aucun contact avec son entourage familial, sa vie sociale est détruite. Elle ne trouve aucun plaisir pour des loisirs ou pour constituer des relations sociales, car elle se sent incomprise par les autres (items J1 à J11).

Arbia s'est sent nettement mieux après les entretiens psychologiques. Cependant, elle a difficilement verbalisé la scène traumatique, surtout les émotions liées à l'événement. Ce qu'il y a lieu de souligner, ce sont surtout les symptômes dépressifs qui font courir le risque d'un passage à un acte suicidaire.

2- Profil de Arbia : (voir les annexes)

3- Evolution clinique de Arbia réalisée à partir de l'analyse de la partie 2 du TRAUMAQ :

Les répétitions et les reviviscences (flash back, etc.), se sont rapidement atténuées. Elle repense souvent à la scène traumatique avec angoisse et par des manifestations physiologiques. Les troubles de sommeil ont duré jusqu'à aujourd'hui. Nous constatons par ailleurs l'évitement des lieux qui réactivent le vécu traumatique, ainsi que de l'agressivité, de l'irritabilité, et de la méfiance et surtout un état d'hypervigilance et de « qui-vive » assez important, voire même des problèmes, de nourriture. Elle a des difficultés de concentration qui sont apparues tardivement et qui durent encore aujourd'hui, avec un désintérêt général pour tout et des envies de suicide. Un fort sentiment de honte et de culpabilité présent à nos jours, ce qui explique bien évidemment la chronicité des troubles psycho-traumatiques chez Arbia. Cela nécessite un traitement psychiatrique en parallèle avec un suivi psychologique à long terme.

Analyse synthétique des quatre analyses (analyse de contenu, Rorschach, TAT, et le TRAUMAQ) : (Arbia)

L'analyse des entretiens et l'interprétation des deux tests projectifs, ainsi que l'évaluation du questionnaire TRAUMAQ nous permet d'observer les points communs suivants :

- Sur le plan symptomatique, les symptômes du traumatisme provoqué par le viol sont surtout apparus à travers le questionnaire du Traumaq. En effet, Arbia souffre d'un syndrome psychotraumatique intense : elle souffre d'une reviviscence anxieuse, et cela surtout pendant la nuit à travers les cauchemars, cette reviviscence est aussi apparue lors des entretiens. Cependant, il y a évitement de tous les stimuli qui réactivent les mêmes sensations ressenties au moment de viol. Cet évitement est surtout manifesté dans le discours de Arbia.

- Sur le plan psychologique, Arbia éprouve des sentiments de culpabilité et de honte qui sont liés en grande partie aux circonstances de son viol et aussi de son attitude vis-à-vis de son père et de sa famille en générale. Ces sentiments sont bien manifestés à travers les entretiens, et ont été confirmés par les tests projectifs, notamment par le TAT, et aussi par le Traumaq, dans le fait que la patiente a vécu une violence familiale, ce qui est apparu dans la rubrique représentant les événements les plus profondément marqués.

Nous constatons d'après les entretiens et les tests projectifs, un faible estime de soi et une image du corps très atteintes, avec une mauvaise identification à la fonction maternelle.

Nous pouvons constaté par ailleurs, l'existence de quelques troubles d'ordre sexuel, manifestés à travers les entretiens, et surtout lors du Rorschach et du TAT. Le sujet ne s'adresse plus simplement au refoulement des pulsions sexuelles, mais au contraire, il évite toute représentation de ces pulsions, sous forme d'un refoulement du désir sexuel, et de l'agressivité.

Il est apparu aussi à travers les entretiens, les tests et le Traumaq, un fort sentiment d'impuissance et d'abandon, qui entraîne Arbia dans une situation d'incapacité et d'indépendance, elle est incapable de faire face aux problèmes de la vie quotidienne, cette incapacité l'empêche à affronter les situations nouvelles. Des sentiments de danger permanent et de méfiance sont aussi manifestés surtout dans le discours d'Arbia, et dans le Traumaq. La méfiance vis-à-vis des autres vient caractérisée les relations de notre patiente avec autrui.

Ces mêmes sentiments ont pu engendrer chez la victime un état dépressif majeur, manifesté à travers des tentatives répétées de suicide, ainsi que sous forme de désintérêt pour la vie et d'un besoin patent d'un étayage. Ce besoin est d'ailleurs confirmé par les tests projectifs.

Nous remarquons aussi, l'existence chez Arbia d'une agressivité, d'une passivité et d'un contrôle des affects de type phobique, et de quelques conduites rentrant dans le cadre de la personnalité borderline.

- Sur le plan relationnel, Arbia possède des capacités d'adaptation sociale, bien que cette capacité reste superficielle et sur un mode très réservé. En effet, dans les entretiens et dans le Traumaq, ainsi qu'à travers les tests, la victime a manifesté des attitudes renseignant sur cette capacité, malgré tout superficielle, de se lier affectivement avec autrui et de fonder des relations sociales normales. Cette superficialité des relations est en rapport avec la peur d'être jugée par les autres, cela est due essentiellement à un manque de confiance en soi.

Enfin, nous constatons d'après les entretiens, les tests et le Traumaq, l'existence chez Arbia d'une ambivalence caractérisant sa relation avec ses deux parents, et qui conduit à une rupture totale des liens existants entre elle et sa famille.

Kheïra

1/ Présentation du cas :

Kheïra, est une jeune femme célibataire âgée de 36 ans, elle est née en 1971 à Ouled farés Wilaya de Chlef. Elle est analphabète et sans profession. Elle est l'aînée d'une fratrie composée de six enfants, dont quatre garçons et deux filles. Elle a en outre un demi frère et trois demi sœurs.

Kheïra a vécu avec sa grande mère depuis qu'elle avait six jours et quand sa mère l'a jeté hors de la maison, la laissant dans la rue, les voisins l'ont ramené chez sa grande mère. Cette dernière s'occupa d'elle jusqu'à sa mort, la laissant avec son frère, elle avait alors l'âge de 29 ans.

Il est à noter que les parents de Kheïra ont divorcé alors qu'elle été encore adolescente, la mère a pris avec elle la plus petite des filles (40 jours), laissant derrière elle les deux autres (Kheïra et sa sœur), ainsi que les garçons, dispersés entre la maison du père et sa nouvelle femme, car le père s'est en effet remarié.

D'après Kheïra, la relation de ses parents était vraiment mauvaise depuis toujours et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont divorcé. Après le divorce, la situation familiale est devenue plus dégradée encore, la maman s'est remariée elle aussi avec un veuf, père d'un jeune garçon et d'une fille.

Au moment de la séparation de la famille, tout est allé de travers dans la vie de Kheïra. Le père avec sa nouvelle famille, la mère aussi. Les

trois jeunes frères de Kheïra ont quitté la maison pour ne plus revenir. La sœur de Kheïra resta avec son père et sa belle mère. La petite avec sa mère. Donc, il n'est resté que Kheïra et son frère à la maison de la grande mère.

Au fil du temps, le frère de Kheïra s'est marié. Après ce mariage, la vie de Kheïra est devenue plus difficile, elle est devenue cauchemardesque. La belle sœur et le frère n'ont pas accepté la présence de Kheïra chez eux. D'ailleurs, la relation de Kheïra avec son frère n'était pas bonne depuis longtemps.

Sous la pression de cet environnement froid, Kheïra se réfugia chez sa mère, en attendant une bienveillance de sa part, mais malheureusement la mère a refusé de s'occuper d'elle, et cela même pour une seule nuit. Kheïra fut donc obligé de revenir chez son père, malgré sa froideur avec elle. En effet, il ne lui a jamais adressé la parole.

Elle résida chez lui un peu plus de deux mois, et puis elle a quitté la maison, elle n'a pas pu tolérer la souffrance de sa sœur avec sa belle mère. Kheïra a décidé de quitter sa famille à jamais, elle préféra la rue au lieu plutôt que de rester dans cette famille inhospitalière. Cependant, la rue n'est pas facile, elle est impitoyable. Elle y vécut malgré tout quelques jours jusqu'au jour où une femme demanda à Kheïra de l'accompagner pour travailler chez elle comme domestique.

Kheïra était toute contente, elle voulait trouver un moyen pour vivre, elle a accepté la proposition avec un grand plaisir. Elle ne savait pas que son destin est entrain de la pousser vers son malheur.

2/ L'histoire du viol :

Kheïra resta chez cette femme un mois, et elle n'a rien remarqué d'anormal, les choses étaient bonnes. Au cours d'une nuit de l'été de 2002, la propriétaire de la maison sortit avec sa copine pour une fête, un mariage, laissant Kheïra toute seule à la maison.

Vers vingt deux heures, Kheïra fut surprise par une visite inattendue, d'après les dires de Kheïra c'était le frère de la propriétaire. Un homme d'âge moyen, grand de taille, de teint roux, chauve et barbu. Kheïra détestait ce personnage qui venait souvent rendre visite à son hôte.

Lorsqu'il rentra, Kheïra sursauta, elle voulait fuir en montant une échelle, en criant à haute voix, malheureusement pour elle, l'homme en question était plus fort qu'elle, il l'a prise par ses cheveux et puis il s'est mis à la frapper sans pitié. Kheïra cria sans cesse, elle s'est débattue, mais cet homme l'a menacé de la tuer si elle continuait de crier. Il avait peur que les voisins entendent les cris de Kheïra . Elle le pria de la laisser tranquille, de la laisser partir, mais il ne voulait rien entendre. Il l'a poussé à l'intérieur d'une chambre, et il l'a frappé sur la main avec un objet en fer, il voulait la tuer. Il mit ensuite son pied sur la poitrine de Kheïra, il lui déchira sa robe. Il arracha son slip en le déchirant. Il n'a pas touché son soutien-gorge. Le sang coulait partout. Elle a crié tout le temps, elle l'a frappé elle aussi, lui laissant une balafre. Il l'a menacé lui demandant de se taire : « *tais toi* », il l'insulta, il continua : « *qu est ce que je t'ai fais ? Pourquoi tu me détestes ? Tu veux que je te tue ?* ».

Kheïra a perdu sa virginité, à ce moment là, quand la propriétaire fut revenue, elle conseilla son frère de jeter Kheïra dans une forêt, entre Chlef et Ain defla, appelée « Abadia ».

C'était le matin, Kheïra se réveilla, la première personne qu'elle a vue c'était un vieux monsieur, qui l'a guidé pour poser plainte chez la police. Kheïra alla toute seule chez la police qui n'ont pas pris en charge la victime, car elle ne porte ni papier, ni preuves, et en plus, elle est majeure et elle n'a pas de domicile fixe.

Actuellement, et depuis décembre 2006, Kheïra habite dans le centre national d'accueil des femmes victimes de violence et qui sont en détresse à Bouismail, Wilaya de Tipaza, à l'ouest d'Alger.

Aux dernières nouvelles semble que tout va bien, surtout avec la prise en charge psychologique et sociale dont elle a bénéficié, en plus Kheïra poursuit, depuis qu'elle au centre, des cours d'alphabétisation et malgré les préjudices qu'elle a subi, elle se bat encore et toujours pour sa survie sans baisser les bras.

Analyse des entretiens

1- Découpage du discours en unité de sens :

- 1- La relation de mes parents n'était pas bonne, ils sont restés comme ça jusqu'à leur divorce.
- 2- Ma mère m'a jeté dans la rue le sixième jour de ma naissance.
- 3- Ma mère n'a pas accepté ma présence dans sa vie, mon père aussi.
- 4- Toute ma famille ne voulait pas s'occuper de moi après le décès de ma grande mère.
- 5- J'ai quitté la maison de mon père à cause de ma belle mère.
- 6- J'ai vécu deux ans dans la rue.
- 7- J'ai été violée dans un domicile.
- 8- le violeur m'a frappé sans pitié, et puis il m'a violé.
- 9- J'ai tenté de me suicider deux fois depuis mon viol.
- 10- Je ne peux pas croire qu'un jeune homme puisse m'aider sans me faire mal.
- 11- Le violeur m'a surpris, il a ouvert la porte et il m'a suivi à l'intérieur de la maison.
- 12- Quand il est entré, j'ai crié et je me suis enfuis en montant l'échelle.
- 13- J'ai crié sans cesse pendant qu'il me frappait.
- 14- Il m'a tellement frappé que mon œil a enflé.
- 15- Au moment où il est entré, j'ai tout de suite su qu'il voulait me faire mal, cela transparaissait avec évidence sur son visage.
- 16- J'ai toujours peur de lui, et je me cache toujours loin de son regard.
- 17- Mon âme le vomit.
- 18- Quand il m'arrive de l'évoquer dans mes souvenirs, je prie Dieu pour qu'il lui coupe les jambes.
- 19- Je ne pourrai jamais oublier ce qu'il m'a fait.

- 20-** Je n'oublierai jamais les souffrances par lesquelles je suis passée avec mon père, mon frère, et le monstre qui m'a violé.
- 21-** Mon état psychique est détruit puisque je ne pourrai jamais oublier ce monstre, et quand je repense à cet événement, je ne peux pas parler du tout.
- 22-** Je n'aime pas parler du mariage, du foyer, à cause de tous ce que j'ai vécu chez ma famille, et surtout parce que je n'ai trouvé aucune tendresse auprès d'eux.
- 23-** Lorsque je vois n'importe quelle fille avec son père, ça me fait pleurer.
- 24-** J'éprouve de la peine envers moi-même, puisque je n'ai jamais goûté la tendresse de mes parents, cela me touche énormément et me déprime.
- 25-** Les parents doivent normalement jouer un grand rôle dans la vie de leurs enfants, sauf que pour moi, mes parents n'ont rien fait.
- 26-** Le père doit nourrir le moral de sa fille exactement comme le physique, cela vient avec la discussion et la tendresse.
- 27-** Il faut éliminer cet obstacle qui existe entre la fille et son père, pour sauver la fille d'une violente tempête qui pourra la détruire.
- 28-** Si le mur entre moi et mon père n'était pas grand, j'aurais pu alors lui dire mes secrets sans complexe.
- 29-** Ce qui me touche vraiment, c'est bien la tendresse que je n'ai jamais connu, mon père me déteste, il ne m'aime pas, ainsi que mon frère.
- 30-** Mon frère imita le comportement de mon père, il s'est comporté avec moi de la même façon que lui.
- 31-** Je n'ai vécu avec ma mère ni les bon moments ni les mauvais, elle n'existe pas dans ma vie.

- 32-** J'avais toujours eu le sentiment que mon père me déteste, cela a eu un grand impact sur mon psychisme.
- 33-** Je deviens folle lorsque je pense à mon père, à mon frère et à mon violeur.
- 34-** Ce qui me touche vraiment, c'est bien l'attaque de ce monstre (violeur), et son agression jusqu'à ma chute. En plus, il m'a arraché mes vêtements, il m'a violé, j'ai perdu beaucoup de sang, mais je l'ai blessé aussi.
- 35-** Je savais que j'ai perdu ma virginité lorsque j'ai eu mal, et lorsque j'ai vu le sang couler, j'avais mal, et j'ai beaucoup pleuré.
- 36-** Mon violeur et sa soeur m'ont chassé, ils m'ont mise dans la rue à dix heures du soir, ils m'ont jeté dans la forêt, et puis je me suis évanoui, évanouissement qui a duré presque toute la nuit.
- 37-** J'ai pris des médicaments pour me suicider.
- 38-** Je n'oublierai jamais ce traumatisme, c'est la première et la dernière des choses dont je me souviendrai à jamais.
- 39-** Le viol m'a laissé de graves blessures physiques, je n'ai pas pu marché durant quelques jours, sans compter les coups qu'il m'a asséné sur la tête, sur mon oreille, et sur mon œil.
- 40-** J'avais des vertiges et j'étais fiévreuse. Je me souviens qu'il faisait tellement froid la nuit de mon viol.
- 41-** Je me souviens très bien de l'événement, et je n'ai rien oublié, et je n'oublierai jamais.
- 42-** J'ai des nausées chaque fois que j'y repense.
- 43-** Je ne pourrai jamais oublier celui qui a ruiné mon honneur.
- 44-** J'ai mal puisqu'il m'a trop humilié.
- 45-** J'ai dormi dans la serre pour sauver mon honneur.
- 46-** Je n'oublierai jamais cette nuit sombre dans la serre.

- 47- Puisse Dieu me donner de la patience jusqu'au jour où je quitterai ce bas monde.
- 48- Les femmes sont différentes, par contre les hommes sont tous les mêmes.
- 49- Mon père nous a torturé moi et ma mère.
- 50- Les gens nous regardent (les femmes violées) avec mépris.
- 51- Je ne veux pas me marier ou avoir une maison.
- 52- J'ai peur de vivre dans une maison pareille à la mienne, je ne veux pas revivre la même expérience.
- 53- Je ne veux pas revivre avec un homme la même carence et la même souffrance que chez mes parents.
- 54- Personne n'est aussi agressif dans ce bas monde comme mon frère et mon violeur.
- 55- Je ne veux pas me marier pour le mariage, mais plutôt pour me protéger de la rue.
- 56- Je ne peux pas dormir avec un homme, car cela va me rappeler ce qui m'est arrivé avec mon violeur.
- 57- Si jamais je me marie un jour, mon futur mari va certainement m'insulter.
- 58- J'ai peur puisque je ne suis plus comme avant.
- 59- Je suis une femme ratée.
- 60- Ici en Algérie, ils dévalorisent la femme.
- 61- J'ai souffert, premièrement de mon viol, deuxièmement de la rue et de ma belle mère.
- 62- Je vis dans un état psychologique difficile, je m'angoisse, je sursaute pour le moindre bruit.
- 63- Je veux vivre librement au moins une année avant ma mort, c'est mon souhait.

- 64-** Je m'angoisse lorsque je repense à mon violeur, ce n'est pas un être humain, c'est un monstre.
- 65-** Je souhaite qu'il souffre à jamais, à cause de ce qu'il m'a fait, il m'a humilié, moi la naïve et la malheureuse.
- 66-** Ce monstre mérite d'être tué.
- 67-** Je ne dormais qu'une heure de temps après mon viol.
- 68-** Lorsque je dors je vois comme s'il y a quelqu'un qui me suit et qui court d'arrière moi, comme s'il voulait m'écraser.
- 69-** Durant le sommeil, il m'arrive de me réveiller en sursautant, et j'avais peur tout le temps.
- 70-** Cela dura plus d'un an.
- 71-** Durant un mois, j'ai souffert, j'avais des difficultés d'endormissement, je sursautais, je me réveillais en sursautant, en plus de ça, j'avais des sueurs et des battements de cœur.
- 72-** Je me réveillais et je fuyais dans la rue, comme s'il allait me suivre encore.
- 73-** Je l'ai vu vraiment, il m'a suivi, cela m'arrive aussi même pendant l'état de veille, c'est comme un état entre les deux (sommeil et veille).
- 74-** J'avais peur lorsqu'un homme passait devant moi.
- 75-** J'étais angoissée, et quand il m'arrive de faire la prière à la mosquée j'ai toujours peur lorsque les pratiquantes se mettent derrière moi.
- 76-** J'avais toujours peur lorsque je repense à la façon dont il m'a suivi sur l'échelle, j'ai senti ses pieds d'arrière moi, et comment il m'a tenu par les cheveux et puis comment il m'a frappé sans pitié, il m'a tiré vers la chambre, et il m'a violé après avoir arraché mes vêtements, cela restera à jamais dans ma mémoire.

- 77-** Mon sommeil a connu une amélioration lorsque je suis entré au centre, puisque je me suis senti plus en sécurité, sachant que cet homme ne pourra jamais me revoir.
- 78-** J'ai des cauchemars, peut être que je ne pourrai jamais oublier cet homme qui m'a violée.
- 79-** Je ne pourrais jamais oublier comment il s'est comporté avec moi, il m'a dévalorisé, cela restera à jamais, ce sont les mêmes gestes de mon père.
- 80-** J'ai peur quand un homme passe devant moi, en entendant ses pas, cette peur persiste à notre jour.
- 81-** Ce monstre était puissant, grand de taille, il est roux, il est aussi grand que la porte.
- 82-** Lorsque je vois quelqu'un qui ressemble à mon violeur dans la rue, je fuis et je me cache.
- 83-** Je vois mon violeur toujours dans mes cauchemars et même pendant la journée.
- 84-** Quand je rêve de ça je me réveille en sursaut, et puis je fais la prière pour me calmer.
- 85-** Je ne regrette pas d'avoir quitté la maison.
- 86-** Des fois je me culpabilise d'avoir quitté la maison.
- 87-** Si je n'ai pas quitté la maison, je n'aurais certainement pas été violée.
- 88-** Lorsque je repense à mon viol, je me culpabilise d'avoir quitté la maison.
- 89-** J'ai tenté de me suicider, puisqu'il m'a violé.
- 90-** Je voulais mourir.
- 91-** J'ai vu la mort devant mes yeux, et c'est pour cela que j'ai ressenti de la peine vis-à-vis de moi-même, je me suis trouvée toute seule, et sans référence.

- 92-** J'ai mal d'avoir perdu ma virginité, j'ai mal de ma maladie, de ma vie passée dans la rue.
- 93-** Je peux oublier tout ça, sauf ma virginité, mon honneur qui j'ai perdu, après ça tout est fini pour moi.
- 94-** J'ai une boule dans la gorge, et une sensation d'étouffement.
- 95-** Quand je m'angoisse, j'ai des douleurs d'estomac, de la fièvre, de la fatigue, j'ai la sensation de peur, j'ai des sursauts, une envie de vomir, tout ça vient en même temps.
- 96-** J'ai la sensation d'une profonde douleur, comme un volcan qui boue à l'intérieur de moi.
- 97-** Je dors et je me réveille avec des sursauts.
- 98-** Il y a des moments où j'essaye de fuir la réalité, quand je marche sans but dans la rue.
- 99-** J'aillais partout.
- 100-** Les médecins ne pouvaient pas préciser ma maladie.
- 101-** Je suis fatigué, je vomis, je ne mange rien, je me sens épuisée, j'ai des douleurs dans le côté gauche.
- 102-** Je suis tombée malade à l'âge de 7 ans.
- 103-** Cet état m'arrive surtout lorsque je m'inquiète.
- 104-** J'ai des troubles de règles depuis mon viol.
- 105-** Cet homme qui m'a violée, je me souviens, il était chauve et barbu.
- 106-** Je le hais, et je le hais, et je le haïrai à vie.
- 107-** J'ai crié, j'ai crié et il ne voulait pas me laisser.
- 108-** Il m'a poussé à l'intérieur d'une chambre qui était toute sens dessus dessous, et il m'a frappé sur la main avec un objet de fer, il voulait me tuer.
- 109-** Il a mis son pied sur ma poitrine, il portait des chaussures de sport (Adidas), il était horrible.
- 110-** Il arracha mon slip, il le déchira.

- 111-** Le sang coulait partout.
- 112-** Il n'a pas touché mon soutien-gorge, il voulait juste me pénétrer, il ne voulait que ça et pas autre chose.
- 113-** Il voulait me dévirginiser, c'est ça ! c'est tout.
- 114-** J'ai crié tout le temps, je l'ai frappé moi aussi, lui laissant même une balafre.
- 115-** Le monstre hurla : « *tais toi* », il m'insulta, il continua : « *qu est ce que je t'ai fais ? pourquoi tu me détestes ? Tu veux que je te tue ?* ».
- 116-** J'ai crié, je l'ai imploré pour qu'il me laisse, mais il insista, il voulait me dévaloriser.
- 117-** Il menaça de me jeter aux chiens.
- 118-** J'ai vu la mort de mes yeux, je l'ai vu lorsque le sang a coulé, la chambre était toute rouge de sang.
- 119-** La police n'a pas accepté ma plainte, puisque je suis adulte, mais aussi parce que je n'avais pas de papiers.
- 120-** Ma deuxième tentative de suicide était à cause de la peur que j'ai vécue dans la rue, j'avais peur de revivre la même expérience, et c'est pour cela que j'ai voulu mourir au lieu d'être confrontée encore une fois à un autre violeur.
- 121-** Dieu m'a puni à cause de cette tentative de suicide, j'ai eu des cauchemars quand j'étais à l'hôpital.
- 122-** Je me culpabilise à cause de cette tentative de suicide.
- 123-** Je m'angoisse quand je parle de mon viol, mais c'est ma réalité et je dois l'accepter.
- 124-** Je n'ai pas de solution, mon état psychique va en se dégradant jour après jour.
- 125-** Lorsque je repense à mon viol, je ne peux pas dormir.

- 126-** Quand je ne peux pas dormir, je me remet à penser, je pense sans cesse, je pense à mon passé.
- 127-** Je ne pense pas à l'avenir, je n'en ai pas.
- 128-** Mon père a humilié ma mère, il aime les femmes.
- 129-** Mon frère me frappait beaucoup même sans raison apparente.
- 130-** Chaque membre de ma famille vit tout seul, chacun de nous a sa propre vie, personne ne s'intéresse à l'autre, et c'est moi qui vis sans but.
- 131-** Je regrette d'être restée chez cette femme, c'est moi la cause de ma calamité, je me culpabilise, je me sens coupable devant moi-même.
- 132-** J'ai peur des hommes qui passent sous mes yeux.
- 133-** Au début, j'avais une peur intense, mais maintenant, je me sens un peu mieux.
- 134-** Lorsque j'ai peur, je me recroqueville sur moi-même, et je tremble.
- 135-** Pour éviter les hommes je dis toujours que je suis atteinte du sida.
- 136-** Quand je me retourne sur moi-même, je repense au choc j'ai subi, et à ma vie détruite.
- 137-** J'ai vu mon violeur à poil, j'ai vu son sexe.
- 138-** Après le viol immédiatement, j'avais l'impression du décès d'un être cher, et je savais que celui là ne pourra jamais revenir à la vie.
- 139-** J'ai perdu espoir.
- 140-** J'ai peur de regarder les films d'horreur, je ne regarde pas la télévision.
- 141-** J'ai peur de regarder même des spectacles qui peuvent réactiver en moi la souffrance de ma mère avec mon père, et qui traitent des sujets de violence.
- 142-** J'ai une pensée rigide, je suis une fille compliquée.
- 143-** Cette peur trouble le cours normal de ma vie.

- 144-** J'ai pu dépasser cette peur pendant un certain temps, mais je sais qu'elle va persister.
- 145-** Je n'aime personne.
- 146-** Je n'aime que les poèmes et la nature.
- 147-** Je n'aime que les personnes qui ont un bon fond.
- 148-** Je ne me confie à personne, puisque tout le monde me regarde autrement.
- 149-** Je prie Dieu pour ne pas revenir vers la rue, c'est très difficile.
- 150-** J'ai peur, je ne peux pas faire face.
- 151-** J'ai peur de fonder une famille.
- 152-** Je ne peux pas prendre une telle responsabilité.
- 153-** Je ne pense pas au mariage, je ne suis pas capable.
- 154-** Je ne me sens pas capable de faire face aux problèmes de la vie de couple.
- 155-** J'avais peur de mon père, lorsqu'il rentrait je fuyais chez ma grande mère.
- 156-** Mon père n'a jamais parlé avec moi.
- 157-** Je n'aime pas les enfants, je n'aimerai pas être une maman.
- 158-** Je n'accepterai pas que mes enfants puissent souffrir un jour comme moi.
- 159-** Ma mère m'a jeté dans la rue sans pitié, les voisins m'ont emmené chez ma grande mère.
- 160-** Ma grande mère était difficile avec moi, mais elle ne m'a jamais frappé.
- 161-** Tous les hommes sont des menteurs.
- 162-** Tout le malheur réside à l'intérieur de moi.
- 163-** Je m'angoisse tout le temps et c'est pour ça que je change souvent de centre.
- 164-** Je ne peux pas tolérer les problèmes.

- 165- Je suis très sensible, n'importe quelle chose peut me blesser.
- 166- Ma mère a souffert, mais elle, elle supporte, mais moi je ne peux pas, je n'ai pas la même capacité de tolérance qu'elle.
- 167- Je suis perdue, j'ai peur de la défaite.
- 168- Je me sens comme un oiseau à l'intérieur de sa cage.
- 169- Je n'aime pas la violence, et je ne peux pas être violente.
- 170- Je ne pourrai jamais oublier les pas de mon frère lorsqu'il rentre à la maison, j'avais peur de lui, cela me rend folle. Après mon viol, j'ai éprouvé la même sensation.
- 171- Je n'aime pas l'humiliation et la domination, cela me fait repenser à mon viol.
- 172- J'ai trop changé après mon viol, je suis devenue comme une vieille.
- 173- Ma vie est détruite après mon viol, il (violeteur) m'a détruit.
- 174- J'espère bien qu'il perde ses pieds pour qu'il souffre (violeteur).
- 175- Ici en Algérie, l'honneur est le « tout », il n'y a pas de vie sans honneur.
- 176- Je n'ai aucun avenir dans ce pays là. Chez nous, la fille qui perd son honneur, ne pourra jamais revivre tranquillement.
- 177- Je suis devenue froide avec les autres, je n'aime personne. Une fois que mes parents m'aient rejetée, j'ai perdu toute sensation.
- 178- Je mange, je bois, je dors et je me réveille en attendant la fin de ma vie dans le centre.

2- Le regroupement des unités en catégories :

Catégorie A : les conséquences traumatiques et symptomatiques :

- **La reviviscence traumatique et les souvenirs liés aux circonstances de viol:** 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 43, 75, 74,

76, 79, 80, 81, 83, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 125, 133, 136, 137, 170, 171.

- **Les troubles du sommeil :** 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 78, 84, 97, 77.
- **L'évitement traumatique :** 21, 22, 82, 120, 140, 141.
- **L'angoisse liée à l'événement traumatique et aux stimuli qui le réactivent:** 33, 42, 44, 46, 62, 64, 90, 94, 95, 96, 103, 123 163, 168.
- **Divers pathologies fonctionnelles et psychosomatiques :** 95, 100, 101, 102, 104.
- **Blessures physiques :** 39.

Catégorie B : les conséquences psychologiques du viol :

- **Les troubles liés à l'image de soi :** 58, 59, 65, 91, 142, 172.
- **Sentiment de culpabilité :** 85, 86, 87, 88, 121, 122, 131.
- **Sentiment de honte :** 44, 50, 57, 60.
- **Sentiment d'abandon :** 4, 61, 92, 119, 130.
- **Sentiment d'impuissance et l'incapacité de faire face :** 51, 152, 153, 154, 164, 165, 166, 167, 118.
- **Sentiment de peur et de danger permanant :** 16, 52, 132, 134, 135, 143, 144, 149, 150, 151.
- **Sentiment d'avenir bouché :** 47, 63, 93, 98, 126, 138, 139, 173, 175, 176, 178.
- **Troubles dépressifs et tentatives de suicide :** 9, 24, 37, 89, 124, 162, 177.
- **Sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis des hommes :** 10, 18, 48, 66, 106, 145, 146, 147, 148, 157, 161, 174.
- **Mauvaise image parentale :** 1, 2, 3, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 49, 127, 128, 155, 156, 158, 159.

Catégorie C : conflits relationnels et familiaux :

- Conflits avec la famille : 5, 30, 53, 54, 129.

Catégorie D : difficultés sexuelles :

- Difficultés autour de la sexualité : 55, 56.

Catégorie E : Les conséquences sociales :

- Vulnérabilité sociale : 45, 55, 120, 135, 149,
- Périodes SDF : 6, 61, 99.

3- L'inventaire et le décompte des catégories (fréquence et pourcentage sous forme de tableaux détaillés des catégories) :

Le tableau N°VII : présentant les conséquences traumatiques et symptomatiques du viol chez Kheïra

Catégorie A	Sous catégories	fréquence	pourcentage
Conséquences traumatiques et symptomatiques	-La reviviscence traumatique et les souvenirs liés aux circonstances de viol	41	52,56%
	-Les troubles du sommeil	11	14,10%
	-Les troubles du sommeil	06	7,69%
	-L'évitement traumatique	14	17,94%
	-L'angoisse liée à l'événement traumatique et aux stimuli qui le réactivent	05	6,41%
	-Divers pathologies fonctionnelles et psychosomatiques	01	1,28%
	-Blessures physiques		
Total		78	100%

Tableau N° VIII présentant les conséquences psychologiques du viol :

Catégorie B	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
Les conséquences psychologiques du viol	-Les troubles liés à l'image de soi	06	6,74%
	-Sentiment de culpabilité	07	7,86%
	-Sentiment de honte	04	4,49%
	-Sentiment d'abandon	05	5,61%
	-Sentiment d'impuissance et l'incapacité de faire face	09	10,11%
	-Sentiment de peur et de danger permanent	10	11,23%
	-Sentiment d'avenir bouché	11	12,35%
	-Sentiment de peur et de danger permanent	07	7,86%
	-Sentiment d'avenir bouché	12	13,48%
	-Troubles dépressifs et	18	20,22%

	tentatives de suicide -Sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis des hommes -Mauvaise image parentale		
Total		89	100%

Tableau N° IX présentant les conflits relationnels et familiaux :

Catégorie C	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
conflits relationnels et familiaux	-Conflits avec la famille	05	100%
Total		05	100%

Tableau N° X : présentant les difficultés sexuelles après le viol :

Catégorie D	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
les difficultés sexuelles après le viol	-Difficultés autour de la sexualité	02	100%
Total		02	100%

Tableau N° XI présentant les conséquences sociales :

Catégorie E	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
les conséquences sociales	-Vulnérabilité sociale	05	62,5%
	- Périodes SDF	03	37,5%
Total		08	100%

Nous constatons après une analyse globale des tableaux ci-dessus présentés et ce à travers une analyse catégorielle (analyse des catégories et des sous catégories), que dans le tableau N° VII de la catégorie A celle des conséquences traumatiques et symptomatiques liés à l'événement de viol, une prédominance de la sous catégorie « la reviviscence traumatique et les souvenirs liés aux circonstances de viol » avec un pourcentage de 52,56%, et une mention de 41. Vient par la suite celle de « L'angoisse liée à l'événement traumatique et aux stimuli qui le réactivent », avec un pourcentage de 17,94% et 14 mentions, suivie de « troubles du sommeil », avec 14,10% et 11 fois mentionnée. Puis, nous trouvons « l'évitement traumatique » avec 06 mentions et un pourcentage de 7,69%, et « Divers pathologies fonctionnelles et psychosomatiques » avec un pourcentage de 6,41% et cinq mentions. Enfin, vient en dernière position « les blessures physiques », une seule mention avec un pourcentage de 1,28%.

Dans le tableau N° VIII, celui des conséquences psychologiques, nous noterons la prédominance de la sous catégorie « mauvaise image

parentale », avec un pourcentage de 20,22%, et une mention de huit fois, suivie de « sentiment de haine et de méfiance vis-à-vis des hommes », avec un pourcentage de 13,48%, et une mention de 12. Vient par la suite, la sous catégorie « sentiment d’avenir bouché », avec un pourcentage de 12,35% et une mention de 11, suivie de celle de « sentiment de peur et de danger permanent » avec un pourcentage de 11,23% et dix mentions. Proche de celle-ci, la sous catégorie « sentiment d’impuissance et l’incapacité de faire face » avec une mention de 09 et un pourcentage de 10,11%. Puis nous trouvons à égalité deux sous catégories : celle du « sentiment de culpabilité » et celle des « troubles dépressifs et tentatives de suicide » avec un pourcentage de 7,86%, avec pour chacune 7 mentions. Ensuite, vient la sous catégorie de « l’image de soi » avec un pourcentage de 6,74% et une mention de 6. Pas loin de celle-ci, nous trouvons le «sentiment d’abandon » avec un pourcentage de 5,61% et cinq mentions. Enfin, en dernière position avec un pourcentage de 4,49% et 4 mentions vient une autre sous catégorie qui est « le sentiment de honte ».

Pour ce qui concerne la catégorie des conséquences relationnelles (catégorie C), tableau N° IX, nous constatons la dominance totale de la sous catégorie « conflits avec la famille », avec un pourcentage de 100% et une mention de 5.

Puis, pour le tableau N° X, de la catégorie D «les difficultés sexuelles après le viol », la présence d’une seule sous catégorie celle de « difficultés autour de la sexualité » avec un pourcentage de 100%, et une mention de 2.

Enfin, nous retrouvons pour ce qui est du tableau N° XI de la catégorie E «conséquences sociales», la présence de deux sous catégories, celle de « la vulnérabilité sociale », avec un pourcentage de 62,5% et une mention de 5. Et celle de « périodes SDF », avec un pourcentage de 37, 5% et trois mentions.

Tableau N° XII récapitulatif des fréquences des catégories par rapport à l'ensemble du discours :

Catégories	Fréquences	Pourcentages
Catégorie A	78	42,85%
Catégorie B	89	48,90%
Catégorie C	5	2,74%
Catégorie D	2	1,09%
Catégorie E	8	4,39%
Total	182	100%

A partir de l'analyse du tableau N° XII, nous pouvons constater la disposition des fréquences et des pourcentages correspondant à la présence de ces catégories dans l'ensemble du discours, disposition qui se présente comme suit : « les conséquences psychologiques », qui apparaissent avec une fréquence écrasante avec 89 mentions, soit un pourcentage de 48,90%, suivie de celle des « conséquences traumatiques

et symptomatiques » avec un pourcentage de 42,85% et une mention de 78. Puis, en troisième place viennent «les conséquences sociales », qui sont moins présentes avec 8 mentions seulement, et un pourcentage de 4,39%. Puis vient, en quatrième position, « les conséquences relationnelles » avec un pourcentage de 2,74% et 5 mentions. Enfin, en dernière position, nous retrouvons la catégorie « difficultés sexuelles » avec un pourcentage de 1,09% et deux fois mentionnée.

3/ Qualification des contenus :

a- les conséquences traumatiques et symptomatiques liées au traumatisme de viol :

Concernant les conséquences traumatiques et symptomatiques liées au traumatisme de viol, nous constatons qu'elles sont massivement fréquentes chez Kheïra. Elles se manifestent à travers la reviviscence traumatique et les souvenirs liés aux circonstances de viol, où la victime répète sous forme de flash back et à travers le rêve l'événement qu'elle a vécu. Cela ressort clairement dans ses propos notamment quand elle dit : « *lorsque je dors je vois comme s'il y a quelqu'un qui me suit et qui court d'arrière moi, comme s'il voulait m'écraser* ». (Damiani, p. 122- 123) explique cette reviviscence à travers le rêve dans la phrase suivante : « Le souvenir douloureux de la scène qui revient sans cesse fonctionne selon les mêmes mécanismes que le rêve : les représentations sont condensées dans un détail particulièrement signifiant qui résume à lui seul toute la scène et contient généralement une thématique de mort ». Elle poursuit : « Durant le sommeil, "les contres investissements et le moi ne sont plus protégés contre l'émergence de ce qui fait choc". Le rêve, proche

de l'hallucination, reproduit la scène sans déformation et sans élaboration ». (Damiani, ibid. p. 126).

D'après Kheïra, l'oubli n'arrivera jamais : « *Je n'oublierai jamais ce traumatisme, c'est la première et la dernière des choses dont je me souviendrai à jamais* ». Les cauchemars à thème traumatique sont très fréquents, elle dit à ce propos : « *J'ai des cauchemars, peut être que je ne pourrai jamais oublier cet homme qui m'a violée* ».

Ce vécu ainsi que ces cauchemars sont souvent stimulés et réactivés par des stimuli évocateurs de la situations traumatisante qui peuvent déclencher l'angoisse par un effet de résonance comme le fait de dire : « *J'ai peur de regarder les films d'horreur, je ne regarde pas la télévision... j'ai peur de regarder même des spectacles qui peuvent réactiver en moi la souffrance de ma mère avec mon père, et qui traitent des sujets de violence* ».

La confrontation avec les hommes dans la rue et dans les endroits publics est un élément déclenchant l'angoisse et rappelant l'événement traumatique sur lequel la victime focalise toute sa pensée : « *Lorsque je vois quelqu'un qui ressemble à mon violeur dans la rue, je fuis et je me cache* », qui s'associe à des manifestations psychosomatiques et des pathologies fonctionnelles, « *J'ai des troubles de règles depuis mon viol* ». Ces troubles se produisent surtout avec des crises d'angoisse, « *Quand je m'inquiète je souffre de maux d'estomac, de fièvre, de fatigue, j'ai des sensations de peur, j'ai des sursauts, une envie de vomir, tout ça vient en même temps* ».

Nous noterons aussi des troubles du sommeil, surtout les sursauts, les réveils nocturnes : « *Durant le sommeil, je me réveille en sursautant, et j'avais peur tout le temps, Cela dura plus d'un an* »... « *Je vis dans un état psychologique difficile, je m'angoisse, je sursaute pour le moindre bruit* ». Ces troubles se retrouvent en liaison avec des manifestations neurovégétatives tels que : les vertiges, les maux de tête, les nausées, les battements de cœur, ...etc. : « *J'avais des vertiges, une fièvre, tellement il fait froid la nuit de mon viol. Durant un mois, j'avais des difficultés d'endormissement, je me réveille en sursautant, en plus de ça, j'avais des sueurs et des battements de cœur* ». Ces troubles dus à une peur de se laisser aller au sommeil, sont les séquelles de sa période SDF au cours de laquelle elle ne pouvait se permettre de se laisser aller au sommeil de peur d'être à nouveau violée.

L'insomnie et le sursaut sont donc des échappatoires pour éviter un autre viol, cependant, ils sont aussi générateurs d'angoisse puisque pendant ces heures d'insomnie, Kheïra ne cesse de ressasser et de ruminer ce qui lui est arrivé. Elle dit à ce propos : « *Quand je ne peux pas dormir, je pense et je repense sans cesse, je repense à mon passé. Cet état m'arrive surtout lorsque je m'inquiète* ». C'est ainsi que Kheïra reste éveillée, peut être dans le but d'éviter la reviviscence du traumatisme, mais c'est peine perdue, parce que ces longues nuits d'insomnie la ramènent au même titre que le sommeil vers l'événement qu'elle a subi. Dans son sommeil par les cauchemars qu'elle fait et dans son état de veille par ce ressassement morbide.».

En plus Kheïra a subi des coups et des blessures lors du viol, elle nous a expliqué la scène comme suit : « *Il m'a poussé à l'intérieur d'une chambre mal organisée, et il m'a frappé sur la main avec un objet en fer,*

il voulait me tuer... Il mettait son pied sur ma poitrine, il portait des chaussures de sport (Adidas), il était horrible ». Kheïra a essayé de l'éloigner, mais il était plus fort qu'elle. Il voulait la violer, d'après elle, il ne cherchait pas le sexe, il fait ça seulement pour l'humilier, « *Il n'a pas touché mon soutien-gorge, il déchira ma robe, il voulait juste me pénétrer, il ne voulait que ça et pas d'autres choses ».*

Kheïra vit dans un état difficile, elle est traumatisée, son tableau clinique présente des symptômes traumatiques spécifiques (de reviviscence, d'évitement...), et non spécifiques (des troubles psychosomatiques et fonctionnels), et cela malgré le temps passé, ce qui renforce l'hypothèse de la chronicité des troubles psychotraumatiques.

b- Les conséquences psychologiques :

D'après l'analyse des entretiens, nous constatons chez Kheïra, l'existence assez fréquente de conséquences psychologiques consécutives à une douloureuse expérience, celle du viol.

Nous constatons d'abord l'existence d'une mauvaise image parentale, Kheïra n'a jamais eu de relation affective positive avec ses deux parents, ils l'ont abandonné depuis son enfance : « *Les parents jouent un grand rôle dans l'éducation de leurs enfants, par contre pour moi, ils n'ont fait rien ».* Cela a un impact négatif sur elle, elle parle d'eux avec un ton acerbe : « *Je sens de la peine envers moi-même, puisque je n'ai jamais goûté la tendresse de mes parents, cela me touche énormément et me déprime ».* Elle n'a jamais vécu chez eux, puisqu'ils

ont divorcé : « *La relation de mes parents n'était pas bonne, ils sont restés comme ça jusqu'au leur divorce* ».

Les deux parents l'ont laissé, ce qui est en soi une situation traumatisante : « *Ma mère n'a pas accepté ma présence dans sa vie, mon père aussi* », cela a développé chez Kheïra le sentiment d'être non désirée, le sentiment d'être rejetée par ses parent, notamment son père qui l'a négligé. Elle dit à ce propos : « *Ce qui me touche vraiment, c'est bien la tendresse que je n'ai jamais connu, mon père me déteste, il ne m'aime pas* ». Cela a engendré chez Kheïra un sentiment de haine vis-à-vis des autres, « *Je suis devenue froide avec les autre, je n'aime personne, lorsque mes parents ne voulaient pas s'occuper de moi, j'ai perdu toute sensation* ». Ce sentiment de haine s'est renforcé après le viol. Kheïra cache à l'intérieur de son cœur une haine orageuse « *J'espère bien qu'il perde ses pieds pour qu'il souffre (violeur)* ». A cause de son violeur elle a perdu toute confiance, « *Tous les hommes sont des menteurs* ».

Pour Kheïra tout est fini après une telle expérience, « *Ma vie est détruite après mon viol, il m'a détruit* ». En fait, c'est surtout la perte de la virginité qui la touche le plus, « *Je peux oublier tout ça, sauf ma virginité, mon honneur qui j'ai perdu, après ça, tout est fini, Je n'ai aucun avenir dans ce pays là, chez nous la fille qui perd son honneur, ne pourra jamais revivre tranquillement* ». Kheïra n'attend rien en retour, elle attend seulement la mort pour qu'elle puisse se reposer : « *Puisse Dieu me donner la patience jusqu'au jour où je quitterai ce bas monde* ». Elle pense qu'elle ne pourra jamais revivre après son viol : « *Après le viol immédiatement, j'avais l'impression du décès d'un être cher, et je savais qu'il ne pourra jamais revenir à la vie* ».

On peut aisément imaginer combien il est difficile de vivre une expérience comme celle vécue par Kheïra, une telle situation rend la victime plus vigilante, et engendre chez elle des réactions et des réflexes de défense. Cette réaction et ces défenses concernent la peur ressentie lors de viol, cette peur est constamment présente chez la victime, elle se traduit notamment par une peur essentielle du sexe opposé, « *J'ai peur des hommes qui passent moi, lorsque j'ai peur, je me recroqueville sur moi-même, et je me met à trembler* ». Cette peur qui complique par ailleurs toute l'existence de Kheïra : « *Cette peur trouble le cours normal de ma vie* ».

Par ailleurs, la réaction de peur affaibli la personnalité, et engendre chez la victime de viol une incapacité de faire face, cela parait clairement dans le discours de Kheïra : « *Je prie Dieu pour qu'il m'évite de ne pas revenir vers la rue, c'est très difficile, j'ai peur, je ne peux pas pouvoir faire face* ». Kheïra est ainsi devenue plus vulnérable sur le plan psychologique, « *Je suis devenue très sensible, n'importe qu'elle chose peut me blesser* ». Cette sensibilité annule chez la victime toute initiative et provoque chez elle un négativisme et un manque de confiance en soi : « *Je ne peux pas prendre de responsabilité* ». En effet, Kheïra n'a pas le courage de se marier, de se reconstruire avec une famille, « *J'ai peur de fonder une famille, je ne pense pas au mariage, je ne suis pas capable* ».

Ce négativisme a en fait deux causes :

- La première est celle de sa famille, car elle n'a pas connu la notion de la famille : « *J'ai peur de vivre dans une maison pareille de la mienne, je ne veux pas revivre la même expérience, je ne suis pas capable de faire face aux problèmes de la vie de couple* ».

- La deuxième est celle de l'expérience traumatique qui la rend plus pessimiste et plus attentive, voire plus méfiante, « *Si jamais je me marie un jour, mon futur mari va sûrement m'insulter* ».

De ce fait, Kheïra a perdu toute confiance en elle-même : « *Je ne peux pas tolérer les problèmes, je rate toujours* ». Ce qui traduit l'existence d'une atteinte narcissique profonde.

Le sentiment de culpabilité est nettement exprimé par la victime, elle se culpabilise surtout à cause du fait qu'elle a quitté la maison de son père : « *Des fois je me culpabilise d'avoir quitté la maison* ». Elle pense que si elle était restée, elle aurait peut être pu sauvegarder sa virginité : « *Si je n'ai pas quitté la maison, il n'aurait pas eu l'occasion de me violer* ». Par ailleurs, Elle se sent aussi coupable d'être restée dans la maison où elle a subi le viol : « *Je regrette d'être restée chez cette femme, c'est moi la cause de ma calamité, je me culpabilise, je me sens coupable devant moi-même* ».

De plus, se sentiment de culpabilité est exacerbé par ses multiples tentatives de suicide : « *Je me culpabilise à cause de cette tentative de suicide* »...« *J'ai tenté de me suicider deux fois depuis mon viol, je voulais mourir* ». Ces tentatives de suicide répétées, pourraient signifier chez Kheïra un désir de se venger d'elle-même.

Pour ce qui est de la dépression éprouvée par Kheïra, elle est tout d'abord le résultat de la négligence et la maltraitance familiale qu'elle a vécu. Par ailleurs cette dépression aggravée par le viol qu'elle a subi n'a fait que perdurer la victime ne trouvant pas un soutien familial sécurisant.

En effet, et comme le précise Damiani (ibid., p. 114) le deuil ne peut se faire qu'à travers la dépression.

Le viol est avant tout une tentative de mise à mort, une humiliation, Il est d'ailleurs ainsi vécu par Kheïra qui dit à ce propos : « *J'ai vu la mort devant mes yeux, et c'est pour cela j'ai eu de la peine pour moi-même, je me suis trouvée toute seule, et sans référence* ». Ce n'est pas un acte sexuel, et comme le précise Cormon (2002, JIDV.com), il est destructeur pour la sexualité de la femme, il est le tueur de son désir amoureux, pour son choix sexuel, pour sa féminité et son identité, et surtout pour son narcissisme. De ce fait, le viol a laissé chez Kheïra une atteinte narcissique irréparable : « *Je suis une femme ratée...* ». Elle se sent différente et anormale : « *J'ai une pensée rigide, je suis une fille compliquée* ». « La personne ne sera jamais plus « comme avant », comme le précise Cormon (ibid.). De ce fait, elle a perdu toute confiance en elle-même : « *J'ai trop changé après mon viol, je suis devenue comme une vieille* ».

Par ailleurs, elle se sent abandonnée, ce sentiment est dû au rejet de sa famille : « *Toute ma famille ne voulait pas s'occuper de moi après le décès de ma grande mère* », mais aussi et surtout après le viol quand l'affaire n'a pu être suivie juridiquement : « *La police n'a pas accepté ma plainte, puisque je suis adulte, et en même temps je n'avais pas de papiers* ». Le fait qu'elle se soit retrouvée dans la rue après son viol a, lui aussi, accentuée cette sensation d'abandon : « *Mon violeur et sa soeur m'ont chassé, Ils m'ont mise à la rue à dix heure du soir, ils m'ont jeté dans la forêt, et puis je me suis évanouie, évanouissement qui a duré presque toute la nuit* ». Enfin, le refus du monde extérieur, l'humiliation qu'elle a vécu avec sa famille lors du viol, ont engendré chez Kheïra un

sentiment de honte, ce qui est douloureux pour elle : « *J'ai mal puisqu'il m'a trop humilié* », et elle ajoute : « *Les gens nous regardent (les femmes violées) avec mépris* ». Cette honte est le résultat de la représentation qu'elle a des femmes violées où qui perdent leur virginité. « *Ici en Algérie, ils dévalorisent la femme violée* ».

Ce sont là les principales conséquences psychologiques de viol chez Kheïra. Comme nous pouvons le constater, elles sont nombreuses et touchent tous les aspects de sa personnalité.

c- Les conflits relationnels et familiaux :

Concernant les conflits familiaux et relationnels, nous constatons chez Kheïra la présence de conflits avec la famille. En effet, ces conflits sont présents depuis toujours. Débutant par la relation avec le père avec qui il n'y a pratiquement jamais eu une véritable relation, avec la mère aussi, avec le frère, qui était agressif avec elle : « *Personne n'est agressif dans ce bas monde comme mon frère et mon violeur, mon frère imita les comportements de mon père, il s'est comporté avec moi de la même façon que lui. Mon frère me frappait beaucoup même sans cause* ». De ce fait, elle a des sentiments négatifs à son égard. Enfin avec la belle mère qui est, en définitive, la cause qui a poussé Kheïra à quitter la maison : « *J'ai quitté la maison de mon père à cause de ma belle mère* ».

Après l'événement du viol, Kheïra a pensé qu'elle ne pourrait jamais plus revivre avec les autres tranquillement. D'ailleurs, elle craint la constitution des relations avec autrui, elle pense que tout le monde la refuse : « *Je ne me confie à personne, puisque tout le monde me regarde autrement* ». Cela a eu un impact négatif sur ses relations qui sont allées

en se dégradant : « *Je n'ai pas de solution, mon état psychique va en se dégradant jour après jour... je suis devenue froide avec les autres, je n'aime personne A partir du moment où mes parents n'ont plus voulu pas s'occuper de moi, j'ai perdu toute sensation* ». Tout cela fait que Kheïra a perdu sa capacité d'aimer les autres « *Je n'aime personne* ».

De Clercq, Lebigot, 2001, p. 110) expliquent cet isolement comme suit : « .La victime court alors le risque d'être isolée : elle creuse un tel vide autour d'elle qu'elle peut en arriver à rejeter ceux qui lui sont les plus chers. Dans ce cas, l'entourage lui-même peut développer une attitude de rejet et de reproche vis-à-vis de la victime ».

d- Les difficultés sexuelles :

En ce qui concerne la sexualité et l'image du sexe opposé, elles sont qualifiées comme étant perturbées. Le viol a engendré chez Kheïra en effet, une mauvaise idée sur le sexe, sur le désir sexuel, et sur la relation amoureuse. « Le viol entraîne des répercussions négatives importantes dans le fonctionnement affectif, surtout sous la forme d'une diminution de la satisfaction sexuelle », écrivent à ce propos De Clercq et Lebigot (ibid. p.113). En plus, il a créé en elle une crainte : « *Je ne peux pas dormir avec un homme, je vais me souvenir de tous ce qui m'est arrivé avec mon violeur* ». Ce qui rentre, d'après les mêmes auteurs (ibid. p. 113), dans le cadre des conduites contra-phobiques. Nous déduisons de cela que la victime éprouve des difficultés concernant la sexualité, difficultés liées bien sur au viol qu'elle a subi.

e- Les conséquences sociales :

Sur le plan social, Kheïra est devenue plus vulnérable. Cet état de vulnérabilité est d'ailleurs attesté dans la littérature sur le viol. En effet, D'après Dayan (ibid. p. 102) « certains sujets peuvent redevenir victimes en raison d'une vulnérabilité induite par une première expérience d'agression ». En effet, la victime est devenue l'objet de l'opprobre des autres dans la rue ce qui l'a poussée à faire une tentative de suicide : « *Ma deuxième tentative de suicide était à cause de la peur que j'ai vécu dans la rue, j'avais peur de revivre la même expérience, et c'est pour cela que je voulais mourir au lieu d'être à nouveau confrontée à un autre violeur* ».

A côté de cette situation fragilisante, Kheïra a aussi été fragilisée par la période SDF qu'elle a vécu, d'abord dans la rue ensuite dans des domiciles qu'elle ne connaît pas, et dans différents lieux publics : « *Je dormais dans la serre pour sauver mon honneur* ».

Enfin, une autre incertitude quand à son devenir social réside dans le fait que la vie à l'intérieur du centre reste une solution momentanée, et pas durable. Ce déshonneur d'être une femme violée, déshonneur indélébile et qui restera à jamais avec elle, pourrait à son tour favoriser d'autres problèmes sociaux. Malgré cela, il semble bien que Kheïra est malgré tout encore capable de faire face. Elle veut en effet se marier pour éviter la rue, elle ne veut pas se marier pour le mariage, ce dernier n'est pas une fin en soit, il n'est qu'une stratégie de faire face pour éviter d'être à nouveau à la rue : « *Je ne veux pas me marier pour le mariage, mais plutôt pour me protéger de la rue* ». Cette stratégie est le résultat de la peur que garde toujours Kheïra de se retrouver encore une fois dans la rue, « *Je prie Dieu pour ne pas revenir vers la rue, c'est très difficile* ».

Enfin et malgré le fait que toutes les conséquences d'un vécu traumatique soient réunies chez Kheïra, conséquences qui semblent durables et chroniques, il reste qu'une amélioration de son état est encore possible à condition bien sur qu'il y ait un soutien social, pouvant l'aider à se reconstruire.

Le Rorschach

- Le protocole de Kheïra :

Réponses	Enquête	Cotation
<p><u>Pl. I- 11''</u> <i>« Ces photos me faits rire »</i> <i>(rire)</i> <i>« J'ai rien vu »</i></p>		Refus

1'10"					
<p><u>Pl. II- 8"</u> <i>« J'ai rien vu »</i> (rire sans cesse) 1. <i>« Elle m'apparaît l'image d'un corps »</i> 2. <i>« C'est du sang jaillissant »</i></p>	<p>(Les deux parties noires latérales avec la lacune intérieure) (Le rouge en bas et en haut)</p>	<p>Dbl D</p>	<p>F- CF</p>	<p>Anat Sang</p>	
<p>1'24"</p> <p><u>Pl. III- 1</u> <i>« Celle-ci ! je ne peux pas te répondre, je l'ai pas compris »</i></p>		<h1>Refus</h1>			
<p><u>Pl. IV- 17"</u> (rire) 3. <i>« C'est l'image d'une radio »</i> 4. <i>« Celle là est l'image du corps, je me concentre très bien, et je suis en train de réfléchir »</i></p>	<p>(Partie centrale entière) (la partie Médiane) <i>«le corps humain, il ressemble à l'humain »</i></p>	<p>G D</p>	<p>FE F+</p>	<p>Anat Anat</p>	

1'16"					
<u>Pl. V- 3"</u> 5. « <i>Un papillon</i> »	« <i>Le tout</i> »	G	F+	A	Ban
28"					
<u>Pl. VI- 20"</u> « <i>Ah ! mon Dieu pardonne moi</i> » 6. « <i>C'est du sang, il est jaillissant</i> »		D	F+	Sang	
1'10"					
<u>Pl. VII- 16"</u> « <i>Celle-ci, j'ai essayé de concentrer en elle encore une fois, mais...</i> » « <i>j'ai rien vu à l'intérieur d'elle</i> »		Refus			
20"					
<u>Pl. VIII- 50"</u> (rire) « <i>Ici, j'ai rien vu</i> »	« <i>Deux animaux, deux taupes, un corps, ici</i> »	Refus			
1'					
<u>Pl. IX- 15"</u> (rire) 7. « <i>Le sang</i> » « <i>C'est tous ce que j'ai vu, j'ai pas pu</i> »	(Bruns et verts latéraux)	D	FC	Sang	

<i>concentrer »</i>					
25"					
Pl. X- 22" (rire) <i>Ah ! Ö Salem</i> (paix) » 8. « <i>Il me parait le sang jaillissant</i> » « <i>J'ai pas pu ! Dieu le puissant</i> » 59"	(Rose et bleu latéraux)	D	FC	Sang	

- **L'épreuve complémentaire :**

- **Le choix positif :**

Pl. X- « *Puisqu'elle contient des couleurs, j'aime pas les couleurs sombres, je veux dire le noir* ».

- **Le choix négatif :**

Pl. VII- « *J'ai pas aimé sa forme, et en plus elle est vide, moi j'aime bien les couleurs* »

« *J'ai pas aimé toutes les planches qui contiennent des couleurs sombres* ».

- 4/1- L'analyse planche par planche :**

Planche I :

Dans la première planche, celle de la confrontation avec un nouvel objet, une nouvelle situation, le sujet se trouve totalement inhibé, incapable de donner aucune réponse, le refus de cette planche constitue le premier indice inquiétant, qui dénote l'existence d'un échec important d'élaboration psychique du sujet, c'est un comportement d'évitement, d'une peur significative de l'inconnu.

Planche II :

Dans la deuxième planche, celle de l'agressivité, le blocage qui concerne la première planche est surmonté, cette fois avec un commentaire et une abstraction. L'apparition des premières réponses formelles et anatomiques avec un Dbl, vient confirmer l'hypothèse d'un refoulement de l'agressivité, et puis d'un retour du refoulé avec la réponse Sg.

Planche III :

Dans la planche de l'identification à l'imgo parentale, la réaction du sujet est le refus. Ce refus peut s'expliquer par une peur de l'être humain, surtout par l'absence de réponses "H" et "K", ce qui nous renvoie à un refoulement du désir libidinal, à un refoulement de la féminité et un échec de l'identification à l'image humaine, ce qui laisse supposer l'existence de problèmes majeurs dans les identifications du sujet.

Planche IV :

Dans la planche paternelle, le sujet souffre d'une menace vitale qui renvoie à une image paternelle inquiétante et angoissante, voire dangereuse.

Planche V :

Dans la planche de l'image de soi, la réponse "G" associée avec "F+" et un contenu animal, ainsi qu'une banalité renseignent sur une bonne image de soi, et une intégrité psychique et corporelle suffisante, ils indiquent aussi que le sujet a des capacités de se représenter intégralement devant lui même.

Planche VI :

Dans la planche dite sexuelle, le sujet exprime ses difficultés sexuelles notamment par la présence de réponses Sg, et à travers le refoulement de la partie médiane supérieure, en niant le symbole phallique, cela renseigne sur des troubles sexuels importants, et surtout d'une peur du phallus.

Planche VII :

Dans la planche maternelle, nous retrouvons encore une fois un refus, nous pouvons émettre ici l'hypothèse d'une forte angoisse en face de l'imago maternelle. L'imago maternelle est refusée dans sa dimension

protectrice, elle est même perçue comme angoissante, insécurisante, voire rejetée.

Par ailleurs, le sujet souffre d'un problème d'identification féminine, c'est comme si Kheïra refusait sa féminité. Enfin, le choix négatif de cette planche nous renvoie à une peur très archaïque.

Planche VIII :

Dans la planche de l'adaptation affective, nous notons un refus, ce qui renseigne sur des problèmes d'ordre affectif, et d'adaptation.

Planche IX :

Dans cette planche, on constate la présence de réponse Sg qui dénote un manque de contrôle émotionnel et un comportement phobique. Il y a une angoisse maternelle prégénitale associée à des fantasmes destructeurs, le sujet se trouve épuisé et incapable de se situer seul devant ses objets archaïques perçus comme dangereux.

Planche X :

Dans la planche familiale, qui constitue la dernière planche, les capacités intellectuelles du sujets sont totalement bloquées, le sujet se trouve incapable d'élaborer une réponse normale, donnant de ce fait la même réponse qu'à la planche précédente, ce qui renseigne sur un état d'épuisement aussi bien intellectuel qu'affectif. La perception du « sang jaillissant », souligne l'angoisse de morcellement et confirme la recherche d'une unité, d'être une partie d'un tout (famille). Enfin, le choix positif de cette planche dénote le désir de se lier affectivement.

2- L'interprétation du protocole :

D'après les données quantitatives du psychogramme de Kheïra, on notera que le nombre de réponses est très inférieur à la moyenne (8 réponses). Cette moindre productivité renvoie à une inhibition émotionnelle très significative, elle renseigne aussi sur une dépression et peut être même sur une angoisse assez significative.

Dans la première planche, le temps de réaction est court (11"), par rapport au temps de la planche (1'10"), cela s'associe avec un refus, qui signifie l'échec de se situer en face d'un matériel obscur. Dans les autres planches, le temps de réaction s'étale entre (3" et 50"), et entre (20" et 1'24"), en ce qui concerne les temps totaux des dix planches.

Nous remarquons qu'il y a une certaine rapidité, et que le sujet recourt à l'imaginaire c'est-à-dire que la conduite imageante l'emporte sur l'adaptation à la réalité. Or, malgré cette rapidité de réaction, le sujet se trouve inhibé et sidéré en face des stimuli du test.

Les modes d'appréhension les plus importants sont présents (G, D, Dbl); les réponses (D =5), sont les plus fréquentes par rapport au nombre de (G =2), ce qui renseigne sur un intérêt porté sur le concret (D%= 62%). La plupart des "D" sont indéterminés. Ce qui signifie que la "D" n'a plus de valeur défensive, le contrôle n'est plus possible, la prise de distance perdue.

La "D" est considérée aussi en fonction de la succession (incohérente), la "D" suit normalement la "G", alors dans ce cas on trouve facilement des passages fluctuants du "G" au "D" puis du "D" au "G".

Le mode d'approche en "G" est aussi présent (25%), mais il reste en dessous de la moyenne, c'est une recherche d'une unité, et d'une mainmise sur le stimulus, autrement dit le réel extérieur, avec une banalité, ce qui dénote une image de soi bien contrôlée face aux autres.

Cependant, la présence du Dbl en tant qu'inversion figure fond, est une opposition de la part du sujet. Par ailleurs, son apparition brusque constitue une réaction affirmée, un effort pour maîtriser la situation et montrer par là son besoin d'autonomie et d'indépendance.

Devant la planche II où apparaît la couleur rouge avec ce que cette couleur évoque suite à la Dbl, la réaction du sujet peut s'expliquer par l'échec de maîtrise de cette impulsion (rouge), où l'angoisse revient malgré les défenses du sujet. La réaction par la Dbl peut s'expliquer comme un effort pour réduire la tension provoquée par le rouge. En effet, l'absence de réponse "H", est un indice du refoulement des positions agressives produisant des Dbl. La Dbl a une valeur négative, le fait qu'elle s'associe avec une F- et une réponse anatomique renseigne sur une angoisse très profonde.

De plus, l'absence de réponses "K", confirme l'hypothèse d'une inhibition et d'un refoulement. Elle est le signe d'un choc, cette absence de "K" peut également provenir d'une attitude plus active impliquant un certain refus d'engagement, refus inconscient bien entendu, mais plutôt fort bien argumenté.

Malgré le nombre de réponses très bas, on dénote dans le protocole de Kheira, la présence de réponses formelles. Elles renseignent sur les efforts que déploie le sujet pour maîtriser la situation devant ces planches non figuratives. Cependant, la réponse "F" est le seul moyen de défense contre l'angoisse réactivée par les stimuli de la planche.

La F% et la F+% sont tout à fait dans les normes avec respectivement 50% et 75%, elles mettent l'accent sur une référence suffisante aux normes extérieures, à la réalité objective utilisée d'une façon efficace. La F+% chez Kheira renseigne sur un état dépressif et anxieux, en effet, le sujet manifeste un souci d'ordre et d'objectivité avec une utilisation des ressources de jugement. La présence élevée des réponses F+% et leur association avec des contenus anatomiques mettant l'accent sur une forte angoisse.

Pour ce qui est de l'affectivité, elle est peu représentée (FC= 2, CF= 1), ce qui est souligné par ailleurs par le type de résonance intime (TRI) extratensif pur (K= 0). le sujet exprime ses émotions difficilement, le RC%= 0.25%, ce qui fait qu'il a des tendances prépondérantes vers l'introversivité, ce qui est aussi le signe d'une inhibition, d'une agressivité tournée vers soi, d'un état de dégradation qui signifie l'existence d'un grand risque de passage à l'acte suicidaire. De même, il peut aussi être le signe d'un retrait social, d'une affectivité très contrôlée, parfois adaptée, avec les normes extérieures.

Le sujet présente donc, malgré tous ces indices inquiétants une capacité d'adaptation, et la capacité de créer des liens avec les autres

(Ban %= 12.5%). Ceci dit, en utilisant une succession incohérente avec un protocole très pauvre.

Les contenus les plus manifestes sont surtout présents dans les deux rubriques Sg et Anat. Les Sg dénotent d'une perte de maîtrise des réactions émotionnelles du sujet. Mais aussi un manque de contrôle de l'agressivité. Les réponses Sg montrent aussi l'existence de comportements phobiques.

Les réponses anatomiques renseignent sur des préoccupations concernant la santé, la mort. Ainsi qu'un complexe d'intelligence, c'est à dire d'un désir de briller, le sujet se sent dans un état intellectuel inférieur et cherche à produire une performance particulièrement imposante, cela suppose l'existence de troubles psychiques d'origines fort diverses. De plus, elles dénotent aussi un intérêt particulier pour l'existence physique chez le sujet qui se sent menacé dans sa vie même, ainsi que dans ses processus vitaux.

L'existence d'une seule réponse "A", soit un pourcentage de 12.5%, nous renvoie à un défaut de socialisation, cette réponse constituant en effet un facteur d'intégration adaptative et socialisante.

Résultat global :

D'après l'analyse de ce protocole, nous pouvons constater l'existence de problèmes psychiques fort divers. Tout d'abord, le sujet souffre d'une inhibition affective, d'une peur d'objet, d'une forte angoisse difficile à maîtriser, il refoule ses aspects libidinaux, et ses fantasmes sexuels. Il souffre de ce fait, de quelques problèmes sexuels.

Kheïra rejette sa féminité, l'ïmago maternelle est totalement niée et rejetée, elle n'a pas de choix identificatoire et ne possède pas de grandes capacités d'identification ni même d'identification sexuel. Elle a même des problèmes d'ordre relationnel, elle est incapable d'établir des relations intimes avec autrui, malgré un désir de se lier qui reste trop bien refoulé lui aussi. Même si Kheïra est extratentive elle est égocentrique et ses relations sont superficielles,.

L'image de soi est affectée, malgré les défenses qu'elle utilise pour refouler ses atteintes narcissiques liées à une problématique primaire. L'image du père est aussi affectée, et elle est à l'origine d'une peur du phallus.

Le refus de quatre planches (I, III, VII, VIII), dénote l'existence d'une pauvreté d'imagination et d'un manque de productivité, et renseigne aussi sur une inhibition. Enfin, le refus est un signe d'angoisse. En effet, le refus du sujet confirme que son refoulement n'est pas élaboré tel est le cas dans la lignée névrotique, le sujet refoule son échec à élaborer cette angoisse en terme d'oedipe.

Nous pouvons déduire des résultats de ce protocole que Kheïra possède les traits d'une personnalité phobo- narcissique caractérisant les aménagements limites.

Analyse du TAT

1- Analyse planche par planche :

Planche 1 : 1'20" (CP1)

« Je ne sais pas, quoi te dire ? (CC2) [...] (CP5) Par exemple quelqu'un qui n'a pas de volonté. Qui essaye de penser, il essaye de penser (A2/8) à la façon par laquelle il pourra réaliser un jour son objectif, la chose qu'il avait trouvé difficile dans sa vie, et Dieu sait ! Je ne peux pas te dire, (CN9) il avait beaucoup de désespoir, mais il essaye de s'en sortir, il essaye de s'en sortir (A2/8) pour trouver la chose qu'il aime, pour ne pas se sentir exclu, et pour que les autres ne le sous-estiment pas, C'est ça, (E/17) (A2/11) (CM1) (A2/3) ce sont des images difficiles, (CC3) je ne peux pas. (CN9) » 2'30''

Procédés :

Après un temps de latence très long (CP1), le sujet débute son récit par des critiques de soi (CN9), suivies par une demande faite au clinicien (CC2), qui nécessite des encouragements de la part du clinicien et qui signifie une tendance au refus (CP5), cela se fait avec un mouvement de remâchage et de rumination (A2/8), et aussi des critiques de soi (CN9), encore une fois un remâchage (A2/8), et puis des craquées verbales (E/17). Puis, une dénégation (A2/11), suivie par un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1). Ainsi que des précautions verbales (A2/3). La fin se fait par un recours au critique du matériel (CC3), et aux critiques de soi (CN9).

Problématique :

Tout d'abord, le sujet se trouve incapable de se situer dans une situation de maturité, il perçoit son immaturité liée à l'objet. La problématique évoquée par cette planche qui est le sentiment d'infériorité

et la défense contre ce dernier par l'évitement du conflit sont clairement mis en évidence par les précautions verbales et les critiques de soi et du matériel, en essayant d'avoir une solution. Enfin, le sujet n'a pas pu sortir de son immaturité.

Planche 2 : 2'' (B2/1)

« Je ne peux pas (CN9) ! Dieu me pardonne ! Ah, je suis en retard, un peu, puisque Ah, (E/17) je trouve l'image un peu difficile (CN9), (A2/3) pourrais-je ? (CC2) ... (CP1) Moi ici (CN1)! Quoi te dire ? (CC2) La femme est toujours belle et tendre, (CM1) bien que les gens la sous-estiment, elle aide l'homme avec bonne foie, (CM2) et voilà ce que je peux te dire, (A2/3) et elle combat encore pour la liberté. (E/9) » **2' 50''**

Procédés :

L'entrée directe dans l'expression (B2/1), suivie par des critiques de soi (CN9), et des craquées verbales (troubles de la syntaxe) (E/17), ainsi que par des précautions verbales (A2/3), renforcées par une demande faite au clinicien (CC2). Encore une fois, des critiques de soi (CN9), et à nouveau une demande faite au clinicien (CC2), suivie par un silence intra récit (CP1). La prise de conscience de soi est une façon de revenir à nouveau au récit en revenant au vécu interne où l'accent est porté sur l'éprouvé subjectif (non relationnel) (CN1). Le surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), plutôt, une idéalisation de l'objet à valence positive (CM2), mais les précautions verbales viennent encore une fois et empêchent toute progression du récit (A2/3). Enfin, Le sujet a tenté de suivre son histoire, et cette fois avec une expression d'affects et /ou des représentations massifs liés à toute

problématique (dont l'incapacité, le dénuement, la réussite mégalomane, la peur, la mort, la destruction, la précaution, etc.) (E/9).

Enfin, le sujet termine son récit avec des thèmes et des stimuli inadéquats, Abstraction, symbolisme hermétique (E/7). Avec le scotome d'objet manifeste (E/1), et l'anonymat des personnages (CP3). 2'40''.

Problématique :

La problématique de la planche renvoie à l'identité, les processus identitaires du sujet sont peu stables, il y a un clivage entre un bon et un mauvais objet, clivage entre les deux sexes, où le sujet évoque une relation duelle par scotome du personnage tiers. La problématique narcissique et antidépressive réactive d'autres problématiques de perte, et l'élaboration du conflit oedipien s'avère particulièrement difficile avec un mouvement d'agressivité.

Planche 3BM : 12'' (CP1)

« Cette image est claire, (CC3) comme moi! (CN2) Quand je pleure, je ressens la douleur. (CN2, B1/1), C'est comme si je m'agrippais au mur et je pleure, et je me réfère à Dieu. (CN2) Je me rappelle de mon propre vécu, comme si c'était moi,(CN1) je suis assise comme ça (CN4) et je pleure, comme si quelqu'un (B1/2) m'a pris en photo. » 1'02 ''

Procédés :

Après un temps de latence un peu long (CP1), le début se fait par des critiques du matériel manifeste et de la situation (CC3), le récit se construit en utilisant des références personnelles ou autobiographiques (CN2). Enfin l'histoire construite tourne autour d'une fantaisie personnelle (B1/1), par une expression verbalisée d'affects forts ou exagérés (B2/4), et une intégration des références sociales et du sens commun (A1/3), avec des détails narcissiques. Idéalisation de soi (CN/10), suivie par des représentations contrastées. Alternance entre des états émotionnels opposés (B2/6)), et attachement aux détails narcissiques à valence relationnelle (B2/10), en insistant sur la posture signifiante d'affects (CN4), et l'accent porté sur le faire (CF3), la fin est constituée par l'introduction de personnages non figurant sur l'image (B1/2).

Problématique :

Les affects dépressifs sont reconnus par le sujet, c'est-à-dire qu'il y a une élaboration de la position dépressive. La problématique de perte d'objet se manifeste, le sujet plonge dans sa dépression dans un premier temps. Par la suite, la dépression est dominée. On s'aperçoit enfin que l'objet n'est pas investi dans un mouvement objectal, mais plutôt comme un double narcissique.

Planche 4 : 16" (CP1)

« Vous savez ? (CC2) Toujours la femme à côté de l'homme, elle le supplie, (CM1) bien qu'il est violent, elle l'aide toujours que ce soit son

père, ou son frère, elle se trouve à son côté, (CN4) mais lui à l'inverse il est toujours infidèle avec elle (E/14) ». 50''

Procédés :

Après un temps de latence un peu long (CP1), le sujet débute son récit par une demande faite au clinicien (CC2), avec un investissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), suivi par une posture signifiante d'affect (CN4), ensuite une perception du mauvais objet, thèmes de persécution (E/14). Enfin, on note un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La problématique de cette planche renvoie à l'impuissance attribuée à la femme perçue comme faible et soumise sous la dominance de l'homme, ce qui signifie sans doute une certaine stabilité des identifications. Il y a même une perception du lien entre les deux personnages, c'est un lien de la libido et en même temps de l'agressivité et de la peur.

Planche 5 : 25'' (CP1)

« Cette planche est un peu difficile (CN9) (gesticulation et mimiques) (CC1), elle ouvre la porte et elle attend l'arrivée de l'homme qui s'occupe de la maison, (B1/2) et Dieu sait, (A2/3) si je suis fautive ou bien non !?, (CN9, CC2) mais l'homme n'attend jamais la femme, (E/10) moi je vois bien (CN2), d'après ce qu'il m'est arrivé, (CN1) c'est comme ça. Il y a des images (mouvement de la tête du gauche à droite) (CC3, CC1) Ah ! Je pense qu'elle avait peur de lui, (B1/2) elle aimerait voir

s'il est encore là, ou s'il est sorti, son père, ou son frère, ou bien son mari (B2/7) entre deux parenthèses (A2/3) (mouvement de doigts) (CC1), d'après ce que j'ai vécu moi personnellement, (CN2) d'après l'image (soupirs) » 2'

Procédés :

Après un temps de latence très long (CP/1), le sujet débute son récit par des critiques de soi (CN9), et une agitation motrice/mimiques et/ou expressions corporelles (CC1), ce qui signifie une certaine angoisse vis-à-vis des stimuli de la planche. Il introduit des personnages non figurant sur l'image (B1/2), et puis des précautions verbales (A2/3) qui le conduisent à des critiques de soi (CN9), suivies par une demande faite au clinicien (CC2), et une persévérance (E/10), en parlant de ses références personnelles ou autobiographiques (CN2), avec un accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1). Viennent ensuite des critiques du matériel et de la situation (CC3). A nouveau une agitation motrice/mimiques (CC1), et puis l'introduction des personnages non figurants sur l'image (B1/2). Aller et retour entre l'expression pulsionnelle et la défense (B2/7), suivi par des précautions verbales (A2/3), et encore une fois une agitation motrice/mimiques (CC1). Pour finir on remarque que le sujet revient aux références personnels ou autobiographiques (CN/2).

Problématique :

La problématique oedipienne est sollicitée par le sujet, par la présence de thème de mouvements libidinaux et des fantasmes incestueux (père, frère). Par ailleurs, la femme perçue comme faible et soumise aux exigences de l'homme oedipien. Le sujet introduit ensuite son image narcissique impuissante en face l'objet alors qu'il y a peur de cet objet. Enfin, cette peur se transpose sur une réalité extérieure, celle du matériel. De ce fait, la relation du sujet avec son objet d'amour est constituée en terme de peur et de menace, la mère est perçue en effet comme un mauvais objet.

Planche 6GF : 25'' (CP1)

*«Savez vous ? (CC2) il me semble que toutes les images sont les mêmes, (CC3) je vois toujours l'homme comme l'enfer de la femme ;(E/10) lorsque je vois cette image je pense à moi-même, Dieu ! Je me souviens de mon violeur, (CP6) celui qui (éloignement de la planche) (CC1) comme un monstre (E/9, CN2, A2/7, E/14, CP6), (...) (CP1) je trouve les images un peu difficiles. » (CN9) **1'30''***

Procédés :

Après un temps de latence initial long (CP1), le sujet débute son histoire par une demande faite au clinicien (CC2), suivie par des critiques du matériel et de la situation (CC3), et une persévération (E/10). Un processus phobique vient avec l'évocation d'éléments anxiogènes suivis ou précédés d'arrêts dans le discours (CP6), ensuite une expression d'affects et ou de représentations massifs liés à toute problématique (dont l'incapacité, le dénouement, la réussite mégalomane, la peur, la mort,

la destruction, la persévération, etc. (E/9). Le discours se poursuit avec le recours à des références personnelles ou autobiographiques (CN2), qui évoquent des éléments anxigènes suivis ou précédés d'arrêts dans le discours (CP6), et une agitation motrice/mimiques et/ou expressions corporelles (CC1). Le récit est entièrement construit dans un aller et retour entre l'expression de l'agressivité et de la défense (A2/7), un déplacement se fait aussi avec la perception du mauvais objet, thèmes de persécution (E/14), laissant une place par la suite à un long silence (CP1), finalement l'évitement du conflit se traduit avec des critiques de soi (CN9), marquant la fin du récit.

Problématique :

La problématique narcissique domine chez Kheïra. Il y a une dépréciation des personnages de sexe masculin, ainsi qu'une incapacité d'élaborer les conflits pulsionnels sollicités par la planche. L'identification féminine est perçue au sein d'une relation de déplaisir où le sujet se positionne en face d'un objet perçu comme faible et soumis. Cette identification autorise, mais pas forcément, des interprétations en termes de réalisation d'un fantasme incestueux dans la mesure où la différence des générations n'est pas perceptible.

Planche 7GF : 22'' (CP1)

« *Ici comme nous disons* (B2/8) *Ah ?* (CC2) ! *L'image me rappelle une petite fille qui aime rire, aime jouer, aime bien trouver la tendresse, mais elle ne trouvera rien dans sa vie (...)* (CP1) *Dieu sait !* (A2/3) *Et la mère* (B1/3) *essaye encore avec elle.* » **1'70''**

Procédés :

Kheïra débute son récit après un temps de latence initial long (CP1), elle relativise l'engagement projectif par un commentaire (B2/8), et la demande posée au clinicien (CC2), suivie par un silence intra récits (CP1), et des précautions verbales (A2/3), des identifications souples et diffusées (B1/3) marquent la fin du récit. Il y a aussi un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La reconnaissance de la relation mère fille est un bon signe dans la mesure où le sujet se trouve capable de se situer en face de ses problématiques archaïques. De ce fait, la problématique de perte est sollicitée, l'objet est perdu, alors qu'il y a toujours des essais de réparation.

Planche 8BM : 10''

« Je ne peux pas t'expliquer, (CN9) celle [...] (CP5), je la trouve un peu difficile, je ne peux pas t'expliquer,(CN9) une image d'un malade avec des médecins en train de le traiter, une opération chirurgicale, c'est tout, (A2/3) et après Dieu l'a guéri, et il est devenu comme avant (met le doigt sur le personnage du premier plan) (CC1), je ne peux pas te dire : est ce que c'est avant ou après ? (A2/4) [...] (CP5) je ne peux pas réessayer (CN9) (éloignement de la planche). 2'25''

Procédés :

Après un temps de latence initial normal, le sujet débute son récit par des critiques de soi (CN9). Suivies par une intervention du clinicien (CP5) qui vient encourager l'expression, puis encore une fois retour aux critiques du soi (CN9). L'histoire construite autour d'une fantaisie personnelle (B1/1) est sous tendue par des précautions verbales (A2/3), suivies par une agitation motrice (CC1), et puis un éloignement temporo-spatial (A2/4), qui impose une intervention du psychologue (CP5), qui aboutissent sur des critiques de soi (CN9). Enfin, vient une agitation motrice (CC1) qui vient mettre fin au récit.

Problématique :

La perception des mauvais objets, des malades, et de l'agressivité est en rapport avec l'angoisse de castration. Le processus identificatoire se trouve dans une position passive où il y a condensation de la relation avec l'image paternelle qui se trouve ici fortement sollicité. Enfin nous noterons une certaine ambivalence liée à un désir parricide avec un fonctionnement prégénital utilisé pour gérer cette agressivité liée à l'image du père.

Planche 9GF : 20'' (CP1)

« Je trouve les images un peu difficiles (CC3, CN9) il y a des images qui me représentent, comme si je me vois moi-même, (CN2, B1/1) moi je me souviens le jour de ma sortie de la maison, la manière dont j'ai couru » (CN4, B2/12). 58''

Procédés :

Après un temps de latence long (CP1), Kheïra débute son récit par des critiques du matériel (CC3) ainsi que des critiques de soi (CN9), suivies par un recours aux références personnelles ou autobiographiques (CN2). L'histoire est construite autour d'une fantaisie personnelle (B1/1). Vient par la suite une posture signifiante d'affects (CN4), qui vient enrichir le récit. L'accent est surtout porté sur une thématique du style : Aller, courir, fuir, etc. (B2/12). On outre, il y a un scotome d'objet manifeste (E/10) à des fins défensives, qui peut s'apparenter à un mouvement de déni ou à un refoulement.

Problématique :

Il y a capacité de la part du sujet à s'identifier à l'autre qui représente une image féminine, mais en même temps une incapacité d'élaboration de ses défenses, cela parait dans un mouvement de déni. De même, la perception des thèmes de persécution et de mort, ainsi que l'évitement du conflit entre les deux personnages de la planche sont des essais de déplacement du conflit sur la réalité extérieure représentée dans le matériel.

Planche 10 : 10''

« Ici, comme nous disons l'image d'une femme, là bas elle est claire, (A2/3) je pense que l'homme est entrain de la serrer contre sa poitrine, (CN4, CF1) elle se plaint, comme quelqu'un qui est entrain

d'implorer (B2/4) ! Qui est malheureux, il est entrain d'implorer un autre. (CN1) » 50"

Procédés :

Le récit débute avec des précautions verbales après un temps de latence normal (A2/3), ainsi que par des accrochages au contenu manifeste (CF1), vient par la suite une posture signifiante d'affects (CN4), et une expression verbalisée d'affects forts ou exagérés (B2/4). Enfin, le récit se termine avec un accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1).

Problématique :

La reconnaissance du lien sexuel entre les deux partenaires et la liaison entre la tendresse et la sexualité souligne l'élaboration et le déclin du conflit oedipien.

Planche 11 : 25" (CP1)

« Elle me parait floue l'image foncée, (CC3, CN9), je ne peux pas ! (CN9) (...) (CP1, CP6) j'imagine une situation très difficile, quelqu'un (B1/2) qui va se jeter (CN4, E/4) dans une caverne. (E/7) » 1'15"

Procédés :

Le temps de latence initial est un peu long (CP1). Le récit de Kheira débute par des critiques de soi (CN9), ainsi que des critiques du matériel (CC3), revenant par la suite à des critiques de soi (CN9), suivies

par un silence intra récit (CP1), qui débouche sur l'introduction de personnages non figurant sur l'image (B1/2), et une posture signifiante d'affects (CN4). De même, il y a un scotome d'objet manifeste (E/1). Enfin, le thème est inadéquat au stimulus, Abstraction, symbolisme hermétique (E/7), qui favorise l'utilisation de fausses perceptions (E/4), et des éléments anxigènes suivis ou précédés d'arrêts dans le discours (CP6).

Problématique :

La problématique de cette planche met le sujet en face de ses objets archaïques (la mère archaïque). De ce fait, il se trouve incapable d'élaborer l'angoisse prégénitale qui se trouve ici déplacée sur la situation.

Planche 12BG : 1''

« Comme tu a dis j'imagine un homme fatigué, (CC2, B1/2) d'après moi, ce que j'aime, c'est les arbres, (CM1) je vois l'image d'une personne fatiguée et qui se repose (CN4) sous un arbre, c'est tous ce qui me parait : l'arbre (CP2, A2/8) ». 40''

Procédés :

Le temps de latence initial est normal, l'entrée se fait avec une demande faite au clinicien (CC2), puis par l'introduction de personnages non figurant sur l'image (B1/2), et une posture signifiante d'affects (CN4). Il y a en effet, un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1). Et une tendance générale chez le sujet à la restriction

(CP2). Enfin, le sujet termine son récit par un mouvement de remâchage (A2/8).

Problématique :

La position dépressive est évoquée par les sollicitations latentes de la planche. Kheïra s'est trouvée épuisée en face de l'absence de l'objet, ce qui s'explique par l'évocation et l'introduction de personnages non figurant. Elle a investi le concret (le matériel) pour contrôler les affects dépressifs.

Planche 13B : 15" (CP1)

*«Il m'apparaît... mm... ! (A2/3) un enfant assis, (CN4) abandonné par sa famille, (B1/2) il pense sans arrêts à s'enfuir de la maison ». (B1/4, CF3, E/19) **30"***

Procédés :

Après un temps de latence initial un peu long (CP1), le début du récit se fait avec des précautions verbales (A2/3) et puis l'histoire est construite proche du thème banal (A1/1), en évoquant une posture signifiante d'affects (CN4), ainsi qu'une expression verbalisée d'affects nuancés, modulés par le stimulus (B1/4), suivie par l'introduction de personnages non figurant sur l'image (B1/2). Accent porté sur le faire (CF3). Par ailleurs, tout le récit se fait par des associations courtes (E/19).

Problématiques :

Le sujet se trouve capable d'être seul, Kheïra en train de chercher l'indépendance vis-à-vis de ses objets, elle veut s'enfuir. Par ailleurs, l'abandon ressenti par elle marque une dimension dépressive et une peur de séparation et de perte. De ce fait, elle recourt à des mécanismes de type maniaque pour lutter contre cette angoisse.

Planche 13MF : 20" (CP1)

« Ici il m'apparaît (A2/3) l'image d'un être humain (CP3, E/1) qui aime parler de ses droits, il ne trouve pas l'espace, (CP4, E/4) il m'apparaît comme ça ! (A2/3) Je ne peux pas (CN9) te dire autre chose (A2/3), il a essayé de parler, et il n'a pas trouvé (A2/11)...il reste comme un aveugle, il se fait du mal à lui-même avec sa main, (E/9) il n'a pas essayé d'ouvrir la porte, (A2/11) avec sa main bien sûr (E/7) (...) (CP1) Ah ! Cette image (CC3) ! Elle est difficile (CN9) ». **1'40"**

Procédés :

Le temps de latence un peu long (CP1), l'entrée dans l'expression se fait par des précautions verbales (A2/3), et un anonymat des personnages (CP3), ainsi qu'un scotome d'objet manifeste (E/1), le motif des conflits n'est pas précisé, le récit est banalisé à outrance, impersonnel, placage (CP4), où le sujet laisse dans le vague les mobiles des actes et les relations des personnages entre eux, sans évoquer les conflits, ce qui favorise peut être de fausses perceptions (E/4), suivies par des précautions verbales (A2/3), qui débouchent sur des critiques de soi (CN9), A nouveau des précautions verbales (A2/3), qui ne favorisent pas

le développement du récit. Puis, une dénégation (A2/11), et des expressions verbalisées d'affects (CN4), suivies par des expressions d'affects et de représentations massives liées à toutes problématiques (dont l'incapacité, le dénuement, la réussite mégalomane, la peur, la mort, la destruction, la persécution...etc.) (E/9). Et à nouveau une dénégation (A2/11). Le thème développé par Kheïra est inadéquat au stimulus (E/7), avec un silence important intra récits (CP1), et des critiques du matériel (CC3), ainsi que des critiques de soi (CN9) marquant la fin du récit.

Problématique :

Tout d'abord, la relation sexuelle est niée dans le récit de Kheïra, il y a un scotome d'objet, qui concerne le personnage du sexe féminin. Cependant, il y a une perception de l'agressivité et une négation des mouvements libidinaux. Enfin, les sentiments de culpabilité et de remord attestent l'existence d'un conflit intra psychique névrotique.

Planche 19 : 7''

(B2/1) « C'est quoi ça ? (CC2) *Comme le sang* (met la main sur la joue) (CC1) ! Elle est un peu difficile, je ne peux pas, je dois me concentrer, (CN9) elles sont obscures. (CC3) » 2'

Procédés :

L'entrée directe dans l'expression (B2/1), le début se fait par une demande faite au clinicien (CC2), avec une mimique et une expression corporelle, mimique de peur (CC1), suivie par des critiques de soi (CN9).

Le récit se termine par des critiques du matériel et de la situation (CN3), ce qui signifie l'existence d'une peur interne qui se transpose sur la réalité externe celle représentée par le TAT.

Problématique :

Les fantasmes phobogènes sont réactivés chez Kheïra, elle a peur de l'objet. C'est la mère prégénitale qui est perçue comme menaçante et dangereuse.

Planche 16 : 2''

(B2/1) « Je te raconte une histoire ? ! (CC2) ...je n'en sais rien, je n'ai aucune chose à dire, (A2/11, A2/9) je veux vivre libre, faire la prière, et garder ma patience (E/19) jusqu'à ma mort où Dieu me récompensera le jour de ma mort, (A1/3) je n'ai rien,(A2/11) et je n'attends rien.(A2/9) » **1'50''**

Procédés :

D'emblée le sujet rentre dans l'expression (B2/1), son récit débute par une demande faite au clinicien (CC2), suivie par un mouvement de dénégation (A2/11) et d'annulation (A2/9) qui ne favorisent pas l'expression libre. Ensuite, viennent des associations courtes (E/19). Par ailleurs, le sujet intègre des références sociales et du sens commun (A1/3). Revenant à la dénégation (A2/11) et l'annulation (A2/9) marquant la fin du récit.

Problématique :

Kheïra se trouve incapable d'imaginer une histoire, de se situer en l'absence d'un objet concret, en niant toute possibilité de réparation. Elle est dépressive et incapable d'établir des relations avec ses objets. Cependant, elle préfère la régression et la dénégation pour se situer loin de l'objet sur un mode très archaïque. Ce qui dénote de l'existence d'une angoisse de séparation très archaïque, cette angoisse est réactivée devant le vide de la 16^{ème} planche.

2- La synthèse :

2- 1. Regroupement des procédés sur la feuille de dépouillement :

(Voir la feuille de dépouillement)

2- 2. Lisibilité (compte rendu) :

Tout d'abord, ce que nous remarquons, c'est que les histoires sont en général mal construites, elles sont marquées par l'évitement du conflit et cela pratiquement dans tout le protocole dans lequel toutes les séries sont présentes à différent degré, avec cependant une dominance de la série "C". Cette dominance concerne en premier plan le mécanisme de défense d'évitement du conflit et particulièrement l'utilisation massive de CN qui est l'indice d'un retrait libidinal narcissique qui remplace un conflit pulsionnel. Par ailleurs, le corps ici n'est plus investi pour séduire, mais plutôt pour communiquer et produire du sens. De même que les procédés CC, et plus particulièrement (CC2, CC3), notamment le recours au comportement pendant la passation qui exprime la difficulté d'un travail d'élaboration psychique. Le sujet recourt donc à des modes plus

archaïques pour décharger son angoisse et pour diminuer sa tension. En outre, l'association des processus CP avec les procédés de la série "B" montre la nature phobique du conflit sous jacent.

Les procédés de la série "A" de contrôle viennent renforcer cet évitement, ainsi que cette inhibition fantasmatique et favorisent le refoulement des désirs et des pulsions ainsi que l'agressivité par l'utilisation des processus défensives de la pensée régis par des surveillances surmoïques pas encore élaborée (A2/3, A2/8).

La série "E" de l'émergence en processus primaires, rejoint les deux séries précédentes surtout (E/1, E/7 et E/19) qui sont à la fois des indices favorisant la circulation de fantasmes et d'affects (E/1, E/7), ce qui est l'indice d'un trouble lié à une désorganisation de la pensée et du discours (E/19).

Enfin, la présence de la série "B" permet de redonner un peu de souplesse au fonctionnement psychique par l'introduction de quelques aspects affectifs et relationnels.

3- Problématique :

Le conflit intra psychique et interpersonnel est évité, l'évitement utilisé par Kheïra de toute situation conflictuelle nous renvoi à des aménagements phobo-narcissiques. Le recours au refoulement et au déni, au déplacement comme mécanismes de défense témoigne d'une conflictualisation intra psychique plus profonde qu'il ne paraît. La lutte contre la dépression est aussi retrouvée au premier plan. Il y a un évitement du conflit à des fins défensives pour ne pas s'engager dans un

travail de deuil et de réparation. Le sujet préfère la fuite et annule toute possibilité de réparation. Ce conflit reste loin et très profond, il se trouve aux premiers constituants de son psychisme, et il est très archaïque et c'est difficile de le bloquer. Le sujet est incapable d'intégrer sa position avec l'objet, ce dernier est perçu comme menaçant et effrayant. Il est mauvais.

Quant à l'hypothèse concernant l'organisation psychique du sujet, nous pouvons conclure à la possible existence d'une personnalité à trait narcissique avec des défenses de type névrotique moins élaborées. La problématique se situe au niveau prégénital. L'angoisse dépressive de séparation et le conflit intra psychique sont très apparents avec un recours aux mécanismes de déni et de clivage d'objet. Malgré l'existence de certains affects chez le sujet, il semble que ce dernier n'a pas les capacités nécessaires, son psychisme se trouve mal organisé pour qu'il puisse réélaborer un mode de pensée et de défense plus progressif sur le plan psychodynamique. Cela pour dire que le sujet est organisé sur un mode limite avec des traits narcissiques.

Le TRAUMAQ

1- étude de cas :

Kheïra, âgée de 35 ans, une femme analphabète, naïve, elle est célibataire, sans enfants, elle a été victime d'un viol. Kheïra a quitté la maison de ses parents, elle s'est retrouvée dans une autre maison, plutôt en « enfer », où elle a été violée par un « homme sauvage » selon ses propres termes. Nous avons rencontré la victime trois ans après les faits. Malgré le temps écoulé, l'entretien clinique met en évidence un syndrome post traumatique intense (Profil A), ce qui est corroboré par l'ensemble des notes obtenues au questionnaire TRAUMAQ. (La note brute à l'Echelle A (22) est élevée, puisqu'elle correspond à la quatrième note, soit une note étalonnée de 4).

Durant l'événement Kheïra s'est vue mourir. Elle a été submergée par l'angoisse, elle s'est sentie dans un état second, « déréalisée ». Elle a

eu des battements de cœur, des nausées et une augmentation de la tension. Kheïra s'est trouvée toute seule, sans aide, elle s'est sentie abandonnée par les autres. Elle cria tout le temps qu'a duré l'agression, mais personne n'a répondu à sa détresse. Elle a lutté pour sa vie, et elle n'a pas pu défendre son honneur. Elle s'est sentie faible. Elle s'est sentie impuissante, incapable devant son agresseur. Elle pouvait seulement crier, sans savoir si cela serait utile ou non.

Les répétitions, symptômes pathognomoniques du traumatisme psychique, sont apparus très massivement, puisqu' ils correspondent à la note maximale de 12, soit la note étalonnée de 5. Elle évoque sans cesse son combat avec le violeur. Elle reproduit l'événement d'une façon permanente par des images durant la journée et la nuit sous forme de flash back, et de cauchemars à thèmes traumatiques en liaison avec le vécu du viol, ainsi que par des souvenirs intrusifs sur fond d'angoisse, tout en évitant de parler de l'événement.

Les troubles du sommeil (Echelle C : note brute de 13, soit la note étalonnée de 4) sont caractérisés par des réveils nocturnes qui l'empêchent de dormir. En plus, elle fait de rêves et de cauchemars. Ses nuits sont chargées d'angoisse (item D3). De ce fait, elle se réveille très fatiguée et épuisée. L'anxiété massive, envahit toutes les sphères psychiques (item D1), et surtout sociales (items D3- D4- D5), et cognitives (items G1- G2). En effet, Kheïra vit dans un climat d'insécurité. Elle est devenue plus méfiante, plus attentive, et plus vigilante qu'auparavant (items E2- E1).

Les plaintes somatiques (items F1 et F4), sont régulièrement présentes, plus précisément les maux de tête, les tremblements, les sueurs,

et les nausées, mais aussi des problèmes de santé, dont la cause a été difficile à identifier.

Kheïra se plaint aussi d'un état dépressif important (note élevée à l'Echelle H : note brute de 16 sur un maximum de 24, soit une note étalonnée de 4), qui génère un isolement social, car elle a l'impression que personne ne peut la comprendre et qu'il « vaudrait mieux rester seule ». Effectivement, elle ne voulait pas rejoindre sa famille ou l'un de ses proches. Elle préfère rester seule plutôt que d'affronter les questions, les marques « maladroitement » de compassion ou l'incompréhension (Echelle J : note brute de 8 sur un maximum de 11, soit une note étalonnée de 5).

En outre, elle a perdu l'intérêt pour des choses qui étaient importantes pour elle avant l'événement (item H1). Cela se passe sur une humeur triste qui provoque parfois des crises de larmes (item H4). Elle se sent sans avenir. Elle se trouve figée dans l'instant du traumatisme. Elle éprouve un fort sentiment de honte et de culpabilité, voire de dévalorisation (Echelle I, note brute de 17 équivalente à la note maximale, soit une note étalonnée de 5, ce qui est souvent vu chez les victimes d'agressions sexuelles, notamment le viol). De plus, elle a l'impression que sa vie a définitivement changé, et qu'elle ne sera plus jamais comme avant.

2- Profil de Kheïra : (voir les annexes)

3- Evolution clinique de Kheïra réalisée à partir de l'analyse de la partie 2 du TRAUMAQ :

L'ensemble des signes traumatiques s'est manifesté immédiatement après les faits (un temps de latence très court), et ont duré, entre une semaine et un mois pour la reviviscence, trois mois pour les troubles d'endormissement et les réveils nocturnes. L'anxiété, les crises d'angoisse, et l'état d'insécurité ont duré plus d'un an. De même, pour le désintérêt et la tristesse ainsi que les envies de suicides.

L'état dépressif et l'isolement social ont duré eux-mêmes jusqu'à nos jours, liés à un sentiment de culpabilité et de honte, une méfiance vis-à-vis des autres, une hypersensibilité aux stimuli réactivant l'événement traumatique, tout cela parallèlement à des problèmes de conduites alimentaires : tels que la perte d'appétit qui dure jusqu'à aujourd'hui. Elle souffre aussi de difficulté de concentration et de mémoire qui se sont installés depuis l'évènement traumatique et qui durent à nos jours.

Analyse synthétique des quatre analyses (analyse de contenu, Rorschach, TAT, et le Traumaq) : (Kheïra)

De l'analyse des entretiens et l'interprétation des tests projectifs (Rorschach, TAT), ainsi que l'évaluation du questionnaire Traumaq, nous pouvons déduire les points suivants :

- Sur le plan symptomatique, Kheïra souffre de la répétition de la scène traumatique à travers le rêve et les cauchemars, ainsi qu'à travers les flash-back, cela ressort surtout à travers les entretiens et le Traumaq. Nous remarquons aussi l'existence de l'évitement, et de quelques troubles d'ordre somatique et fonctionnel.

-Sur le plan psychologique, Kheïra souffre d'une dépression qui génère des tentatives de suicide répétée, dues essentiellement à la maltraitance familiale qu'elle a subit, cela a été bien exprimé par la patiente à travers les entretiens et les tests, par une dévalorisation des imagos parentales. Elle souffre en plus d'un sentiment de honte et de

culpabilité, elle se culpabilise surtout à cause du fait qu'elle a quitté la maison de son père.

Nous constatons aussi l'existence de quelques troubles de la sexualité, qui ressortent surtout à travers le TAT et le Rorschach sous forme de refoulement de la libido et du désir sexuel. Ce qui est apparu dans le refus de la planche VII, et les réponses sang dans la planche II et VI du test de Rorschach, ainsi que dans le TAT dans le fait que la patiente projette son image dans la majorité des planches, et parle à ce moment là de ses désirs à travers les personnages représentées dans le matériel.

Cependant, les problèmes de l'identité et de l'identification, semblent affecter, dans le même temps, l'image féminine et masculine. L'image du sexe opposé est troublée, ce qui confirme l'existence de troubles concernant la sexualité. En effet, Kheïra n'a pas de choix identificatoire, ni sexuel, ce qui est manifesté surtout à travers les tests projectifs. Dans le TAT ces difficultés sont surtout apparues dans la planche 9GF, où la rivalité féminine a été niée par le sujet. Ainsi le cas dans le Rorschach surtout dans la planche identificatoire (VII), où le sujet refusa la planche.

Par ailleurs, et en ce qui concerne l'image de soi et l'image du corps, elles sont gravement affectées.

-Sur le plan relationnel et social, notre patiente manifeste à travers les entretiens une crainte de constituer des relations avec autrui, mais surtout avec les parents. Cette crainte est due essentiellement, soit à l'absence de l'objet parental, soit à la présence terrifiante de celui-ci. Il ressort à travers les tests projectifs. Ce qui est révélé dans la planche IV

du Rorschach et de la planche 8BM du TAT que cette crainte est à l'origine une peur du phallus, ce qui est bien exprimée par Kheïra et surtout les troubles dans la relation avec le père, dont l'image est mauvaise et dévalorisée.

Quant à l'imgo maternelle, elle est niée et rejetée, ce qui a été dévoilé à travers les tests projectifs dans le refus de la planche VII du Rorschach et dans la planche 7GF du TAT, ainsi que les entretiens.

Le résultat de tout cela est que Kheïra est incapable d'établir des relations intimes avec autrui, malgré le désir de se lier, désir qui reste trop bien refoulé.

Enfin, nous pouvons dire que les tests et les entretiens, ainsi que le Traumaq, ont révélé que Kheïra souffre de troubles psychotraumatiques et relationnels, ainsi que de quelques difficultés sexuelles et sociales.

Nacéra

1/ Présentation du cas :

Nacéra est une jeune femme, âgée de 38 ans. Elle est née en 1969 à Beb-el-oued wilaya d'Alger, elle est l'aînée d'une fratrie de deux sœurs. Elle est célibataire, sans enfant, et sans profession, son niveau scolaire est de quatrième année moyenne. Elle vivait avec ses grands parents ainsi que ses deux sœurs après le divorce de leurs parents.

Le père était totalement absent dans la vie de Nacéra. Il a quitté le domicile familial alors qu'elle et ses sœurs étaient encore enfants. Il ne les a plus jamais revu.

Quant à la mère, compte tenu des circonstances, elle abandonna les filles chez ses parents à elles, elle ne s'en est jamais vraiment occupée. Elle a d'autres préoccupations dans la vie. En effet, d'après les dires de Nacéra, elle a une mauvaise réputation, c'est une femme qui fume et qui fréquente les hommes, elle les invite même à la maison. Pour Nacéra, c'est une femme décadente.

Nacéra vivait chez ses grands parents sans problèmes. D'après elle, la vie était vraiment belle à cette époque, elle ne s'est jamais sentie seule, malgré l'absence de ses parents.

Après le décès de ses grands parents, la mère de Nacéra l'a reprise avec elle, elle l'a obligé d'enlever le voile, et de vivre selon son style de vie. Nacéra a refusé de se plier au dictat de sa mère, elle ne voulait pas vivre comme sa mère, mais finalement et sous la pression de celle-ci, elle a fini par se plier à ses exigences en commençant par enlever le voile (Djilbab).

2/ L'histoire du viol :

Ce fut par une journée calme et chaude, Nacéra se réveilla le matin un peu tard, elle n'a pas trouvé sa maman. Cette dernière est sortie. Elle est de ce fait seule à la maison, elle n'attend personne en particulier, elle a pris son café tranquillement, ensuite elle s'est mise face à la télévision. C'est à ce moment qu'elle entendit frapper à la porte.

«*C'est qui ?* » : s'enquit-elle, mais personne ne voulait répondre. Elle ouvrit malgré tout la porte et elle se retrouva nez à nez avec un jeune homme, brun, puissant et beaux d'après les dires de Nacéra. Il l'implora pour qu'elle le laisse entrer, car il voulait parler avec sa maman. Il prétendait travailler avec une agence qui est chargée de régler un problème avec sa mère.

Nacéra le fit donc entrer, elle lui prépara même un café, dans le feu de l'action, ils entamèrent une petite discussion. Au début il paraissait timide. Cependant, au bout de quelques minutes, il changea totalement, il devint différent, orageux, il commença à courtiser la victime en lui caressant les cheveux. Elle comprit à ce moment qu'il voulait la violer. Elle l'a prié de la laisser tranquille, mais il ne voulait rien entendre. Mieux encore il s'est mis à la menacer. Elle pris peur et elle s'est mise à pleurer et a crier. Il lui ôta sa robe de force, ensuite il essaya de la pénétrer. Elle a essayé de l'éloigner, mais il était trop tard. Après quelques minutes d'une défense dérisoire, il a réussi à atteindre son but. Quand il eu fini sa sale besogne, il emporta avec lui son soutien gorge et il déchira son slip. Ce dont Nacéra se souvient encore avec force c'est sa force et sa puissance qui étaient telles qu'elle n'a pas pu l'éloigner. Il l'a prise de force.

Après ce triste épisode, Nacéra se souvient que sa mère a été très dure avec elle, elle n'a pas voulu l'aider, la raison pour laquelle elle a quitté la maison. Elle a passé quelques jours dans la rue, elle s'est réfugiée quelque temps chez une amie, près de deux mois, après cela, elle a préféré aller au centre d'accueil des femmes victimes de violence et qui sont en détresse à Bouismail, Wilaya de Tipaza, ouest d'Alger, où elle vit actuellement.

Analyse des entretiens

1- Découpage du discours en unités de sens :

- 1- Je suis là à cause de ce qui est arrivé à ma mère.
- 2- Ma mère m'a beaucoup torturé, que Dieu lui pardonne.
- 3- Je n'ai aucune affection pour elle (la maman).
- 4- Au contraire, je l'ai toujours détesté.
- 5- Ma mère est une femme capable de faire le mal, elle est capable de faire tout.
- 6- Elle m'a fait beaucoup de mal.
- 7- Elle m'a causé de la souffrance et des problèmes.
- 8- Elle est habituée de vivre toute seule.

- 9- Elle a vécu toute seule depuis son divorce avec mon père.
- 10- S'il vous plaît, ne me parlez pas de mon père.
- 11- Il est mort pour moi.
- 12- Il ne nous a jamais cherché (elle et ses sœurs).
- 13- Ce n'est pas un être humain, il n'est rien pour moi.
- 14- La dernière fois que je j'ai vu mon père, j'avais 9 ans.
- 15- Il a toujours été absent.
- 16- Je vivais tranquillement avec ma grande mère.
- 17- Depuis le décès de ma grande mère, je me suis sentie abandonnée.
- 18- Après le décès de mon grand père, et après celui de mes tantes, j'ai vécu avec ma mère.
- 19- Ma mère n'a pas voulu ma présence chez elle.
- 20- Elle s'occupait de moi à contre cœur, seulement pour que les gens ne disent rien.
- 21- Elle ne m'aime pas, parce que je suis voilée. (porte le voile).
- 22- Elle voulait que je me comporte de la même façon qu'elle.
- 23- Elle fréquente les hommes. (prostitution).
- 24- Je vous en prie, ne me posez pas des questions sur cet homme (le père).
- 25- Je le déteste (le père).
- 26- Il est sans pitié (le père).
- 27- Cette vipère (la mère), oh mon Dieu ! qu'est ce qu'elle m'a fait ?
- 28- C'est la cause de ma calamité (la mère).
- 29- Je ne lui pardonnerai jamais (la mère).
- 30- A cause d'elle j'ai perdu ma virginité (la mère).
- 31- Elle invite les hommes à la maison en ma présence. (la mère)
- 32- Elle m'a obligé d'enlever le voile (Djilbab).
- 33- J'étais bien avec le voile (Djilbab).
- 34- Elle m'a laissé toute seule à la maison le jour de mon viol.

- 35- Une de ses mauvaises connaissances venait la chercher (les amis de sa mère).
- 36- Il m'a trahi.
- 37- Il disait qu'il voulait ma mère pour lui vendre de la maison.
- 38- J'étais au courant de l'affaire de vente.
- 39- J'avais un espoir de me faire un peu d'argent pour acheter une maison comme pour mes deux soeurs.
- 40- Il m'a prié pour que je le laisse entrer.
- 41- Il mentait, il me disait qu'il habitait un peu loin.
- 42- Il me paraissait gentil.
- 43- Je me suis occupé de lui, je lui ai préparé un café.
- 44- Et pourtant, j'étais gentille avec lui.
- 45- A cause de ses bêtises (la mère) j'ai perdu ma virginité.
- 46- Personne ne voudra m'épouser à cause de ça.
- 47- J'étais trop naïve.
- 48- Que Dieu se venge de lui.
- 49- Lorsqu'il rentra j'étais sans voile.
- 50- Ma mère me déteste depuis toujours.
- 51- C'est une femme abîmée.
- 52- Elle ne fait pas la prière, elle ne porte pas le voile, elle fume, en plus de ça elle a des relations avec les hommes, elle est sans pitié, elle n'a pas de pudeur, elle fait tout.
- 53- Il a entamé une petite discussion avec moi.
- 54- Au début, il était timide, il m'a trahi.
- 55- Il commença à me courtiser.
- 56- Et puis, il m'a caressé les cheveux.
- 57- Je savais à ce moment qu'il voulait me violer.
- 58- Je l'ai prié.
- 59- Il ne voulait pas m'entendre, il m'a menacé.

- 60-** J'ai commencé à pleurer, et j'ai crié.
- 61-** Au début, je me suis dit peut être qu'il va me laisser si j'arrive à le convaincre avec mes prières, mais il ne voulait pas.
- 62-** J'avais peur de lui lorsqu'il m'a menacé.
- 63-** Il enleva ma robe, il voulait me pénétrer, à ce moment, j'ai su que c'était la fin.
- 64-** J'ai essayé de m'éloigner de lui, j'ai crié, mais il était tard.
- 65-** Au bout de quelques minutes de lutte, il est arrivé à ses fins et il a pu me dévirginiser.
- 66-** Il enleva mon soutien gorge, et il déchira mon slip.
- 67-** Il était fort, je n'ai pas pu l'éloigné.
- 68-** Il était brun, grand de taille, il ne semblait pas très intelligent.
- 69-** Il m'a forcé, jusqu'à ce qu'il arrive à ses fins en me dévirginisant, laissant derrière lui une rivière du sang.
- 70-** Malheureusement, il ne m'a laissé aucune trace sur le corps (pour le suivi judiciaire).
- 71-** Je l'ai prié pour qu'il m'épouse immédiatement après le viol.
- 72-** La pénétration m'a fait très mal, j'ai pleuré.
- 73-** J'ai voulu mourir au moment de mon viol.
- 74-** J'avais peur de lui lorsqu'il me menaçait, j'avais peur qu'il me tue.
- 75-** Le sang coulait sur le tapi.
- 76-** Il a menacé de me tuer si je portai plainte contre lui.
- 77-** Il me disait qu'il pourrait créer des problèmes à ma mère.
- 78-** J'avais craint qu'il séquestre ma mère.
- 79-** Elle avait des affaires avec des hommes (la mère).
- 80-** J'avais peur qu'il fasse mal (la mère).
- 81-** J'avais peur d'elle aussi.
- 82-** Je rêvais qu'il allait m'épouser. (après le viol).
- 83-** Ma mère ne s'est pas intéressée à mon problème (viol).

- 84- Elle était dure et sèche avec moi, et puis elle m'a donné une leçon de morale.
- 85- C'était comme si c'était la fin du monde (le jour de son viol).
- 86- C'est dur de revivre après une telle expérience.
- 87- Ce qui a renforcé mon choc, c'est l'attitude de ma mère.
- 88- Elle s'est comportée froidement envers mon problème.
- 89- Elle m'a négligé malgré son pouvoir.
- 90- Et pourtant, elle est capable de le forcer à m'épouser.
- 91- Elle me disait « *tais toi, je ne peux rien t'offrir, tu es majeure et vaccinée* ».
- 92- Je suis passée par des moments difficiles.
- 93- Je me suis sentie seule dans ce bas monde.
- 94- Je suis passée par des états dépressifs.
- 95- J'ai fait une longue dépression.
- 96- J'ai été suivi par un psychiatre.
- 97- Le psychiatre a demandé de voir ma mère.
- 98- Il disait que j'avais besoin d'une aide familiale. (le psychiatre)
- 99- Ma mère ne voulait pas le voir. (le psychiatre)
- 100- Je la rends coupable de m'avoir abandonné. (la mère).
- 101- Je suis passée par beaucoup de problèmes.
- 102- Il m'a trahi, pourtant, il donnait l'impression d'être quelqu'un de bien.
- 103- J'avais peur qu'il me tue (lors du viol).
- 104- Je n'ai pas dormi la nuit de mon viol.
- 105- Je n'ai pas pu dormir, j'étais angoissée.
- 106- Je ne pensais qu'à cette affaire.
- 107- Les larmes ne me laissaient pas dormir.
- 108- Je ne veux plus me rappeler.
- 109- Tout cela tourne dans ma tête.

- 110- Je me suis trouvée toute seule dans ce bas monde.
- 111- Personne ne s'intéresse à moi.
- 112- Ma mère m'a laissé tombée.
- 113- J'étais en enfer (la nuit du viol).
- 114- Je pensais à la façon avec laquelle je pourrais me venger.
- 115- Je voulais porter plainte, mais j'avais peur de ne pas être crue.
- 116- J'étais sous son joug.
- 117- J'étais naïve, j'avais peur de hurler.
- 118- Je me haïssais.
- 119- Je suis devenue une autre personne.
- 120- Je ne suis plus aussi belle qu'avant.
- 121- J'étais assez corpulente, belle, et je m'habillais bien.
- 122- Je n'aime pas me regarder dans le miroir.
- 123- Je me demande comment il a pu me trahir, un tel menteur.
- 124- La gynécologue m'a conseillé de ne pas porter plainte.
- 125- J'étais dans un autre monde (le moment de viol).
- 126- C'est comme si je revis maintenant la même situation.
- 127- J'ai senti que je ne suis plus la même.
- 128- J'ai la sensation d'être salie de l'intérieur.
- 129- Je repense à mon viol, et je me sens coupable.
- 130- Comment ai-je pu le laisser entrer ?
- 131- Cette question restera à jamais sans réponse.
- 132- J'ai commis une grande bêtise.
- 133- Ces symptômes sont restés plus qu'un mois. (les symptômes de reviviscence).
- 134- J'étais seule, je n'avais aucun support.
- 135- Depuis mon viol, j'ai peur de tout, de la maison, de la rue, des hommes...

- 136-** Ma mère ne sait pas que je suis au centre, j'ai peur qu'elle l'apprenne.
- 137-** Si elle l'apprenait, elle me punirait.
- 138-** Je veux me marier pour quitter ma mère et le centre à jamais.
- 139-** Ma mère ne veut que me rabaisser.
- 140-** Je ne me confierai à personne.
- 141-** Personne ne mérite la confiance.
- 142-** Je ne suis plus très jeune, j'ai 38 ans, et en plus je ne suis plus vierge, qui voudrait d'une femme comme moi ?
- 143-** Personne ne voudra m'épouser avec ce déshonneur.
- 144-** Je ne veux qu'un logement, je ne cherche pas un homme ou des enfants.
- 145-** Ca ne m'intéresse pas la vie familiale.
- 146-** La vie n'a aucun goût.
- 147-** Tout est fini, je n'ai pas d'espoir.
- 148-** Je peux vivre toute seule, je ne suis pas habituée aux gens.
- 149-** Je suis devenue une proie facile pour les hommes.
- 150-** Je suis sortie avec un homme après mon viol.
- 151-** J'ai vécu avec lui 15 jours.
- 152-** Nous étions intimes.
- 153-** Maintenant je veux me marier pour me protéger.
- 154-** N'importe qu'elle chose peut me blesser.
- 155-** Je ne suis pas capable de faire face aux problèmes de la vie.
- 156-** Je ne suis pas assez forte.
- 157-** J'ai vécu dans la rue quelques jours.
- 158-** Je suis passée par des périodes d'instabilité. (dans la rue).
- 159-** Que Dieu me pardonne pour mes pêchés.
- 160-** Parfois, je me dis qu'il ne pourra jamais me pardonner.

2- Le regroupement des unités en catégories :

Catégorie A : les conséquences traumatiques et symptomatiques :

- **La reviviscence traumatique et les circonstances de viol :** 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 86, 102, 103, 106, 109, 116, 117, 123, 126, 133.
- **Les troubles du sommeil :** 104, 105.
- **L'évitement traumatique :** 108, 135.
- **L'angoisse liée à l'événement traumatique :** 73, 78, 85, 92, 107, 113, 124, 125.

Catégorie B : les conséquences psychologiques du viol :

- **Les troubles liés à l'image de soi :** 47, 118, 120, 121, 122.
- **Sentiment de culpabilité :** 33, 129, 130, 131, 132, 159, 160.
- **Sentiment de honte :** 46, 82, 143.
- **Sentiment de haine :** 48, 114.
- **Sentiment d'abandon :** 17, 93, 110, 111, 134.
- **Sentiment d'impuissance et incapacité de faire face :** 101, 153, 154, 155, 156.
- **Sentiment de peur :** 80, 124, 136.
- **Sentiment d'avoir changé :** 119, 127.
- **Sentiment d'avenir bouché :** 146, 147.
- **Troubles dépressifs:** 94, 95, 96, 97, 98, 99.
- **La méfiance vis-à-vis des autres:** 115, 140, 141.

- **Mauvaise image maternelle:** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 45, 50, 51, 52, 79, 81, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 99, 100, 112, 137, 138, 139.
- **Mauvaise image paternelle :** 10, 11, 12, 13, 14, 15, 24, 25, 26.

Catégorie C : conflits familiaux et relationnels :

- **Avant le viol :** 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 32, 50.
- **Après le viol :** 83, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 139, 145.

Catégorie E : Les conséquences sociales :

- **Vulnérabilité sociale :** 149, 150, 151, 152.
- **Retrait social :** 144, 148.
- **Périodes SDF :** 157, 158.

3- L'inventaire et le décompte des catégories (fréquence et pourcentage sous forme de tableaux détaillés des catégories) :

Le tableau N°XIII : présentant les conséquences traumatiques et symptomatiques du viol chez Nacéra :

Catégorie A	Sous catégories	fréquence	pourcentage
Conséquences	-La reviviscence	46	79,31%

traumatiques et symptomatiques	traumatique et les circonstances de viol	02	3,44%
	-Les troubles du sommeil	02	3,44%
	-L'évitement traumatique	08	13,79%
	-L'angoisse liée à l'événement traumatique		
Total		58	100%

Tableau N° XIV présentant les conséquences psychologiques du viol :

Catégorie B	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
Les conséquences psychologiques du viol	-Les troubles liés à l'image de soi	05	5,49%
	-Sentiment de culpabilité	07	7,69%
	-Sentiment de honte	03	3,29%
	-Sentiment de haine	02	2,19%
	-Sentiment d'abandon	05	5,49%
	-Sentiment de haine	05	5,49%
	-Sentiment d'abandon	03	3,29%
	-Sentiment d'impuissance et	02	2,19%

	incapacité de faire face	02	2,19%
	-Sentiment de peur	06	6,59%
	-Sentiment d'avoir changé	03	3,29%
	-Sentiment d'avenir bouché	39	42,85%
	-Troubles dépressifs	09	9,89%
	-Sentiment de méfiance vis-à-vis des autres		
	-Mauvaise image maternelle		
	-Mauvaise image paternelle		
Total		91	100%

Tableau N° XV présentant les conflits relationnels et familiaux :

Catégorie C	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
conflits relationnels et familiaux	-Conflits familiaux avant le viol	22	70,96%
	-Conflits familiaux après le viol	09	29,03%

Total		31	100%
--------------	--	-----------	-------------

Tableau N° XVI présentant les conséquences sociales :

Catégorie E	Sous catégories	Fréquence	Pourcentage
les conséquences sociales	-Vulnérabilité sociale	04	50%
	-Retrait social	02	25%
	-Périodes SDF	02	25%
Total		08	100%

Nous trouvons dans le tableau N° XIII, celui de la catégorie A, qui comporte les conséquences traumatiques et symptomatiques liés au traumatisme de viol quatre sous catégories, nous remarquons la présence en première position de la sous catégorie concernant « la reviviscence traumatique et les circonstances de viol », avec un pourcentage de 79,31% et une mention de 46. Suivie de celle de l'angoisse liée à l'événement traumatique avec un pourcentage de 13,79% et huit mentions. Puis vient, en troisième position les deux sous catégories, celle qui englobe « les troubles du sommeil » et celle de « l'évitement traumatique » avec pour chacune un pourcentage de 3,44% et deux mentions.

Dans le tableau N° XIV, celui des conséquences psychologiques (catégorie B), nous remarquons la présence du plus grand nombre de sous catégories, débutant par la dominance de la sous catégorie « mauvaise

image maternelle » avec un pourcentage de 42,85% et 39 mentions, suivie de la « mauvaise image paternelle » avec un pourcentage de 9,89% et 9 mentions. Vient par la suite, la sous catégorie comportant « le sentiment de culpabilité » avec un pourcentage de 7,69% et 7 mentions. Proche de celle-ci, nous trouvons la sous catégorie des « troubles dépressifs » avec un pourcentage de 6,59% et 6 mentions, suivie de trois sous catégories à égalité, celle des « troubles liés à l'image de soi », celle du « sentiment d'abandon » et celle du « sentiment d'impuissance et l'incapacité de faire face » avec un pourcentage de 5,49% pour chacune d'elles. Pas trop loin de celles-ci, nous trouvons trois autres sous catégories concernant « le sentiment de honte » et « le sentiment de peur », et enfin, « le sentiment de méfiance vis-à-vis des autres » avec un pourcentage de 3,29% et 3 mentions.

Enfin, en dernière position avec deux mentions, et un pourcentage de 2,19% viennent trois autres sous catégories à égalité comprenant « le sentiment de haine », « le sentiment d'avoir changé », et « le sentiment d'avenir bouché ».

Concernant la catégorie C, celle des conflits relationnels et familiaux, tableau N° XV, nous constatons la dominance écrasante de la sous catégorie « conflits familiaux avant l'événement de viol » avec un pourcentage de 70,96%, et 22 mentions. Puis, la sous catégorie comportant « les conflits familiaux après le viol » avec un pourcentage de 29,03% et 9 mentions.

Enfin, dans le tableau N° XVI, de la catégorie D, celle des conséquences sociales, nous noterons la présence de trois sous catégories. Nous remarquons en première position la prédominance de la sous

catégorie « vulnérabilité sociale » avec quatre mentions et un pourcentage de 50%, et en enfin deux sous catégories à égalité : « retrait social », et « périodes SDF » avec pour chacune 2 mentions, soit un pourcentage de 25%.

Tableau N° XVII récapitulatif des fréquences des catégories par rapport à l'ensemble du discours :

Catégories	Fréquences	Pourcentages
Catégorie A	58	30,85%
Catégorie B	91	48,40%
Catégorie C	31	16,48%
Catégorie D	08	4,25%
Total	188	100%

D'après la lecture du tableau N° XVII présentant la disposition des fréquences et des pourcentages des quatre catégories du discours, nous pouvons constater la dominance de la catégorie B, celle des « conséquences psychologiques » avec 91 mentions, et un pourcentage de 48,40%, suivie de celle des « conséquences traumatiques et symptomatiques » avec un pourcentage de 30,85% et 58 mentions. Loin de celle-ci, nous trouvons en troisième position la catégorie C, « celle des conflits familiaux » avec un pourcentage de 16,48% et une mention de 31. Enfin, en dernière position la catégorie des « conséquences sociales » avec 8 mentions, soit un pourcentage de 4,25%.

4- La qualification des contenus :

a- Les conséquences traumatiques et symptomatiques :

Tous les sujets traumatisés ont tendance à revivre la situation traumatique, à travers le rêve et les cauchemars, en passant par des flash-back et des souvenirs douloureux qui reproduisent l'événement traumatique.

En effet, Nacéra souffre de reviviscence traumatique rappelant son vécu qu'elle exprime par : « *C'est comme si je revis maintenant la même situation* ». L'évocation de l'événement lors des entretiens engendre chez elle la même sensation. Cette reviviscence un peu floue du traumatisme, semble avoir un effet inquiétant pour le devenir de la victime qui parle d'une très forte angoisse liée aux circonstances de ce viol : « *C'est dur de revivre après une telle expérience, j'ai voulu mourir au moment de mon viol* ».

Cependant, cette reviviscence ne se manifeste pas fréquemment lors du sommeil, Nacéra n'avait eu des troubles d'endormissement manifestés surtout par l'insomnie « *Je ne dormais pas la nuit de mon viol, je n'ai pas pu dormir, j'étais angoissée* » que la nuit qui a suivi son viol.

Il semble que les entretiens ont produits chez la victime un comportement d'évitement de la problématique : « *Je ne veux plus me rappeler* ». Ce comportement existe en effet depuis le viol, « *Depuis mon viol, j'ai peur de tout, de la maison, de la rue, des hommes...* », C'est comme s'il y a eu déplacement du vécu traumatique sur des situations qui lui sont reliées en vertu d'un rapport associatif. Cela se répercute même sur des éléments de sa pensée : « *J'étais dans un autre monde* ». C'est comme une sorte de déréalisation qui pourrait être interprétée comme une

fuite, un évitement de la situation traumatique. Selon Lopez (1998, p. 21): « la victime revit le traumatisme par des souvenirs brutaux. Elle évite les situations qui lui rappellent l'agression. Tous ces troubles sont aggravés après « exposition » à des situations rappelant ou symbolisant les circonstances du traumatisme initial ». La réaction de la victime pour échapper à cette situation est l'isolement réactionnel de toute situation rappelant l'événement et perçue comme dangereuse parce qu'elle provoque la peur et l'effroi qui vont paralyser à nouveau l'appareil psychique. Comme le fait d'éviter d'aller vivre chez une famille d'accueil pour une femme violée dans un domicile ».

Enfin, même la reviviscence et l'évitement traumatique semblent avoir disparu chez Nacéra. Cependant, les symptômes traumatiques du viol gardent toujours la possibilité d'une réactivation et d'une évolution possible à l'avenir, surtout avec la charge d'anxiété que porte Nacéra, et tout dépend de sa personnalité et de son entourage.

b- Les conséquences psychologiques :

L'événement traumatique représente souvent une véritable effraction qui vient rompre une continuité psychique en désorganisant la victime dans ses repères habituels. Il est d'ailleurs vécu dans une temporalité particulière.

Par ailleurs, l'existence des expériences de séparation depuis la première enfance déclenche chez la victime un signal d'angoisse et constitue un prototype de la « situation traumatique ». Selon Freud (Damiani, 1997, p. 94): « la présence d'un traumatisme réactive la

première angoisse, et évoque le trauma initial ». Nacéra a vécu des expériences de séparation avec sa maman depuis sa première enfance, elle est dépendante de sa maman, la victime n'a aucune parole devant sa mère, la mère de Nacéra est une femme dominante, et la victime vit dépendante aux ordres de sa mère, comme par exemple le fait quelle l'ai obligé à enlever son voile. Lors du viol Nacéra revit cette dépendance, dans le fait qu'elle s'est trouvée sans parole devant son agresseur et sous le joug de celui-ci, Dayan (1995, p. 94), nous explique cette situation de dépendance lors du trauma de viol, en disant : « Ce qu'il y a de commun entre le nourrisson et la victime de viol, c'est d'abord la situation de dépendance absolue, mais c'est aussi un état d'impossibilité de se défendre. Cet état de détresse initiale, Freud en a fait, à la suite de Rank, le prototype même de la situation traumatique. Mais le rapprochement entre la situation de détresse d'un nourrisson et celle de la victime de viol butte sur une différence essentielle : dans le premier cas, la détresse est liée à la menace de l'absence et de la séparation avec la mère ; elle est déclenchée, dans le second, par l'annihilation de l'espace, par le collage destructeur d'un corps à corps et par l'emprise envahissante de l'agresseur ».

Avant le viol, Nacéra ne vivait pas avec sa maman, cette dernière l'a laissé chez sa grande mère, « *je vivais avec ma grande mère tranquillement* », et elle ajoute : « *Je n'ai aucune affection envers ma mère* », en effet, la mère est perçue comme un objet perdu, voire non désiré « *Au contraire, autrefois je l'ai toujours détesté* ». Cette haine ressentie envers la mère est due aux comportements de celle-ci vis-à-vis de la victime, qui dit à ce propos : « *Elle m'a fait beaucoup de mal, elle m'a causé de la souffrance et des problèmes* », et au rejet de sa mère : « *Ma mère n'a pas voulu ma présence chez elle, elle me déteste depuis*

toujours ». Nacéra se sent étrangère par rapport à sa mère, elle a en effet une mauvaise image maternelle, la mère est identifiée comme un mauvais objet, « *Cette vipère (la mère), oh mon Dieu ! Qu'est ce qu'elle m'a fait ?!* ». La mère est un objet menaçant pour la victime « *Ma mère est une femme capable de faire le mal, elle est capable de tout faire* ». Elle est de ce fait perçue comme dangereuse, elle est même le danger incarné femme.

En effet, la victime la rend coupable de l'avoir abandonné : « *Elle m'a négligé, je ne lui pardonnerai jamais* ». Se sentiment d'étrangeté et de danger a été renforcé lors du viol, « *Ce qui a renforcé mon choc, c'est l'attitude de ma mère* ». Non seulement, elle lui en veut, mais elle la considère également comme responsable de son viol : « *C'est la cause de ma calamité, à cause d'elle j'ai perdu ma virginité* ». Cela engendre chez Nacéra un fort sentiment d'abandon et d'insécurité.

Pour ce qui est du père, la relation de Nacéra avec lui est inexistante. Tout d'abord, le père a toujours été absent, elle nous dit à ce propos : « *Il était absent depuis toujours, il ne nous m'a jamais cherché (elle et ses sœurs)* ». En plus, elle n'attend rien de lui : « *Il est mort pour moi* ». Elle cache à l'intérieur d'elle un fort sentiment de haine envers son père : « *Je le déteste (le père). Il est sans pitié (le père)* ». Comme elle garde de lui une mauvaise image : « *Ce n'est pas un être humain, il n'est rien pour moi* ». Au point de ne pas vouloir en parler « *S'il vous plaît, ne me parlez pas de mon père* »...« *Je vous en prie, ne me posez pas des questions sur cet homme (le père)* ».

De même, que la culpabilité est massivement présente chez les victimes de viol selon Damiani (ibid. p. 141), Nacéra ne déroge pas à la

règle, elle exprime en effet fréquemment la culpabilité d'avoir « cédé » à son agresseur sous la pression de la menace de mort, d'avoir préféré la honte à la mort, « *J'avais peur de lui lorsqu'il me menaçait, j'avais peur qu'il me tue* ». Elle se sent coupable d'avoir transgressé la loi et la religion « *Que Dieu me pardonne pour mes pêchés* ». Nacéra se considère comme la cause de ce qui est arrivée : « *Je repense à mon viol, et je me sens coupable, j'ai commis une grande bêtise.* ». Cela a eu un effet négatif sur elle parce qu'elle n'arrive pas à trouver le repos et surtout parce qu'elle n'arrive pas à trouver une réponse à son questionnement, au pourquoi du viol. Pourquoi elle : « *Cette question restera à jamais sans réponse.* ».

Nombre de victimes passent par une étape dépressive. Selon Damiani (ibid. p. 114), celle-ci s'installe plus ou moins durablement. Elle peut évoluer pendant des mois voire des années. Nacéra parle de son état dépressif comme suit : « *Je suis passée par des états dépressifs* », qui durent longuement : « *j'avais une longue dépression* », ce qui a nécessité une prise en charge psychiatrique « *J'ai été suivie par un psychiatre* », mais cela n'a rien changé sans aide familiale : « *Le psychiatre m'a demandé de voir ma mère. Il disait que j'ai besoin d'une aide familiale.* ». De ce fait, Nacéra a fait son deuil toute seule à travers la dépression.

De plus, la victime ressent un sentiment d'impuissance et d'incapacité de faire face : « *Je ne suis pas capable de faire face aux problèmes de la vie* ». De ce fait, elle se sent impuissante : « *Je ne suis pas assez forte* ». Ce sentiment est dû essentiellement à l'abandon de sa famille, notamment la mère : « *Depuis le décès de ma grande mère, je me suis sentie abandonnée* ». Elle s'est trouvée seule après l'événement de

viol : *Je me suis retrouvée toute seule dans ce bas monde, personne ne s'intéresse à moi ».*

Tout cela nous donne de Nacéra l'image d'une personne ayant une image de soi fortement atteinte : « *Je ne suis plus aussi belle qu'avant* », engendrant une dévalorisation de soi : « *Je me haïssais* », et une atteinte narcissique : « *Je n'aime pas me regarder dans le miroir* ». Damiani (1999, p.76) exprime cette atteinte comme suit : « l'image de soi chez les personnes victimes de viol est profondément atteinte »

Le sentiment de peur est aussi manifesté lors des entretiens, il se traduit par la peur du violeur « *Il a menacé de me tuer si je portais plainte* », elle exprime cette peur comme suit : « *J'avais peur qu'il fasse du mal à ma mère* ». Mais en même temps, elle a aussi peur de sa mère : « *J'avais peur d'elle aussi* ».

Ces sentiments négatifs bloquent toute réalisation des rêves, et des projets de la victime et engendrent la méfiance vis-à-vis des autres : « *Je ne me confierai à personne, personne ne mérite la confiance* ».

Un autre élément très important et massivement présent chez les victimes de viol, c'est le sentiment de honte. Ce sentiment est dû essentiellement à l'idée que se fait la société des femmes victimes d'agressions sexuelles. Mais aussi de la notion de virginité. Nacéra nous a exprimé sa honte dans la phrase suivante : « *personne ne voudra m'épouser avec ce déshonneur* ». Nacéra a peur de rester sans mariage.

Par ailleurs, le sentiment de honte est dû au changement que la victime a subi, elle n'est plus la même : « *Je sens que je ne suis pas la même, je suis devenue une autre personne* ». De plus, la victime ne

s'intéresse à rien, elle pense que tout est fini, que l'avenir est bouché à jamais en disant : « *Tout est fini, je n'ai pas d'espoir* », sa vision de la vie a changé : « *La vie n'a aucun goût* ».

Enfin, il ressort aussi des entretiens avec Nacéra qu'elle porte dans son cœur une haine mortifère envers les membres de sa famille, notamment la maman : « *je la déteste* », mais aussi le père, et surtout son violeur : « *Puisse Dieu se venger de lui* ».

Ce sont donc là les principales conséquences psychologiques du traumatisme de viol chez Nacéra, elles sont nombreuses et répétitives. En fait, la problématique de Nacéra est bien plus ancienne, problématique que le viol n'a fait qu'aggraver. En effet, Nacéra a déjà un problème en rapport avec les représentations parentales, notamment de sa mère, ce qui est à l'origine d'une atteinte narcissique très difficiles à réparer. Sur cette problématique est venue se greffer le traumatisme occasionner par le viol qu'elle a subi ce qui n'est pas fait pour arranger son rapport problématique au père, rapport problématique au père qui, par le fait du viol qu'elle a subi s'étend désormais à tous les hommes.

c- Les conséquences relationnelles :

Les problèmes relationnels de Nacéra comme nous l'avons déjà signalé un peu plus haut existent depuis son enfance, problèmes relationnels avec ses parents. Nacéra vivait avec sa grande mère et ce depuis qu'elle était toute jeune. En effet, le père de Nacéra l'a abandonnée alors qu'elle n'était encore qu'une enfant, de ce fait, elle n'a eu pratiquement aucune relation avec lui. Elle dit à ce propos : « *La dernière fois que j'ai vu mon père, j'avais 9 ans* ». Pour ce qui est de la

qualité de sa vie avec sa grand-mère, elle était, selon ses propres dire, assez bonne notamment au début : « *Je vivais tranquillement avec ma grande mère* ».

Pour ce qui est de sa relation avec sa mère, elle était elle aussi mauvaise. En effet, Nacéra n'éprouve aucune affection pour sa mère, elle n'éprouve aucun sentiment envers elle : « *Je n'ai aucune affection envers ma mère* ». Surtout depuis qu'elle a été obligée d'aller vivre chez elle. Nacéra souffre de la façon dont sa mère se comporte : « *Ma mère n'a pas voulu ma présence chez elle, elle s'occupait de moi à contre cœur, seulement pour que les gens ne disent rien* ». De même la victime se sent rejetée : « *Elle ne m'aime pas...* ». Après le viol, la relation de Nacéra avec sa mère est allée en se dégradant : « *elle s'est comportée froidement envers mon problème, et pourtant elle est capable de le forcer à m'épouser* ».

Avec les autres Nacéra n'a pas beaucoup de relation, elle préfère rester seule au lieu de se lier avec les autres, que se soit au centre ou bien dans la vie quotidienne : « *Je peux vivre toute seule, je ne suis pas habituée à vivre avec les gens* ». Ce rejet d'autrui a été destructeur pour la victime. Selon (De Clerq, Lebigot, ibid., p. 110). La victime court alors le risque d'être isolée : elle creuse un tel vide autour d'elle qu'elle peut en arriver à rejeter ceux qui lui sont les plus chers. Dans ce cas, l'entourage lui-même peut développer une attitude de rejet et de reproche vis-à-vis de la victime.

d- Les conséquences sociales :

Sur le plan social, les conséquences sont évidentes. En effet, tout d'abord par le fait qu'elle n'habite plus chez sa mère qui l'a rejeté, Nacéra réside depuis son viol dans un centre, mais avant d'en arriver là, elle est déjà passée par une longue période au cours de laquelle elle a vécu en SDF : « *J'ai vécu dans la rue quelques jours* ». De ce fait, elle a beaucoup souffert : « *Je suis passée par des périodes d'instabilité* ». Toutes ces péripéties ont rendue Nacéra plus vulnérable sur le plan social : « *Je suis devenue une proie facile pour les hommes* ». Elle a eu en effet des aventures avec des hommes : « *Je suis sortie avec un homme après mon viol, j'ai vécu avec lui quelques jours. Nous étions intimes* ».

Toutes ces péripéties et toutes ces mésaventures ont rendue Nacéra très méfiante au point qu'elle s'est pratiquement repliée sur elle-même, recherchant la solitude : « *Je peux revivre toute seule, je ne suis pas habituée avec les gens* ». Cependant et pour en finir une fois pour toute, la stratégie adoptée par Nacéra pour se protéger et pour mettre fin à son errance c'est de se marier espérant par là trouver une protection : « *Maintenant je veux me marier pour me protéger* ».

Le Rorschach

○ Le protocole de Nacéra:

Réponses	L'enquête	Cotations			
<p><u>Pl. I- 1'</u></p> <p>1. « On dirait 'un papillon, il lui ressemble, c'est un papillon, pour moi. Dieu seul sait ! ou bien j'ajoute ? »</p>	« l'ensemble »	G	F+	A	Ban
	(Partie médiane entière)	D	Kan	H	
<p>2. « une femme en train de danser, la danse classique, elle fait</p>	«voilà ses mains, elles sont faites comme ça » (montre avec un				

<p><i>comme ça (montre avec un mouvement de doigt) c'est tout.</i></p> <p>1' 20"</p>	<p>mouvement de doigt)</p>				
<p><u>Pl. II-</u> 14"</p> <p>3. « <i>Il y a là deux chiens (rire) ou bien deux caniches, non ! ce sont des chiens, de petits chiens en train de marcher, on dirait en train de jouer, ils ne jouent pas, l'un regarde l'autre, on dirait qu'ils sont en train de dialoguer, à leur façon bien sur. »</i></p> <p>1' 15"</p>	<p>(Les deux parties latérales noires)</p> <p>« <i>je me suis étonnée dans ce détail (rouge), il se trouve au milieu, il semble voler, il a quelque chose, comme des ailes. quoi »</i></p>	<p>D</p>	<p>Kan</p>	<p>A</p>	<p>Ban Sym</p>
<p><u>Pl. III-</u> 1"</p> <p>4. « <i>ce sont deux hommes, on dirait en train de travailler, en train de puiser de l'eau, ou en train de porter, on dirait en train de puiser de l'eau dans un</i></p>	<p>(Les deux parties noires latérales)</p> <p>« <i>Je pense qu'il y a de l'eau, et ce sont des tasses. »</i></p>	<p>G</p>	<p>K</p>	<p>H</p>	<p>Ban</p>

<p><i>puits. »</i></p> <p>15"</p>					
<p><u>Pl. IV- 1'</u></p> <p>5. « <i>Il a l'air d'un monstre, Ah ! (mimique de peur), l'air d'un monstre ou bien d'un monstre de la forêt, et Dieu sait...en action, en train d'avancer. »</i></p> <p>37"</p>	<p>« <i>Un chien méchant, sa couleur, ou bien un chien...la forme et la couleur, ses yeux sont grands. »</i></p>	<p>G</p>	<p>F-</p>	<p>(A)</p>	
<p><u>Pl. V- 1"</u></p> <p>6. « <i>Celle là c'est une chauve souris...Ah (mimique de peur) Et quand je tourne la planche comme ça (tourne la planche).</i></p> <p>7. « <i>Des cornes d'un taureau. »</i></p> <p>43"</p>	<p>« <i>chauve souris (rire), sa forme, sa couleur, alors là ses pattes, et les ailes, en train de voler. »</i></p> <p>(Les deux saillies latérales ensembles)</p>	<p>G</p> <p>D</p>	<p>F+</p> <p>F+</p>	<p>A</p> <p>Ad</p>	<p>Ban</p>

<p>Pl. VI- 5" <i>« Tu m'as donné la planche comme ça ? »</i></p> <p>8. <i>« Celle là c'est une fusée en train de démarrer, pour moi. On dirait une fusée. Elle a l'air d'une fusée. »</i></p> <p>50"</p>	<p>(Ligne médiane et parties noires adjacentes)</p> <p><i>« Elle ressemble aussi à une chose comme celle d'Afghanistan, le truc qui pénètre et qui explose (mitrailleuse), il lance des grenades, au milieu, il tire et laisse la fumée quand elle démarre, sa forme, sa couleur, alors là en avant. »</i></p>	<p>D</p>	<p>Kob</p>	<p>Obj</p>	
<p>Pl. VII- 1"</p> <p>9. <i>« C'est une chaîne, une parure. »</i></p> <p>10. <i>« Celui là, on dirait. Ah ...il ressemble. On dirait une tête d'un animal méchant, on dirait un loup. »</i></p>	<p>(Grande lacune centrale)</p> <p><i>« Ah ! oui ce n'est pas une chaîne, ce sont deux têtes de deux personnes. »</i></p> <p>(2^e tiers)</p> <p><i>« celui ci au dessus de celui là ! un coté méchant, ils sont méchants tout les</i></p>	<p>G</p> <p>D</p> <p>D</p>	<p>F+-</p> <p>F-</p> <p>Kan</p>	<p>Obj</p> <p>Ad</p> <p>A</p>	

<p>11. « <i>Et celui là, il ressemble à quelque chose en train de voler, un coq, quelque chose qui vole, il me paraît comme ça.</i> »</p>	<p><i>deux</i> ».</p> <p>(1^e et 2^e tiers)</p> <p>« <i>celui là me paraît un monstre, et celle là un chat, un renard, ses ailes !</i> »</p>	<p>D</p>	<p>F+</p>	<p>A</p>	
<p>12. « <i>C'est un chat, celui là, on dirait un chat, celui, celui là ...un chat.</i> »</p>	<p>(1^e tiers)</p>	<p>D</p>	<p>Kan</p>	<p>A</p>	
<p>13. « <i>Et celui là on dirait un animal sauvage, c'est comme ça, je vois, tu sais ! celui là c'est un animal méchant, enragé.</i> »</p>	<p>(2^e tiers)</p>	<p>D</p>	<p>F+</p>	<p>A</p>	
<p>14. « <i>De ce côté là, ils paraissent gentils, des animaux.</i>»</p>	<p>(1^e et 2^e tiers à gauche)</p> <p>« <i>Les parties</i></p>				
<p>15. « <i>Par contre l'autre côté, on dirait qu'ils sont méchants, ils veulent faire quelque chose...</i> »</p>	<p>(1^e et 2^e tiers à droite)</p> <p><i>supérieures sont normales, mais c'est celles-ci qui sont méchantes, les parties inférieures.</i> »</p>	<p>D</p>	<p>Kan</p>	<p>A</p>	

3'33"					
<p><u>Pl. VIII- 3"</u></p> <p>« <i>mm</i> » ! (mimique de peur)</p> <p><i>16. « Celui là, on dirait, dis moi ! La femme du tigre, qui s'appelle la tigresse, on dirait qu'ils sont en train de marcher.</i></p> <p>« <i>C'est tout</i> »</p> <p>1'30"</p>	<p>(Partie rose latérale)</p> <p>« <i>Ils sont en train de marcher</i> »</p>	D	F+	A	
<p><u>Pl. IX- 11"</u></p> <p><i>17. « Celui là, c'est comme un paon, celui là on dirait un paon »</i></p> <p><i>18. « celui là pourrait être un diable, celui là ! tu vois qu'est ce qu'il jette de sa bouche ? on dirait le feu, Ay ! on</i></p>	<p>(Partie rose entière, en bas)</p> <p>(Brun en haut)</p>	D	F-	A	
		D	Kan	(H)	

<p><i>dirait le diable celui là. (mimique de peur)...et celui là, c'est un paon, c'est un paon...</i></p> <p><i>19. « Celui-ci est un animal, et celui là on dirait un hippopotame, petit ...il se trouve au dessus. »</i></p> <p>1'43"</p>	<p>(Vert latéral)</p> <p><i>«si comme si j'ai pensé à ma mère et mes sœurs, elles sont des colonialistes» (pleur)</i></p>	<p>D</p>	<p>F+</p>	<p>A</p>	
<p><u>Pl. X- 2"</u></p> <p><i>20. « Celle là c'est l'araignée. »</i></p> <p><i>21. « Celui-ci, c'est comme de l'eau, celui là, le long, qui marche dans l'eau... »</i></p> <p><i>22. « un hippocampe »</i></p> <p><i>23. « Celle là, c'est une sourie, peut être ! elle lui ressemble. »</i></p>	<p>(Bleu latéral)</p> <p><i>« ou bien un monstre »</i></p> <p>(Vert latéral, en bras)</p> <p>(Vert latéral, en bas)</p> <p>(Gris brun de coté)</p> <p><i>« la forme et la couleur »</i></p> <p>(vert latéral, en haut)</p>	<p>D</p> <p>D</p> <p>D</p> <p>D</p> <p>D</p>	<p>F+</p> <p>Kan</p> <p>F+</p> <p>FC</p> <p>Kan</p>	<p>A</p> <p>A</p> <p>A</p> <p>A</p> <p>(A)</p>	<p>Ban</p>

<p>24. « <i>Celui là, Ah ! ce n'est pas un monstre ?</i> »</p> <p>25. « <i>celui là aussi. Celle là, c'est comme une reine, et ses gardiens, ils la protègent...peut être.</i> »</p> <p>2'26"</p>	<p>(Gris médian entier, en haut)</p>	<p>D</p>	<p>K</p>	<p>H</p>	
---	--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	--

- **Choix positif :**

Pl. III- « *puisque'ils sont en train de travailler* »

Pl. I- « *quelque chose qui me rend heureuse, elle est belle, on peut l'accepter facilement* »

Pl. II- « *ceux surtout* » (rire)

Pl. IX- « *la rose, c'est beau (vert)... ils hurlent.* »

- **Choix négatif :**

Pl. IV- « *parce que celui là paraît méchant, un monstre.* »

Pl. VII- « *Ces trois là, ils sont méchants, le mal, ils cherchent à faire du mal, et coloniser les hommes et les bêtes.* »

Pl. IX- « *Ce sont des dominants* ».

1- Analyse planche par planche :

Planche I :

Dans cette planche de l'affrontement des situations nouvelles, on note un temps de latence long (1'), débutant par une réponse banale, qui montre la capacité de maîtriser l'angoisse liée à l'affrontement du réel. Ailleurs, la présence de réponses humaines et kinesthésiques souligne des capacités d'identification. Enfin, la première réponse Banale reflète une bonne adaptation à la situation nouvelle, le choix de cette planche confirme cette flexibilité.

Planche II :

Dans la planche de l'agressivité, la présence de réponses animales "A" dénote une agressivité dirigée vers l'extérieur. Cependant, l'excitation positive souligne la tentative de refoulement de l'agressivité et du malaise ressentie devant le rouge, dans l'enquête le sujet met en oeuvre ses pulsions agressives et/ou sexuelles, en parlant du rouge médian. Ce refoulement nous renvoi à une problématique de castration lorsqu'il y a un contrôle de l'agressivité. De ce fait, la pulsion agressive sexuelle se reflète dans une réponse organisée où l'agressivité est intégrée sur un mode socialisé (chien en train de dialoguer).

Planche III :

Dans cette planche de l'identification parentale, la présence d'une réponse humaine avec "K" renseigne sur de bonnes capacités d'identification pour le sujet, mais avec quelques problèmes ou difficultés dans un choix sexuel indéterminé vu la non identification du sexe.

Planche IV :

Dans la planche paternelle, le temps de latence long et la peur constituent un choc significatif à la planche. La présence de réponses "A" nous renvoi à une angoisse infantile en rapport avec les interdits surmoïques, où le sujet se met dans une position d'impuissance face à l'autorité de l'image du père.

En effet, la planche nous renvoie à la perception d'une image paternelle mauvaise et affreuse et aussi à une angoisse quant à l'autorité. L'absence de banalités est un signe de problèmes dans la relation paternelle.

Planche V :

Concernant la planche de l'image de soi, les réponses "A" et "ban" renvoient à une bonne image de soi et à une capacité d'intégration au réel malgré l'absence de réponses kinesthésiques (que nous retrouvons cependant à l'enquête) significatives de quelques problèmes dans l'identification et la confiance en soi. L'image de soi est pour ainsi dire menacée.

Planche VI :

Dans la planche sexuelle, la présence d'une réponse Kob « fusée », symbolise l'existence d'une puissance objective traitée sur un mode agressif, voire destructeur. La présence d'activité et de dynamisme nous renvoie à une problématique essentielle de castration et de pénétration, de même qu'il y a une liaison entre la partie inférieure (féminin) et supérieure (masculin), (Par ex : « *la fusée...au milieu qui tire et laisse la fumée lorsqu'elle démarre...alors là en avant.* »).

Planche VII :

Dans cette planche maternelle, on note qu'il y a un nombre de réponses très élevé avec présence de réponses "A" qui est un signe d'immaturité. De même, la réponse non sexuée dénote l'existence de problèmes dans l'identification à l'image féminine, d'une image maternelle sécurisante, mais nombre de ces animaux sont vus comme bon et d'autres comme mauvais, voire méchant, ce qui dénote d'un clivage de l'objet, clivage entre une mère suffisamment bonne qui est une exigence du moi idéal, et une mère mauvaise, voire dangereuse qui est en rapport avec la réalité vécue.

Planche VIII :

Dans la planche de l'adaptation affective, l'existence d'un choc à la couleur nous semble plus ou moins inquiétant, et renvoie peut être à la peur de se lier affectivement. Cependant, par la suite, la défense se traduit par la perception de

réponses "A" avec "K", ce qui est plutôt positif et renseigne sur une capacité d'adaptation au réel.

Planche IX :

Dans cette planche, choisie par le sujet à la fois positivement et négativement, on constate une ambivalence vis-à-vis de la relation transférentielle avec le testeur. De plus, l'existence d'une "Kan" et d'un "H", et l'absence de "C", renseigne sur une angoisse maternelle prégénitale associées à des pulsions agressives destructrices (le feu). Cependant, le choc lié à une peur de la planche confirme l'existence d'une peur intense qui empêche le sujet de s'affronter soi même.

Planche X :

Dans cette planche familiale, le nombre de réponses est élevé, la présence de réponses "A" renseigne sur l'épuisement du sujet et sur un imaginaire enfantin, plus régressif et immature [réponse (A)]. Cependant, le sujet cherche à maîtriser son angoisse de morcellement par une réponse banale, en se référant au monde extérieur, et en transférant la peur réactivée lors de la fin de la relation transférentielle.

2- L'interprétation du protocole :

Les caractéristiques quantitatives montrent d'abord une production normale (25 réponses fournies) dans un temps qui reste cependant moyen (14').

La première planche est caractérisée par un retard dans l'expression (1'de latence initial, deux réponses, 1'20" de temps total), ce temps de latence rend compte d'un écart relativement important entre la présentation de la planche et l'apparition de la première réponse. La première planche peut être mise en équivalence avec la quatrième planche, en ce qui concerne le temps de réactivité. Pour les autres planches (II, III, V, VI, VII, VIII, IX, X), la vitesse est plus manifestée puisque les temps de latence se situent entre 1" et 14".

La question qui se pose est : quel est le sens de cette rapidité de réaction ? On pourrait avancer l'hypothèse de la fuite en avant, et/ou de la capacité du sujet à élaborer les données du matériel avec une activité mentale dynamique.

En ce qui concerne le mode d'appréhension, on remarque la présence de deux modes, le mode G et le mode D, le pourcentage des réponses D étant supérieur aux normes (80%), on pourrait évoquer à cet égard, un grand intérêt pour le concret, le factuel, le banal, hypothèse par ailleurs étayée par la fréquence des banalités (5) ; une pensée un peu mal contrôlée, paraît dans la moindre représentation de K (2), et la présence de contenus en référence à un monde irréel. Il y a de ce fait, un désaccord entre la pensée intérieure et le raisonnement extériorisé. Les D indiquent que le sujet reste alimenté par une forme de soucis pour contrôler l'ensemble des percepts.

La présence tout aussi importante des réponses G associées à des petites kinesthésies (Kan, Kob), permet de faire l'hypothèse de l'existence d'une vie intérieure fantasmatique relativement active à moins que ces caractéristiques ne témoignent d'une volonté de contrôle, de mainmise sur les objets, ce qui ne contredit pas la première hypothèse. Cela peut être interprété comme une mise à distance des aspects affectifs qui reflète une inhibition et une dépression.

Le F% et le F+% sont tout à fait dans les normes, respectivement à 52% et à 73%, ils mettent en évidence un recours suffisant aux éléments de la réalité objective, utilisé de façon efficace puisqu'il permet le maintien d'un ancrage dans le réel satisfaisant.

Cependant le pôle sensoriel est absent (C=0, E=0), soulignant la dimension introversive du mode de fonctionnement, restriction, inhibition, lutte contre l'expression des affects et pauvreté de la vie émotionnelle, une hypothèse confirmée, en effet, par les temps de latences courts. Leur association avec F+% élevé souligne le caractère de contrôle chez le sujet. Le type de résonance intime (TRI) est introversif (K2 : $\Sigma C0$), mais d'après RC% (40%) le sujet a une tendance vers l'extraversion, ce qui renseigne sur un conflit intra psychique difficile à extérioriser. La présence de quelques réponses A et H rend compte d'une référence possible à l'imaginaire renforçant encore l'accent général porté sur l'intériorité.

Par ailleurs, le nombre de réponses F- (3), garde l'empreinte de la désadaptation ou de l'inadaptation au monde réel dans la mise à jour d'une approche non socialisée du matériel. A l'inverse, la présence de ces réponses est un signe positif, dans la mesure où elle marque la capacité du sujet à se tromper, à faillir, à se troubler et relâcher son contrôle. Le sujet est dans les normes en tant qu'il y a 73% de F+ et 23% de F-. En fait, ces réponses F- jouent un rôle positif dans le sens d'une certaine souplesse, d'une certaine perméabilité dans l'aménagement du fonctionnement mental. Par ces petites fenêtres s'introduisent des émergences inconscientes, des représentations refoulées, des affects réprimés, des motions pulsionnelles incongrues.

Cependant, la moindre représentation de K constitue un mécanisme de défense contre l'anxiété, à l'inverse on trouve des kinesthésies mineures (Kan, Kob), qu'on considère comme résultant du même processus imaginaire qui engendrent les K et qui peuvent avoir pour signification une moindre intégration, et une moindre adaptation à la réalité concrète, et une moindre capacité de réalisation, donc de réduction ou de non évolution des capacités de la réalisation de l'individu. Tout cela reflète globalement une immaturité affective.

L'affectivité est alors moindre et adaptée avec le monde extérieur (FC=1), signe de la formation réactionnelle, de conformisme et de soumission passive, voire d'une certaine stéréotypie adaptative à un monde concret et social. Il n'y a pas de vraies décharges émotionnelles. A l'inverse on note une possibilité de communication ainsi qu'une capacité d'établir des relations superficielles (F+ élevé et Ban %), mais toujours sur un mode réservé, en se repliant sur soi-même. Si le sujet manifeste une capacité d'identification à l'être humain [H, (H)], il y a, malgré tout, un retrait et un désintérêt pour le monde extérieur qui risque de la sous-tendre. Il s'agit dans ce cas de la mise en place de barrières plus ou moins solides qui tentent de se dresser contre l'impact des excitations externes et/ou contre les pressions internes qu'elles déclenchent.

Par ailleurs, les contenus appartiennent pour l'essentiel à la grande rubrique A, cela peut faire état d'une carapace sociale érigée comme défense majeure, mise en place, en particulier pour éviter le contact authentique, la relation vraie, on peut émettre ici l'hypothèse d'un faux self et d'une organisation caractérielle qui investit

massivement une adaptation superficielle et/ou d'une activité imaginaire dont les aspects désocialisés sont patents. Par la suite, l'absence de réponses sang et sexe, confirme le contrôle concernant l'agressivité.

La H% faible peut témoigner d'une moindre capacité intellectuelle, et d'un faible investissement du monde relationnel interne bien que l'apparition de trois réponses (H), rend compte de la capacité du sujet à s'identifier à une image humaine, parfois féminine confondue parfois avec des contenus hybrides, en particulier « la reine de la X^{ème} planche et ses gardiens qui ne sont pas des humains » et dans la planche II, « les deux chiens qui parlent à leur façon », cela peut renseigner sur des problèmes d'identité, et d'image de soi relativement importants.

Enfin, l'absence de Hd dans le protocole du sujet, constitue un indice positif dans la mesure où elle témoigne d'une représentation globale, et vivante de son corps.

Résultat global :

D'après l'analyse quantitative, et qualitative du rorschach, nous pouvons constater que le sujet refoule une grande quantité d'agressivité, envers ses premiers objets. On relèvera aussi qu'il a une angoisse très archaïque, il souffre aussi de quelques difficultés sexuelles exprimées par la difficulté dans le choix sexuel et le refoulement de la sexualité. Ceci est accompagné de troubles dans l'identification et l'identité féminine, en relation avec un clivage des imagos maternelles, bien que le sujet possède des capacités d'identification. Quant à l'image paternelle, elle est mauvaise et dévalorisée voire porteuse d'une menace, et d'une peur très archaïque.

Cependant, le sujet a des capacités de communication avec autrui, en effet, il a des tendances d'extraversion, ce qui dénote d'une capacité à se lier avec autrui. Il est adapté socialement, bien que ses relations restent superficielles, il souffre d'une incapacité à s'imposer et de manque de confiance en soi, voire d'une image de soi menacée, et troublée, ce qui favorise l'émergence de problèmes relationnelles, surtout manifestées par des difficultés dans la relation maternelle. En effet, ses relations avec la mère sont, comme nous venons de le dire, assez troublées.

Concernant le profil de la personnalité du sujet, et d'après l'interprétation du Rorschach, nous pouvons conclure à la possible

existence d'un aménagement limite, car le sujet souffre d'une perte d'objet et d'un clivage des imagos maternelles et paternelles, ainsi qu'il utilise des mécanismes d'évitement du conflit, et de la forclusion de l'image du père, comme nous a précisé Bergeret (ibid. p. 146) : « la forclusion s'adresse à une image davantage paternelle dont il est nécessaire de rejeter la représentation symbolique ».

Le TAT

1- Analyse planche par planche :

Planche 1 : 37" (CP1)

« Il est aveugle, non? (CC2, A2/9) Celui-ci ! Celui là paraît orphelin ? (CC2) Violon (CF1) ! La vie [...] (CP5) (...) (CP1) on dirait (A2/3) il est malheureux, (B2/4) il est même en train de réfléchir (...) (CP1) il se sent seul, il se sent seul (A2/8) (...) (CP1), quoi te dire encore ? (CC2) (...) (CP1) peut être (A2/3) il est en train de prier pour que Dieu (A1/3) l'aide à se sortir de ce problème, (B2/5) il est en train de se demander pourquoi les siens (B1/2) l'ont laissé, pourquoi ils m'ont laissé enfant, (A2/8) il est petit non ? (CC2) "Pourquoi ils m'ont laissé seul dans cette vie ? (E/14,

CN1) *Qu'est ce qu'il va m'arriver ?" (...)(CP1) j'ajoute ? (CC2) (Rire)*
(CC1) [...](CP5) (...) (CP1) » 4' 53"

Procédés :

Après un temps de latence initial long (CP1), Nacéra débute son récit par une demande faite au clinicien (CC2), suivie d'une annulation (A2/9). Revient à nouveau une demande faite au psychologue (CC2), avec un accrochage au contenu manifeste (CF1), et des hésitations qui nécessitent des encouragements de la part du psychologue par la nécessité de poser des questions (CP5), suivies par un silence intra récits (A2/8) qui débouchent sur une expression verbalisée d'affects forts ou exagérés (B2/4), vient ensuite un silence important (CP1), et un mouvement de remâchage (A2/8), à nouveau un silence important intra récit (CP1), qui ne permet pas au sujet de construire un récit organisé, cela se fait par l'évocation d'éléments anxiogènes suivis ou précédés d'arrêts dans le discours (CP6), le tout suivi par une demande faite au psychologue (CC2), vient encore une fois un silence intra récit (CP1), suivi par des précautions verbales (A2/3), ainsi que l'intégration des références sociales et du sens communs (A1/3), avec dramatisation (B2/5). L'introduction de personnages ne figurant pas sur l'image (B1/2), un remâchage et une rumination (A2/8), encore une fois nous relevons une demande faite au clinicien (CC2). Perception du mauvais objet, thème de persécution (E/14), avec un accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1), et vient à nouveau un silence important intra récit (CP1), qui gêne le déroulement normal du récit. Encore une demande faite au psychologue (CC2), qui témoigne de la dépendance du sujet. Et un recours à l'expression corporelle et à la mimique (CC1). Le psychologue intervient pour aider le sujet à la verbalisation après une tendance de refus (CP5),

mais cela n'ajoute rien au récit, et le sujet préfère garder le silence (CP1). On remarque un isolement de certains éléments de la planche ; le violon et le garçon (A2/15).

Problématique :

La problématique évoquée chez Nacéra dans la première planche renvoie essentiellement à l'incapacité de s'engager dans un projet identificatoire. Nacéra se trouve incapable de maîtriser son angoisse liée à l'objet. D'ailleurs, il existe un isolement des éléments de la planche renvoyant à cette problématique. L'objet n'est pas investi. L'immaturation du sujet vis-à-vis de son objet (adulte) se voit clairement dans l'inhibition et les silences intra récits massivement utilisés. Dans ce cas là, l'angoisse de castration peut être exprimée à travers les comportements d'évitement et aussi à travers les demandes posées au clinicien qui ont pour visée de prendre le psychologue comme « support » avant le pouvoir d'évoquer des représentations sous tendus par un fantasme sexuel cru.

Planche 2 : 21" (CP1)

«*Celle-ci, elle étudie* (CF2) (montre avec un mouvement de doigt) (CC1), *elle regarde* (A2/1) *celle qui se trouve en face d'elle peut être* (A2/3) *elle vit des problèmes, on dirait* (A2/3) *elle se demande qu'est ce qu'elle a, pourquoi elle est dans cet état* (B2/3) (mouvement des épaules) (CC1), *peut être* (A2/3) *avec son mari. Celle là, elle est en train de penser, qu'il pourrait être son mari,* (A2/8) *il lui a fait du mal, peut être* (A2/3) *il lui a crée des problèmes,* (A2/7) *Dieu sait !* (A2/3). *Travailleur ? (...)* (CP1) *peut être il est avec elle, il est, il est !* (A2/3) *Elle a des problèmes avec lui, il paraît méchant* (CF1, CM1)». 2'50"

Procédés :

Après un temps de latence initial long (CP1), Nacéra débute son histoire en mettant l'accent sur le quotidien, le factuel, l'actuel et le concret (CF2), et par une agitation motrice (CC1), et une description avec attachement aux détails (dont certains sont rarement évoqués), y compris les expressions et les postures (A2/1), le tout suivi par des précautions verbales (A2/3), en utilisant l'accent sur les relations interpersonnelles. Nous noterons la forme du récit qui est en dialogue (B2/3), ainsi que les mimiques (CC1) suivies là encore par des précautions verbales (A2/3), encore une fois l'accent porté sur le quotidien revient (CF2), avec un recours au silence intra récit (CP1), ainsi que les précautions verbales (A2/3) massivement utilisés. Enfin, le récit se termine avec un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), avec un accrochage au contenu manifeste (CF1), de même qu'un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

La problématique identitaire évoquée par cette planche renvoie à un clivage entre un mauvais et un bon objet, le lien entre les personnages de l'arrière plan perçu en effet comme un couple est reconnu par Nacéra. Mais cette reconnaissance porte sur les mouvements agressifs et mortifères pour la femme perçue comme faible et menacée et un homme perçu comme dangereux. En outre, les mouvements libidinaux de la fille sont remplacés par des sublimations. L'élaboration du conflit oedipien est un peu difficile et peut être inscrite dans un registre d'évitement phobique.

Planche 3BM : 10''

« (B2/1) Celui là est dans un état très difficile, (CN3) il est épuisé, trop fatigué, (E/6) dans un état de désespoir, (A2/17) il est totalement impuissant, (A2/18, E/6) peut être (A2/3) il demande le secours ? (CC2)
» 1'10''

Procédés :

Nous remarquons à cette planche une entrée directe dans l'expression (B2/1), manifestée par un affect titre (CN3), donnant l'impression d'un rapport à un objet morcelé (et / ou d'objets détérioré ou de personnages malades, mal formés) (E/6), qui débouche sur un accent porté sur les conflits intra personnels (A2/17), et des affects exprimés à minima (A2/18), suivi encore une fois par une perception d'objets morcelés (E/6), vient par la suite des précautions verbales (A2/3). Enfin, le récit se termine par une demande faite au clinicien (CC2). On note le scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

Il y a reconnaissance de la position dépressive, alors qu'il y a une possibilité d'élaboration, une possibilité de s'engager dans un travail de deuil en attendant un support. Il y a une perte d'objet en relation avec des angoisses primaires.

Planche 4 : 16'' (CP1)

« *Cet homme est dans un état difficile, cette femme essaye de l'aider, peut être (A2/3) il se drogue, à savoir, (A2/6) il parait qu'il se drogue ! (A2/8) Peut être (A2/3) il veut s'enfuir, (B2/7) ou (A2/9) (...), (CP1) ou bien il veut se faire mal à lui même, (B2/6) et celle-ci elle essaye de l'empêcher (CN4) par n'importe quelle moyen, elle est en train de le calmer, elle essaye de le calmer, (A2/8) et lui, il lui dit "laisse moi",(B2/3) il veut faire ce qu'il veut (A1/1) ou bien je ne sais pas (A2/3) ». 2'24" »*

Procédés :

Le temps de latence est un peu long (CP1), le récit débute par une hésitation entre des interprétations différentes (A2/6), suivies par des précautions verbales (A2/3). Ensuite un remâchage (A2/8), Aller et retour entre l'expression pulsionnelle et la défense (B2/7), et une annulation (A2/9), suivie par un silence important intra récit (CP1), et un recours à des représentations contrastées ; alternance entre des états émotionnels opposés (B2/6), qui débouchent sur une posture signifiante d'affects (CN4), favorisant un remâchage et une rumination (A2/8), cela avec un accent porté sur les relations interpersonnelles, récit en dialogue (B2/3). Viennent des précautions verbales (A2/3) qui marquent la fin du récit. En général l'histoire construite reste proche du thème banal (A1/1).

Problématique :

La femme est perçue parfois comme puissante et d'autres fois comme soumise, cela s'explique par une instabilité dans les identifications du sujet. Par ailleurs, il y a une liaison entre l'agressivité et la libido. De ce fait, l'ambivalence renvoie à une problématique oedipienne dans le cas de Nacéra, qui est moins élaborée.

Planche 5 : 8''

« (B2/1) Qu'est ce qu'elle est entrain de montrer cette femme ? (Cc2) (Rire), (CC1) elle est dans une maison, elle a ouvert la porte, (CF1) je ne sais pas (CN9) sur qui ! Il parait qu'elle appelle sa fille ou bien son fils, (A2/9) elle lui dit : "réveille toi il est tard" (B2/3) pour l'école ou pour le travail, (A2/10) ou bien (A2/6) son mari, peut être (A2/3) son mari (A2/8) Dieu sait (A2/3) » **1' 10''**

Procédés :

D'emblée, il y a une entrée directe dans l'expression (B1/2). Le récit débute par une demande faite au clinicien (CC2), suivie par une mimique (CC1), un accrochage au contenu manifeste (CF1), qui favorise des critiques de soi (CN9), l'accent porté sur les relations interpersonnelles, récit en dialogue (B2/3), favorisant par la suite le recours à des éléments de type formation réactionnelle (B2/10). Une hésitation entre des interprétations différentes (A2/6). Et puis, des précautions verbales (A2/3), qui empêchent la progression dans le récit, de même le remâchage (A2/8), qui n'ajoute rien de nouveau. A la fin, un recours aux précautions verbales (A2/3). Le sujet construit une histoire proche du thème banal (A1/1).

Problématique :

La problématique renvoie à l'image de la mère, perçue comme porteuse d'une folle curiosité vis-à-vis d'une personne apparemment de sexe masculin. La mère perçue comme une femme dans sa dimension

libidinale avec un homme, tout ça nous renvoi à l'image d'une mère sexuée (Nacéra perçoit sa mère en tant que femme). En effet, il y a une reconnaissance de la relation mère - enfant, qui se substitue par un travail de déplacement.

Planche 6GF : 9''

« *Celui là on dirait (A2/3) il est en train de la terrifier et de la menacer, (B2/1, B2/3) elle a sursauté, elle a sursauté, (A2/8) il est en train de la menacer, et la femme on dirait (A2/3) qu'elle sursaute, il a l'air d'être méchant, (CM2) et il l'a humilié aussi, (E/14) On dirait un escroc, (CM2) méchant, (CM2) et elle a peur de lui, elle a peur de lui, (B2/4,A2/8) peut être (A2/3) elle prie Dieu pour qu'il ne lui fasse pas faire mal (B2/3) »
1'32''*

Procédés :

Malgré une entrée directe dans l'expression (B2/1), le récit débute par des précautions verbales (A2/3), suivies par un mouvement de remâchage et de rumination (A2/8), et encore une fois des précautions verbales (A2/3). Aller et retour entre l'expression pulsionnelle et la défense (A2/7), qui favorise une idéalisation de l'objet à valence négative (CM2), ainsi qu'une perception du mauvais objet, thèmes de persécution (E/14), et encore une fois une idéalisation de l'objets toujours à valence négative (CM2), suivie par une expression d'affects forts ou exagérés (B2/4), et ensuite un remâchage qui vient empêcher la progression du récit, et une précaution verbale (A2/3), enfin l'accent est mis sur les relations interpersonnelles. Récit en dialogue (B2/3), qui marque la fin du récit.

Problématique :

La problématique réactivée par cette planche, nous renvoi à un mouvement d'agressivité et de menace, l'homme n'est pas perçu comme un objet séduisant, mais par contre comme mauvais et porteur de risque. De plus, il y a une identification féminine négative, dans la mesure où la femme est perçue comme faible et soumise.

Planche 7GF : 16'' (CP1)

« Celle là on dirait (A2/3) qu'elle parle avec sa fille, (B1/3) elle est en train de lui faire comprendre, (B2/3) elle essaye de lui faire comprendre, et la fille voyage avec son esprit, sa mère on dirait qu'elle est sidérée, (B1/4), elle s'inquiète pour elle, comment faire avec elle, on dirait qu'elle n'accepte pas ce qu'elle lui dit (A2/2), elle détourne sa tête (CN4) (éloigne la planche et regarde encore une fois) (CC1) ». 2'

Procédés :

Le temps de latence initial est un peu long (CP1), mais l'entrée se fait librement (B2/1), avec une identification souple et diffusée (B1/3), et un accent porté sur les relations interpersonnelles. Récit en dialogue (B2/3), en utilisant des expressions verbalisées d'affects nuancés, modulés par le stimulus (B1/4), et justifiés par des interprétations à partir des détails (A2/2), ainsi qu'une posture signifiante d'affects (CN4), une description avec attachement aux détails (dont certains rarement évoqués), y compris des expressions et postures (A2/1), suivie par une agitation motrice et des mimiques (CC1). Il y a par ailleurs un scotome

d'objet manifeste (E/1). En général, l'histoire construite reste proche du thème banal (A1/1).

Problématique :

Il y a une identification souple aux personnages de la planche. Par ailleurs, il y a une défense contre le désir et la curiosité. Le scotome d'objet manifeste renvoi à un mouvement de déni du bébé œdipien, ce qui explique sans doute un désir de la relation précoce avec la maman, c'est aussi l'incapacité à se représenter une image d'une mère suffisamment bonne.

Planche 8BM : 1''

« Yay! (CC1, B2/1) Celui là on dirait (A2/3) qu'il repense à son malheur, comme s'il a été torturé, (A2/4) qui l'a torturé ? (E/14) son père ? (B2/11) c'est qui ? (CC2) enn... (CC1). Cà c'est un couteau, n'est ce pas ? (CC2) (Met le doigt sur l'image), (CC1) Ah ! (CC1) Mon Dieu, (E/17) c'est un couteau ? (CC2, A2/8) (Met le doigt sur l'image). (CC1) Ou bien un médecin ! (A2/9) Mais c'est une opération ! Elle ne sent pas la personne ! (A2/6) On dirait vraiment une opération, n'est ce pas ? (CC2). Mais, si ce n'est pas une opération ! On dirait c'est la torture, je ne sais pas ? (A2/3). Et celui là, il le voit (CN4) de haut s'il est d'accord avec ce qu'il est entrain de faire, (A2/1) et celui-ci il souffre (B1/4, B2/4) (...). (CP1). **2'30''**

Procédés :

L'entrée directe dans l'expression (B2/1), le récit débute par une mimique (CC1) qui représente une peur intense, et une incapacité de se mettre face à face avec le stimulus de la planche, vient par la suite un éloignement temporo-spatial (A2/4), et une précaution verbale (A2/8), une perception des mauvais objets avec thèmes de persécution (E/14), avec un accent porté sur une thématique de style : aller, courir, dire, fuir...etc. (B2/12) qui provoque par la suite une demande faite au clinicien (CC2), ainsi qu'une agitation motrice/ mimiques et /ou expressions corporelles (CC1), suivie par des craquées verbales (troubles de la syntaxe) (E/17), et puis par un mouvement de remâchage et de rumination (A2/8), et encore une fois une demande faite au clinicien (CC2). A nouveau une agitation motrice (CC1) et une annulation (A2/9), cela se fait avec des hésitations entre des interprétations différentes et une défense (A2/6). Ensuite revient une autre demande faite au clinicien (CC2), suivie par des précautions verbales (A2/3), qui débouchent sur une posture signifiante d'affects (CN4), et une description avec attachement aux détails (A2/1), ainsi que des expressions verbalisées d'affects nuancés, modulés par le stimulus (B1/4), et même une expression verbalisée d'affects forts ou exagérés (B2/4). Et enfin, le récit se termine par un silence important (CP1). D'une manière générale, l'histoire construite reste proche du thème banal (A1/1), et en même temps nous trouvons un scotome d'objet manifeste (fusil) (E/1).

La problématique :

La problématique essentielle de cette planche renvoie chez Nacéra à une ambivalence vis-à-vis de la relation paternelle. Il y a des fantasmes de destruction qui dominent malgré la présence d'une possibilité de

réparation. Elle s'inscrit dans une relation sado-masochiste manifestée par la perception de la mort et de la torture.

Planche 9GF : 10''

« *Celle là, elle est en train de regarder celle qui court, (B2/1, CF1) elle s'enfuit, (B2/13) peut être (A2/3) elle est en train de l'appeler (B2/3) "revient", elle lui dit "revient " et l'autre s'enfuit CF1, B2/12) ! Totalement débranché, (CN4) comment dirais-je ? (CC2) » 1'08''*

Procédés :

Après un temps de latence initial normal, l'entrée est directe dans l'expression (B2/1), avec un accrochage au contenu manifeste (CF1), qui favorise par la suite la présence de thème de peur (B2/13). Vient par la suite, une précaution verbale (A2/3), et l'accent porté sur les relations interpersonnelles, Récit en dialogue (B2/3), toujours avec accrochage au contenu manifeste (CF1), qui débouche sur un accent porté sur une thématique du style : aller, courir, dire...etc. (B2/12), et une posture signifiante d'affects (CN4). Enfin, le récit se termine par une demande faite au clinicien (CC2).

Problématique :

La problématique soulevée est une problématique identitaire qui se trouve prise dans un télescopage des rôles et une ambivalence dans la relation mère-enfant dans la mesure où le personnage féminin du premier plan est investi non pas comme objet contenant, mais comme un objet

persécuteur. La menace vitale est réactivée dans un mouvement de peur et de fuite, cela pose un grand problème au niveau de l'identité.

Planche 10 : 13"

« *Celui là embrasse sa mère, (B2/10, B2/11), ou bien sa femme, (A2/6) peut être (A2/3) sa mère (A2/9) il est en train de l'embrasser, (A2/8) la tendresse de la maman, (B1/4) la tendresse de la maman (A2/8, CN3) (rire moqueur), (CC1) *Eh ! Il n y a pas que la maman ! Dieu sait !* (A2/3) ». 1'06"*

Procédés :

Le temps de latence initial normal, l'entrée directe dans l'expression (B2/1), le début du récit se fait avec attachement aux détails narcissiques à valence relationnelle (B2/10), suivi par une précaution verbale (A2/3), et puis une annulation (A2/9), suivie d'un remâchage (A2/8), qui débouche sur des expressions verbalisées d'affects nuancés modulés par le stimulus (B1/4). Un affect titre (CN3), et à nouveau un remâchage (A2/8), ensuite vient une agitation motrice / mimiques (CC1), et une précaution verbale (A2/3) qui marque la fin du récit.

Problématique :

Des défenses importantes sont mises en oeuvre pour lutter contre la représentation d'un couple, il y a reconnaissance d'un lien de tendresse, et parfois de sexualité. Le conflit oedipien n'est pas tout à fait structurant, il existe des fantasmes incestueux qui se traduisent par l'évocation d'un rapproché entre une mère et un fils.

Planche 11 : 6''

«C'est quoi ça ? (B1/2, CC2) C'est la nature ou bien quoi? (A2/6, CC2) J'imagine (CN1) que je voyage, (B1/1) que je sors pour voyager, (A2/8) que je sors de cette calamité, (A2/17, CF5) mes parents ! Plutôt ma mère. (CN2, A2/18) » **2'14''**

Procédés :

Après un temps de latence initial court, l'entrée directe dans l'expression (B1/2) Nacéra débute son récit par une demande posée au clinicien (CC2), qui signifie hésitation entre interprétations différentes (A2/6), encore une demande faite au psychologue (CC2), avec accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1), et l'histoire construite proche du thème banal (B1/1), un remâchage et une rumination (A2/8), ensuite l'accent est porté sur les conflits intra personnels (A2/17), viennent par la suite des affects de circonstance (CF5), et le recours à des références personnelles et autobiographique (CN2), qui favorisent une expression des affects à minima (A2/18), marquant la fin du récit. On note le scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

Il y a une condensation dans le récit de Nacéra. Les éléments de la planche renvoient Nacéra à sa problématique prégénitale avec les parents,

notamment la mère. Nacéra a pu reconnaître cette position angoissante en essayant d'en sortir.

Planche 12BG : 2"

« *Eh ! C'est la nature (B2/1) Dieu ! Dieu ! (CM2) J'aime bien aller marcher ici, (CN1) ça va me faire du bien, bien ! (CM1) Être libre (B1/4) (sourire), (CC1) tu vis pour toi-même, (E/19) comme tu veux, (B2/2) avec des limites bien sûr (A2/3) (...) (CP1) la paix, il n y a pas mieux que la paix, vivre en paix (B2/7)*». **1'50"**

Procédés :

Le temps de latence initial très court, l'entrée dans l'expression est faite directement (B2/1), le début du récit se fait par une idéalisation de l'objet à valence positive (CM2), et avec accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1). Cela favorise des expressions verbalisées d'affects nuancés, modulés par le stimulus (B1/4), un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), suivi par une mimique (CC1), et des associations courtes (E/19). Une histoire à rebondissements. Fabulation loin de l'image (B2/2), et un silence important intra récit (CP1). Aller et retour entre des désirs contradictoires fin à valeur de réalisation magique du désir (B2/7), qui se produit dans la fin du récit. On note ici un scotome d'objet manifeste (E/1).

Problématique :

Nacéra montre qu'elle est capable de différencier son monde interne du monde externe qui renvoie à une capacité perceptive. En même

temps, la dépression liée à la perte d'objet est connue mais toujours avec une capacité d'élaboration et une recherche d'une réparation.

Planche 13B : 1''

(B2/1) «*Celui là est un misérable hère, (CM1) puisque il semble assis entrain d'attendre! (CN4)_quelqu'un qui peut le secourir (...) (CP1) il est sidéré(l'hère)! (CM1) Il se sent seul, (B2/4) il est seul, mais lui (B2/1) au moins il a trouvé la cabane où il peut s'abriter (Rire). (CC1) ». 1'16''*

Procédés :

D'emblée, l'entrée directe dans l'expression (B2/1), le récit débute avec un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), qui provoque une posture signifiante d'affects (CN4), suivie par un silence important intra récit (CP1), et à nouveau un surinvestissement de la fonction d'étayage de l'objet (CM1), et le recours à une expression verbalisée d'affects forts ou exagérés (B2/4). Aller et retour entre des désirs contradictoires (B2/7), et puis une agitation motrice et une mimique (CC1). Enfin, nous pouvons dire que l'histoire est construite autour d'une fantaisie personnelle (B1/1).

Problématique :

Nacéra est incapable de se situer seule sans l'objet, il y a en effet une attente de cet objet, dans une relation défiante et très archaïque.

Planche 13MF : 18" CP1)

« Celle là, elle est allongée, (CF1) ou bien il l'a frappé ou bien il l'a tué ?! (A2/6, CC2) Et après il se culpabilise, (E/14) peut être qu'il l'a tué et il se culpabilise ! (A2/8) Mm ! (Peur), (CC1) peut être (A2/3) il l'a fait ! Peut être il l'a violé, (CP6) Mm ! Lui on dirait qu'il est ivre ou drogué, (A2/6, A2/7) ou bien comment dire ? (CC2) À savoir (A2/3) ». **1'36"**

Procédés :

Après un temps de latence initial un peu long (CC1), Nacéra débute son histoire avec un accrochage au contenu manifeste de la planche (CF1), en hésitant entre des interprétations différentes (A2/6), suivies par une demande faite au clinicien (CC2), et une perception du mauvais objets, thèmes de persécutions (A2/6), vient par la suite un mouvement de remâchage (A2/8), et une agitation motrice/mimiques (CC1), ainsi qu'une précaution verbale (A2/3), suivie par l'évocation d'éléments anxiogènes suivis ou précédés d'arrêts dans le discours (CP6), à nouveau une agitation motrice/ mimiques (CC1). Aller et retour entre l'expression pulsionnelle et la défense (A2/7), et le recours à des hésitations entre des interprétations différentes (A2/6), qui traduit la lutte intrapsychique entre des tendances opposées (Activité/ passivité). Le récit se termine par une demande faite au clinicien (CC2), et le recours à une précaution verbale (A2/3).

Problématique :

Il y a reconnaissance de la relation sexuelle, avec une grande quantité d'énergie pulsionnelle et d'agressivité, donc c'est seulement les aspects agressifs qui sont développés en terme de culpabilité et de remord, ce qui nous renvoi à un conflit intrapsychique de nature névrotique.

Planche 19 : 26 " (CP1)

«*Quand je verrai, je te dirai ce que j'ai dans la tête n'est ce pas?!* (CC2) [...] (CP5) *moi j'ai pensé à ma virginité* (CN1,CN2), *si j'étais mariée* (A2/4) *maintenant à X*, (B1/2) *celui qui m'a demandé en mariage* (B1/1) (...) (CP1) [...] (CP5) *je regrette* (E/19) (Pleur), (CC1) *on dirait, je regrette* (A2/8) (les larmes aux yeux) (CC1).» **2'38"**

Procédés :

Après un temps de latence initial assez long (CP1), le récit débute par une demande faite au clinicien (CC2), ce qui provoque une intervention de la part du psychologue (CP5), pour réexpliquer la consigne du test, Nacéra continue son histoire par un recours à des références personnelles ou autobiographiques (CN2), et avec un accent porté sur l'éprouvé subjectif (CN1), et puis vient un éloignement temporospatial (A2/4), suivi par l'introduction de personnages non figurants sur l'image (B1/2), cela permet en effet, une mise en scène d'un scénario imaginaire sous-tendu par la curiosité sexuelle et les fantasmes de scène primitive. C'est un récit construit proche du thème banal (B1/1),

un silence intra récit (CP1), qui provoque par la suite l'intervention du psychologue et ses encouragements (CP5), pour mettre fin à cette inhibition. Vint ensuite des associations courtes (E/19), et des agitations motrices/ mimiques (CC1), qui déterminent la fin du récit.

Problématique :

La réactivation des angoisses liées à une problématique prégénitale dans la relation avec la mère est remplacée par l'évocation de la virginité, un symbole qui est cher et perdu, cela se substitue par un mécanisme de déplacement de cette perte d'objet vers le dehors.

Planche 16 : 30" (CP1)

« *Comme si* (A2/3) *je souhaite* (CN2) *que Dieu me donne un mari pratiquant*, (A1/3) *un homme avec qui je peux fonder une foyer et des enfants*, (B2/7) *et je vais aller tranquillement, je veux seulement la paix, vivre dans la paix, dans l'obéissance à Dieu, et la stabilité, je veux me réconcilier avec ma famille, avec ma mère* (B1/1), *pour que les choses redeviennent comme avant.* » **1'54"**

Procédés :

Après un temps de latence initial très long (CP1), Nacéra commence son histoire par des précautions verbales (A2/3), et le recours à des références personnelles ou autobiographiques (CN2), aussi que l'intégration de références sociales et du sens commun (A1/3), cela favorise un aller-retour entre des désirs contradictoires. Fin à valeur de réalisation magique du désir (B2/7). Enfin, l'histoire construite reste proche du thème banal (B1/1).

Problématique :

La problématique sollicitée dans cette planche non figurative, renvoie chez Nacéra à une recherche anaclitique. Un récit bien structuré à fin de réaliser ses désirs voire l'existence d'une sublimation qui représente des mécanismes névrotiques.

5/ 2- La synthèse :

5/ 2- A. Regroupement des réponses sur la feuille de dépouillement (voir la feuille de dépouillement)

5/ 2- B. Lisibilité (Compte rendu) :

Dans ce protocole bien construit, on note la présence de toutes les séries de procédés. Cependant, les procédés "A" (Contrôle), "B" (Labilité), et "C" l'évitement du conflit sont présent avec la même fréquence, ce qui nous permet de dire, dans un premier temps, qu'il y a un certain équilibre. Malgré une entrée le plus souvent immédiate dans l'expression (B/2) Nacéra recourt à des précautions verbales qui entravent la construction du récit, et les mouvements de remâchage et de rumination (A/2), qui ne permettent pas le développement du récit. Malgré cela, Nacéra a pu construire des récits généralement bien organisés qui contiennent une introduction, une problématique, et parfois des solutions sous la forme d'une réalisation d'un désir ou d'un souhait. Les procédés "A" de contrôle, qui s'associent avec les procédés de la série "B" (labilité) expriment bien évidemment l'existence d'un conflit interpersonnel porté sur le désir et la défense. Les histoires construites

proches du thème banal, toutes évidentes, s'accompagnent souvent d'un recours à des références littéraires, culturelles, au rêve, mais aussi, l'intégration des références sociales, qui consistent à trouver une solution au conflit évoqué en faisant appel au sens commun.

L'expression des pulsions à travers des mises en scènes interpersonnelles souvent érotisées et la mise en avant d'affects forts, en dialogue qui traduisent un aménagement souple et diffusé traduisent une souplesse dans le fonctionnement psychique. L'aller et le retour entre des désirs contradictoires et les fins à valeur de réalisation magique du désir, traduisent l'expression de désirs libidinaux interdits par le surmoi, donnant souvent aux dénouements une valeur répondant au principe de plaisir, à la toute puissance du désir et non au principe de réalité.

Par ailleurs, l'existence massive des précautions verbales ne permet pas l'expression du conflit pulsionnel. Ces mêmes procédés permettent l'émergence de mouvement de remâchage. L'utilisation fréquente des (CM) (conduites maniaques), dans la série "C" et des procédés d'évitement du conflit apparaît comme une lutte antidépressive dans une recherche d'étayage. En fait, nous avons affaire à une problématique de perte et de besoin d'un support, ce qui permet de saisir la problématique dépressive.

Les (CC), sont présents assez fréquemment et sont utilisés comme une tentative de la part du sujet pour remplacer le conflit, comme ils peuvent aussi exprimer une dépendance face à une situation anxiogène. Notamment comme le fait de prendre le psychologue comme support avant de pouvoir évoquer des représentations de relations sous-tendues par un fantasme sexuel cru.

Les procédés de la série "E", moins présents, autorisent une circulation des fantasmes qui envahissent le sujet et créent quelques perturbations.

Problématique :

Avec un mouvement de censure et d'évitement du conflit, s'installe un conflit interpersonnel et intra psychique, mais il est réprimé et voudrait bien être abrasé totalement, mais encore les rejets du refoulé apparaissent et se trouvent inférer à travers un certain nombre de mécanismes de défense (le refoulement, le déplacement, la condensation). Les précautions verbales, le remâchage et les ruminations sont là pour assurer qu'il ne se passe rien au niveau de l'agressivité, ni de la sexualité. Les désirs incestueux sont bien cachés et refoulés, et la relation avec le père est totalement déniée.

Au niveau de la dépression liée à l'angoisse de séparation, la demande d'étayage et la recherche patente d'une réparation est évidemment posée par Nacéra. Celle-ci s'est trouvée incapable de se situer seule. En effet, il y a une sorte de demande non exprimée et non verbalisée de la présence de la mère, demande qui prouve la difficulté dans laquelle se trouve Nacéra à s'identifier et à élaborer ses identifications de l'âge adulte. Cette problématique identificatoire est réactivée sous la forme d'une position dépressive, et des assises narcissiques qui demandent à être élaborées.

Quoi qu'il en soit, l'identification à une mère dans sa double dimension de femme et de protectrice se trouve oblitérée. Dans le même

temps nous relevons une conflictualisation est une surcharge d'agressivité vis-à-vis de l'homme.

Enfin, l'incapacité d'élaborer la position dépressive s'articule sur une quête d'une relation d'étayage. Nacéra a besoin d'un objet externe réel, celui de la mère où bien d'un substitut pour remplir le vide interne qu'elle ressent.

Le TRAUMAQ

1- étude de cas :

Nacéra, 38 ans, célibataire sans enfants, elle est l'aînée d'une fratrie composée de trois filles, sa mère est une femme abîmée. Nacéra, a quitté la maison pour fuir sa mère qui est une femme de mauvaise réputation. Nacéra a subi une maltraitance marquée.

Nacéra a consulté un an et demi après l'événement de viol. À l'entretien clinique, elle présente un tableau psycho traumatique fort (Profil A), son médecin traitant lui a prescrit un anxiolytique et des antidépresseurs.

Ses réactions immédiates après le viol ont été marquées par la frayeur, elle a ressenti une angoisse intense, un état second (A1- A2- A3). Elle s'est retrouvée face à sa propre mort, elle s'est sentie impuissante, incapable de s'adapter, elle s'est sentie abandonnée par les autres, toute seule.

Les premiers symptômes traumatiques relevés sont très intenses (note brute 10, soit la note étalonnée 5). Les troubles les plus massivement présents sont les souvenirs reproduisant l'événement traumatique notamment durant la journée et même la nuit. Ces troubles sont accompagnés d'angoisse surtout lorsqu'elle repense à l'événement (item B4). Les troubles du sommeil sont aussi là, en effet, Nacéra a des difficultés d'endormissement, et se réveille souvent fatiguée (items C1 à C5).

Les manifestations d'anxiété sont apparues clairement avec surtout l'évitement des lieux en rapport avec son viol voire tous les endroits et les spectacles qui évoquent l'événement (item D5), nous noterons aussi un sentiment permanent d'insécurité (item D4). Elle est devenue méfiante,

attentive et vigilante (item E2- E1). Elle est un peu irritable, mais cette irritabilité n'évolue pas vers des comportements agressifs (E5 note brute de 0, soit une note étalonnée nulle). De ce fait, les troubles de la conduite sont légers chez Nacéra, avec une note brute de 8, soit une note étalonnée de 3. Elle a des réactions physiques par exemple des tremblements, des spasmes. L'ensemble de ces pathologiques restent malgré tout assez légers (items F1 - F2) (Echelle F, une note brute : F = 4 sur 10+, soit une note étalonnée de 3). Enfin, Nacéra n'a aucune difficulté de concentration ou de mémoire (Echelle G =0, soit la note étalonnée nulle).

Depuis son viol, Nacéra se sent sans avenir, elle n'attend rien, elle préfère l'isolement au lieu de constituer des relations, c'est l'attitude qu'elle a adopté au centre où elle se trouve actuellement. Elle a des crises de larmes. Elle a une humeur triste et elle se sent toujours fatiguée. Elle éprouve même des difficultés sexuelles et relationnelles (item H6, note brute de 2, soit la note étalonnée de 4). Elle ressent la honte et la culpabilité (la note brute de 18, soit la note étalonnée maximale). Elle pense qu'elle est responsable de la façon dont les événements se sont déroulés et qu'elle aura pu agir autrement. Elle se sent humiliée par ce qui s'est passé, dévalorisée depuis son viol. Elle pense qu'elle ne sera jamais plus comme avant (items I3- I4 -I7). Les impressions de changement sont marquées (les items J11). Elle a aussi le sentiment d'être moins concernée par les événements de l'entourage, d'être mal comprise, de ne pas trouver de plaisir dans les activités de la vie quotidienne (items J5- J9- J10, donc une note brute de 4, soit une note étalonnée de 3).

2- Profil de Nacéra : (voir les annexes)

3- Evolution clinique de Nacéra réalisée à partir de l'analyse de la partie 2 du TRAUMAQ :

Pratiquement, tous les symptômes psychotraumatiques se sont manifestés immédiatement après les faits (sans phase de latence), c'est-à-dire le jour même de l'événement. Ils rassemblent les reviviscences de l'événement traumatique qui ont duré près de trois mois. L'anxiété et les crises d'angoisse sont apparus immédiatement après l'événement et ont duré entre six mois et un an. Par contre Nacéra n'a pas de troubles du sommeil.

En ce qui concerne le symptôme pathognomonique d'évitement, les problèmes de santé, la tendance d'isolement, voire même le sentiment permanent de culpabilité et de honte, la méfiance vis-à-vis des autres, ils durent encore jusqu'à aujourd'hui. En revanche, elle ne présente aucun comportement agressif, aucun problème de mémoire, ou de conduite alimentaire.

Analyse synthétique des quatre analyses (analyse de contenu, Rorschach, TAT et le Traumaq): (Nacéra)

De l'analyse des entretiens et de l'interprétation des tests projectifs (Rorschach, TAT), et de l'évaluation du questionnaire Traumaq, les points suivants nous sont apparus simultanément :

- Sur le plan symptomatique, Nacéra reproduit l'événement traumatique à travers les souvenirs intrusifs. Cette reviviscence est accompagnée d'une forte angoisse, ainsi que des symptômes pathognomoniques d'évitement, qui génèrent un sentiment permanent d'insécurité. Ces symptômes sont manifestés à travers les entretiens et le Traumaq. Dans le tableaux N° D de la rubrique « pendant l'événement », Nacéra a répondu qu'elle éprouve un fort sentiment d'insécurité (2 = Forte). (Voir les annexes).

- Sur le plan psychologique, Nacéra souffre d'un sentiment d'abandon et de rejet, sentiments dus essentiellement à l'abandon par sa mère.

Nacéra exprime dans les entretiens qu'elle souffre d'un fort sentiment de culpabilité, culpabilité surtout d'avoir « cédé » à son agresseur. Elle souffre aussi d'un sentiment de peur, qui se traduit par la peur du violeur, ce qui ressort aussi à travers les tests projectifs surtout dans le refus des palanches et le nombre de réponse inférieur à la moyenne, et le questionnaire du Traumaq. Cette peur a engendré la méfiance vis-à-vis des autres bloquant le court normal de la vie de Nacéra.

Les entretiens ont surtout révélé que Nacéra éprouve un fort sentiment de honte. Ainsi que la haine elle éprouve envers sa mère, sentiment qui a engendré un état dépressif chez Nacéra.

Nous avons de même constaté d'après les tests projectifs et le Traumaq que la patiente souffre de quelques difficultés sexuelles exprimées par la difficulté dans le choix sexuel, et le refoulement de la

sexualité et du désir incestueux, surtout dans la planche VI du Rorschach, ainsi que dans la planche 7GF du TAT. Ceci est accompagné de troubles dans l'identification et l'identité féminine, avec un clivage des imagos maternelles. Quand à l'image paternelle, elle est mauvaise, dévalorisée et totalement niée.

Ce qui ressort le plus fortement d'après les entretiens et notamment à travers les tests, c'est que l'image de soi et du corps de Nacéra sont fortement atteintes. Elle manifeste un manque de confiance en soi, et une incapacité de s'imposer. Et elle cherche un étayage.

Sur le plan relationnel et social, et d'après ce qui nous avons relevé à travers les entretiens et les tests projectifs, Nacéra possède des capacités de communication et d'adaptation, bien qu'elle préfère l'isolement.

Les entretiens, les tests, et le Traumaq ont bien montré les multiples problèmes et difficultés auxquels est confrontée Nacéra mais aussi qu'elle souffre notamment de plusieurs problèmes et difficultés psychologiques et relationnels.

Discussion des résultats

Nous avons vu que le viol constitue un traumatisme grave dans le fait qu'il touche la victime dans son identité et dans son honneur. Sa spécificité réside donc dans le fait qu'il diffère de toute autre forme d'agression et qu'il ne peut en aucun cas être considéré comme une relation sexuelle normale, car il annule le choix de la victime et il touche la femme dans un des aspects les plus intimes de son corps. Damiani (2001, p. 143), parle très justement à ce propos d'un espace inviolable dans le corps de la femme et dans sa position psychique que vient altérer le viol. Dans le viol donc, cet espace a été bafoué, ce qui est éminemment traumatique.

En plus du traumatisme causé par le viol proprement dit, la perte de la virginité vient aggraver cette situation chez la jeune fille algérienne, car la question de la virginité est d'une importance capitale, dans le fait qu'elle symbolise la pureté de la jeune fille, pureté à propos de laquelle Toualbi (1984, p. 68) écrit qu'elle est « l'aboutissement décisif d'un long travail éducatif dont le groupe social a besoin de connaître les résultats fut ce par le biais du physiologique ». Et c'est précisément l'intégrité du physiologique qui renseigne sur la pureté de l'être, pureté –on l'a vu– avant tout morale.

C'est l'hymen qui symbolise l'honneur de la fille et celui de sa famille. Ainsi, les résultats obtenus dans cette recherche et précisément des entretiens, ont montré à quel point la virginité est importante chez la fille algérienne.

De ce fait, la fille doit faire attention à se garder « intacte » jusqu'au jour des noces ou comme l'écrit Toualbi (ibid., p. 68) « lilat ed-dkhul ». Le jour de son mariage, la confirmation de la virginité passe d'ailleurs nécessairement par cet étendard sanguinolent qu'on exhibe publiquement. Les parents du jeune homme peuvent par ce biais vérifier le bien fondé de leur choix tout autant que ceux de la jeune fille attestant publiquement l'honneur de leur famille.

Il est notoire que l'aveu par la jeune mariée d'une perte antérieure de la virginité est une honte pour elle et surtout pour sa famille, c'est un déshonneur pour l'ensemble. Dans la majorité des cas et dans plusieurs familles la nouvelle mariée est automatiquement renvoyée chez sa famille. En effet, sa belle famille ne l'acceptera jamais avec cette honte. Nous pouvons dire, qu'en règle générale, l'homme perçoit cette perte de virginité selon l'expression de Lerner (1986, p. 80, in <http://www.org/ailib/intcam/femgen/gm>) : « comme une castration symbolique ».

En ce qui concerne notre étude, et au-delà du traumatisme causée par le viol proprement dit, toutes les victimes expriment clairement leur crainte de ne jamais pouvoir se marier suite à cette flétrissure, une crainte d'être rejetée et expulsée si leur viol venait à être connu car au-delà du viol, il y a bien sur cette terrible question de la virginité. Nous voyons

donc, que la pureté et la chasteté de la fille algérienne sont liées en grande partie à sa virginité.

Ainsi, et pour garder cette pureté, l'algérienne recourt parfois à plusieurs rites, parmi ceux-ci, des actes en totale contradiction avec notre religion, comme le rite de la « ferrure » dont Bourdieu (1972, in Toulbi, *ibid.* p. 69), en a déjà avancé quelques mots dans son travail « Esquisse d'une théorie de la pratique ».

La ferrure ou le *r'bit* est défini par Toulbi (*ibid.* p. 69) comme le procédé par lequel la jeune fille est dit-on « nouée » (*marbouta*), c'est-à-dire rendue « impénétrable » sous l'effet d'une action magique et dont les auteurs sont de vieilles femmes spécialisées en la matière. Quelques jours avant les noces le sortilège est levé et c'est alors que l'action magique disparaît.

Toutes ces pratiques sociales et rituelles conservent selon la culture algérienne traditionnelle la dignité, l'honneur, la pudeur et surtout le respect de l'ordre et de l'autorité masculine.

Ces pratiques sociales n'ont qu'un seul justificatif et une seule finalité, conserver à la jeune fille sa pureté jusqu'à son mariage et autant que possible son mariage précoce. D'ailleurs, comme l'écrit Toulbi (*ibid.* p. 56), « ne fait vraiment honneur à la famille, que la jeune fille (*adra*) qui se voit très tôt demandé en mariage ». Ses qualités physiques et morales s'en trouvent par le même reconnues et appréciées, et sa famille se voit aussi attribuer un indice supplémentaire d'honorabilité et de considération générale.

Dans cette culture aussi rigide que conservatrice, le viol, qui est au-delà de sa symbolique destructrice et traumatique, une atteinte à la pureté virginale de la femme, est de ce fait un tabou et le silence qui l'entoure est très difficile à briser. Le viol de la jeune fille constitue une honte pour toute sa famille, ce déshonneur constitue l'ultime flétrissure de cette famille. Pour le père, pour les frères, les sœurs et la mère, c'est une véritable brisure qui touche l'ensemble de la constellation familiale, et surtout l'autorité virile.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche montrent clairement que le viol est un sujet qu'on n'aborde pas avec la famille algérienne. C'est un sujet qui dérange et malheur à celle qui a la malchance d'être victime de cet attentat, car et bien malheureusement, de victime elle devient coupable, coupable de n'avoir pas su préserver ce bien si précieux, ce bien vital à l'équilibre social, ce bien garant de l'honorabilité de la famille. Pour les cas étudiés par nous, en effet, toutes les filles ont été rejetées totalement par leurs familles après le dévoilement de leur viol, et cela surtout pour le premier cas qui a subi toutes les formes de violence par son père et ses frères et même par sa mère et ses sœurs. Tout le monde l'a culpabilisé d'avoir quitté le domicile familial, et surtout d'avoir subi son viol, sa famille l'a considéré comme coupable.

Pour le deuxième cas, la victime ne veut plus retourner chez elle, par peur d'être tuée par son frère ou son père. On a vu en effet combien ils ont été violents à son égard. Pour le troisième cas enfin, la perte de la virginité a été vécue avec terreur et malheureusement sans aucune compassion de la part de l'entourage et notamment la mère.

Les cas que nous avons exposés, souffrent comme nous l'avons vu de plusieurs problèmes surtout familiaux. Tout d'abord le cas d'Arbia, qui ne possède ni liberté ni même le droit de s'exprimer au sein de sa famille, elle vit en milieu fermé, repliée sur elle-même. Ce qui a empêché la victime d'être indépendante et d'avoir un espace propre à elle qui lui permette d'exprimer ses besoins. Elle a souffert de la violence de ses frères, de la négligence de ses parents, elle était comme morte, ses parents l'ont empêché de continuer ses études, elle était désespérée. Par ailleurs, nous avons vu aussi qu'elle était malade mais que son père ne voulait pas s'occuper d'elle.

Kheïra, notre deuxième victime, vivait avec sa grand-mère. Ses parents l'ont abandonné depuis ses premiers jours dans la vie. Elle s'est retrouvée seule depuis le début. Elle a en effet vécu loin de ses parents qui sont d'ailleurs divorcés. Kheïra, a donc été rejetée par sa mère et son père. Elle n'a pas connu la notion de famille, ce qui a engendré chez elle une forte angoisse et une insécurité permanente.

La maltraitance, la violence et aussi la négligence, étant des situations intolérables, ces filles qui ont constitué les cas sur lesquels a porté notre recherche, ont préféré s'enfuir pour mettre fin à leurs douleurs leur vie étant devenue insupportable. Fragilisées par leurs vies familiales insécures, elles ont été confrontées aux rudesses de l'existence très précocement, avec un grand manque d'expérience. Elles sont donc vulnérables sur tous les plans, physiologique d'abord, car la femme ne sera jamais physiologiquement l'égale de l'homme, psychologique ensuite, puisqu'elles ont été victimes de maltraitements familiaux inscrivant profondément ces personnalités définitivement dans le registre pathologique. Ce point de vue est d'ailleurs confirmé par Johnson (in

Lopez, 2006) qui écrit à ce propos : que « les négligences augmentent la fréquence des personnalités narcissiques, borderline et passives dépendantes ».

Il ressort donc de nos analyses, qu'à l'intérieur de ces familles circule une violence favorisant la fuite de ces filles. Pour elles, la maison n'est plus ce havre sécurisant, elle est au contraire, devenue un lieu étrange et cruel.

Les parents n'ont pas joué leur rôle. Il ressort en effet de nos entretiens que le père de l'un de nos sujets (le premier) était autoritaire, imposant ses exigences à l'ensemble de la famille et semant la terreur. Il s'est comporté avec irresponsabilité vis à vis de ses filles. Quant au père du deuxième cas, il n'a jamais adressé la parole à la victime, il l'a toujours traité différemment de ses autres frères et soeurs. Enfin, pour le père de Nacéra, notre troisième cas, il était toujours absent. Toualbi. N. (1975, p. 87, in Toualbi. R, 1984, p. 52), explique l'importance de l'autorité du père dans la famille algérienne traditionnelle comme suit : « l'époux (le père) représente, dans la configuration familiale algérienne, la pierre angulaire (*reb edder*), c'est-à-dire « le dieu, le pilier primordial du foyer et donc sa raison d'être ». On peut donc dire que l'autorité du père est nécessaire à la structuration de la famille algérienne. Il se trouve malheureusement que pour nos trois cas le père est, soit autoritaire, soit violent, soit absent, ce qui est éminemment destructurant.

Quant à la mère, elle est négligente et dure chez les trois cas étudiés. Elle ne réclame pas les droits de la fille, alors que le garçon en revanche, il a tout le respect, et comme l'a écrit Toualbi (ibid. p. 52), dans l'analyse du cadre éducatif de la fille algérienne, « la relation mère enfant

résolument empreinte d'amour et de sollicitude quand l'objet de soins est un garçon, est foncièrement ambivalente dès lors qu'il s'agit d'une fille dont le destin affectif va très tôt se sceller sous le signe de cette ambivalence qui s'avère conflictuelle. Conflictuelle en ceci, que la personnalité future de la fille sera comme la reproduction intégrale de celle de la mère dont précisément les relations d'objet sont ambivalentes . Par ailleurs, par leurs directions, ajoute Toualbi (ibid.), les sentiments maternels conjuguent un ensemble d'opposés, faits d'amour aussi bien que de haine, de crainte que de respect, le tout sur un fond d'angoisse dont la nature est d'emblée perceptible dans la relation qui va se faire jour entre mère et fille ». C'est ainsi que conformément à ce qui vient d'être cité sur les rapports mère-fille, et pour les trois cas que nous avons étudié, la mère ne s'intéresse pas du tout aux besoins de sa fille, elle ne joue même pas son rôle de protectrice et de femme, elle a dans les deux cas échoué. Et c'est ainsi que cette absence symbolique de la mère a constitué une vulnérabilité pour la fille par le manque de protection et de support.

Pour toutes ces raisons, ces filles ont décidé de quitter leurs foyers, en espérant peut être trouver hors de ce foyer parental insécure, ce qu'elles ont perdue ou plutôt ce qu'elles n'ont jamais ressenti dans leurs maisons. En effet, les résultats obtenus dans le cadre de ce travail ont révélé que la raison pour laquelle les trois filles ont quitté leurs maisons était l'absence de protection parentale. S'il n'y avait pas ce vide, surtout maternelle, la fille n'aura peut être jamais songé à fuir ses parents. Mais peine perdue, la rue est aussi impitoyable et plus cruelle encore.

Nous ne cherchons pas à travers cette analyse de juger les mères, ni à rendre les filles innocentes, mais il est nécessaire pour la

compréhension de la problématique vécue par ces filles d'apporter un peu d'éclairage sur les conditions qui ont favorisé la fuite de ces filles hors du domicile familial.

En définitive, c'est la naïveté de ces filles, leur envie de se marier, de chercher une vie plus chaleureuse que celle qu'elles avaient à l'intérieur de leurs domiciles, qui les ont mis dans cette situation, c'est-à-dire d'être des femmes violées et donc des femmes sans avenir dans un pays où la femme n'a pas beaucoup de chance pour survivre après une telle expérience.

Ce que nous avons relevé à travers cette recherche, c'est que le viol ne touche pas n'importe quelle jeune femme. Nous pouvons déduire d'après les résultats de notre recherche que le viol touche des personnalités naïves, constat que précise Sillamy (1999, p. 275) par ailleurs, ou encore des femmes peu sûres d'elles comme l'écrit Fua (1992, p. 14), des femmes vivant généralement dans des milieux familiaux spéciaux où se déroule une violence contre la femme et une sous-estimation de son rôle, si bien que ces femmes finissent par recourir à d'autres voies pour s'imposer et pour attirer l'attention vers elles, des voies comme la fuite et les fugues, voies qui les exposent malheureusement à d'autres formes d'agressions dont le viol.

En ce qui concerne les conséquences que peut entraîner le viol, nous avons constaté d'après les résultats de cette recherche qu'elles sont nombreuses et qu'elles touchent non seulement la femme mais également son entourage.

Nous avons remarqué, tout d'abord l'existence de conséquences symptomatiques liées au traumatisme de viol identiques à ceux observés dans les cas de Stress Post Traumatique (ESPT) du DSM IV, notamment le syndrome de répétition, l'évitement traumatique, ainsi que les symptômes non spécifiques du trauma tels que les troubles dépressifs et les troubles de conduite. Le viol est donc, à bien des égards, une situation hautement traumatique. Aussi, il n'est pas étonnant que beaucoup de ses réactions puissent relever de la symptomatologie liée au traumatisme. Dayan (1995, p. 107) écrit très justement ce propos d'ailleurs que : « parmi les situations traumatiques, celle du viol est l'une de celle qui est la plus susceptible de provoquer, selon la terminologie du DSM III, un « stress post traumatique ». Pour ce qui concerne notre travail, ces symptômes nous sont apparus surtout à travers le questionnaire d'évaluation du traumatisme « Le TRAUMAQ », qui est lui-même inspiré du DSM IV.

Les résultats que nous avons obtenus par le biais du TRAUMAQ, les analyses des entretiens ainsi que les résultats aux tests projectifs que nous avons utilisé (Rorschach et TAT) nous ont permis de conclure que les femmes victimes de viol étudiées dans le cadre de cette recherche souffrent toutes les trois d'un syndrome post traumatique intense. En nous référant au DSM IV, nous pouvons affirmer que l'ensemble de ces cas présente des troubles dépressifs qui se manifestent parfois par une perte de plaisir et/ou une inhibition, ou bien d'autre fois par un état dépressif majeur. Le viol touche même le domaine de la cognition, on parle ici de troubles de l'attention et de la concentration, et des troubles de la mémoire.

Nous avons par ailleurs relevé que les trois cas présentent des troubles de la conduite et notamment des conduites de type antisocial (conduites impulsives ou agressives, passages à l'acte suicidaires). Ainsi que des maladies psychosomatiques (ulcère, troubles de la nutrition, migraine, vaginisme, mal de dos, etc.) Ces troubles ne sont pas signalés dans l'ESPT alors qu'ils sont pourtant courants dans les de traumatisme. A ces troubles non spécifiques Lebigot, 2005 ; Damiani, 1997; Daligand, 2001, ont rajouté notamment les émotions attribuées à l'événement, ainsi que les modifications qui peuvent toucher la personnalité du sujet lors du trauma, autant d'éléments qui se retrouvent tous chez nos trois cas.

Pour ce qui est des conséquences psychologiques, les résultats de notre recherche ont révélé que le viol touche surtout le domaine du psychisme, et que ses conséquences dépassent le champ de la symptomatologie traumatique. Damiani (2001, p. 143) écrit à ce propos : « la souffrance psychique, conséquence d'un viol, ne se réduit pas à un tableau clinique symptomatique repérable et observable (...) Le vécu psychique du viol est spécifique, notamment en ce qui concerne la honte et la culpabilité, le questionnement concernant la sexualité et l'identité sexuelle ou la confrontation à sa propre haine et sa violence ».

Nous avons nous-même constaté chez nos cas l'existence d'un sentiment de culpabilité qui est fortement présent, ce qui se recoupe avec les propos de Damiani (ibid., p. 144) pour qui : « la culpabilité est massivement présente chez les victimes d'agressions sexuelles ».

Pour les deux premiers cas, cette culpabilité concerne surtout le fait d'avoir quitté le domicile familial, et pour le troisième cas c'est surtout le fait de n'avoir pas su réagir devant l'agresseur. Par ailleurs, les trois cas

se sentent coupables d'avoir été la cause du déshonneur de leurs familles, et plus particulièrement pour le premier cas, qui se sent la cause de la destruction de sa famille, surtout par le fait que sa mère la rend coupable de ce qui vient de lui arriver et les sœurs la rendent coupable du fait qu'elles ne se sont pas mariées, propos que confirme Damiani (1997, p. 142) pour qui : « la culpabilité est renforcée par le regard de l'autre ».

Par ailleurs, elles se sentent aussi coupables de n'avoir pas pu se défendre, de s'être laissée faire. Cela est surtout visible chez le troisième cas, qui a été, selon ses propres dires, trop faible et trop naïve avec son agresseur. Cet état d'esprit est confirmé aussi par Damiani (ibid., p. 141) pour qui : « les victimes expriment fréquemment la culpabilité d'avoir « cédé » à leur agresseur sous la pression de la menace de mort, d'avoir préféré la honte à la mort ».

Pour ce qui est de la honte, elle est aussi très fréquente chez nos victimes. D'après Guillaumin (cité par Damiani, op. cit. p. 144), « la femme violée se sent honteuse d'avoir été souillée, pénétré passivement, exposé aux regards de l'autre dans le viol et, éventuellement, d'avoir joui à son corps défendant ». Nous avons relevé chez nos victimes, l'existence de ce sentiment de honte surtout pour les deux premiers cas.

Cette honte est liée aux attitudes inadéquates des victimes vis-à-vis de leur image idéale. C'est la honte de n'être pas à la hauteur des attentes, surtout maternelles, ce qui est très apparents dans le troisième cas. Damiani (ibid., p. 145) écrit à ce propos que : « la honte représente une blessure narcissique du fait que la victime a le sentiment de n'avoir pas été à la hauteur, d'avoir été passive, d'avoir laissé faire », entraînant ainsi,

l'échec de la confirmation de soi. La honte est aussi apparue implicitement sous forme de peur et de manque de confiance en soi. La honte consiste donc essentiellement à une atteinte narcissique profonde, qui engendre une baisse de l'estime de soi. Nous n'omettrons pas enfin de signaler que concomitamment à ce sentiment de honte, le viol a engendré chez nos victimes un sentiment de saleté, manifesté surtout chez les deux premiers cas, sous forme d'obsession de la propreté.

Le viol a engendré aussi chez nos cas un fort sentiment d'impuissance et d'abandon. A ce propos nous avons noté que ce sentiment est déjà présent au moment du viol. Il est dû à la passivité de ces femmes face à la menace du violeur. En effet, ce sentiment de stupeur et de sidération fait que la victime ne peut que se soumettre à son agresseur. Daligand et Gonin (1983, p. 40) affirment que « la victime de viol est paralysée par la mort qui infiltre chaque fibre de son être. Cette sidération mortifère fige la parole de la victime même si aucune menace gestuelle ou verbale ne lui est signifiée, même s'il n'y a pas la moindre ébauche d'exécution d'une action attentatoire à sa vie, même si aucune arme ne s'impose dans une figuration de passage à trépas ».

Ce sentiment de stupeur, de sidération est un sentiment qui perdure longtemps comme nous avons pu l'observer chez nos victimes, chez qui il est toujours aussi vivace même après plus d'une année de l'incident proprement dit.

Cela est renforcé par le sentiment de manque de protection éprouvé par les sujets, sentiment lui-même renforcé par l'abandon de ces jeunes femmes par leurs familles et à l'attitude de la société tout entière. Cela a fait naître chez ces victimes un sentiment de peur vis-à-vis des autres. Peur d'être un objet d'humiliation et d'insultes. Cette peur a produit à son tour un évitement des relations sociales, aboutissant automatiquement à un isolement social, manifesté surtout chez le troisième cas, ou à l'instauration de liens superficiels. Cormon (op. cit. in

www.jidv.com) écrit à propos de ce sentiment d'isolement éprouvé par les victimes de viol que : « les agressions qui entraînent des conséquences psychologiques ou physiques persistantes amènent souvent, par la suite l'effritement de la relation entre la victime et son entourage ».

De plus, ces conséquences symptomatiques et psychologiques ainsi que sociales ont engendré un état dépressif majeur chez les trois cas, résultats confirmés d'ailleurs par le questionnaire du Traumaq. Cet état de deuil de soi comme l'appelle Damiani (1997, p. 114) : «deuil qui ne peut se faire qu'à travers la dépression », cet état dépressif a largement été dépassé pour ce transformer en un état de détresse absolue ne pouvant se résoudre que par le suicide. Sentiment que nous avons observé chez nos deux premiers cas, et qui perdure jusqu'à nos jours notamment chez notre premier cas.

Nous avons remarqué par ailleurs chez nos trois cas une altération de l'image du corps, image totalement bouleversée. Cette atteinte de l'image narcissique de soi, cette faille narcissique comme l'écrit Born et al. (1996, p. 142), élargit la blessure symbolique et détériore l'image propre. Cette distorsion de l'image corporelle produit selon ces auteurs : « des sentiments de persécution » Cela est manifeste surtout chez nos deux premiers cas. Ces femmes ont été violentées dans l'espace qui symbolise leur existence la plus intime. De ce fait, le corps peut être ressenti comme mauvais parce qu'il a été bafoué, parce qu'il porte l'empreinte du violeur et son impureté. Tout ça fait que l'image du corps de nos sujets est profondément affectée, constat confirmé d'ailleurs par Damiani (1999, p.76) qui écrit à ce propos que : « l'image de soi des victimes de viol est profondément atteinte... ». Atteinte narcissique qui est souvent à l'origine d'une baisse de l'estime que chaque victime porte à soi même.

A cela, nous pouvons ajouter des troubles de la conduite, et des comportements déviants. Ainsi, pour le premier et le dernier de nos cas, ces femmes agressées, violées et violentée ont fini par adopter des comportements franchement déviants comme la prostitution par exemple contractant ainsi des relations sexuelles inconsiderées avec des hommes. Actes qui, d'un point de vue psychopathologiques, pourraient d'ailleurs facilement rentrer dans le cadre de la personnalité borderline (Lopez, 2006).

Nous avons, par ailleurs constaté l'existence de troubles sexuels chez nos sujets. A ce propos et comme nous le précisent De Clercq et Lebigot (op. cit. p.113), le viol entraîne des répercussions négatives importantes dans le fonctionnement affectif, surtout sous la forme d'une diminution de la satisfaction sexuelle, et une diminution de la fréquence des rapports sexuels et souvent une abstinence au cours des premiers mois, cela peut aussi se manifester par de l'anorgasmie, du vaginisme etc.

Pour ce qui nous concerne, nous avons constaté l'existence d'un vaginisme chez le premier cas, ainsi que la perte du plaisir dans la relation sexuelle. Le deuxième cas, quant à elle, elle ne veut plus jamais avoir de rapports sexuels avec un homme, elle a même peur des hommes.

Pour le dernier cas, et même si on ne trouve aucune difficulté sexuelle, les résultats obtenus lors des entretiens, ainsi que ceux obtenus par les deux tests projectifs, et notamment le Rorschach ont révélé l'existence de quelques problèmes dans l'identité sexuelle, ainsi que dans le choix sexuel.

Cette peur des hommes et du mariage et de la sexualité en général est due essentiellement, comme nous l'avons indiqué un peu plus haut, à l'expérience du viol que ces femmes ont subi, viol dont les conséquences ont été irrémédiables. En effet, cette expérience douloureuse rend menaçante toute relation quelle qu'elle soit et frappe de plein fouet l'intimité et le désir dans la relation amoureuse, comme le précise Damiani par ailleurs (2001, p. 143).

Ce que nous avons constaté aussi et au-delà de cette peur irraisonnée de l'autre et de la sexualité, c'est l'atteinte de l'image de l'autre sexe comme futur partenaire. De même, nous constatons la présence chez nos victimes d'un sentiment de haine vis-à-vis des autres, et surtout vis-à-vis des hommes, et d'une méfiance à l'égard d'autrui.

Nous avons noté, à propos de cette dévalorisation de l'image de l'autre, qu'elle est une caractéristique partagée par nos trois sujets. Cette caractéristique est en relation avec une image parentale dévalorisée qui a préexisté au viol proprement dit. C'est semble-t-il un trait commun chez les femmes victimes de viol. Il ressort à travers les entretiens ainsi que les tests projectifs, concernant cette image parentale dévalorisée, un désir de réparer cette image chez nos trois sujets. La question que l'on se pose ici est : est-ce que cette caractéristique particulière, cette image parentale dévalorisée, est-ce que ce n'est pas elle qui est à l'origine de l'apparition des troubles dans l'image du sexe opposé et qui a été renforcée par l'expérience mortifère de viol ? Surtout quand on sait que les tests ont bien montré l'existence de quelques difficultés dans l'identification féminine, surtout pour les deux derniers cas.

Pour résumer ce que nous venons de voir concernant les conséquences psychologiques du viol, nous pouvons dire que tous les troubles que nous avons observé et qui sont massivement présents chez les victimes constituant l'objet de ce travail, ces troubles concordent point par point avec le point de vue de Damiani (op. cit.) pour qui : « le vécu psychique du viol est, au-delà de sa spécificité, est un vécu qui mêle à la fois la honte et la culpabilité, le questionnement concernant la sexualité et l'identité sexuelle ainsi que la confrontation à sa propre haine et sa violence.

Pour ce qui est des conséquences relationnelles, nous constatons chez nos cas, l'existence de quelques difficultés caractérisant leurs relations avec autrui. Caractéristique relevée par De Clerq et Lebigot (op. cit. p. 110) d'ailleurs qui rapportent à ce propos qu' : « il résulte souvent d'un acte de viol des difficultés relationnelles entre la victime et son entourage ». Ce point de vue est aussi confirmé par Cormon (op. cit.) pour qui : « les agressions qui entraînent des conséquences psychologiques ou physiques persistantes amènent souvent, par la suite, l'effritement de la relation entre la victime et son entourage ».

Ce qui est remarquable pour nos victimes, c'est qu'il existe chez elles des difficultés qui touchent en premier lieu leurs relations avec leurs familles. Mais que ces difficultés ont toujours été présentes bien avant le viol. Le viol est venu aggravé une situation déjà détériorée. Les entretiens ont bien montré, en effet, dans quelle violence et négligence vivaient nos victimes. Leurs parents sont montrés comme irresponsables et violents à leur égard.

Tout d'abord, pour le premier cas, le père était négligent à l'égard de sa fille, et surtout après sa maladie. Après le viol, ces relations sont

devenues dysfonctionnelles, il y a eu rupture totale de toute relation avec sa famille. Son père et ses frères ne savent même pas qu'elle se trouve dans un centre d'accueil.

Pour notre deuxième cas, nous constatons la présence de conflits avec la famille depuis le début. En effet, ces conflits sont présents depuis toujours, surtout la relation avec le père avec qui il n'y a pratiquement jamais eu une véritable relation, ainsi qu'avec la mère et le frère. Cette famille a été depuis toujours dispersée comme nous l'avons vu. De ce fait, notre victime garde une haine et des sentiments négatifs à leur égard, et aussi et plus particulièrement à l'égard de sa belle mère avec laquelle elle a beaucoup souffert. De plus, le père est perçu comme mauvais et effrayant. Quant à l'imaginaire maternelle, elle est niée et rejetée, ce qui a été dévoilé à travers les tests projectifs ainsi que les entretiens.

Après l'événement du viol, la victime s'est sentie incomprise par les autres, plus que par le passé, et surtout par ses proches qu'elle ne souhaite d'ailleurs ne jamais revoir. Même avec les autres, en dehors des relations familiales, ses relations sont qualifiées de superficielles. Elle n'est plus affectueuse avec les autres malgré sa bonne foi, bien que son comportement semble socialement adapté. L'origine de cette superficialité dans les relations sociales semble être due à une crainte. Crainte qui peut avoir pour cause soit l'absence de l'objet parental, soit la présence terrifiante de celui-ci. Il ressort à travers les tests projectifs que cette crainte est à l'origine une peur du phallus, ce qui est d'ailleurs bien exprimé par notre cas dans ses troubles dans la relation avec le père, père dont l'image est perçue comme mauvaise et dévalorisée. Ainsi, la victime pense que tout le monde la rejette. Cela a eu un impact négatif sur ses

relations qui sont allées en se dégradant, et de ce fait, elle a perdu sa capacité d'aimer les autres.

Enfin, pour le troisième cas, ces problèmes relationnels, comme nous l'avons déjà signalé existent depuis son enfance, problèmes relationnels avec ses parents. En effet, son père l'a abandonnée alors qu'elle n'était encore qu'une enfant, de ce fait, elle n'a eu pratiquement aucune relation avec lui.

Pour ce qui est de sa relation avec sa mère, elle était tout aussi mauvaise et ce depuis toujours, la mère a toujours été un objet d'angoisse pour la victime. Cette mauvaise relation est allée en se dégradant après l'événement du viol, ce qui est ressorti bien évidemment dans les entretiens. La négligence de la mère a engendré chez la victime un sentiment de haine. Le Rorschach, le TAT et les entretiens ont bien montré l'existence de ces troubles dans la relation avec la mère, et la perception d'une image maternelle mauvaise, dévalorisée et dangereuse. Pour ce qui est des relations avec les autres, la victime n'a pas beaucoup de relations, elle préfère l'isolement.

Les relations de nos sujets et en particulier le premier cas, ont donc subi des modifications, et un grand changement après l'événement du viol, ces relations sont devenues superficielles, se caractérisant par la méfiance et la cruauté envers les autres et plus particulièrement avec les plus proches, à cause de l'incompréhension de leur famille et à l'attitude agressive de leurs agresseurs. Ce fait est confirmé par De Clerq et Lebigot (op. cit. p. 110) qui écrivent à ce propos qu' : « il n'est pas rare que la victime se mette à témoigner de la méfiance à l'égard de son entourage, surtout si son récit a été accueilli avec incompréhension ».

Par ailleurs, ces victimes se décrivent comme étant mortes pour leurs familles. Il y a eu une rupture complète de la relation de ces victimes avec leurs familles, ce qui est ressenti par celles-ci comme une grande hostilité et une grande négligence à leur égard. Cela est renforcé par l'attitude des autres, dans la rue, dans le centre, les familles d'accueil, et par les gens qui viennent demander une fille du centre en mariage, lesquels se détournent d'elles dès qu'ils apprennent qu'elles ont été violées. Ce rejet d'autrui est destructeur pour la victime qui est souvent perçue comme un danger à éviter, ce qui peut entraîner chez les sujets victimes de viol, une peur des gens engendrée par le comportement de ceux-ci. Nos victimes ont donc peur d'être refusées, mais aussi comme c'est le cas de Kheïra et de Arbia, de se retrouver de nouveau dans la rue livrées au regard et à l'opprobre de l'autre.

Nous avons remarqué par ailleurs, que le viol ne fait qu'aggraver les problèmes dont souffrent nos victimes avec leur entourage et plus particulièrement avec leurs familles depuis leur enfance. Ces filles, comme nous l'avons déjà dit, ont toujours vécu dans des conditions difficiles où personne ne s'intéressait à leurs besoins tant affectifs que matériels, c'est pour cette raison qu'elles n'ont pas d'affectivité à l'égard de leur proche et surtout à l'égard de leurs parents. Exception faite pour notre premier sujet dont les relations ont subi de grands changements, notamment avec les sœurs mais aussi avec la mère à qui il arrivait parfois d'être tendre avec sa fille. Cette relation a malheureusement subi de grands changements après le viol.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que le viol affecte bel et bien les relations que les victimes ont avec leur entourage et crée un mur solide entre elles et les autres.

Pour ce qui est des conséquences sociales enfin, elles sont tout aussi nombreuses qu'évidentes. En effet, pour nos trois cas, les conséquences sociales ne se limitent pas à la résidence dans un centre d'accueil, ou à l'isolement social. En effet, l'abandon familial, le scandale, la honte familiale ont détruit chez elles toute vie sociale.

Etre victime de viol, perdre sa virginité, son honneur, perdre tout espoir, être sans famille, est une souffrance difficile à tolérer, surtout lorsque l'attitude de la société vient renforcer les douleurs de la victime et surtout lorsque la victime se trouve Sans Domicile Fixe (SDF).

En effet, les trois victimes sont passées par des périodes d'errance, et ont souffert de plusieurs problèmes dans la rue, surtout pour les deux premiers cas dont le viol a été commis à cause de ces périodes de fugue et d'errance.

Enfin, ces femmes ont peu de chance de se marier un jour et avoir une maison et une vie normale comme les autres, car c'est difficile pour un algérien d'accepter facilement l'affaire du viol et nous l'avons déjà vu notamment avec certains demandeurs en mariage de filles vivant dans les centres d'accueil qui se détournent dès qu'ils apprennent que la fille a été victime d'un viol.

Nous pouvons dire, d'après les résultats que nous avons obtenu à travers cette recherche, que les conséquences du viol sont variables et

nombreuses. C'est ainsi que dans les deux premiers cas (Arbia, et Kheïra), les effets du viol sont plus graves, ayant même abouti à des tentatives répétées de suicide, ainsi qu'à un état de stress post traumatique intense, et à une inhibition affective et sexuelle, ainsi qu'à un désespoir et un retrait libidinal et social massif. Ces conséquences ont même entraîné des modifications profondes de la personnalité, qui est devenue selon la terminologie qu'utilise Crocq : une personnalité traumatique. Personnalité devenue inhibée, méfiante, agressive et régressive.

Pour le troisième cas, les conséquences sont moins flagrantes, et bien que le sujet a développé un état de stress post traumatique intense selon l'évaluation du TRAUMAQ, le viol n'a pas touché les fondements de sa personnalité et ses cognitions, ainsi que son désir libidinal. Cela pourrait être probablement expliqué par le fait que le viol qu'a subi Nacéra n'a pas été violent. Il ne l'est devenu que lorsque l'agresseur a voulu porter atteinte à sa virginité. Le traumatisme est donc moins aigu du fait qu'il n'a pas eu lieu par surprise, lors d'une agression comme c'est le cas pour nos deux premiers sujets.

C'est le viol commis avec violence, notamment pour le deuxième cas (Kheïra), laissant chez elle des lésions physiques et des blessures corporelles, qui peut avoir des incidences et des répercussions psychiques graves et indélébiles. Il y a, en effet, une différence entre un viol qui est commis avec violence (coups et blessures), et celui qui n'aboutit pas à des dommages corporels graves. Même si pour le premier cas, (Arbia), le viol a été commis sous l'effet d'une drogue, ce qui a eu un effet sur ses capacités défensives rendant son viol plus facile, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force, à la violence ou à la menace, les

dommages corporels sont cependant présents, et touchent plus particulièrement l'endroit de la pénétration.

Comme on vient de le voir, le viol a des conséquences nombreuses, touchant tous les aspects de la vie des victimes. Que ce soit la santé physique, la santé psychologique et même les aspects relationnels et sociaux, bien que ces deux derniers aspects nous ont semblé sensiblement moins gravement atteints, cependant et malgré cela, ils exercent quand même un effet néfaste sur la santé psychologique des victimes.

Enfin, nous pouvons conclure que le viol est une expérience mortifère pour chaque femme, quelque soit son niveau social ou intellectuel, quelque soient ses représentations, ses attentes ou sa personnalité. Ces conséquences sont cependant plus graves lorsque la victime a une image de soi dévalorisée, ou lorsque elle souffre depuis longtemps d'un manque de protection et de support (familial). Cette expérience vient renforcer cette faiblesse et créer des perturbations graves, parfois chroniques aussi bien dans le domaine psychologique que socio relationnel. Pour terminer nous citerons Fua (op. cit. p. 14), pour qui le viol constitue un traumatisme grave chez les femmes peu sûres d'elles. Et Ciavaldini (op. cit. p. 188), qui confirme que les conséquences du trauma les plus graves sont observés chez les femmes victimes de viol.

Discussion des résultats et des hypothèses de la recherche

Les résultats de notre recherche ont révélé que :

- Les femmes victimes de viol souffrent de divers troubles psychologiques, avec des degrés différents pour chaque cas, et cela quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'événement de viol, et qu'elles que soient ces circonstances aggravantes. En tout état de cause, le viol entraîne toujours des symptômes post traumatiques, des sentiments de honte et de culpabilité, de haine et de méfiance, d'impuissance et d'abandon, d'insécurité et de menace, de non sens et de désespoir, accompagnés de troubles dépressifs, d'une forte angoisse, d'une

atteinte à l'image du corps et de soi. Nous avons par ailleurs relevé que les trois cas présentent des troubles de la conduite et notamment des conduites de type antisocial (conduites impulsives ou agressives, passages à l'acte suicidaires). Ainsi que des maladies psychosomatiques (ulcère, troubles de règles, migraine, vaginisme, mal de dos, etc.). Ces symptômes portent atteinte au comportement de la femme violée, et son adaptation sociale, et détruisent ses cognitions et ses projets vitaux.

- Les relations de ces femmes ont subi des changements après l'événement de viol, celui-ci a entraîné des conflits relationnels et familiaux fort divers. Les victimes ont quitté leurs foyers à jamais, leurs familles ne leur rendent pas visite au centre où elles se trouvent actuellement. De plus, leurs familles les considèrent comme responsables et coupables, qu'elles sont la cause de leur déshonneur, et de tous leurs problèmes, comme nous l'avons vu notamment avec les deux premiers cas. Ces familles abandonnent ces filles, ce qui favorise le resurgissement d'une forte angoisse. Celle-ci va se transférer sur les liens des victimes avec autrui, qui sont devenues superficiels. Bien que les problèmes familiaux sont détériorés depuis toujours chez les trois cas, le viol vient renforcer le drame de ces femmes, engendrant plus de problèmes et de conflits au sein de leurs familles, affectant les liens qu'elles établissent avec autrui. Tout ceci vient confirmer la deuxième hypothèse de cette recherche, qui implique que le viol entraîne des conflits relationnels et familiaux.

- Pour les difficultés sexuelles engendrées par un viol, et qui constitue la troisième hypothèse de notre recherche, nous avons constaté que les trois femmes souffrent de troubles sexuels, et cela

avec un degré différent pour chacune d'entre elles. Les deux premiers cas expriment ces difficultés dans les entretiens, elles souffrent d'une inhibition de la libido, d'une insatisfaction sexuelle, et de la perte du plaisir dans la relation sexuelle (pour le premier cas). Par ailleurs, ces deux premiers cas souffrent d'un vaginisme. Ces résultats ont été confirmés par les tests projectifs, qui ont affirmé l'existence de troubles de l'identité sexuelle confirmant l'existence de difficultés entourant la sexualité de la femme violée.

- Concernant notre hypothèse : la personne violée devient plus vulnérable sur le plan social, nous avons vu combien est grand l'impact des conséquences du viol sur la vie sociale des victimes. Ces conséquences sont clairement visibles dans le placement au centre d'accueil des femmes en détresse. Mais avant d'en arriver là, ces trois femmes ont passé des nuits et des jours dans la rue, ces périodes d'errance les ont rendu vulnérables, elles ont fait d'elles des proies faciles pour les loups humains, provoquant une peur sociale qui les fragilise. De plus, ces femmes se trouvent abandonnées par leurs familles après leur viol, livrées à elles dans cette jungle sociale ce qui les amène à s'exposer à toutes sortes de déviances dont la prostitution et parfois à des agressions comme le viol. Ces filles sont, de ce fait, devenues des filles faciles et vulnérables sur le plan social.

Conclusion générale

Nous avons essayé d'aborder dans le cadre de cette recherche la question du viol d'un point de vue psychotraumatique. Les résultats auxquels nous avons abouti et qui confirment d'autres travaux sur la question comme les travaux de Damiani par exemple, nous ont permis de constater que le viol est un polytraumatisme au sens propre du terme. C'est un polytraumatisme du fait qu'il touche toute la profondeur de l'intimité de la femme, son corps qui représente son identité féminine, son image en tant que femme, son identité sexuelle, surtout pour une fille qui n'a pas eu de relations sexuelles avant son viol, et cela surtout en Algérie pays musulman où la relation sexuelle ne peut avoir lieu que dans un cadre légitime : celui du mariage.

Cette effraction physique et psychologique lors du viol, entraîne des conséquences dramatiques sur la vie de la victime et détruit ses références symboliques, ses croyances dans la vie, ses croyance en l'amour et ses croyance sur le plaisir.

Ainsi, et pour démontrer l'impact de ce traumatisme sur les femmes victimes de viol en Algérie, nous avons effectué une étude clinique sur trois cas. Pour réaliser cette étude, nous avons eu recours a

l'étude de cas, en utilisant l'analyse de contenu (analyse catégorielle), les tests projectifs (Rorschach, TAT), et le TRAUMAQ (questionnaire d'évaluation du syndrome psychotraumatique). De l'analyse des résultats obtenus à partir de ces différents outils d'investigation, nous avons constaté que le viol entraîne des conséquences nombreuses et graves, affectant la femme victime dans toutes les dimensions de sa vie et ce, selon la personnalité de celle-ci, par l'apparition de symptômes post traumatiques : reviviscence traumatique, évitement traumatique, troubles du sommeil, angoisse liée à l'événement de viol, et quelques troubles psychosomatiques et de comportement. De plus, ces conséquences touchent l'aspect psychologique de la femme. Nous avons, par ailleurs constaté l'existence chez nos victimes de troubles psychologiques fort divers, débutant par les sentiments de honte et de culpabilité, et suivant par les états dépressifs et la perte de l'estime de soi, ainsi que des sentiments négatifs de peur, d'impuissance, de méfiance et de haine et des problèmes identificatoires apparus notamment à travers les tests projectifs.

Concernant les relations des victimes avec leur entourage, nous avons pu noter que ces personnes sont mal entourées par leurs familles, dans la mesure où elles ont subi déjà des actes de violence physique et/ou psychologique infligés par leurs proches. Nous avons remarqué, en effet, que la relation de ces victimes avec les parents n'était pas bonne. Par ailleurs, nous avons remarqué aussi qu'il y a eu une rupture totale de la relation entre les victimes et leurs familles. En plus, nous avons noté qu'il y a une dégradation de la relation que lient ces femmes avec autrui.

Nous avons constaté aussi que les conséquences du viol ne se limitent pas au champ psychologique et/ou relationnel, mais qu'elles

touchent également la sphère sexuelle sous forme de difficultés sexuelles qui se manifestent à travers l'inhibition affective et la diminution de la libido.

Ce travail nous a permis aussi de mettre en évidence que la détérioration des relations sociales est massive et fréquente. Cette détérioration est clairement manifestée dans le placement de ces femmes dans un centre d'accueil, dans le manque de demandes en mariage, dans le déshonneur vécu par leurs familles, dans les périodes de fugue et d'errance qu'elles ont vécues, et dans la vulnérabilité sociale qui les distinguent, car elles sont devenues des femmes faciles. Elles ne sont plus comme avant, elles n'ont plus aucun support. Elles sont devenues dysfonctionnelles dans la vie. Cette expérience de viol a été pour elles une expérience proprement mortifère.

Enfin, et malgré toutes les conséquences sociopathologiques qu'entraîne un viol, il est malheureux de constater qu'il n'y a pas encore de lois pour le définir et pour le pénaliser à sa juste mesure, et qu'il y a des sociétés qui le cachent.

En tout état de cause, le viol reste un sujet difficile à aborder chez nous, en Algérie, et même dans toutes les sociétés Arabo-musulmanes. Ce problème reste un tabou difficile à briser, c'est pour cela que la plupart des victimes ne portent pas plainte après leur viol, elles ont peur d'être rendues responsables de ce qu'elles viennent de subir, elles ont peur que personne ne les croit. C'est malheureusement un constat amer, une réalité qui doit changer. Nous avons vu que ce problème a fait l'objet de multiples travaux de recherche à travers le monde, mais chez nous, c'est un sujet qui est encore ignoré. Ces conséquences restent méconnues et

niées, et la femme violée se cache à jamais d'arrière sa victimisation, comme nous avons pu le constater avec nos victimes, une seule en effet a porté plainte sans trouver aucun soutien malheureusement. Les deux autres victimes ont quant à elles préféré ne pas rentrer dans cette procédure pour ne pas prolonger leur souffrance. Cette attitude négative de la part des victimes due à l'indifférence sociale, vient prolonger leur souffrance et leur douleur ainsi que celle de leurs familles. De ce fait, la responsabilité concernant le dévoilement du viol, est une responsabilité partagée par la victime et son entourage. Ceci dit, le rôle de l'entourage reste malgré tout déterminant. Aussi, il faut considérer ces personnes plutôt comme des cas sociaux, et au lieu de les stigmatiser il faut les aider par un soutien psychologique mais aussi et surtout familial et social.

Bibliographie

- 1- Agence France Presse, « L'UNICEF », « *dénonce des cas de viols de femmes dans le Pool (sud)* », Dépêche, vendredi 26 Avril 2002.
- 2- Amrane, D. (1996). *Les femmes algériennes dans la guerre*. Paris, Plon.
- 3- Amrane, D. (1996). « *Les femmes face à la violence dans la guerre de libération* » in *Confluences. Méditerranée*.
- 4- Angelino, L. (1997). *L'enfant, la famille, la maltraitance*. Paris, Dunod.
- 5- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris. Puf.
- 6- Bard et Ellison (1974) in Ciavaldini. A. (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris. Masson
- 7- Beizmann, C. (1966). *Livret de cotation des formes dans le Rorschach*. Paris, Editions du Centre de Psychologie Appliquée.
- 8- Bénézech, M., Le Bihan, P. et Bourgeois, M. L. (2000). *Criminologie et psychiatrie*, EMC, Paris, *Psychiatrie*, 37-906- A- 10, 2000, 15.
- 9- Benoume, K.E. (1995). "The War against Women in Algeria" in *Ms Magazine*, September/ October, p. 22.

- 10- Bergeret. J. (1974). *La personnalité normale et pathologique, les structures mentales, le caractère, les symptômes*. Paris, Bordas.
- 11- Bion (1979) in Dayan, M. (1995). *Trauma et devenir psychique*. Paris, Puf.
- 12- Blatt, D. (1992). « Recognizing rape as method of torture », *Review of law and social change*, 19(4), p. 821-865.
- 13- Born. M. et al. (1996). *Les abus sexuels d'enfants*". Liège, Mardaga.
- 14- Bouaricha, N. El Watan, -- Archives - 2007 - 2007-10 - 2007-10-22 --lundi 22 octobre 2007
- 15- Bouatta. C. « Le viol : poly traumatisme » *Revue de Psychologie*. La SARP, 2000, N° 8.
- 16- Bouhdiba, A. (1975). *La sexualité en Islam*. Paris, Puf.
- 17- Branche, R. (2001). *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*. (1954-1962), Paris, Gallimard.
- 18- Castarede, M.F. (1983). « L'entretien clinique à visée de recherche », in *L'entretien clinique*, sous la direction de Chiland, C. Paris, Puf

- 19- Ciavaldini, A. (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*. Paris, Masson.
- 20- Cicchetti, 1989 in Daligand, L. et Gonin, D. (2000). *Violence et victime*, Lyon, Méditations.
- 21- Chabert, C. (1983), « *Le Rorschach en clinique adulte* », 1^e édition. Paris, Bordas
- 22- Chabert, C. (1997). *Le Rorschach en clinique adulte*. 2^e édition. Paris, Dunod.
- 23- Chabert, C. « Les méthodes projectives en psychosomatique » - *Encycl. Méd. Chir.* (Paris- France). *Psychiatrie*. 374000 D, 6. 1988, 4P.
- 24- Chantry et Craig (1994) in Daligand, L. et Gonin, D. (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 25- Chiland, C. (1983). *L'entretien clinique*. Paris. Puf.
- 26- Choquet et al. (1997) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 27- Codes de la famille, de la Nationalité de l'Etat Civil et des Droits d'Auteurs. (2001-2002). Dely Ibrahim, Alger. Berti Editions.

- 28- Code pénal : *"texte intégral du code mis à jour. Annotions, jurisprudence"*. 2^{eme}. Dely- Ibrahim, Alger. Berti Editions.
- 29- Code pénal Algérien (1971), Alger, SNED.
- 30- Commission des droits de l'homme, *Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences*, 1997 New York, Nations Unies, E/ CN. 4/ 1997/ 47 et Add. 1à4.
- 31- Conte et Schuerman (1987), Brière et Runtz (1988) in Ciavaldini, A. (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris. Masson.
- 32- Coomasramy, R. (1992). « *Rapport spécial sur la violence contre les femmes* », New York. City, Nations Unies, E/ CN. 4/ 1992/ 26 / UN.
- 33- Cormon, V. « Viols et métamorphoses ». *Journal International de victimologie*. N° 1.
- 34- Crocq, L (1999). *Les traumatismes psychiques de guerre*. Editions Cdile Jacob.
- 35- Crocq, L (1997). « *Traumatismes psychiques chez l'enfant* », in Des lieux de soins et de réparations pour les enfants victimes d'agressions sexuelles, p. p. 4-28, Paris.

- 36- Crocq, L (1992). *Panorama des séquelles des traumatismes psychiques, névroses traumatiques, états de stress traumatiques et autres séquelles*. Psychologie Médicale.
- 37- Crocq, L ; Sailhan, M et Barrois, C (1983). *Névroses traumatiques névrose d'effroi, névrose de guerre*. Encyclopédie Médico-Chirurgicale.
- 38- Cyssau, C et al (1998). *L'entretien en clinique*. Press Editions.
- 39- Daligand, L; Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 40- Daligand, L. et Gonin, D (1983), in Daligand, L et Gonin, D (2000). *violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 41- Damiani, C (1997). *Les victimes : violences publiques et crimes privés*, Paris. Bayard Editions.
- 42- Damiani, C (2001). « Violences publiques et crimes privés ». in *Victime – Agresseur : le traumatisme sexuel et ses devenir*. Tome 1, sous la direction de Baccino. E et Bessoles, P. Lecques, Les éditions du champ social.
- 43- Damiani, C ; Periera-Fadin, M (2006). *Le Traumaq : Questionnaire d'évaluation du traumatisme*. Paris- France, Les éditions du Centre de Psychologie Appliquée.

- 44- Darves-Bornoz, J. M. « Le traumatisme du viol et de l'inceste », *Perspectives Psy.* Volume 35 N° 5, 1996.
- 45- Dayan, M (1995). *Trauma et devenir psychique*, Paris. Puf.
- 46- De Clercq. M ; Lebigot, F (2001). *Les traumatismes psychiques*. Paris. Masson.
- 47- Diatkine, R. « Agression et violence ». in *Revue Française de Psychanalyse*, Tome XL VII. Juillet- août, 1984.
- 48- Djerbal, D (2001). «Les maquis du Nord Constantinois face aux grandes opérations de ratissage du plan Challe (1959-1960) ». In Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, p.p. 195-218.
- 49- Dolto cité par Duhamel et Besson, 2001, in Ciavaldini, A (2001). « *Psychopathologie des agresseurs sexuels* ». Paris. Masson.
- 50- *DSM-IV* (1998). *soins primaires*, Paris. Masson.
- 51- Duhamel, C. et Besson, J. (2001). « *Modifications de l'image du corps chez l'enfant abusé*, in « *Victime – Agresseur : le traumatisme sexuel et ses devenirs* », Tome 1, sous la direction de Baccino. E et Bessoles. P, Lecques, Les éditions du champ social.

- 52- Elliott, (1994) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 53- Feraoun, M. (1962)). *Journal*. 1955-1962. (rééd. 1994). Paris, Seuil.
- 54- Ferenczi (1932) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 55- Ferenczi, S (1933) in Dayan, M (1995). *Trauma et devenir psychique*. Paris, Puf.
- 56- FIDH (1999) « Rapport alternatif de la FIDH au rapport initial présenté par l'Algérie au comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes », 19ème session, 15 janvier-5 Février.
- 57- Finkelhor et Russell (1984) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 58- Firestone (2000) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 59- Freud, S (1920) in Dayan, M (1995). *Trauma et devenir psychique*. Paris, Puf.
- 60- Freud, S (1985) in Dayan, M. (1995). *Trauma et devenir psychique*. Paris, Puf.

- 61- Freud, S. (1987). *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris. Gallimard.
- 62- Fua, D. « Agressions sexuelles : connaître la victime et ses attentes » in *Le journal des psychologues*. N° 144 – Février 1997.
- 63- Gordon P. et Grehan, K (1997). *Mourir de tristesse. Sexospécificité, violence sexuelle et épidémie au VIH*, New York, ONUSIDA.
- 64- Guenivet, K (2001). *Violences sexuelles : La nouvelle arme de guerre*. Paris, Editions Michalon.
- 65- Gundjonsson (2000) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*, Lyon. Méditations.
- 66- *Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme*, Rapport E/ N. 4/ 1998/ 54, New York, 1998.
- 67- Humain Hight Watch/ FIDH (1995). « *vies brisées, les violences sexuelles lors du génocide rwandais et ses conséquences* », Rapport conjoint.
- 68- Jonson-Reid et Way (2001) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 69- Knopp, (1986) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.

- 70- Lalon, Y. « L'aide aux victimes : développer l'écoute », *Journal des Psychologues*, N° 131- Octobre 1995.
- 71- Laupies, V (2000). *Les quatre dimensions de l'inceste*. Paris, Hartmann.
- 72- « L'expérience traumatique ». *Revue d'étude et de critique sociale*, NAQD. N° 18, Alger.
- 73- *Le petit Larousse illustré* (1990). Paris, Larousse.
- 74- « Le TAT Aujourd'hui en Algérie ». *Psychologie : Revue Officielle de la Société Algérienne de Recherche en Psychologie*, 1990, N° 1.
- 75- « Les femmes dans la guerre : particularités du dévoilement des viols », in *Le Journal des Psychologues*, N° 145-Mars 1997.
- 76- Levi Strauss, C (1967). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris, Mouton.
- 77- Loosli-usteri, M (1965). *Manuel pratique du test de Rorschach*. Paris, Hermann.
- 78- Lopez, G ; Sabouraud-Séguin, A. et al (1998). *Psychothérapie des victimes : le traitement multimodal du psychotraumatisme*. Paris, Dunod.

- 79- McClellan et al. (1997) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 80- McDougall, J (1993) in *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris, Puf.
- 81- Mini DSM-III-R. : *Critères diagnostiques*. Paris, Masson.
- 82- Minkowska, F (1956). *Le Rorschach à la recherche du monde des formes*. Bibliothèque neuro-psychiatrique de langue française, Desclée de Brouwer.
- 83- Morbois (1997) in Lopez, G ; Sabouraud-Séguin, A et al (1998). *Psychothérapie des victimes : le traitement multimodal du psychotraumatisme*. Paris, Dunod.
- 84- Mucchielli, A (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. sous al direction du Mucchielli, A. Paris, Ed Colin.
- 85- Mucchielli, R (1979). *L'analyse de contenu : des documents et de communications*. Les Librairies Techniques, Entreprise Moderne d'Édition et les éditions ESF.
- 86- Nations Unies. plan ONU (2002). « *Ensemble...à partir de la base* », Brazzaville, PNUD, 2002, p. 18 et 20.
- 87- Nini, M. N (1997). « Contribution à l'étude des structures identitaires chez l'adolescent algérien à travers le test « genèse des

perceptions de soi » de R, L'Ecuyer. Tome 2, *Thèse de doctorat nouveau régime*, Université de Paris VIII.

- 88-** Norris, Kaniasty et Sheer, (1990); Resick (1987), in Ciavaldini. A (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*. Paris, Masson.
- 105-** OMS (2002). Paris, Masson.
- 89-** Pedinielli, J. L (1994). *Introduction à la psychologie clinique*. Paris, Nathan.
- 90-** Quinsey (1983) ; Williams et Finkelhor (1990) in Daligand, L. et Gonin, D.(2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 91-** Rahaoui. S ; Kahloula, M (2006). *Psychologues cliniciens et jeunes violents*. Edition Dar El Gherb.
- 92-** Rausch de Traubenberg, N (1983). *La pratique du Rorschach*. 5^e édition. Paris, Puf.
- 93-** Rayan (1974) et Lerner (1974) in Ciavaldini. A (2001). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*. Paris, Masson.
- 94-** Razon, L (1996). *L'énergie de l'inceste*. Paris, Denoël.
- 95-** Rechelin, M (1998). *Les méthodes en psychologie*. Alger, Ed Casbah.

- 96-** Rorschach, H (1993). *Psychodiagnostic*. 7^e Edition. Paris, Puf.
- 97-** Salter (1988) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 98-** Segall et Marshall (1985) in Daligand, L. et Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 99-** Sellers, P (1999) Intervention au « séminaire sur la violence à l'encontre des femmes : des abus domestiques à l'esclavage » organisé par l'Assemblée Parlementaire du Conseil, Commission pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, sous-commission sur les violences à l'égard des femmes, compte-Rendu du thème III : viol dans les conflits armés. Bari 4-6 novembre.
- 100-** Sillamy, N (1999). *Dictionnaire de Psychologie*. Larousse.
- 101-** Shentoub, V (1990). *Manuel d'utilisation du TAT (Approche psychanalytique)*. Paris, Dunod.
- 100-** Studer et al. (2000) in Daligand, L. Gonin, D (2000). *Violence et victime*. Lyon, Méditations.
- 101-** Ter-Minassian, A ; Mutafian, C (1994). « Nettoyage ethnique mené au nom du nationalisme territorial » in *Le Monde*, 26 Avril.

102- Tisseron, S (1992). *La honte : psychanalyse d'un lien social*. Paris, Dunod.

103- Thomas, A (1973). « L'image de mon corps » in *Schéma corporel et image du corps* textes originels traduits et présentés par Corraze, J. collection publiée sous la direction de Postel, J et Corraze, J. Champs de Mars-09700 Saverdun dépôt légal 2eme trimestre.

104- Toualbi, N (1972) in Toualbi, R (1984). *Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille Algérienne*. Alger, ENAL.

106- Toualbi, R (1984). *Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille Algérienne*. Alger, ENAL.

107- Trouchaud, R (1994). *Haine et passion en Kabylie, en hommage à tous les combattants d'AFN, Nîmes*. Alger, Lacour éditeur.

108- Welzer-Lang, Stiller et Bourcet S. (2000) in « *Psychanalyse des comportements sexuels violents* ». Paris, Puf.

المراجع باللغة العربية:

1. بوسقيعة، ا (2006). " الوجيز في القانون الجزائري الخاص: الجرائم ضد الأشخاص و الجرائم ضد الأموال." الجزائر، دار هومة. الطبعة الثالثة.
2. رمسيس بهنام (1999)، "قانون العقوبات" جرائم القسم الخاص". الطبعة الأولى، منشأة المعارف بالإسكندرية.
3. شلبي ، م ؛ ديفارج، ب (1999). " اختبار الرورشاخ " . قسنطينة، مطبوعات جامعة منتوري.
4. نهى القاطرجي (1999). "جريمة الاغتصاب: في ضوء الشريعة الإسلامية و القانون الوضعي". لبنان، المؤسسة الجامعية للدراسات و النشر و التوزيع.

ملخص باللغة العربية:

تشكل المرأة يوميا موضوعا للعنف الجنسي، إنها تشكل في كل مكان موضوعا للإغتصاب، و المرعب في الأمر هو أن هذه الظاهرة أخذت في الانتشار في المجتمعات العربية الإسلامية.

و تعتبر الجزائر من بين المجتمعات العربية الإسلامية التي يشكل الاغتصاب فيها عارا على كل العائلة، حيث ينظر إلى هذه المرأة على أنها منحلة و فاسدة، و حتى من أقرب الناس إليها تعتبر و كأنها مذنبه و تتعرض للرفض من طرفهم. إن رفض الآخرين هو أمر محطم لها. لهذه الأسباب يبقى موضوع الإغتصاب عيبا (tabou) محاطا بصمت صعب جدا إختراقه.

بالإضافة إلى الجرح الجسدي و النفسي الذي يسببه مثل هذا الفعل، يمس الاغتصاب جنسية المرأة التي تستند في الجزائر على نظام الإسلام، إن الاغتصاب يصيب المرأة في أعماق حميميتها، في شرفها، كرامتها، إنه يمس المكان الأكثر حشمة في جسدها.

ذلك و هدفنا من هذا البحث هو تبيان آثار هذه الصدمة على المرأة الجزائرية، باستعمالنا الطريقة العيادية، و ذلك بالرجوع إلى تحليل المحتوى و الإختبارات الإسقاطية (إختبار تفهم الموضوع، الرورشاخ)، و كذا استبيان تقييم الصدمة (Traumaq).

أخيرا، نتائج البحث أظهرت أن الإغتصاب يؤدي إلى اضطرابات نفسو صدمية و اكتئابية، تغيرات في الشخصية، كما أنه يصيب التكيف الاجتماعي للمرأة، علاقاتها مع الآخرين، و خاصة مع الجنس الآخر.

مهما يكن، فالإغتصاب فعل محطم لجنسية المرأة، لرغبتها، كما أنه محطم لمشاريعها الحيوية، و مثبت لطاقتها، إنه يكون لوحده صدمة متعددة بما أنه يتحكم في غد المرأة النفسي، العلائقي و الاجتماعي.

Abstract:

Woman is constantly the object of sexual violence. It is every where the object of rape. What's horrible is that this phenomenon knew a width in the Arabo-Muslim societies.

In Algeria, notably among the Arabo-Muslim societies, rape makes a shame to the whole family. The violated woman is considered by the others as damaged and even by the closest. She's considered as culprit and will be rejected by the others. The reject as the others is a destructor for her. It is for this reason that rape remains a taboo subject; it is encircled by a silence very difficult to break.

Beyond the physical and psychological wound which can procreate such act, rape undermines to the sexuality which rests in Algeria on order of Islam. Rape affects in full depth the privacy of the woman, her honour, her dignity; it touches the most private place in her body.

However, our purpose is to show the effects of this traumatism across this research on the Algerian woman, by using clinical approach, we have recourse to the analysis of contents, and in the projective tests (TAT, Rorschach), and in the questionnaire of evaluation of traumatism (TRAUMAQ).

Finally, the results of our research showed well that rape draw away psychotraumatic, and depressive disturbances, modifications of the personality, as well as it affects the social adaptation of the woman, her relations with other people, and more particularly with opposite sex.

Whatever, the rape is a destructive act for the sexuality of the woman, for its pleasure; it is a destructor for her vital project. It is also inhibitor for her energy, it constitutes alone a poly traumatism, as it puts into play the psychological, relational and social future of the woman.

Résumé en langue française :

La femme fait quotidiennement l'objet de la violence sexuelle, elle est partout l'objet de viol. Ce qui est horrible c'est que ce phénomène a connu une ampleur croissante dans les sociétés Arabo-musulmanes.

Dans les sociétés Arabo-musulmanes, et plus particulièrement en Algérie, le viol constitue une honte pour l'ensemble de la constellation familiale. La femme violée est considérée par les autres et même par ses proches comme abîmée. Elle se considère comme coupable et est rejetée par autrui. Ce rejet des autres est destructeur pour elle. Par ailleurs, le viol reste un sujet tabou, entouré d'un silence très difficile à briser.

Parmi les conséquences du viol et au-delà de la blessure physique et psychique que peut engendrer un tel acte, le viol porte atteinte à la sexualité qui repose en Algérie sur l'ordre de l'Islam. Le viol affecte en pleine profondeur l'intimité de la femme, son honneur, sa dignité, car il touche l'endroit le plus intime de son corps.

L'objectif de cette recherche est de démontrer dans la mesure du possible les effets de ce traumatisme sur la femme algérienne. Pour ce faire nous avons utilisé une approche clinique, dans laquelle nous avons eu recours à l'analyse de contenu, aux tests projectifs (TAT, Rorschach), et au questionnaire d'évaluation du traumatisme (TRAUMAQ).

Enfin, les résultats de notre recherche ont bien montré que le viol entraîne des troubles psychotraumatiques, et dépressifs, des modifications de la personnalité, affectant l'adaptation sociale de la femme, ses relations avec autrui, et surtout avec le sexe opposé.

Le viol est donc un acte destructeur pour la sexualité de la femme, pour son plaisir, il est destructeur pour ses projets vitaux, il est inhibiteur pour son énergie, il constitue à lui seul un poly traumatisme, en tant qu'il met en jeu le devenir psychique, relationnel et social de la femme.